

043885/EU XXIII.GP
Eingelangt am 23/09/08

FR

FR

FR



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles,
SEC(2008)XXX

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Annexe au

RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN

**Rapport annuel 2008 sur les politiques communautaires en matière de développement et
d'aide extérieure et sur leur mise en œuvre en 2007**

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION <u>Annexe au</u>	1
RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN Rapport annuel 2008 sur les politiques communautaires en matière de développement et d'aide extérieure et sur leur mise en œuvre en 2007	1
1. LA POLITIQUE.....	6
1.1. Introduction.....	6
1.2. Les objectifs politiques annuels	7
1.3. La mise en œuvre du consensus européen pour le développement.....	8
1.4. La cohérence entre les politiques de développement et les autres politiques	9
1.5. L'intégration des questions intersectorielles.....	13
1.6. L'efficacité de l'aide et le cofinancement.....	16
1.7. Le partenariat avec les Nations unies et la Banque mondiale.....	21
1.8. L'attention accordée à la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire	25
1.9. L'évolution des politiques et des stratégies sectorielles	27
1.9.1. La PEV	34
1.9.2. L'aide au commerce.....	35
1.10. Conclusions et perspectives pour 2008.....	36
2. LA MISE EN ŒUVRE.....	38
2.1. L'instrument européen de voisinage et de partenariat	38
2.1.1. La coopération bilatérale.....	38
2.1.1.1. Introduction.....	38
2.1.1.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds	40
2.1.1.3. La poursuite de la concrétisation des OMD.....	41
2.1.1.4. La coopération et l'intégration régionales.....	42
2.1.1.5. La mise en œuvre	43
2.1.1.6. Le suivi.....	49
2.1.1.7. Les perspectives	50
2.1.2. La coopération transfrontalière (CBC).....	52
2.2. Le Fonds européen de développement.....	52

2.2.1.	Introduction	52
2.2.2.	L’Afrique.....	55
2.2.2.1.	Introduction.....	Error! Bookmark not defined.
2.2.2.2.	L’efficacité de l’aide et la coordination des bailleurs de fonds	56
2.2.2.3.	La poursuite de la concrétisation des OMD.....	57
2.2.2.4.	La coopération et l’intégration régionales.....	58
2.2.2.5.	La mise en œuvre	59
2.2.2.6.	Le suivi.....	60
2.2.2.7.	Les perspectives	Error! Bookmark not defined.
2.2.3.	Les Caraïbes (PTOM compris)	62
2.2.3.1.	Introduction	62
2.2.3.2.	L’efficacité de l’aide et la coordination des bailleurs de fonds	63
2.2.3.3.	La poursuite de la concrétisation des OMD.....	64
2.2.3.4.	La coopération et l’intégration régionales.....	64
2.2.3.5.	La mise en œuvre	65
2.2.3.6.	Le suivi.....	65
2.2.3.7.	Les perspectives	65
2.2.4.	Le Pacifique (PTOM inclus)	67
2.2.4.1.	Introduction.....	67
2.2.4.2.	L’efficacité de l’aide et la coordination des bailleurs de fonds	68
2.2.4.3.	La poursuite de la concrétisation des OMD.....	69
2.2.4.4.	La coopération et l’intégration régionales.....	69
2.2.4.5.	La mise en œuvre	70
2.2.4.6.	Le suivi.....	70
2.2.4.7.	Les perspectives	71
2.2.5.	Les programmes globaux	74
2.3.	L’instrument de financement de la coopération au développement.....	75
2.3.1.	L’Asie.....	75
2.3.1.1.	Introduction.....	75
2.3.1.2.	L’efficacité de l’aide et la coordination des bailleurs de fonds	76
2.3.1.3.	La poursuite de la concrétisation des OMD.....	77

2.3.1.4. La coopération et l'intégration régionales.....	78
2.3.1.5. La mise en œuvre	79
2.3.1.6. Le suivi.....	81
2.3.1.7. Les perspectives	81
2.3.2. L'Asie centrale	83
2.3.2.1. Introduction	83
2.3.2.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds	84
2.3.2.3. La poursuite de la concrétisation des OMD.....	84
2.3.2.4. La coopération et l'intégration régionales.....	85
2.3.2.5. La mise en œuvre	85
2.3.2.6. Le suivi.....	86
2.3.2.7. Les perspectives	86
2.3.3. Le Moyen-Orient.....	87
2.3.3.1. Introduction.....	87
2.3.3.2. La mise en œuvre	88
2.3.4. L'Amérique latine	90
2.3.4.1. Introduction.....	90
2.3.4.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds	91
2.3.4.3. La poursuite de la concrétisation des OMD.....	91
2.3.4.4. La coopération et l'intégration régionales.....	92
2.3.4.5. La mise en œuvre	93
2.3.4.6. Le suivi.....	95
2.3.4.7. Les perspectives	96
2.3.5. L'Afrique du Sud	98
2.3.5.1. Introduction	98
2.3.5.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds	98
2.3.5.3. La poursuite de la concrétisation des OMD.....	98
2.3.5.4. La coopération et l'intégration régionales.....	99
2.3.5.5. La mise en œuvre	99
2.3.5.6. Le suivi.....	99
2.3.5.7. Les perspectives	100

2.3.6.	Les mesures d'accompagnement des pays du protocole sur le sucre.....	102
2.3.7.	Investir dans les ressources humaines.....	103
2.3.8.	Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement.....	106
2.3.9.	La migration et l'asile	107
2.3.10.	L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie....	108
2.3.11.	La sécurité alimentaire	109
2.4.	La démocratie et les droits de l'homme	113
2.5.	L'instrument de stabilité	119
2.5.1.	La prévention des conflits et gestion des crises	119
2.5.2.	Les défis transfrontaliers mondiaux et régionaux	121
2.6.	La sûreté nucléaire	126
2.7.	L'aide humanitaire	129
2.8.	L'aide macrofinancière	133
3.	ANALYSES	134
4.	RÉSULTATS	146
4.1.	Les résultats des projets: Suivi axé sur les résultats (ROM).....	146
4.2.	L'évaluation: examen du programme de travail 2007	150
4.2.1.	L'organisation de la fonction d'évaluation	150
4.2.2.	Le programme de travail pour 2007.....	150
4.2.3.	Les enseignements tirés des évaluations finalisées en 2007	151
4.2.4.	Synthèse	155
4.2.5.	Perspectives pour 2008	155
5.	LA GESTION DE L'AIDE.....	156
5.1.	L'évolution des modalités et des canaux de distribution de l'aide	156
5.2.	Les progrès qualitatifs de la gestion de l'aide.....	159
5.3.	La coopération avec les organisations internationales et les autres bailleurs de fonds	161
5.4.	La simplification des procédures	164
5.5.	La visibilité et la communication.....	165
6.	ANNEXES	166
6.1.	Introduction aux tableaux financiers.....	166

1. LA POLITIQUE

1.1. Introduction

L'année 2007 a été marquée par un événement majeur dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne: la signature du «consensus européen sur l'aide humanitaire» par les présidents de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne. Cet accord précise et renforce encore la politique humanitaire européenne en définissant une vision commune et une stratégie concrète de l'UE pour porter secours aux millions de personnes dans le monde qui subissent des conflits et des catastrophes naturelles.

Il s'agissait de la première année de mise en œuvre des nouvelles perspectives financières et des nouveaux instruments d'action extérieure pour l'acheminement de l'aide communautaire concernant la période 2007-2013 et de programmation du 10^e Fonds européen de développement, qui porte sur la coopération géographique avec les pays ACP et les pays et territoires d'outre-mer.

En juillet, le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE a rendu public un examen des politiques et des programmes d'aide de la Commission européenne – y compris, pour la première fois, l'aide humanitaire¹. L'équipe d'évaluation par les pairs, dirigée par les États-Unis et l'Australie, a reconnu la contribution inestimable de la Commission européenne, en tant qu'organisme fédérateur de l'aide en provenance des 27 États membres de l'UE, laquelle représente plus de la moitié de l'ensemble de l'aide publique au développement (APD), et en tant que sixième plus important bailleur de fonds.

En ce qui concerne l'augmentation de l'aide publique au développement et le respect de son engagement en matière d'aide au commerce, l'Union européenne est sur la bonne voie, malgré une légère diminution de l'aide totale en 2007. Contribuant pour 60 % à l'aide totale, l'UE s'est engagée à continuer d'accroître son effort de contribution tout en consolidant son statut de bailleur de fonds mondial de premier plan. La stratégie de l'«aide au commerce» donne une idée plus précise de la manière dont l'UE entend respecter les engagements d'accroissement de ses dépenses d'assistance liée au commerce à compter de 2010, qu'elle a pris en 2005 à Hong Kong à l'occasion de la Conférence ministérielle de l'OMC; ces dépenses passeront à 2 milliards d'euros par an, dont 1 milliard d'euros provenant du budget communautaire consacré à l'aide et 1 milliard d'euros de l'aide bilatérale des États membres.

Pour rendre plus efficace la politique de développement de l'UE, la Commission et les États membres ont adopté un code de conduite, qui contient les dix principes d'une meilleure division du travail entre les différents bailleurs de fonds de l'UE dans les pays en développement. La mise en œuvre du consensus a également été favorisée par un rapport de l'UE sur la cohérence des politiques au service du

¹ DCD/DAC/AR(2007)2/EC/PART1/FINAL et DCD/DAC/AR(2007)2/EC/PART2/FINAL des 4 et 9 juillet 2007 respectivement.

développement (CPD) et les communications sur l'égalité entre les hommes et les femmes², et sur les situations de fragilité³. Le premier rapport de l'UE sur la cohérence des politiques au service du développement (CPD) a été adopté en septembre et met en évidence les interactions et les complémentarités entre la politique de développement et douze autres politiques intérieures et extérieures de l'UE qui ont des effets sur les pays en développement. Une communication relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation⁴ souligne le rôle de la culture au sein de l'Europe et dans les relations extérieures de l'UE.

La mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV), qui a été examinée en septembre lors de la première Conférence ministérielle sur la PEV par l'ensemble des États de l'UE et des États de la PEV et plus de 700 participants représentant le secteur public, des organisations non gouvernementales et des groupes économiques, a fait des progrès importants.

L'adoption de la stratégie commune Afrique-UE lors du sommet de Lisbonne le 9 décembre et son premier plan d'action a marqué l'avènement de nouvelles réalités, de nouveaux défis et de nouvelles possibilités pour ce partenariat UE-Afrique de longue date et fixe ainsi des priorités claires et mesurables pour la période 2008-2010, qui serviront de feuille de route commune pour l'action.

1.2. Les objectifs politiques annuels

En 2007, l'action extérieure de la Commission s'est concentrée sur la réalisation des objectifs suivants:

- instaurer une stratégie d'accès au marché renouvelée pour lutter contre les obstacles au commerce et créer de nouveaux débouchés pour le commerce et l'investissement dans le monde entier tout en tenant compte de la compétitivité et des problèmes sociaux et environnementaux;
- achever les négociations des accords de partenariat économique, qui sont la pierre angulaire de l'intégration régionale des pays ACP et de leur développement;
- renforcer la politique européenne de voisinage dans les domaines qui favorisent une intégration économique et commerciale plus profonde, une plus grande mobilité des citoyens de pays de la PEV dans l'UE, et un fonds d'investissement en faveur de la PEV. Énoncer des propositions d'accords ultérieurs avec l'Ukraine, la Moldavie et Israël, dont les plans d'action expirent en 2008. Faire des propositions en vue d'une présence accrue de l'UE en mer Noire, y compris les partenaires régionaux de la PEV ainsi que la Russie et la Turquie;
- négocier des accords d'association avec plusieurs grands partenaires en Asie et en Amérique latine, tout en faisant progresser les négociations avec les grands partenaires stratégiques tels que la Russie, la Chine et l'Ukraine;

² COM(2007)100 final.

³ COM(2007)643 final.

⁴ Communication conjointe des directions générales de l'éducation et de la culture, du développement et des relations extérieures, COM(2007)242 final.

- poursuivre la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, dans le domaine de la sécurité humaine en particulier. Poursuivre les efforts de stabilisation au Moyen-Orient et en Asie du sud.

Comme indiqué tout au long du présent rapport, des progrès considérables ont été accomplis dans chacun de ces domaines. De plus, la Commission a également progressé dans les domaines suivants, pour lesquels elle a annoncé des initiatives stratégiques en 2007:

- mettre en place Erasmus Mundus 2009-2013, un programme en faveur de la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel universitaire entre l'UE et les pays tiers. Le programme vise également à promouvoir la compréhension interculturelle et à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur;
- rédiger une communication sur la complémentarité, la division du travail et l'amplification de l'aide au développement;
- rédiger une communication examinant l'état actuel des relations UE-Afrique (y compris la stratégie de l'UE pour l'Afrique et la stratégie commune Afrique-UE).

1.3. La mise en œuvre du consensus européen pour le développement

Le consensus européen pour le développement constitue une base stratégique solide et cohérente pour la coopération européenne au développement. Il intègre les engagements de la communauté internationale, affirme son soutien en faveur des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et reflète les changements survenus dans le monde ainsi que les défis, qui concernent en particulier la sécurité, la migration et la dimension sociale de la mondialisation.

Le consensus offre une vision commune de la politique de développement à la fois pour les États membres et pour la Communauté européenne (CE). Il montre comment améliorer l'interaction entre l'aide fournie par chaque État membre et celle de la CE. Il reflète l'implication accrue de tous les acteurs institutionnels de l'UE dans la formulation de cette vision commune de la politique. En ce qui concerne la portée géographique du consensus, il guide les activités de coopération au développement menées par la CE et les États membres dans tous les pays en développement.

La Commission veille à ce que les objectifs et principes du consensus soient retranscrits dans les stratégies régionales. En 2007, la Commission a élaboré des stratégies régionales et nationales pour l'ensemble des pays ACP pour la période 2008-2013. Ces documents de stratégie régionaux et nationaux ont été mis au point en application du consensus. Les principaux piliers de ce processus, même lorsque les principes directeurs ne sont pas toujours mis en œuvre avec le même succès, incluent l'appropriation par les pays, l'alignement sur les programmes et stratégies de développement nationaux, la participation des acteurs non étatiques et des autorités locales, et l'analyse conjointe par la Commission et les États membres des situations politiques, sociales et gouvernementales. La mise en œuvre du consensus a également progressé avec l'établissement d'une stratégie applicable aux situations de fragilité à l'aide de méthodes et d'instruments adaptés.

Un nouveau partenariat UE-Afrique a été adopté au sommet de Lisbonne en décembre. Ce nouveau partenariat est une mesure concrète du consensus européen et renforce encore les relations UE-Afrique. En effet, l'approfondissement du dialogue politique (sur des questions telles que la migration, ainsi que la paix et la sécurité, pour n'en citer que quelques-unes) de même que la variété des domaines couverts (concernant par exemple l'éducation, la recherche, les technologies de l'information, l'espace) témoignent d'une relation plus ouverte entre l'UE et ses partenaires africains.

Répondant à une demande de coordination et d'harmonisation accrues entre les bailleurs de fonds de l'UE, la Commission a proposé aux États membres un code de conduite sur la division du travail. Le code adopté par le Conseil présente des principes permettant de déterminer l'utilisation optimale des capacités et ressources collectives de l'UE pour aider les pays partenaires. Ces innovations constituent une étape importante dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La réforme du traité, telle qu'elle a été décidée récemment, devrait faciliter leur mise en œuvre progressive au cours des prochaines années.

Enfin, les engagements de l'UE à concrétiser les OMD ont été réaffirmés en 2007, en particulier à travers le soutien de la Commission à l'initiative du Secrétariat général de l'ONU concernant les OMD, aux côtés de plusieurs autres institutions multilatérales. L'UE se prépare à une série d'événements importants en 2008 qui devraient donner une impulsion politique internationale propre à relancer les efforts de réalisation des OMD d'ici 2015.

1.4. La cohérence entre les politiques de développement et les autres politiques

Pour faire progresser la mise en œuvre du consensus européen, en septembre la Commission a publié le premier rapport de l'UE sur la cohérence des politiques pour le développement⁵. Au-delà du consensus, le cadre politique qui a servi de référence à ce rapport a été fixé en 2005, au sein du train de mesures destinées à accélérer la réalisation des OMD⁶. Le rapport examine les progrès accomplis quant au renforcement de la cohérence entre douze politiques qui ont des effets sur les pays en développement et les objectifs de la politique de développement de l'UE, et identifie les questions en suspens⁷.

En effet, des politiques autres que la coopération au développement ont des effets importants sur les pays en développement. De plus, le concept communautaire de cohérence des politiques au service du développement, qui est inscrit dans le traité et réaffirmé par le consensus européen, vise à créer des synergies entre ces politiques et les objectifs de développement, ce qui contribuera ensuite à accroître l'efficacité de l'aide au développement. Il est crucial de s'assurer que ces ressources ne sont pas gaspillées ou utilisées de manière inefficace en raison d'un manque de cohérence des

⁵

http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/CONS_COMM_PDF_COM_2007_0545_F_ACTE_en.pdf

⁶ Communication de la Commission intitulée «Cohérence des politiques au service du développement - Accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement» - COM(2005)134 final du 12 avril 2005 et conclusions du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» (CAGRE) de mai 2005 relatives aux objectifs du millénaire pour le développement (Doc. 9266/05).

⁷ Commerce, environnement, changement climatique, sécurité, agriculture, pêche, dimension sociale de la mondialisation, migration, recherche, société de l'information, transports, énergie.

politiques, en particulier en ce qui concerne l'engagement de l'UE à accroître de manière substantielle l'aide publique au développement.

La politique commerciale de l'UE offre aux pays en développement un régime d'accès au marché favorable. Plus précisément, le régime d'accès au marché de l'UE permet à la nation la plus favorisée (NPF) de bénéficier de droits à l'importation de 4 % pour les produits non agricoles et de 18,6 % pour les produits agricoles,⁸ pour une moyenne globale de seulement 6,9 %. Dans le contexte du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE, les exportations en provenance des pays en développement ne sont pas soumises aux droits de douane ou bénéficient d'une réduction de 3,5 % de ces droits (voir la section sur le SPG plus bas). Dans le cadre de l'initiative «Tout sauf les armes» (TSA), cela signifie que les biens en provenance des pays les moins avancés (PMA) jouissent d'un accès sans droits de douane et sans contingents au marché de l'UE. De plus, l'UE accorde l'exemption des droits de douane à la grande majorité des exportations des États ACP depuis que la Convention de Lomé est entrée en vigueur en 1975 et a été encore élargie avec les APE.

Les préférences tarifaires les plus généreuses pour les pays en développement sont celles qui sont accordées aux PMA (au titre de l'initiative TSA) et aux pays ACP (au titre du régime commercial de Cotonou en 2006-07 et depuis janvier 2008 au titre du règlement sur l'accès au marché au titre des APE). Les pays en développement bénéficient de préférences tarifaires importantes, en particulier sur le marché européen. Cela dit, il est important de noter que la part des pays les plus pauvres dans le commerce international reste marginale, tandis que leur part relative dans les importations vers l'UE a fortement baissé sous l'effet de la concurrence d'autres pays, et, en particulier, d'autres pays en développement. Par conséquent, pour faciliter leur intégration plus étroite dans l'économie mondiale, il est important non seulement de réduire les obstacles à l'accès au marché, mais aussi de prendre en compte et d'aborder tout un éventail d'autres facteurs tels que ceux qui ont trait à la compétitivité et aux capacités du côté de l'offre de chacun des pays en développement.

La politique commerciale de l'UE est multidimensionnelle – multilatérale, régionale/bilatérale et autonome. Cela étant, dans chacune de ces dimensions, la politique commerciale de l'UE comporte des éléments qui répondent aux besoins particuliers des pays en développement et soutiennent la poursuite de leur développement et leur intégration profitable dans le système commercial mondial, y compris en les aidant à améliorer leurs performances économiques au sein du marché de l'UE. De ce fait, on trouvera des exemples de la manière dont l'UE poursuit ses objectifs politiques pro-développement à tous les niveaux: au niveau multilatéral, à travers les négociations de l'OMC; au niveau régional et bilatéral, par la négociation d'accords commerciaux avec d'autres pays ou d'autres régions tels que les APE avec les pays ACP et le soutien aux processus d'intégration régionale propres aux pays en développement; et au niveau unilatéral, par le biais du système de préférences généralisées. L'UE participe aussi activement à la fourniture de l'aide au commerce aux pays en développement pour les aider à surmonter les difficultés d'intégration, que ce soit au niveau régional ou mondial. Dans ce contexte, l'intégration régionale

⁸ WTO European Communities Trade Policy Review 2007.

est un moyen important d'améliorer la position des pays en développement et leur capacité à être compétitifs sur les marchés internationaux en créant des marchés régionaux plus grands et en améliorant l'environnement économique général. Cette approche revêt une importance particulière pour les pays les plus pauvres car ces efforts peuvent améliorer leur compétitivité internationale en attirant davantage d'investissements et en les plaçant dans une position plus favorable pour profiter des débouchés qui se créent dans des marchés d'exportation non traditionnels, notamment ceux d'autres pays en développement.

Dans le domaine de l'agriculture, l'UE a parcouru beaucoup de chemin en faisant en sorte que sa politique agricole commune soit plus favorable au développement. Avec des droits de douane bas ou inexistantes sur la plupart des produits, l'accès au marché de l'UE est généralement favorable aux pays en développement. Des progrès importants ont été accomplis par le biais de réformes successives des subventions aux exportations et des subventions agricoles nationales qui faussaient les marchés. La coopération au développement de l'UE soutient le développement agricole et rural en Afrique en particulier.

En ce qui concerne la pêche, une nouvelle génération d'accords de partenariat dans le domaine de la pêche devrait conduire au remplacement de tous les accords existants sur la pêche avant 2008. L'objectif principal de la nouvelle génération d'accords est de ne plus uniquement garantir l'accès de la flotte européenne, mais d'introduire la pêche responsable et durable en soutenant également les politiques de pêche des pays partenaires. Si des progrès ont d'ores et déjà été constatés, d'autres améliorations sont possibles – en particulier dans l'évaluation des réserves halieutiques dans les pays en développement. De plus, les enveloppes financières dont sont assortis les accords de partenariat dans le domaine de la pêche peuvent être substantielles, et il convient de contrôler l'utilisation de ces fonds de façon à s'assurer que les activités de pêche locales sont soutenues. De la même manière, les systèmes de contrôle, de suivi et de surveillance destinés à lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée continueront d'exiger une coopération internationale accrue.

En ce qui concerne le changement climatique, tous les efforts déployés au titre de l'ambitieuse politique climatique de l'UE profiteront directement aux pays en développement les plus pauvres et les plus vulnérables, les politiques en question ayant pour objectif à long terme de limiter à 2 °C l'évolution de la température par rapport aux niveaux pré-industriels. Les pays partenaires bénéficieront également des externalités positives des programmes de recherche scientifique et des investissements dans les technologies adaptées.

D'autres enquêtes et mesures proactives sont nécessaires, cependant, pour éviter les effets négatifs potentiels de la politique de l'UE en matière de biocarburants. Il convient de mieux intégrer les problèmes de changement climatique au dialogue politique entre l'UE et les pays en développement. Il faut également que l'adaptation dans les programmes de coopération au développement bénéficie d'un soutien accru. La proposition de la Commission de mettre en place une Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) entre l'UE et les pays en développement partenaires, en particulier les plus vulnérables d'entre eux, constitue un pas important

dans cette direction⁹. C'était le thème principal de la conférence «Journées européennes du développement» organisée à Lisbonne en novembre dernier.

En ce qui concerne la sécurité, l'UE déploie un large éventail d'instruments en faveur de la sécurité et du développement. Récemment, l'UE s'est efforcée de renforcer les liens entre ces deux domaines, mais la diversité des contextes et des situations ainsi que la complexité de l'environnement institutionnel de l'UE en tant qu'acteur de la sécurité constituent des défis importants. Les actions en cours sont notamment l'intégration de la prévention des conflits dans la coopération au développement, la réponse aux situations de fragilité, la promotion de la transparence et de l'équité dans la gestion des ressources naturelles, l'appui apporté au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et à la réforme du secteur de la sécurité, le contrôle des exportations d'armes et le trafic illégal d'armes légères, d'êtres humains, de drogue et d'explosifs. Cependant, pour répondre aux besoins du continent africain, des efforts supplémentaires sont nécessaires et des actions concrètes sont envisagées par le biais d'un ensemble de mesures de développement et de sécurité dans le cadre du partenariat UE-Afrique.

Dans le domaine de l'énergie, l'UE travaille sur différents grands projets dont le but est de soutenir la fourniture de services énergétiques adaptés, abordables et durables dans les pays en développement, comme l'Initiative de l'UE pour l'énergie, destinée à éradiquer la pauvreté et à promouvoir le développement durable, et le partenariat UE-Afrique sur l'énergie. La nouvelle politique énergétique pour l'Europe, dont le but est de fournir une énergie durable, sûre et compétitive à l'ensemble des États membre de l'UE, vise également à intégrer les politiques européennes en matière d'énergie et de développement dans une approche gagnant-gagnant. Les pays en développement, en particulier en Afrique, profiteront des efforts de l'UE pour diversifier les sources d'approvisionnement énergétique et pour développer des technologies économes en énergie et renouvelables.

Enfin, pour satisfaire les ambitions de développement en général et les OMD en particulier, le renforcement des capacités et la coopération internationale dans les sciences et technologies sont considérés comme des domaines d'action d'une importance déterminante. D'une part, les sciences et technologies doivent être envisagées en relation avec l'enseignement et l'investissement en capacités d'innovation, de l'autre il conviendrait de relier des domaines de politique sectorielle tels que la démographie, l'alimentation et l'agriculture, la santé, l'environnement, les énergies durables, les TIC et le commerce. De la même manière, favoriser la «mobilité des cerveaux» plutôt que l'«exode des cerveaux» et renforcer les capacités dans le domaine de la recherche et des technologies pour faciliter l'accès des pays en développement aux programmes de recherche sont deux domaines dans lesquels il est possible d'améliorer encore la cohérence des politiques à l'appui du développement. De plus, les différents domaines thématiques du programme-cadre de recherche (PCR) incluent des actions spécifiques de coopération internationale (SICA) qui peuvent répondre aux besoins particuliers des pays en développement sur la base de l'intérêt mutuel et des avantages réciproques. En effet, l'ouverture complète du septième programme-cadre de recherche (2007-2013) aux pays tiers, y

⁹ Voir également l'article de fond intitulé «*The challenge of reconciling MDGs and the fight against climate change*».

compris les pays en développement, peut contribuer à renforcer les capacités des pays participants. C'est dans le but d'atteindre ces objectifs que la Commission continuera de faire en sorte d'encourager des synergies supérieures entre différentes politiques et différents instruments, et les objectifs de développement en 2008.

1.5. L'intégration des questions intersectorielles

La gouvernance démocratique

La gouvernance démocratique n'est pas seulement une fin en soi, elle est également cruciale pour le développement durable dans des secteurs tels que l'éducation, la justice, les transports, l'eau, et la santé, et par conséquent pour la concrétisation rapide des OMD. En effet, la gouvernance démocratique est indispensable à une fourniture efficace de services. La Commission s'est par conséquent résolument engagée à promouvoir et à soutenir les efforts des pays partenaires pour améliorer la gouvernance démocratique dans tous les secteurs de leurs sociétés respectives. Pour ce faire, elle soutient aux niveaux local et national des initiatives visant à renforcer la responsabilité, à améliorer la transparence, à étendre la participation populaire aux processus de développement et à lutter contre la corruption et les erreurs de gestion. Plus spécifiquement, s'appuyant sur des normes efficaces de conduite et valorisant de sains principes d'ouverture, de transparence et de mérite professionnel dans le contexte des efforts d'amélioration de la gouvernance démocratique, la Commission encourage fortement le développement d'une fonction publique professionnelle et impartiale. Même si la Commission est déjà parvenue à relever bien des défis de la gouvernance dans chaque secteur, le travail d'amélioration et de systématisation accrue de la mise en œuvre se poursuit. Ce faisant, la Commission montre à quel point la gouvernance est propre à la situation et au contexte de chaque pays, à quel point il est important que les bailleurs de fonds ne soient pas directifs, que les réformes de la gouvernance soient mises au point dans le pays concerné, qui se les approprie, et qu'elles soient envisagées progressivement (il faudrait envisager une approche de «gouvernance suffisante»).

L'égalité entre les hommes et les femmes

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes occupe une place importante dans la politique étrangère de l'UE. Cette égalité se reflète à la fois dans les dialogues politiques et dans l'aide extérieure. Une communication sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement adoptée en mars pour la première fois propose une stratégie au niveau européen¹⁰. Cette stratégie fournit des orientations pour rendre l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes plus efficace, propose des actions spécifiques dans cinq domaines et décrit les différentes manières de promouvoir l'égalité par les nouvelles modalités d'aide. Le Conseil a invité la Commission à mettre au point un plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'émancipation des femmes dans la coopération au développement et d'en assurer le suivi. De plus, afin d'assurer une intégration plus efficace de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les actions de la Commission, une communication

¹⁰ COM(2007)100 final.

sera rédigée sur l'intégration des questions horizontales (environnement, droits de l'homme, égalité entre les femmes et les hommes, VIH/SIDA, etc.).

Dans plusieurs documents de stratégie par pays du 10^e Fonds européen de développement (2007-2013), la promotion de l'égalité a été prise en compte de façon approfondie dans l'analyse de la situation ainsi que dans la réponse stratégique apportée par la Commission. Dans le cadre de la PEV, les plans d'action conclus avec les pays partenaires contiennent des dispositions en faveur de la promotion du rôle des femmes dans le progrès économique et social ainsi qu'en faveur de la lutte contre les discriminations et les violences envers les femmes. Les questions des droits des femmes sont traitées dans les sous-comités qui assurent le suivi de la PEV – dans les sous-comités des droits de l'homme et de la démocratie en particulier.

Au sein du partenariat euro-méditerranéen, la Commission a joué un rôle majeur en assurant le suivi du cadre d'action d'Istanbul et des mesures visant à promouvoir les droits des femmes et leur pleine participation dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel. Une réunion ad hoc s'est tenue en octobre pour examiner la suite donnée aux conclusions d'Istanbul au cours de la première année de mise en œuvre du cadre d'action. Un rapport sur les principales initiatives mises en œuvre par les partenaires euro-méditerranéens a été finalisé vers la fin de l'année 2007, et deux autres réunions ad hoc se tiendront en 2008.

La Commission apporte son soutien à des acteurs étatiques et non étatiques actifs dans le domaine de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes par le biais de divers instruments, notamment le programme thématique «*Investing in People*» (Investir dans les ressources humaines), le programme régional sur l'égalité entre les genres et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme.

La Commission s'est engagée dans un partenariat stratégique avec l'UNIFEM et le Centre international de formation (CCI/OIT) pour promouvoir l'égalité pour le développement et la paix et intégrer l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits humains des femmes dans les nouvelles modalités d'aide. Ce partenariat met également l'accent sur le rôle des femmes dans les situations de conflit et de post-conflit et plus particulièrement sur la bonne application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'initiative pour la consolidation de la paix, projet financé par le biais de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH) et mis en œuvre par un réseau d'organisations de la société civile, vise à mettre au point des instruments d'analyse et des ressources pour les décideurs – y compris les institutions européennes – sur le thème de la protection des femmes dans le contexte de conflits et du rôle qu'elles jouent dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale.

Des actions de sensibilisation, des échanges de bonnes pratiques, et la qualification du personnel de la Commission dans le domaine de l'intégration de la question du genre dans les programmes et les projets ont été assurés par le biais de la formation et par la création d'un réseau de personnes de contact dans les délégations de la Commission. Les activités de renforcement des capacités se poursuivront en 2008.

Les activités de renforcement des capacités statistiques ont été soutenues de façon à permettre aux pays de fournir des informations précises pour pouvoir suivre les progrès accomplis et mesurer l'impact des actions de développement. Les statistiques ventilées par sexe sont systématiquement recommandées pour pouvoir mieux comprendre les rôles respectifs des femmes et des hommes dans le maintien des trois piliers du développement durable - économique, social et environnemental - et mettre au point les réponses politiques adaptées.

Les enfants

Conformément au consensus européen pour le développement, tous les programmes et projets d'aide extérieure de la Commission doivent tenir compte des droits des enfants. Cette approche commence à porter ses fruits et aura des effets positifs à long terme. Plusieurs documents de stratégie nationaux adoptés en 2007 témoignent d'une réelle prise en compte des droits des enfants dans la manière d'envisager les activités et la population cible.

De plus, la Commission a conclu un partenariat avec l'UNICEF dans le but de mettre au point toute une panoplie d'instruments de prise en compte des droits de l'enfant dans la coopération européenne au développement et les relations extérieures (voir ci-après le point 2.3). Cet ensemble d'instruments est destiné à aider les parties prenantes (y compris le personnel de la Commission) qui sont directement ou indirectement concernées par les droits et les besoins des enfants, à en tenir compte et à les intégrer dans les programmes et dans la mise en œuvre des projets.

La cohésion sociale et l'emploi

Le rôle important que joue l'emploi dans la réalisation plus intégrée des OMD a été exprimé dans la Déclaration du millénaire du sommet mondial de 2005, un groupe interorganisations ayant proposé des indicateurs adaptés pour un nouvel objectif de «[promotion du] plein emploi et d'un travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes» au titre de l'OMD 1 (Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim). Depuis, outre la promotion directe de l'emploi, la nécessité d'accélérer les efforts de promotion de l'emploi en tant que question intersectorielle touchant à d'autres domaines de l'aide au développement (tels que l'éducation, la reconstruction d'après-conflit et le développement rural) s'est imposée de façon de plus en plus marquée.

Un document de travail des services de la Commission intitulé «*Promoting Employment through EU Development Cooperation*» a été adopté en avril. Il montre à quel point il est important de promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous – en mettant l'accent sur les jeunes et les femmes afin d'éviter que l'écart entre les riches et les pauvres ne s'accroisse. Le document de travail des services de la Commission propose d'accroître l'aide de l'UE en faveur des pays en développement qui s'efforcent de mettre en œuvre le concept de travail décent. Il faudrait donner la priorité à la création de nouveaux emplois utiles dans le secteur formel de l'économie ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie et de travail dans le secteur informel de l'économie. Le document suscite également un débat général avec les États membres de l'UE sur la meilleure manière de promouvoir l'emploi par le biais de politiques de développement dans le cadre global du programme en faveur du travail décent. Les résultats devraient être reflétés dans la programmation de l'aide de l'UE.

Pour faciliter l'intégration de l'emploi, de la protection sociale et du travail décent dans la coopération extérieure, la Commission organise des séminaires thématiques régionaux avec ses délégations et les bureaux locaux de l'OIT depuis 2006. L'Amérique latine a été au cœur des débats du séminaire commun de 2007. Ces séminaires visent à mettre en œuvre le partenariat stratégique conjoint au niveau local, pour améliorer la compréhension, la coopération, les synergies et les contacts.

L'environnement

Lors de la programmation de la nouvelle génération de documents stratégiques nationaux et régionaux, les initiatives d'intégration environnementale cherchaient avant tout à attirer l'attention sur la protection de l'environnement et la gestion de ressources naturelles durables à la fois par le biais d'actions spécifiques au sein des secteurs d'intervention et sous forme d'interventions intersectorielles. L'accent a été mis sur la mise au point de profils environnementaux nationaux et sur l'utilisation d'évaluations environnementales stratégiques comme moyen d'intégrer la durabilité environnementale ainsi que les questions de changement climatique dans les politiques sectorielles, les programmes et plans de grande envergure.

Des consultations publiques ont été organisées au sujet des éléments et priorités principaux d'une éventuelle stratégie à l'échelle de l'UE dans ce domaine, qui partirait de la stratégie d'intégration de 2001 et s'attaquerait également à de nouveaux défis. La méthodologie détaillée dans le manuel de la Commission sur l'intégration environnementale a été communiquée aux États membres de l'UE. Des réunions ont également été organisées avec les États membres et les partenaires de développement au cours du premier semestre pour examiner les avancées réalisées quant à la dimension environnementale du 10^e Fonds européen de développement.

Les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation se sont poursuivies. Plus de 300 membres du personnel, assez équitablement répartis entre la Commission et les institutions concernées des pays partenaires, ont bénéficié de séminaires d'intégration environnementale et de formations en ligne. Des réunions de sensibilisation à l'attention du personnel de la Commission et du grand public ont été consacrées aux questions telles que la lutte contre la déforestation, le calcul de l'empreinte écologique et la consommation et la production durables. Il est essentiel de fournir aux délégations de la Commission des informations utiles sur les questions environnementales, telles que le changement climatique, pour permettre au personnel de la Commission spécialisé en la matière d'initier un dialogue avec les pays partenaires pour expliquer la position de l'UE et s'assurer que des méthodes d'atténuation et d'adaptation sont suffisamment prises en compte dans les stratégies de développement économique et de réduction de la pauvreté. De ce fait, la contribution des délégations aux questions du changement climatique et aux autres questions environnementales continuera de s'intensifier en 2008.

1.6. L'efficacité de l'aide et le cofinancement

L'efficacité de l'aide

L'UE se prépare pour l'examen à mi-parcours de la Déclaration de Paris à l'occasion du troisième Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra en septembre 2008.

La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide énonce 12 engagements qui doivent être respectés avant la fin de l'année 2010. De plus, l'UE (États membres et Commission) se sont fixé quatre autres objectifs ambitieux, à la fois en tant que bailleurs de fonds individuels et en tant que groupe. Les objectifs de l'UE étaient énoncés dans le consensus européen et ont été réaffirmés par la Commission et les États membres dans les conclusions du Conseil en avril 2006 et novembre 2007.

Les objectifs supplémentaires de l'UE sont les suivants: (i) fournir l'aide au renforcement des capacités grâce à des programmes coordonnés et à davantage d'arrangement entre bailleurs de fonds multiples, (ii) acheminer 50 % de l'aide publique par l'intermédiaire de systèmes nationaux et accroître le pourcentage de l'assistance fournie dans le cadre de l'aide budgétaire ou d'accords de crédit croisé (*swap*), (iii) éviter la création de nouvelles unités de mise en œuvre des projets et (iv) réduire de moitié le nombre de missions non coordonnées.

En ce qui concerne les quatre objectifs supplémentaires de l'UE, la Commission a adopté deux stratégies: la première porte sur l'utilisation croissante des systèmes nationaux et la seconde est consacrée aux missions conjointes. Le processus a commencé avec la mise au point de stratégies de coopération technique coordonnée et la réduction et l'absence d'unités de mise en œuvre des projets parallèles.

Le suivi des progrès réalisés

Le suivi des progrès réalisés par rapport à la Déclaration de Paris et aux quatre objectifs supplémentaires de l'UE est indispensable pour garantir la transparence et pour déterminer les points qui restent à améliorer. Selon les conclusions du Conseil de 2006, l'exercice de suivi des quatre objectifs supplémentaires de l'UE doit être réalisé dans le cadre des mécanismes existants, à savoir le système OCDE/CAD.

L'enquête 2006 de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris de l'OCDE apporte des informations calculées à partir d'un échantillon de 34 pays partenaires et tient lieu d'exercice de référence. Une deuxième enquête, qui doit être réalisée en 2008, permettra de mesurer les progrès accomplis depuis l'enquête de 2006. Cette enquête portera sur davantage de bailleurs de fonds (émergents), et sur davantage de pays partenaires.

Les étapes concrètes favorisant l'efficacité de l'aide

L'adoption du *Code de conduite de l'UE sur la division du travail dans la politique de développement*¹¹, représente une avancée décisive dans la mise en œuvre de la volonté de l'UE de distribuer plus d'aide, plus vite et mieux. La mise en œuvre du code de conduite de l'UE a déjà commencé par le biais de consultations dans chaque domaine entre les délégations de la Commission, les États membres de l'UE, les pays partenaires et d'autres bailleurs de fonds. Pour faciliter le processus de consultation sur la mise en œuvre de la division du travail dans ce domaine, la Commission organise également des séminaires techniques réguliers pour les États membres.

Les règlements financiers de l'UE rendent désormais possible le cofinancement avec les États membres, en particulier sous forme de gestion de fonds et de coopération

¹¹ Lors de la réunion du Conseil du 15 mai.

déléguée. La Commission prépare à l'heure actuelle une synthèse des bonnes pratiques en matière de division du travail avec des études de cas concernant l'ensemble des bailleurs de fonds. Cette synthèse révélera également les freins et les éléments moteurs de la division du travail et s'efforcera de mettre au point des indicateurs afférents à cette dernière (c'est-à-dire une mesure applicable à la fragmentation de l'aide). Une étude sur le cofinancement de l'UE¹² donne des informations sur les différents acteurs et les approches adoptées en termes de cofinancement au niveau de l'UE et dévoile les principaux enseignements tirés des expériences de cofinancement bilatérales, communautaires et décentralisées, tout en définissant des actions futures qui pourraient permettre d'élaborer une stratégie européenne globale en matière de cofinancement.

Le *Donor Atlas 2006*¹³ fournit des données de référence sur les situations de fragilité en vue d'un éventuel examen au sein de la communauté internationale de la complémentarité entre les pays dans de telles situations.

Des contributions importantes ont été fournies en temps voulu dans le cadre des processus internationaux concernés, favorisant la coordination, la cohérence et la visibilité des positions de l'UE et de la Commission dans les organisations internationales. Cela s'est particulièrement vérifié pour la FAO et l'UNCCD, des institutions qui ont connu un processus de réforme (qui se poursuit en 2008).

Pour soutenir l'objectif d'efficacité de l'aide, il est tout aussi important que l'on s'y intéresse dans les secteurs de coopération. Pour ce faire, des mécanismes et des plates-formes de coordination thématique sont indispensables. Des progrès ont été réalisés, en particulier en ce qui concerne le volet du développement rural. Un processus d'élaboration de lignes directrices spécifiques sur l'efficacité de l'aide a été lancé par la plate-forme mondiale des bailleurs de fonds pour le développement rural à l'occasion du deuxième forum européen sur le développement durable qui s'est tenu à Berlin en juin 2007. D'autres secteurs dans lesquels des mécanismes de coordination des bailleurs de fonds existent/ont été renforcés à un niveau opérationnel comprennent l'agriculture, en particulier la recherche agricole orientée vers le développement et le bétail.

Le financement du développement (le «processus de Monterrey»)

Dans le contexte de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey en 2002, l'UE (Commission et États membres) a pris une série d'engagements thématiques. L'UE s'exprimait alors pour la première fois d'une seule voix en matière de politique du développement. Le Conseil a chargé la Commission d'assurer le suivi et de fournir des rapports d'avancement annuels sur ces engagements. L'appropriation et la confiance des États membres dans ce processus sont très élevées et ont conduit, à l'occasion du sommet mondial des Nations unies de 2005, à l'adoption d'engagements supplémentaires.

La CE contrôle la mise en œuvre des engagements suivants: augmentation d'échelle de l'APD (engagements 2010-2015), sources novatrices de financement, allègement de la dette, efficacité de l'aide, mécanismes d'aide plus prévisibles et moins

¹² *Study on EU co-financing*, Sigrid Willibald, novembre 2007.

¹³ http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/eu_donor_atlas_2006_en.pdf.

fluctuants, chocs exogènes, déliement de l'aide, biens publics internationaux, réforme du système international du financement et commerce et développement.

Ces engagements sont devenus des éléments déterminants du consensus européen pour le développement. Avec le temps, l'efficacité de l'aide et l'aide au commerce se sont transformées en volets quasiment indépendants (en rapport avec l'avancement des travaux à l'OCDE/CAD et à l'OMC). Le Conseil a insisté à maintes reprises sur le maintien du lien avec Monterrey et a invité la Commission à rendre compte des progrès accomplis en matière d'efficacité de l'aide (c'est-à-dire la division du travail) et d'aide au commerce (à savoir la stratégie de mise en œuvre de l'aide au commerce de l'UE) dans le cadre du rapport de Monterrey.

Le rapport de Monterrey 2007 a permis à la Commission de mettre en évidence l'importance qu'accorde l'Europe aux millions de personnes qui souffrent de pauvreté, la plupart des États membres ayant atteint voire dépassé leurs promesses pour 2006. Il montre également que l'Europe est au premier plan en ce qui concerne le développement de sources novatrices de financement du développement et de la question de l'efficacité de l'aide. Dans le même temps, le rapport a permis de faire pression sur les États membres qui peinent encore à remplir leurs engagements. En ce sens, cet exercice de suivi permet de s'assurer que les engagements sont respectés par les États membres, ce qui fait passer l'Europe de la théorie à la réalité en matière de politique du développement.

Le rapport de Monterrey 2008 est en cours d'élaboration dans le cadre de l'ensemble de textes Accra/Doha que doit adopter la Commission en juin 2008¹⁴. Les réponses de la plupart des États membres au questionnaire annuel, qui porte sur l'ensemble des engagements, sont disponibles. Le rapport évaluera les progrès accomplis (APD à l'Afrique et soutien à une nouvelle architecture de la dette), mettra en évidence les handicaps (niveaux de l'APD en baisse en 2007-2008) et formulera des propositions en vue d'une position unique de l'UE à adopter à Doha.

Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement

Comme en témoignent le «consensus européen» et plusieurs conclusions, résolutions et opinions, la société civile et ses différents acteurs jouent un rôle essentiel en tant que promoteurs de la démocratie, de la justice sociale et des droits de l'homme. L'UE reconnaît la contribution cruciale des acteurs non étatiques en vertu de leur double rôle de partenaires stratégiques dans le dialogue politique, social et économique et d'acteurs de premier plan dans la fourniture de l'aide. L'UE préconise un dialogue constructif et ininterrompu avec l'ensemble des acteurs non étatiques et autorités locales, à plusieurs titres: garantir la prise en compte des priorités et des problèmes des acteurs dans les stratégies et les programmes de développement, renforcer leur influence dans le processus de développement et faire progresser le dialogue politique, social et économique.

Pendant toute l'année 2007, la Commission a organisé des débats sur la stratégie pluriannuelle pour le nouveau programme thématique intitulé «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement» qui remplace les anciennes

¹⁴ L'ensemble comprendra une communication politique générique, les rapports sur le financement du développement, l'efficacité de l'aide, l'aide au commerce et sur la cohérence des politiques.

lignes budgétaires intitulées «cofinancement avec les ONG» et «coopération décentralisée». La stratégie pour 2007-2010 a été approuvée par les États membres et adoptée par la Commission en juin à la suite d'une consultation avec la société civile et après des échanges avec le Parlement européen. Les enseignements tirés et l'évolution des politiques en ce qui concerne les méthodes participatives ont débouché sur plusieurs innovations importantes, notamment l'assouplissement des critères d'admissibilité pour tous types d'acteurs non étatiques et d'autorités locales ainsi que pour les parties prenantes dans les pays partenaires. De plus, dans le contexte de la délégation de pouvoirs et afin de garantir la participation des parties prenantes dans les pays partenaires, à l'avenir les délégations de la Commission assumeront de plus larges responsabilités de gestion par rapport aux interventions menées dans chaque pays, qui comprendront notamment le lancement d'appels à propositions.

L'objectif premier du programme est la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable, par la concrétisation des OMD et d'autres objectifs convenus au niveau international. Plus spécifiquement, le programme vise à (i) promouvoir une société ouverte et autonome dans les pays partenaires de façon à faciliter la participation des parties prenantes, (ii) sensibiliser le public aux questions de développement et promouvoir l'enseignement pour le développement en Europe, et (iii) soutenir des activités de coordination et de communication des réseaux d'acteurs non étatiques et d'autorités locales en Europe. La Commission adopte des programmes d'action annuels (PAA) pour mettre en œuvre cette stratégie. Le PAA 2007 a été adoptée en décembre après avoir été approuvée par les États membres. Par la suite, le premier appel à propositions (local et central) a été lancé.

Les dispositions de l'accord de Cotonou ont facilité et consolidé des méthodes participatives en coopération avec les pays ACP. La révision de l'accord en 2005 a été l'occasion de renforcer encore ces dispositions, en facilitant l'accès des acteurs non étatiques au financement et en étendant les dispositions sur les méthodes participatives aux autorités locales. La participation des acteurs non étatiques était un principe fondamental du processus de programmation du 10^e Fonds européen de développement qui s'est déroulé en 2006 et 2007. Les lignes directrices pour la programmation ont été largement diffusées et mises en ligne pour faciliter la participation d'un large éventail d'acteurs.

L'amélioration de la participation des acteurs non étatiques et des autorités locales au dialogue politique est régulièrement évaluée. En 2007, la Commission a produit un rapport de synthèse sur l'expérience de ses délégations en matière de consultation des parties prenantes dans le cadre de l'élaboration des documents de stratégie nationaux au titre du 10^e Fonds européen de développement. Les résultats du rapport sont mitigés. Si la qualité de la participation est variable, il existe un dialogue avec les parties prenantes dans chacun des 64 pays examinés. Néanmoins, dans plusieurs cas, le dialogue politique se limite plutôt à l'information qu'à la consultation. Ceci étant, le nombre de pays où les acteurs non étatiques sont consciencieusement consultés a augmenté depuis l'examen à mi-parcours des programmes en 2004. Le rapport complet est disponible sur le site internet de la DG Développement sur Europa.

Une autre question d'importance en 2007 a été la tendance générale de plus en plus marquée à étudier le rôle de la société civile dans la recherche de l'efficacité de

l'aide. En effet, les acteurs non étatiques ont longtemps été considérés comme le «chaînon manquant» dans l'Agenda de Paris. Dans ce contexte, la Commission suit les avis d'un groupe consultatif mis en place par le groupe de travail sur l'efficacité de l'aide (GT-EFF) dans le but de mettre au point des recommandations concrètes sur la meilleure manière d'intégrer les acteurs non étatiques aux débats internationaux sur l'efficacité de l'aide à la lumière du Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra en septembre 2008.

États membres de l'UE-12: Dispositif de renforcement des capacités en matière de politique de développement (DRC III)

Au cours du deuxième semestre, la Commission a eu des entretiens bilatéraux avec chacun de États membres de l'UE-12 dans le but d'initier et de lancer le troisième dispositif de renforcement des capacités (DRC III) pour la politique de développement des États membres de l'UE-12. Le dispositif est un programme axé sur la demande destiné à fournir une formation et une aide technique aux États membres de l'UE-12 de façon à renforcer leurs capacités en matière de coopération au développement selon le principe du «juste à temps, juste assez». L'objectif du troisième dispositif de renforcement des capacités est d'aider les États membres de l'UE-12 à tirer parti de leurs réalisations récentes en matière de coopération au développement entreprises dans le cadre des premier et deuxième dispositifs de renforcement des capacités et progresser de façon cohérente tout en attachant une attention particulière au respect des engagements pris au niveau de l'UE. Ce programme prendra la suite du DRC II (même si la forme et le fond seront différents) qui a atteint sa phase finale. Les discussions avec les États membres de l'UE-12 ont mis l'accent sur leurs besoins en matière de renforcement des capacités dans le domaine de l'aide au développement, les modalités de mise en œuvre et les aspects opérationnels et sur la manière et la mesure dans laquelle le DRC III peut y répondre.

1.7. Le partenariat avec les Nations unies et la Banque mondiale

Les Nations unies

Les relations entre les Nations unies et l'Union européenne ont établi avec le temps un réseau riche et varié de contacts, de coopération et de dialogue couvrant quasiment tous les domaines des relations extérieures de l'UE et de la charte des Nations unies. Elles traitent de la paix, de la sécurité, des droits de l'homme, des affaires sociales et économiques, mais également du développement, des actions humanitaires et de la politique commerciale.

La Commission, conformément à la stratégie européenne de sécurité (2003), est attachée à des Nations unies fortes, dotées des moyens nécessaires pour faire face aux problèmes mondiaux et mettre au point des solutions à l'échelle internationale. Elle soutient les réformes des Nations unies et la mise en œuvre des résultats du sommet mondial de l'ONU de 2005. En 2007, la Commission a soutenu les projets des Nations unies visant à promouvoir la cohérence de l'ensemble du système interorganisations, en particulier le lancement des initiatives «*Delivering as One*» dans huit pays pilotes, et étudie à l'heure actuelle les implications possibles pour sa future coopération avec les agences, fonds et programmes des Nations unies. Dans un souci de cohérence de l'ensemble du système, les Nations unies pratiquent

maintenant de plus en plus la coopération interorganisations et s'expriment d'une seule voix sur les questions politiques dans leurs relations avec l'Union européenne.

Cette année, la communauté internationale dans son ensemble a mis l'accent sur le changement climatique. En septembre, le Secrétaire général de l'ONU a organisé une réunion de haut niveau sur le changement climatique à New York, et l'année s'est achevée sur l'adoption de la «feuille de route de Bali» lors de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques en décembre. La Commission a participé activement aux deux événements, qui ont été organisés conjointement avec la présidence de l'UE. Les Journées européennes du développement avaient pour but de répondre aux mêmes questions en trouvant des solutions mondiales et européennes aux problèmes proches tout en promouvant fermement la relation entre le développement et le changement climatique.

En 2007, on était à mi-chemin de la date de 2015 fixée pour la réalisation des OMD. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé le groupe directeur pour les OMD en Afrique avec de grands partenaires de développement multilatéraux et régionaux pour mettre au point des stratégies et pour préparer des actions destinées à remettre l'Afrique sub-saharienne, en particulier, sur la voie de la réalisation des OMD. Le président Barroso est un membre du groupe directeur et la Commission a activement fait part de son expérience et de ses opinions au sein du groupe.

2007 a été la première année complète de fonctionnement de la nouvelle Commission de consolidation de la paix (CCP). Aux côtés d'autres acteurs de l'UE, la Commission a participé à ses travaux sur des questions spécifiques à un pays ou sur des questions thématiques. La CCP a adopté des stratégies intégrées de maintien de la paix pour le Burundi et la Sierra Leone et a approuvé des mécanismes de suivi et de contrôle de leur mise en œuvre. La CCP a également organisé plusieurs débats sur des questions thématiques présentant un intérêt transversal pour ses travaux en matière de maintien de la paix, telles que les cadres stratégiques pour le maintien de la paix, les indicateurs et le contrôle, la gouvernance locale et la décentralisation dans les situations de post-conflit, les expériences régionales de maintien de la paix, l'aide budgétaire dans les pays sortant d'un conflit, l'égalité entre les hommes et les femmes et la consolidation de la paix.

La Commission a continué de participer activement par d'autres moyens aux processus des Nations unies avec les membres de l'UE, en soutenant l'adoption de résolutions et de documents de politique importants auprès de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC et des autres organismes des Nations unies. À titre d'exemple, représentant la CE en tant que membre à part entière de la FAO, la Commission a joué un rôle déterminant lors de la 34^e session de novembre, qui a mis en route avec succès le processus de réforme de la FAO.

La Commission continue de renforcer son partenariat avec le système des Nations unies dans son ensemble ainsi qu'avec chacune des entités onusiennes, en matière de travaux politiques et normatifs et d'activités opérationnelles. Dans ce contexte, plusieurs réunions de haut niveau entre la Commission et les Nations unies ont eu lieu; elles ont débuté en janvier avec la première mission du nouveau Secrétaire général Ban Ki-moon à l'extérieur des États-Unis qui s'est rendu à Bruxelles pour rencontrer la Commission et les autres institutions de l'UE. Au cours de l'année, les échanges politiques entre la Commission et les Nations unies et les réunions

destinées à examiner la coopération ont inclus des sessions avec la FAO en mars, qui ont abouti à l'adoption des priorités futures (changement climatique, statistiques, Afrique), avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en mai sur les questions de trafic, avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en juin et en octobre, qui ont traité des questions telles que les priorités pour l'Afrique, le financement de la santé et les facteurs déterminants pour la santé, et avec l'OIT en novembre, en particulier au sujet du programme en faveur du travail décent. La Commission a également apporté son soutien à des travaux du groupe de travail international «sport pour le développement et la paix» (SDP IWG). Afin d'utiliser pleinement le potentiel du sport en matière de développement, ce groupe a réalisé de nouvelles avancées en travaillant avec des gouvernements nationaux sur des recommandations politiques visant à soutenir l'intégration du sport et de l'activité physique dans leurs stratégies et programmes de développement. La Commission a apporté sa contribution aux recommandations politiques finales qui seront rendues publiques en 2008 de façon à coïncider avec les Jeux Olympiques de Pékin.

Enfin, une réunion destinée à examiner le partenariat stratégique Commission-PNUD a eu lieu en décembre; elle a permis de prendre acte des progrès communs en matière d'assistance électorale et d'évaluations des besoins en cas de conflit et de désastre, notamment. La réunion a également permis d'identifier des domaines d'intérêt commun pour 2008-2011: assistance électorale, renforcement des systèmes parlementaires, justice et réforme du secteur de la sécurité (RSS), désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), harmonisation des indicateurs de gouvernance, situations de fragilité, évaluation des besoins en post-conflit ou après catastrophe humanitaire et changement climatique.

La coopération se poursuit également avec d'autres entités des Nations unies telles que l'UNICEF, au sujet des droits et de la protection des enfants, et des indicateurs des OMD, ou avec l'UNIFEM, avec lequel un Partenariat CE/Nations unies sur l'égalité des genres pour le développement et la paix a été convenu.

Les institutions financières internationales

La Commission a intensifié le dialogue politique avec les institutions financières internationales (IFI), en particulier avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et les banques régionales de développement.

La Banque mondiale et le Fonds monétaire international

La quatrième réunion de haut niveau «de Limelette» entre la Commission européenne et la Banque mondiale concernant leur coopération en Afrique s'est tenue les 17 et 18 septembre à Bruxelles, dans le cadre du processus de coopération dit «de Limelette». Ce processus, qui a débuté à Limelette, près de Bruxelles, invite des hauts responsables et des fonctionnaires hors siège des deux institutions à un dialogue politique franc et ouvert sur la manière de mieux coordonner et harmoniser les politiques de la Commission et de la Banque mondiale en Afrique. Au cours de cette réunion, des plans d'action conjoints ont été adoptés.

Des échanges politiques ont eu lieu avec la Banque mondiale et le FMI dans les régions des pays candidats et candidats potentiels, le voisinage oriental et l'Asie centrale, ainsi que dans la région méditerranéenne. Cette coopération se déroule dans

le cadre d'un protocole d'accord avec chacune de ces trois régions. À la suite d'une consultation annuelle entre l'UE et les IFI en avril consacrée aux stratégies de voisinage et à la programmation de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP), la Banque mondiale a fait des propositions concrètes visant à renforcer la coopération entre ses stratégies nationales et les plans d'action de l'UE. De plus, il a été décidé de réaliser des travaux communs sur des indicateurs de la gestion des finances publiques dans quelques pays voisins. Au cours de l'été, la Société financière internationale (SFI) a adhéré au protocole d'accord existant entre l'UE et les IFI pour la région méditerranéenne. La Banque de développement du Conseil de l'Europe est devenue l'un des signataires du protocole d'accord entre l'UE et les IFI sur les NEI. Dans le cadre du groupe consultatif des IFI créé en 2007, une coordination opérationnelle entre l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) destiné aux candidats potentiels et aux pays candidats dans les Balkans et les opérations de soutien des IFI dans la région a également commencé. Dans le cas du processus de règlement du statut final du Kosovo, une coopération opérationnelle spécifique a également eu lieu.

Un autre type de relation entre la Commission et la Banque mondiale correspond à la coordination européenne entre les directeurs exécutifs européens présents au Conseil d'administration de la BM et de la Commission. La Commission s'efforce d'intensifier cette coordination en organisant une visite annuelle des directeurs exécutifs européens aux institutions européennes à Bruxelles. Le groupe a rendu sa quatrième visite aux institutions européennes à Bruxelles les 5 et 6 février. Les directeurs exécutifs ont rencontré des membres du groupe des commissaires chargés des relations extérieures, ainsi que des ONG et le Parlement. En plus de la visite annuelle, la Commission encourage l'adoption de positions européennes communes par les directeurs exécutifs européens sur des sujets devant être examinés au sein du conseil de la Banque mondiale en faisant connaître aussi souvent que possible ses positions en la matière pour examen lors des réunions de coordination hebdomadaires qui ont lieu à Washington DC entre les directeurs exécutifs européens et la délégation de la Commission. Les directeurs exécutifs européens ont présenté plus de trente déclarations communes au conseil en 2007, pérennisant ainsi la pratique des années précédentes.

Les réunions ministérielles bisannuelles de printemps et les Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI se sont tenues respectivement les 14 et 15 avril et du 20 au 22 octobre à Washington DC. Les principaux sujets examinés par la Commission et la Banque mondiale étaient les réformes de la gouvernance, l'orientation stratégique du groupe de la Banque mondiale, le changement climatique (un nouveau mécanisme mondial de financement dans le cadre du changement climatique est en cours d'élaboration) et les pays à revenu intermédiaire. Le commissaire Michel s'est exprimé devant le Comité du développement à deux reprises, tandis que le commissaire Almunia a participé au Comité monétaire et financier international. La Commission dispose du statut d'observateur aux deux réunions.

Enfin, un débat politique bilatéral de haut niveau a eu lieu entre la Commission et la Banque mondiale/le FMI. M. Zoellick a rendu une première visite à la Commission le 12 juin avant sa nomination en tant que président de la BM et a rencontré le commissaire Michel une seconde fois en novembre à Bruxelles. M. Strauss-Kahn a été élu par le Conseil d'administration en septembre en tant que nouveau directeur

général du FMI, et succède à M. de Rato, qui a quitté son poste après l'Assemblée annuelle du FMI.

Banques régionales de développement

Les 25 et 26 janvier, une réunion de haut niveau s'est tenue pour la première fois à Bruxelles entre les directeurs exécutifs européens des banques régionales de développement (les Banques interaméricaine, africaine et asiatique de développement) et de hauts responsables de la Commission. Cette réunion a pris la même forme que celle de la Commission et des directeurs exécutifs européens à la Banque mondiale mentionnée plus haut. La coordination européenne entre les directeurs européens présents dans les conseils d'administration des banques régionales de développement n'en est qu'à ses débuts.

La Commission a lancé un processus de coopération renforcée avec la Banque africaine de développement (BAD) cette année en organisant une réunion de haut niveau entre les hauts dirigeants de la Commission et la BAD qui s'est tenue les 3 et 4 septembre à Bruxelles et au cours de laquelle les deux institutions ont adopté un plan d'action (semblable aux réunions CE-BM de Limelette mentionnées plus haut). L'édition 2007 des Perspectives économiques en Afrique (PEA) a été dirigée par l'OCDE, mais depuis 2007 c'est la BAD qui assure la direction des futures éditions. Les PEA sont une synthèse utile des statistiques économiques et de développement social des pays africains. D'ailleurs, elles sont utilisées par un grand nombre de professionnels de différentes organisations. La Commission a soutenu financièrement la publication des PEA les années passées et décidé en décembre d'apporter une contribution financière aux deux prochaines éditions.

En ce qui concerne la Banque interaméricaine de développement, un nouveau protocole d'accord a été établi et signé pour la période 2007-2011. Les principales priorités du protocole d'accord se situent dans les domaines de la cohésion sociale, de l'intégration régionale, du changement climatique, de l'énergie renouvelable et des statistiques. Quant à la Banque asiatique de développement (BAsD), un protocole d'accord a été signé sur la coopération avec l'Europe de l'Est et l'Asie centrale qui débouche sur des consultations annuelles concernant les stratégies et les programmes.

1.8. L'attention accordée à la pauvreté dans les pays à revenu intermédiaire¹⁵

La Commission a des activités dans plus de 80 pays à revenu intermédiaire (PRI). Ces pays abritent plus de 50 % de la population du monde en développement, dont un milliard environ dispose d'un revenu de moins de deux dollars par jour.

Dans ces pays, la Commission s'efforce de mener une série d'actions extérieures. L'engagement de la CE à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement durable, y compris en cherchant à concrétiser les OMD, a toujours été prioritaire et continue de l'être en Asie et en Amérique latine, où de nombreuses personnes ne profitent pas des retombées du développement économique rapide et où le déséquilibre dans la répartition des revenus reste élevé, conduisant à l'exclusion

¹⁵ La définition des pays à revenu intermédiaire utilisée ici est celle de la *World Bank List of Economies* <http://siteresources.worldbank.org/DATASTATISTICS/Resources/CLASS.XLS>.

sociale et à l'inégalité. Dans ces pays, étant donné l'existence d'institutions et de structures sociales et économiques relativement développées, la Commission s'efforce de favoriser la réduction de la pauvreté et le développement durable à l'aide d'un large éventail d'actions possibles. Il s'agit notamment du soutien à des secteurs tels que le commerce, l'intégration régionale, l'agriculture, l'environnement, le changement climatique, la sécurité, la migration, la dimension sociale de la mondialisation, l'emploi et le travail décent, et la coopération scientifique internationale, y compris la recherche dans le domaine de la santé. Le type d'action dans chaque pays est déterminé par les conditions et priorités nationales, en application de l'instrument de coopération au développement (ICD) qui est devenu le principal mécanisme de financement dans le cadre de l'aide à l'Asie et à l'Amérique latine lors de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier. L'aide de la CE aux pays candidats à l'élargissement et aux pays de son voisinage, si elle repose sur la promotion d'un développement social et économique durable, vise également à consolider des liens mutuellement profitables avec l'UE, tel que le définissent l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) et l'instrument d'aide de préadhésion (IAP), également entrés en vigueur au 1^{er} janvier. De plus, des actions sont entreprises pour répondre aux besoins liés à la crise, à la reconstruction et à la réhabilitation dans des pays tels que l'Irak. En aidant ces pays, les besoins des populations les plus pauvres sont également pris en compte. En Amérique latine, à l'exception du Nicaragua, tous les pays sont des PRI. Chacun de ces pays recevra quelque 100 millions d'euros d'aide par an au cours de la période 2007-2010. Les progrès réalisés en matière de réforme économique et de politiques sociales ont entraîné une légère baisse des niveaux de pauvreté dans les PRI. Cependant, la pauvreté absolue reste élevée, et touche 40 % de la population, selon les dernières estimations des Nations unies. L'Amérique latine est la région la plus inéquitable au monde en termes de répartition des revenus et cette situation ne s'améliore pas significativement. De ce fait, les programmes de l'UE soutiennent la lutte contre la pauvreté et appuient les réformes. Les principales stratégies européennes en faveur des PRI en Amérique latine comprennent le soutien à l'intégration régionale, la promotion de la cohésion sociale et le renforcement des relations commerciales et autres débouchés commerciaux entre l'Amérique latine et l'Europe. Toutes ces stratégies de l'UE sont sensées faire augmenter les revenus de chacun et réduire les inégalités. Le dialogue politique de l'UE avec les pays partenaires et leurs groupements régionaux s'est ouvert récemment, pour inclure les questions liées à la compétitivité, à la migration, à la gouvernance et à l'environnement, à l'énergie et au changement climatique.

Au cours de la période 2007-2010, les pays à revenu intermédiaire (PRI), qui représentent 11 pays en Asie, devraient recevoir 290 millions d'euros par an en moyenne au titre de la coopération opérationnelle, ce qui représente environ 35 % de l'ensemble de l'aide communautaire allouée à l'Asie. Afin d'adopter une méthode différenciée et souple, la coopération communautaire au développement s'est adaptée aux différents besoins et aux conditions spécifiques. Des progrès sociaux et économiques ont été relevés dans les PRI asiatiques ainsi qu'en témoigne la forte réduction générale des niveaux de pauvreté, d'une ampleur parfois impressionnante comme en Chine. Cependant le nombre absolu de personnes pauvres reste très élevé et les inégalités de revenu se sont accrues. L'UE a également soutenu le processus d'intégration régionale en apportant son concours à l'ANASE en particulier. Les échanges politiques, tant au niveau bilatéral que régional, ont acquis une importance croissante dans différents domaines, notamment les questions économiques,

environnementales, énergétiques, de changement climatique et dans les dialogues avec la société civile.

Tous les pays de la région occidentale de l'IEVP sont maintenant classés dans la catégorie des PRI. Si la pauvreté dans la région a été réduite, les inégalités et l'exclusion sociales continuent d'augmenter dans chaque pays et chaque région. La mise en place de l'IEVP et l'aide croissante apportée sous la forme d'un appui budgétaire sectoriel contribuent à l'efficacité de l'aide communautaire; cependant les besoins régionaux restent considérables. Bien qu'elle ait été reclassée dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure, la Moldavie reste l'un des pays les plus pauvres d'Europe. Ainsi, la réduction de la pauvreté est cruciale pour la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté et le plan de développement national des pouvoirs publics moldaves, et pour l'aide communautaire au titre de l'IEVP. La région sud-méditerranéenne doit également régler le problème de la pauvreté; cependant, les sociétés dans cette région, qui reposent en général sur des valeurs religieuses de solidarité, sont plus redistributives et le pourcentage de citoyens qui vivent dans la pauvreté est inférieur à la moyenne mondiale. L'aide communautaire apportée par l'intermédiaire de l'IEVP met l'accent sur les réformes administratives, économiques et sociales, le renforcement des institutions et l'atténuation des effets sociaux du processus de transition. La durabilité du développement socio-économique est souvent la priorité de l'aide communautaire. Cependant, des stratégies nationales cohérentes et un engagement à mener des réformes dans ce domaine sont indispensables.

1.9. L'évolution des politiques et des stratégies sectorielles

Le développement humain et social

Une stratégie thématique pour le développement humain et social, *Investir dans les ressources humaines*, a été adoptée le 10 mai¹⁶ pour la période 2007-2013. Animée par l'ambition d'aider les pays partenaires à réaliser leurs OMD et dotée d'un budget global de 1,06 milliard d'euros pour la période 2007-2013, la stratégie propose de soutenir les actions relevant de quatre piliers principaux: santé pour tous, éducation, connaissance et compétences, égalité entre les hommes et les femmes et autres aspects du développement social et humain (y compris la cohésion sociale, l'emploi, le travail décent, la jeunesse et les enfants, ainsi que la culture).

Pour promouvoir le développement des compétences, de la connaissance et d'un enseignement supérieur de qualité, la fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus a été lancée en 2007 (forte du succès de l'appel à propositions de 2006). Cette fenêtre est complémentaire du programme Erasmus Mundus et en synergie avec ce dernier et favorise la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur ainsi que la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel universitaire entre l'UE et les pays tiers. L'appel à propositions concernant la fenêtre de coopération extérieure Erasmus Mundus publié en 2007 (pour l'année universitaire 2008-2009) encourage autant la coopération entre les universités que la mobilité des étudiants, des chercheurs et du personnel universitaire de l'UE et des pays de la PEV participants. De la même façon, le programme Tempus continue à

¹⁶ C/2007/1957.

contribuer à la création d'un espace de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur pour la période 2007-2013¹⁷. Tempus finance la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires des Balkans occidentaux, d'Europe orientale, d'Asie centrale, d'Afrique du nord et du Moyen-Orient. Le programme encourage la convergence volontaire à la fois avec les développements communautaires en matière d'enseignement supérieur, qui découlent de la stratégie de Lisbonne pour l'emploi et la croissance, et avec le processus de Bologne visant à mettre en place un Espace européen de l'enseignement supérieur.

Travaillant de concert avec les États membres et d'autres bailleurs de fonds et parties prenantes, la Commission joue un rôle de plus en plus central et influent à l'échelle internationale en matière d'éducation et de santé. En collaboration avec la Banque mondiale et le gouvernement britannique, pour mobiliser l'engagement politique et tenir les promesses sur l'éducation, la Commission a organisé, en mai, une conférence de haut niveau sur le thème de l'enseignement, *Keeping Our Promises on Education* (Respectons nos promesses pour l'éducation). Comme les années précédentes, la Commission a joué un rôle clé dans le «Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme» (FMLSTP), auquel elle a apporté 100 millions d'euros, pour la seule année 2007. Le total des contributions de la CE a atteint 622,5 millions d'euros ces six dernières années. De mai 2006 à avril 2007, la Commission a occupé la vice-présidence du Conseil du FMLSTP. De juillet 2006 à juin 2007, la Commission a également co-présidé l'«initiative de promotion accélérée de l'éducation pour tous» et s'est attachée pendant son mandat à renforcer l'harmonisation entre les bailleurs de fonds et l'efficacité de l'aide, ainsi qu'à améliorer l'assurance de la qualité des processus de l'initiative. La participation financière à ces initiatives mondiales sur la santé et l'éducation fait partie de l'engagement politique de la Commission de soutien aux secteurs sociaux dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération.

De plus, la Commission a travaillé avec la présidence du G8 et ses membres européens au maintien d'un engagement fort de la part du G8 à amplifier les efforts de la lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et à renforcer les systèmes de santé. Une initiative politique, conçue par les délégations de la Commission, a été lancée, dans le cadre du *Programme d'action européen pour lutter contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose par les actions extérieures (2007-2011)*¹⁸, afin d'accentuer la réponse à la crise du sida en Afrique australe. Le 1^{er} décembre, la Commission a collaboré avec la présidence de l'UE et les États membres sur la déclaration européenne *Stop SIDA. Tenir les promesses* pour la journée mondiale contre le sida.

Une communication commune des directions générales Éducation et culture, Développement et Relations extérieures, relative à *un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation*, a été adoptée en mai¹⁹. Ce document met en avant le rôle de la culture en Europe et dans les relations extérieures de l'UE et propose des objectifs pour un nouvel agenda européen commun en matière de culture. D'une part, il recommande une double approche intégrant systématiquement l'aspect culturel

¹⁷ <http://ec.europa.eu/tempus/>.

¹⁸ COM(2005) 179 final.

¹⁹ COM(2007) 242 final.

dans l'ensemble des politiques, des projets et des programmes extérieurs, tout en augmentant la pérennité de nos actions par une meilleure compréhension du contexte culturel de nos pays partenaires. D'autre part, il propose de financer des actions culturelles qui contribuent à la préservation du patrimoine culturel ainsi qu'à l'émergence d'industries culturelles viables. La communication aspire à mettre en place un fonds culturel UE-ACP pour le renforcement de la distribution et de la production de biens et services culturels de l'ACP.

L'agriculture

La Commission a accentué son engagement en faveur du développement agricole auprès de plusieurs institutions africaines, en particulier la Commission de l'Union africaine (CUA) et ses agences spécialisées, le Secrétariat du NEPAD et d'autres organisations présentes aux niveaux continental et régional. Ses terrains d'action sont la politique foncière, le contrôle vétérinaire (notamment la grippe aviaire), les normes sanitaires et phytosanitaires, la recherche agricole, la gestion des ressources naturelles et les systèmes d'alerte précoce pour les questions de sécurité alimentaire. Le 24 juillet, la Commission a adopté la communication *Faire progresser l'agriculture africaine*²⁰. Comme confirmé par les conclusions du Conseil adoptées le 20 novembre, l'UE soutiendra le développement agricole en Afrique dans le cadre d'une coopération à long terme avec les organisations africaines au niveau régional et continental qui coordonnent le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Ce soutien, qui repose sur sept priorités, vise à renforcer la croissance du secteur, notamment par l'amélioration de la gouvernance et des politiques agricoles. La Commission a également organisé, avec la présidence allemande, le deuxième Forum européen sur le développement rural durable, à Berlin, du 18 au 21 juin, sur le thème «Croissance durable et réduction de la pauvreté dans l'Afrique rurale: comment l'Europe peut-elle être un partenaire plus efficace?».

La Commission a continué ses travaux de mise en œuvre des «lignes directrices de politique foncière de l'Union européenne de 2004»²¹, poursuivant son dialogue avec des acteurs majeurs tels que la CUA, la Banque mondiale, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (principalement dans le cadre de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural – CIRADR), la Coalition internationale pour l'accès à la terre et la Commission pour l'habilitation juridique des pauvres. En 2007, la Commission a repris son partenariat avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) et renforcé sa coopération avec le FIDA.

Dans le contexte des mesures d'accompagnement des pays signataires du protocole sur le sucre, établies pour atténuer l'impact de la réforme du régime communautaire du sucre, la Commission a décidé, le 18 avril, de la répartition indicative du budget disponible entre les pays éligibles. Elle a également adopté des stratégies d'appui pour les cinq derniers des dix-huit pays concernés, et a poursuivi la mise en œuvre de son soutien aux autres.

La sécurité alimentaire

²⁰

COM(2007) 440 final.

²¹

http://ec.europa.eu/development/icenter/repository/EU_Land_Guidelines_Final_12_2004_en.pdf.

Le 4 mai, la Commission a adopté la stratégie thématique en faveur de la sécurité alimentaire et son programme indicatif pluriannuel 2007-2010. Cette stratégie joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique communautaire en matière de sécurité alimentaire et complète les approches humanitaire et géographique, respectivement dans les situations de crise et dans les contextes de développement. Elle vise à réduire l'insécurité alimentaire dans le monde en améliorant les moyens de subsistance des habitants pauvres des zones urbaines et rurales et des groupes les plus défavorisés. Elle ouvre la participation au programme à des partenaires publics et non gouvernementaux et encouragera (i) l'offre de biens publics internationaux contribuant directement à la sécurité alimentaire (la recherche agricole, des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire, des initiatives transrégionales et continentales, entre autres), (ii) la sécurité alimentaire dans les situations transitoires d'après-crise et dans les États fragiles, et (iii) la mise en œuvre de politiques et de stratégies innovantes dans le domaine de la sécurité alimentaire (projets pilotes, soutien aux initiatives de la société civile favorisant le dialogue Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine de la sécurité alimentaire).

L'environnement

Concernant la désertification, la Commission a contribué activement aux travaux préparatoires, et à l'adoption lors la 8^e Conférence des parties (COP 8) à la CLD en septembre 2007 à Madrid, du train de réformes progressives de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CLD). Le plan cadre stratégique décennal de renforcement de la mise en œuvre de la Convention pose les principes d'une structure opérationnelle simplifiée et cohérente de la CLD, avec des rôles plus clairs pour les institutions et organismes divers, des outils de gestion opportuns et une gestion basée sur les résultats permettant d'adapter les ressources aux objectifs et aux résultats à atteindre.

Étant donné que la stratégie d'intégration de l'environnement de 2001 devait être révisée, et également en réponse au rapport spécial de la Cour des comptes sur l'action de la Commission dans le domaine de l'environnement en développement, un groupe interservices sur l'intégration environnementale en matière de coopération relative au développement a été créé. Des consultations publiques ont eu lieu sur les éléments et priorités essentiels d'une éventuelle stratégie à l'échelle européenne dans ce domaine. Des réunions se sont également tenues avec les États membres et les partenaires de développement durant la première partie de l'année pour discuter de l'évolution de la dimension environnementale dans le 10^e FED.

Le 20 juin, la Commission a adopté la stratégie thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie (ENRTP) et son programme indicatif pluriannuel 2007-2010. Cette stratégie a pour objectif d'intégrer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la politique de développement et les autres politiques extérieures de la Communauté et de contribuer à promouvoir ses politiques environnementale et énergétique à l'étranger, dans l'intérêt mutuel de l'UE et des pays et régions partenaires. Elle comprend deux nouvelles initiatives liées au changement climatique et aux énergies renouvelables: l'Alliance mondiale contre le changement climatique (AMCC) et le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF). Elle se penche sur les problèmes qui ont de graves répercussions sur la vie des populations pauvres, notamment la dégradation rapide des écosystèmes

importants, les changements climatiques, la médiocrité de la gouvernance environnementale mondiale et l'inadaptation de l'accès aux sources d'énergie (et leur sécurité). Elle se caractérise par la souplesse dans le choix des partenaires de mise en œuvre, qui donne la possibilité d'établir des partenariats avec, entre autres, des associations locales, des organisations de recherche, la société civile, les secteurs privés et financiers et des organisations et organismes internationaux.

En septembre, la Commission a publié la communication *Construire une alliance mondiale contre le changement climatique entre l'Union européenne et les pays en développement pauvres et les plus vulnérables au changement climatique*. L'AMCC vise à approfondir le dialogue qui renforce une conception commune en faveur d'un accord des Nations unies sur le changement climatique après 2012, l'échange d'expériences et le progrès d'une coopération concrète en matière d'adaptation et d'atténuation du changement climatique entre l'UE et les pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID). Les Journées européennes du développement à Lisbonne (du 7 au 9 novembre) ont été une première occasion pour l'UE de présenter cette initiative.²²

Le plan d'action de l'Union européenne relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux (FLEGT) est la réponse de l'UE pour combattre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé. Ce plan d'action propose des accords de partenariat volontaires (APV) entre les pays producteurs et l'UE. Ces APV sont des accords juridiquement contraignants par lesquels le pays partenaire et l'UE s'engagent à œuvrer ensemble à la promotion d'une gouvernance optimisée des forêts et d'une meilleure application des réglementations forestières, ainsi qu'à la mise en place d'un régime d'autorisation concernant le bois. En 2007, l'Indonésie, la Malaisie, le Ghana et le Cameroun ont officiellement commencé à négocier avec la Commission à propos d'un APV. Le Congo, la République centrafricaine, le Gabon et le Libéria ont indiqué leur désir de conclure un tel accord de partenariat et sont désormais en train de s'y préparer. La Commission, avec les États membres, a répondu favorablement à ces demandes et soutient activement les procédures consultatives et politiques au niveau national.

Les infrastructures

Le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures a été lancé par la CUA et la Commission européenne au siège de l'Union africaine à Addis Abeba le 24 octobre. Ce partenariat est principalement axé sur les infrastructures transfrontalières, régionales et nationales: les réseaux de transport, les réseaux de distribution d'eau et d'énergie ainsi que les réseaux TIC. En facilitant l'interconnectivité continentale et en renforçant les réseaux régionaux, il constitue une réponse coordonnée de l'UE au plan d'action en matière d'infrastructures du NEPAD et aux objectifs de l'Afrique en vue de l'intégration régionale, de la croissance économique et du développement du commerce pour atteindre les OMD.

Un dialogue étroit entre la Commission européenne, la CUA et les Communautés économiques régionales a donné lieu à un engagement fort de la part des parties

²²

Pour plus de détails, voir le dossier *Climate Change in Development and External Assistance* (Le changement climatique dans le développement et l'assistance extérieure).

prenantes lors du lancement du partenariat, ce qui constitue une base solide pour stimuler la coordination et l'alignement des politiques et des stratégies en matière d'infrastructures au niveau continental et régional. L'élaboration des politiques au sein du partenariat est pilotée par la CUA et est résolument soutenue par la Commission européenne en termes de renforcement des capacités et de développement des compétences. À l'appui de l'interconnectivité, des fonds de départ sont apportés pour développer les priorités continentales et les couloirs et réseaux d'infrastructures.

Le travail dans le cadre intégré du partenariat a permis à la Commission européenne de promouvoir des liens entre la programmation nationale et régionale du 10^e FED et les objectifs du fonds fiduciaire de l'UE pour les infrastructures, administré par la Banque européenne d'investissement. Ce fonds fiduciaire d'un nouveau genre allie subventions et prêts, apportant un financement supplémentaire des infrastructures. Une telle approche a permis de renforcer le dialogue avec les États membres de l'UE et les institutions financières de développement européennes, facilitant la coordination des efforts pour accroître l'aide apportée aux infrastructures africaines.

L'eau et l'assainissement

La priorité des politiques en matière d'eau et d'assainissement a été principalement d'améliorer la coordination entre la Commission et les États membres. Suite à une étude indépendante de l'Initiative européenne pour l'eau (EUWI), instrument pluripartite visant à apporter un soutien européen coordonné pour l'eau et l'assainissement, de nouvelles mesures assurent actuellement une meilleure coordination au niveau du siège et du pays et une rationalisation plus efficace des activités de la CE et des États membres. La composante africaine de l'EUWI a mis en place un dialogue constructif entre le Conseil des ministres africains chargés de l'eau et l'Union européenne en ce qui concerne le partenariat stratégique UE-Afrique dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, signé par les chefs d'État en 2002.

Des efforts accrus pour maintenir le dialogue sur les politiques nationales en Éthiopie, au Congo-Brazzaville et en République centrafricaine se sont traduits par une plus grande cohérence entre les stratégies en matière d'eau, de croissance et de réduction de la pauvreté. Le groupe de travail «Finances» de l'Initiative européenne pour l'eau s'est concentré sur le renforcement des capacités et sur les méthodologies de développement des stratégies de financement du secteur. Le soutien apporté à la gestion transfrontalière de l'eau a été renforcé au travers d'activités financées par la Facilité ACP-UE pour l'eau et au travers du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. Au sein de ce partenariat, le volet eau était axé sur les bassins fluviaux, élevés au rang de priorité par le NEPAD dans son plan d'action 2005 en matière d'infrastructures pour la gestion transfrontalière de l'eau (Niger, Sénégal, Congo, lac Tchad, Nil, Okavango et Zambèze), et sur l'extension du soutien à d'autres bassins. Ce soutien englobe l'établissement et le développement d'autorités des bassins, le renforcement des capacités comme base nécessaire à un développement durable des infrastructures et la contribution à la préparation et à la mise en œuvre des projets. La composante Amérique latine de l'EUWI prend forme avec la mise en œuvre continue de projets de développement de l'eau et avec des collaborations internationales sur le plan de la recherche portant sur les systèmes et les aspects de gestion des bassins.

L'énergie

L'accès à l'énergie, la sécurité de l'énergie et les préoccupations relatives au changement climatique sont les défis politiques centraux. La Commission a intensifié ses efforts pour renforcer la coordination et les synergies dans le secteur de l'énergie et en ce qui concerne les préoccupations relatives au changement climatique – comme elle l'a démontré lors des Journées européennes du développement qui se sont déroulées à Lisbonne en novembre. Ces efforts ont été soutenus par les conclusions du Conseil du 14 mai et le lancement du partenariat Afrique-UE pour l'énergie lors du sommet de Lisbonne en décembre. En conséquence, l'Initiative énergie de l'UE devient un outil fort pour une meilleure coordination et un soutien plus rationalisé au secteur de la part des États membres européens et de la CE. De la même façon, un dialogue accru avec la CUA et le Forum des ministres africains de l'Énergie (FEMA) a produit un plan d'action pour 2008-2010 concernant le partenariat pour l'énergie.

Le soutien de la CE à l'énergie a pris de l'ampleur depuis qu'il a été élevé au rang de priorité dans la politique de développement de l'UE (le consensus européen), et grâce à la prise de conscience engendrée par la Facilité ACP-UE pour l'énergie et le volet énergie du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. L'énergie est un secteur de développement des programmes indicatifs du 10^e FED dans 16 pays, dont la moitié sont en Afrique. Un soutien supplémentaire à l'énergie est inclus dans le programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie (ENRTP).

Les transports

L'élaboration des politiques et des stratégies a continué à renforcer l'approche sectorielle de l'organisation de moyens de transport abordables, sûrs et durables en développant des programmes ad hoc, financés chaque fois que possible par un appui budgétaire sectoriel. Dans le cadre du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures, une importance particulière a été donnée au renforcement de la complémentarité entre le programme national et régional du 10^e FED afin de mettre en place des couloirs de transport transafricain, améliorant ainsi l'interconnectivité entre les pays et les régions. Ces efforts ont conduit à ce que le transport soit un secteur de développement prioritaire dans 38 pays ACP à ce jour, parmi lesquels 35 se trouvent en Afrique subsaharienne.

La Commission européenne a continué à être le bailleur de fonds principal du Programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS). Le PTASS est un partenariat entre 35 pays subsahariens, les Communautés économiques régionales et les bailleurs de fonds, qui facilite le développement des politiques de transport et des stratégies de mise en œuvre pour renforcer la croissance économique et réduire la pauvreté. Il est reconnu comme un instrument politique clé du plan d'action UA-NEPAD sur les infrastructures et du partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

La Commission européenne a amélioré sa coordination avec les deux autres principaux bailleurs de fonds des transports en Afrique, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale. Les activités de coordination ont été menées bilatéralement et avec la participation du consortium pour les infrastructures en

Afrique créé par le G8, dont les transports étaient le thème central en 2007. Cette coordination internationale, liée à la coordination sectorielle des pays développés, encourage les principes d'appropriation, d'alignement et d'harmonisation de la Déclaration de Paris.

Les nouvelles technologies

L'élaboration des politiques s'est concentrée sur la défense permanente du rôle que jouent les nouvelles technologies dans la croissance économique et la fourniture de services sociaux. La stratégie de la Commission donne la priorité à l'amélioration de l'accès à des communications haut débit abordables. Travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, la Commission a été en mesure de soutenir les mécanismes de gestion et de financement qui ont donné un coup d'accélérateur aux efforts d'extension d'une boucle de télécommunications haut débit aux pays maritimes et enclavés d'Afrique orientale et australe – le câble sous-marin «EASSy». De la même façon, la coordination avec l'Agence spatiale européenne a apporté un appui stratégique aux applications avancées de télémédecine par satellite en Afrique.

Le sommet UE-Afrique à Lisbonne a imprimé un nouvel élan à la surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité (GMES) et a marqué les premiers pas d'un programme d'observation de la Terre pour l'Afrique. Il a également engendré un partenariat euro-africain sur les technologies de la société de l'information, des sciences et de l'espace (I3S) – partie intégrante de la stratégie commune UE-Afrique. Des efforts accrus ont été entrepris pour se préparer à «Afrique 2008 – l'Année de la science», avec en point de mire le renforcement des capacités dans les domaines de la science et de la technologie dans les États ACP, et un accord de coopération avec l'Union internationale des télécommunications en vue de la création d'un cadre réglementaire des télécommunications unique en Afrique.

Par le biais du partenariat UE-Afrique pour la science (Lisbonne 2007), la Commission a lancé un dialogue renforcé avec les États membres européens, visant à mettre en place une stratégie pour l'innovation, la recherche, les sciences et les technologies afin de mieux répondre au développement de l'Afrique. Ce partenariat pour la science doit s'appuyer sur le plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.

1.9.1. La PEV

Des progrès importants ont été faits dans la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage (PEV), vaste cadre politique englobant les relations renforcées entre l'Union et 16 de ses voisins du sud et de l'est. Deux nouveaux plans d'action ont été convenus, avec le Liban en janvier et l'Égypte en mars, portant à douze le nombre total de plans d'action de la PEV.

La première conférence ministérielle de la PEV, intitulée «Travailler ensemble au renforcement de la politique européenne de voisinage», a été organisée à Bruxelles le 3 septembre. Tous les pays de l'UE et de la PEV ont assisté à l'évènement, qui a réuni plus de 700 participants représentant le secteur public, les organisations non gouvernementales et les groupements d'entreprises. Les discussions ont été axées

principalement sur les possibilités de libéralisation commerciale, la mobilité et les défis des changements climatiques et de la sécurité de l'énergie dans la région PEV.

Le 5 décembre, la Commission a présenté la communication «*Une politique européenne de voisinage forte*»²³. Parmi les recommandations figurent l'augmentation de l'«offre» européenne en matière d'intégration économique et commerciale avec les partenaires, réduisant les obstacles aux déplacements de courte durée, facilitant une intensification des échanges et résolvant les conflits gelés dans la région PEV de manière plus vigoureuse. Dans la région méditerranéenne, l'UE poursuit ses objectifs dans le cadre général fourni par le partenariat euro-méditerranéen.

En avril, suite à la dernière série d'élargissements, portant les frontières de l'UE jusqu'à la mer Noire, la Commission a adopté une communication introduisant la «Synergie de la mer Noire», une initiative de coopération régionale. Le lancement officiel de la synergie de la mer Noire sera marqué par la réunion ministérielle de l'UE de la région de la mer Noire le 14 février 2008 à Kiev.

Les relations entre l'UE et la Fédération de Russie restent distinctes de la PEV. En 2007 ont eu lieu deux réunions au sommet entre les dirigeants européens et russes. Elles ont concerné les efforts de mise en œuvre et sur la négociation d'un nouvel accord global UE-Russie. La Commission reste également engagée dans la coopération régionale en Europe du nord et dans la région de la mer de Barents au travers d'activités dans le cadre de la dimension septentrionale.

1.9.2. *L'aide au commerce*

Lors de la conférence ministérielle de l'OMC qui s'est tenue à Hong Kong en 2005, l'Union européenne s'est engagée à porter son soutien à l'assistance liée au commerce à 2 milliards d'euros par an à compter de 2010 (1 milliard d'euros sur le budget d'aide communautaire et 1 milliard en aide bilatérale de la part des États membres). Ce soutien doit contribuer aux efforts collectifs des bailleurs de fonds et des pays en voie de développement visant à accroître les capacités productives et commerciales de ces derniers. Pendant l'année, d'intenses discussions entre les États membres et les experts de la Commission ont permis de façonner une stratégie commune permettant à l'Union de fournir une réponse efficace, cohérente et coordonnée aux priorités commerciales des pays partenaires. Le 15 octobre, le Conseil a adopté la «stratégie de l'UE d'aide au commerce». La Commission et les États membres travaillent à présent sur les activités concrètes de suivi, telles que la liaison de ces orientations aux processus de programmation en cours pour les pays ACP, afin de rapidement mettre en œuvre la stratégie. Afin d'assurer une vaste couverture géographique de l'aide européenne au commerce, des efforts similaires sont entrepris dans d'autres régions.

La stratégie est un complément important des négociations commerciales actives sur les plans multilatéraux, régionaux et bilatéraux, comme le programme de Doha pour le développement ou les négociations de l'accord de partenariat économique. Elle aborde des aspects importants plus généraux, couvrant l'assistance classique liée au commerce (y compris l'assistance dans les domaines des politiques et

²³ COM(2007) 774 final.

réglementations commerciales et du développement des échanges) ainsi que l'assistance pour un renforcement efficace des capacités en ce qui concerne les infrastructures commerciales et les questions d'ajustement du commerce, notamment pour contribuer aux efforts des pays partenaires à atténuer les incidences fiscales de la libéralisation du commerce.

Outre l'augmentation des volumes de financement qu'elle consacre à l'assistance liée au commerce et à l'aide plus générale au commerce, l'UE espère améliorer la qualité de son aide par la mise en œuvre de cette stratégie. Elle vise à rendre son aide au commerce plus favorable aux pauvres, à promouvoir spécifiquement les processus d'intégration régionale (en particulier des pays ACP, qui bénéficieront de près de 50 % de l'augmentation de l'ALC) et à renforcer la capacité de l'UE à apporter une aide efficace grâce à des approches de planification et de fourniture plus concertées, sous la direction des pays ou des régions. La stratégie prévoit le contrôle de sa mise en œuvre par la Commission et les États membres et prévoit en outre de rendre compte des résultats.

1.10. Conclusions et perspectives pour 2008

Les priorités et enjeux de la politique de développement de la Commission européenne pour 2008 s'articuleront autour de cinq principaux documents d'orientation: une série de communications sur la politique de développement de l'UE, une communication sur le développement économique et l'intégration régionale, une communication concernant la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique, une communication sur la coopération UE-Afrique-Chine et un livre vert sur les relations futures avec les pays et territoires d'outre-mer.

Une communication sur la politique de développement – *The EU as a global partner for development: doing more, better and faster* (L'UE comme partenaire mondial de développement: faire plus, mieux et plus vite) – définira la contribution européenne au 3^e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide et à la Conférence de suivi sur le financement du développement en vue du réexamen de la mise en œuvre du consensus de Monterrey (Doha, novembre-décembre 2008). Elle abordera également la cohérence politique concernant les questions de développement, tirant les leçons du débat sur le premier rapport de l'UE à ce sujet publié en septembre – L'aide au commerce et la situation à l'égard des OMD. La communication sera étayée par des documents d'orientation couvrant les cinq thèmes.

En ce qui concerne l'efficacité de l'aide, la réunion de haut niveau à Accra en septembre 2008 devrait constituer une tribune unique permettant à l'Union européenne de présenter son bilan, ainsi qu'une occasion d'associer les bailleurs de fonds hors UE à l'application du code de conduite de l'UE sur la division du travail, récemment approuvé, parmi les bailleurs de fonds. Un document détaillé comprendra une déclaration sur la nécessité de la division du travail, le code de conduite, quelques exemples positifs d'application du code dans certains pays, un recueil des bonnes pratiques en matière de division du travail et d'information sur l'autoévaluation par les États membres et la Commission de l'avantage comparatif, la mise en œuvre de l'engagement supplémentaire et l'action de la Commission. Concernant les engagements de Monterrey, la réunion de haut niveau de Doha en décembre 2008 examinera les progrès réalisés en 2002 sur les engagements en

matière de financement du développement. Le rapport rédigé par la Commission couvrira la totalité des engagements de l'UE.

Un document de travail des services de la Commission sur la cohérence des politiques pour le développement tirera les conclusions des discussions afférentes au premier rapport de l'UE sur la cohérence des politiques au service du développement (publié en septembre) et présentera des recommandations plus spécifiques et concrètes pour améliorer la cohérence des politiques européennes ayant des objectifs de développement dans trois domaines politiques, à savoir la migration, la recherche et le changement climatique. Le programme de développement comprendra également un rapport de suivi sur la mise en œuvre de la stratégie de l'UE d'aide au commerce adoptée en 2007. Ce document couvrira les activités des États membres et de la Commission en matière d'appui des échanges commerciaux dans les pays partenaires et aidera à adapter le soutien de l'UE pour atteindre les objectifs globaux de la stratégie d'aide au commerce d'ici 2010. Enfin, une annexe sur les OMD fournira une évaluation des progrès à ce jour, décrivant la politique et le contexte institutionnel, ainsi que plusieurs domaines d'action clés.

Le deuxième document d'orientation politique est une communication sur le développement économique et l'intégration régionale dans les pays de l'ACP. Ce document examinera la meilleure approche pour encourager le développement économique et l'intégration dans la région ACP, en mettant l'accent principalement sur le développement du secteur privé. L'objectif sera de développer une stratégie pour garantir la complémentarité des actions et des instruments existant au niveau de l'UE et des États membres.

Le troisième pilier sera un document intitulé «*Communication sur la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique: mesures concrètes de suivi de la stratégie commune UE-Afrique*». Ce document présentera la deuxième évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique. Il inclura les priorités identifiées dans le premier plan d'action mettant en œuvre la stratégie commune et définira les lignes directrices nécessaires à leur mise en œuvre. Cette communication s'appuiera sur un questionnaire diffusé auprès des États membres début 2008 afin de créer un document de suivi de l'UE. Des synergies avec la communication de Monterrey seront recherchées.

La quatrième communication sera intitulée «*L'UE, l'Afrique et la Chine – coopération pour la paix, la stabilité et le développement durable en Afrique*». Elle vise à élaborer un programme innovant en vue d'un dialogue et d'une coopération sur une base trilatérale, afin de répondre aux évolutions majeures dans les relations de l'UE avec ses deux partenaires et dans la coopération Sud-Sud. Les incidences, notamment de l'émergence de la Chine en tant que partenaire majeur de l'Afrique ces quelques dernières années, sur la sécurité, la stabilité, le développement durable en Afrique et sur la gouvernance mondiale appellent une réponse politique de la part de l'UE et un effort afin d'améliorer la cohérence de nos programmes concernant à la fois l'Afrique et la Chine. Il sera proposé un dialogue constructif, une coopération et des méthodes pour gérer la concurrence pour faire d'elle un facteur de paix, de prospérité et de développement durable en Afrique.

La cinquième priorité sera un livre vert sur les relations futures entre l'Union européenne et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Celui-ci consistera en un

document de réflexion destiné à stimuler le débat et à lancer un processus de consultation. Ce livre vert présentera les différentes options et constituera une base de discussion pour la modernisation de l'association PTOM-UE. Il se veut une préparation à une révision substantielle de la décision d'association outre-mer, dans les limites du traité CE.

Enfin, la Commission produira une communication sur la gouvernance et le développement au niveau local, qui seront également les thèmes des Journées européennes du développement en 2008.

2. LA MISE EN ŒUVRE

2.1. L'instrument européen de voisinage et de partenariat

2.1.1. La coopération bilatérale

2.1.1.1. Introduction

Cette année a été la première de la mise en œuvre de l'assistance aux voisins de l'UE au travers de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). L'IEVP fournit un cadre en matière d'aide communautaire en faveur des relations avec 16 partenaires de la PEV, auxquels s'ajoute la Fédération de Russie, et en matière de programmes de coopération transfrontalière concernant la frontière extérieure de l'UE. Le budget global de coopération avec les pays voisins pour la période 2007-2013 s'élève à 12 milliards d'euros (11,2 milliards provenant de l'IEVP et le reste de programmes et d'instruments thématiques). Cela représente une augmentation de 32 % en termes réels par rapport à la période budgétaire précédente.

Tous les documents de stratégie par pays pour la période 2007-2013, ainsi que les documents de stratégie concernant la coopération régionale Nord et Sud et la coopération transfrontalière (CBC) et interrégionale, ont été adoptés en mars. Ces derniers définissent les priorités de financement et les dotations pour chacun des programmes. Pour améliorer l'efficacité de l'IEVP, la Commission a mis en place des mécanismes financiers supplémentaires durant l'année. Une facilité de financement consacrée à la gouvernance apporte une aide supplémentaire aux pays réalisant des progrès particuliers dans la mise en œuvre des réformes. Une facilité d'investissement en faveur de la PEV met en commun les subventions des institutions européennes de développement et de financement afin de tirer parti de l'investissement dans les pays partenaires. L'introduction d'un instrument unique axé sur des politiques, géré sur la base de principes uniformes de programmation et de mise en œuvre pour tous les pays bénéficiaires et doté de ressources accrues, a permis une politique plus ambitieuse et plus cohérente vis-à-vis de tous les voisins de l'UE à l'est et au sud. Il renforçait en outre le caractère intégré du voisinage européen.

Les relations bilatérales

La mise en œuvre des plans d'action de la PEV pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, adoptée en 2006, est déjà en cours. La région a enregistré une forte croissance en 2007, alimentée par les activités pétrolières et énergétiques, mais la répartition limitée des richesses demeure un élément de préoccupation. Les conflits

non résolus au Nagorno Karabakh, en Ossétie du sud et en Abkhazie continuent à miner la stabilité régionale et à freiner le développement de manière significative. De plus, en décembre, des frictions avec l'opposition et des émeutes ont conduit à des élections présidentielles anticipées en Géorgie.

La Moldavie a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des réformes basées sur le plan d'action de la PEV UE-Moldavie. Le pays a conclu des accords de facilitation de la délivrance de visas et de réadmission avec la CE, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008, et un centre commun d'examen des demandes de visa a été ouvert à l'initiative de la Hongrie à Chisinau en avril 2007. L'UE a accordé à la Moldavie des préférences commerciales autonomes supplémentaires, entrées en vigueur le 31 janvier 2008. L'UE a poursuivi sa participation active aux efforts de règlement en Transnistrie. Le mandat de la mission européenne d'assistance frontalière en faveur de l'Ukraine et de la Moldavie (EUBAM) a été prolongé jusqu'en 2009. Des négociations sur un nouvel accord renforcé entre l'UE et l'Ukraine ont commencé en mars. Des accords de facilitation de la délivrance de visas et de réadmission sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2008. La coopération en matière de politique étrangère a porté ses fruits et des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine de la coopération sur l'énergie. Bien que l'année ait été marquée par de longues périodes d'instabilité pré et post-électorale, qui ont ralenti le rythme de la mise en œuvre, le plan d'action de la PEV s'est poursuivi et Kiev a reçu une dotation financière supplémentaire provenant de la facilité de gouvernance de l'IEVP.

Étant donné que la Fédération de Russie ne fait pas partie de la PEV, une coopération financière entre l'UE et la Russie a été adaptée à la mise en œuvre des «quatre espaces communs» du partenariat stratégique UE-Russie – un cadre de coopération bilatérale. L'UE a maintenu un intérêt particulier à soutenir le développement de l'Oblast de Kaliningrad voisin.

La plupart des réformes économiques et sociales soutenues dans le plan d'action de la PEV avec la Tunisie ont bien progressé. Des réunions de six sous-comités ont eu lieu, y compris une première réunion du sous-comité sur les droits de l'homme et la démocratie. En outre, en novembre, le Conseil d'association UE-Tunisie s'est réuni pour la première fois en deux ans. La mise en œuvre du plan d'action de la PEV avec le Maroc a continué à progresser et les sous-comités se sont rencontrés régulièrement. En juillet, le Conseil d'association UE-Maroc a décidé de lancer un processus de réflexion sur le renforcement des relations bilatérales. En récompense de la mise en œuvre réussie des réformes, le Maroc a reçu une enveloppe supplémentaire de la part de la facilité de gouvernance.

Le plan d'action de la PEV pour l'Égypte a été adopté en mars. L'aide portera essentiellement sur les réformes dans les domaines de la démocratie et des droits de l'homme, de la compétitivité et du développement durable. Des négociations relatives à un protocole d'accord entre l'UE et l'Égypte sur un partenariat stratégique en matière d'énergie ont été conclues et l'Égypte a accueilli la «Conférence de l'énergie entre l'UE, l'Afrique et le Moyen-Orient» à Sharm-el-Sheik. Les relations entre l'UE et Israël se sont renforcées, permettant la participation d'Israël au 7^e programme cadre de recherche et de développement, au programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise, ainsi qu'à l'établissement du dialogue entre entreprises européennes et israéliennes. La Jordanie a encore progressé dans la mise en œuvre de son plan d'action de la PEV. Une deuxième série de sous-comités a eu

lieu, notamment consacrés à un dialogue sur les droits de l'homme. La Commission et la Jordanie ont intensifié leur coopération dans le secteur de l'énergie et ont signé une déclaration commune. L'adoption du plan d'action en janvier a marqué le lancement de la PEV au Liban. Par ailleurs, la Commission s'est attachée à la mise en œuvre de l'enveloppe financière de 50 millions d'euros pour des actions visant à relancer et reconstruire le pays après le conflit militaire de 2006.

La Commission continue à être le premier bailleur de fonds d'aide aux Palestiniens. Avec le financement accordé par le biais d'organisations internationales et de nombreuses ONG, le soutien de la CE au peuple palestinien a atteint un montant sans précédent de 550 millions d'euros. En juin, la CE a renoué des relations normales avec l'Autorité palestinienne, avec notamment la reprise de l'assistance financière. Le mécanisme international temporaire (MIT) s'est poursuivi, apportant une aide vitale directe à la population palestinienne. La Commission a continué à lutter contre la difficile situation socio-économique dans la bande de Gaza contrôlée par le Hamas, mais les difficultés d'accès ont considérablement ralenti l'aide.

L'UE a également poursuivi sa coopération avec les pays qui n'ont, jusqu'ici, aucun accord juridique fournissant la base de relations au titre de la PEV. Dans les relations avec l'Algérie, la priorité a été donnée à la mise en pratique du potentiel de l'accord d'association. En avril s'est tenue la deuxième réunion du Conseil d'association. Les sous-comités techniques se sont réunis régulièrement et ont travaillé efficacement. Il est toutefois encore trop tôt pour parler d'une adoption par l'Algérie d'un plan d'action de la PEV. Les relations avec la Libye se sont intensifiées. En octobre, le Conseil a demandé à la Commission de lui présenter un projet de directives de négociation dans l'optique d'un futur accord cadre entre l'UE et la Libye. Les négociations devraient commencer en 2008. Les relations politiques entre l'UE et la Syrie sont restées tendues en 2007, mais des efforts ont été faits pour les apaiser, notamment une visite par Javier Solana à Damas. L'accord d'association n'a cependant pas avancé. Néanmoins, le gouvernement syrien a continué à mettre en œuvre des réformes économiques. Aucun progrès réel n'a été constaté au Belarus. L'UE a maintenu ses sanctions à l'encontre du gouvernement biélorusse et – après des violations réitérées des droits syndicaux – a retiré le système de préférences généralisées. Seuls quelques entretiens techniques entre la Commission et le Belarus ont eu lieu concernant l'énergie et le transport. Une intensification des contacts pourrait suivre si la situation politique le permet. Le Belarus se voit offrir la possibilité de bénéficier pleinement de la PEV s'il prend des mesures de démocratisation convaincantes.

2.1.1.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

Dans la plupart des pays de la région de l'IEVP une coordination renforcée des bailleurs de fonds est en place pour créer des synergies et des liens solides entre les divers programmes de la CE et ceux d'autres bailleurs de fonds. Cette synchronisation est généralement obtenue grâce à la coordination avec les IFI (telles que la BERD, la BEI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement) ou à la coopération avec les États membres de l'UE.

Dans la région Sud de l'IEVP, la bonne mise en œuvre du mécanisme international temporaire (MIT) illustre les résultats possibles d'une coordination efficace des bailleurs de fonds. Les États membres et la Commission ont fourni la majeure partie

de leur aide en faveur de la population palestinienne au travers du MIT depuis mi-2006. Cette année, la Commission a consacré un montant total de 389 millions d'euros au mécanisme, tandis que les États membres et les autres bailleurs de fonds y ont contribué à hauteur de 131 millions d'euros. La mise en œuvre du MIT a continué à être assurée par un effort commun, soutenu par une forte coordination au niveau local, et complétée par une coordination dans les capitales. Sur la base des enseignements tirés du succès du MIT, un nouvel instrument sera mis en place en 2008, faisant plein usage des groupes de coordination locaux existants, en totale liaison avec l'administration de l'Autorité palestinienne, le bureau de l'envoyé spécial du Quartet et les structures du Comité de liaison ad hoc.

Dans la région Est de l'IEVP, la coordination des bailleurs de fonds va en s'améliorant, avec des échanges réguliers entre la Commission, les États membres et les bailleurs de fonds internationaux souvent accueillis par les délégations locales de la Commission. Des mécanismes de coordination appropriés sont en train d'être créés dans plusieurs pays. Par exemple, cette année, la coordination et l'harmonisation des bailleurs de fonds en Moldavie ont également bénéficié du cadre de partenariat pour le développement signé en 2006 entre le gouvernement et des bailleurs de fonds clés, dont la Commission. Celui-ci définit des indicateurs de performance pour permettre au gouvernement et aux partenaires extérieurs d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en place des mesures pour une plus grande efficacité de l'aide. En outre, cette année, l'Ukraine a adhéré à la Déclaration de Paris. Cependant, la coordination des bailleurs de fonds à l'initiative du gouvernement reste faible dans la région. À compter de 2008, des délégations à part entière de la Commission seront présentes dans tous les pays de l'Est de l'IEVP, ce qui améliorera encore le processus de coordination.

2.1.1.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

L'IEVP accorde une grande place à la promotion du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment par le biais de mesures aboutissant à la participation progressive des pays bénéficiaires dans le marché intérieur de l'UE.

D'après les résultats de suivi, 72 % des projets actifs dans les pays du Sud de l'IEVP portent directement ou indirectement sur un ou plusieurs OMD. L'OMD 8 («mettre en place un partenariat mondial pour le développement») est mieux représenté dans la région méditerranéenne, avec 65 % des projets actifs contrôlés relevant de cet objectif. La majeure partie des projets étaient axés sur le développement d'un système commercial et financier ouvert basé sur des règles – notamment l'engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la réduction de la pauvreté. L'OMD 7 concernant la durabilité environnementale est abordé par 28 % des projets en cours contrôlés. La plupart de ces projets ont trait à l'intégration régionale associant tous les pays partenaires.

Dans la région Est de l'IEVP, pratiquement tous les projets et programmes de la CE visent, directement ou indirectement, à réduire la pauvreté et à atteindre d'autres OMD. Par exemple, le soutien à la réforme institutionnelle porte sur la bonne gouvernance, ce qui, en définitive, constitue aussi un avantage pour les couches les plus vulnérables de la population. Des projets spécifiques dans plusieurs pays ont pour thème la protection de l'enfance, par exemple en Moldavie et en Géorgie. Pour lutter contre le sida en Ukraine, la Commission finance un projet axé sur les forces

armées. L'aide de la CE à la réforme de l'enseignement professionnel en Arménie aboutira à une baisse du chômage, réduisant ainsi la pauvreté. Le programme spécial pour le nord du Caucase comporte un volet important de soutien à l'enseignement primaire.

2.1.1.4. La coopération et l'intégration régionales

Les programmes de l'IEVP en matière de coopération régionale jouent un rôle important dans la promotion de la coopération entre les pays sur des questions d'intérêt mutuel, tant en Europe orientale que dans le bassin méditerranéen.

Cette année, 97,4 millions d'euros ont été alloués à la coopération régionale auprès des partenaires méditerranéens pour un large éventail de projets. La Commission a continué à apporter son soutien aux initiatives de la société civile en faveur du processus de paix, par une nouvelle dotation allouée au programme de partenariat pour la paix, qui encourage la coopération entre Israéliens et Arabes au travers de plusieurs initiatives de la société civile. Un nouveau programme aide à la préparation aux catastrophes régionales, mettant à profit de précédents projets pilotes financés par la Commission. Il vise à renforcer la capacité de prévention au niveau régional et local à la suite de catastrophes naturelles provoquées par l'homme. D'autres programmes approuvés cette année ont pour thème les droits des femmes et soutiennent les organisations civiles, ainsi que la promotion du patrimoine culturel méditerranéen. Enfin, la Commission a alloué 32 millions d'euros au fonds d'investissement multilatéral pour le Moyen-Orient, le FEMIP, ce qui permettra à la BEI de fournir une assistance technique ainsi qu'un apport de capital-risque au travers d'investissements directs et de plus en plus au travers de participations aux fonds régionaux.

De nouveaux programmes régionaux dans les pays partenaires le long de la frontière orientale de l'UE ont reçu un financement cette année. Parmi eux figurent des programmes d'appui aux administrations des pays bénéficiaires dans la mise en œuvre de mesures de sûreté et de sécurité du transport aérien et terrestre, afin d'accroître l'intégration des marchés de l'énergie dans la région et développer l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables à plus grande échelle. Un nouveau programme a démarré en matière de gestion durable des forêts pour renforcer l'État de droit dans ce domaine. La mission européenne d'assistance frontalière (EUBAM), déjà couronnée de succès, en faveur de la Moldavie et de l'Ukraine a également été financée. La Commission interviendra également au Belarus afin de détruire les stocks de mines antipersonnel du pays.

D'autres activités se sont poursuivies en 2007 dans les domaines des ressources naturelles, de l'énergie et des transports. Plusieurs projets portent sur l'utilisation et la préservation des ressources hydrauliques, l'amélioration de la gouvernance de l'eau ou la gestion transfrontalière intégrée des bassins fluviaux dans la région. Un programme spécifique soutient la coopération en matière d'énergie entre l'UE, les pays bordant la mer Noire et la mer Caspienne et leurs voisins. Cette année, il était centré sur la convergence des marchés de l'énergie, le renforcement de la sécurité, le développement durable et l'augmentation des investissements dans des projets énergétiques d'intérêt commun et régional. Des progrès ont été réalisés pour améliorer le transport international dans la région de la mer Noire, dans le Caucase et en Asie centrale. Des projets ambitieux ont été lancés pour améliorer les liens

maritimes avec les pays voisins, notamment au travers du développement des «autoroutes de la mer» pour les mers Noire et Caspienne. Une expertise spécifique a également été consacrée au transport de marchandises dangereuses et de GPL le long du couloir TRACECA, tandis qu'une formation et une aide intensives étaient fournies aux transporteurs de fret de la région. L'objectif est de créer un marché du transport efficace avec la participation de l'UE et de ses voisins. Enfin, dans le cadre d'un projet pilote lancé cette année, la Commission a attribué 35 bourses pour l'année universitaire 2007-2008. Celles-ci permettront à des diplômés des pays de la PEV et de Russie de suivre un master en intégration européenne au Collège d'Europe afin de développer davantage leurs compétences professionnelles et leur permettre de mieux appréhender l'Union européenne.

2.1.1.5. La mise en œuvre

2007 a été une année de transition, marquée par l'adoption de programmes d'action annuels dans le nouveau cadre de l'IEVP pour tous les pays du sud et de l'est. Au total, une aide de 1,7 milliard d'euros a été décidée en faveur des 17 pays de la frontière à l'est et au sud de l'Union sur le budget 2007 de la CE. Dans les pays de l'Est de l'IEVP, les programmes d'action annuels comprenaient la réforme du secteur énergétique en Ukraine et en Azerbaïdjan, en particulier en ce qui concerne l'efficacité et la durabilité énergétiques, la réduction de la pauvreté en Moldavie, notamment axée sur la réforme du secteur de l'assistance sociale, et la lutte contre le chômage en Arménie, pour laquelle la Commission utilise l'aide sectorielle pour contribuer au développement accru de l'enseignement professionnel et de la formation. En ce qui concerne l'IEVP Sud, les nouveaux programmes ont porté principalement sur le soutien aux secteurs sociaux, notamment la santé de base et l'éducation (près de 40 %) et les aspects économiques (près de 30 %), mais aussi sur la gouvernance, le cadre réglementaire et le renforcement des capacités (près de 24 %), et enfin l'énergie et l'environnement, dont des actions de déminage (près de 6 %).

Comme dans le cadre du règlement MEDA, les pays du Maghreb ont continué à être d'importants bénéficiaires de l'aide de la Commission. Le Maroc se trouve confronté à d'importants défis sociaux. Des programmes ont été financés pour lutter contre la pauvreté et pour fournir une couverture médicale aux plus démunis, ainsi que des cours d'alphabétisation et une éducation informelle. Le soutien apporté à la réforme administrative, notamment la modernisation de la gestion des ressources humaines et la décentralisation, s'est poursuivi. La Tunisie a obtenu une nouvelle aide pour accompagner la mise en œuvre de l'accord d'association et du plan d'action, s'appuyant sur un programme similaire en place depuis 2004. Ainsi, la Tunisie continue à bénéficier de programmes de jumelage dans l'optique de renforcer et de moderniser sa capacité administrative. Le même objectif est poursuivi avec un nouveau programme qui promeut la modernisation de la gestion des finances publiques par l'introduction de la «budgétisation par objectifs». Deux autres programmes récents, l'un sur l'environnement et l'énergie et l'autre sur une bonification d'intérêts à l'appui de la dépollution industrielle, ont pour objet de renforcer le développement durable. Un nouvel élan a été donné à la coopération avec l'Algérie grâce à l'adoption de deux nouveaux programmes. Le premier soutient la création de petites et moyennes entreprises, s'appuyant sur un programme antérieur qui a aidé plus de 400 PME algériennes. Le second concerne la réforme des prisons, modernisant les conditions de détention et soutenant la formation

professionnelle et la réinsertion. La Commission a alloué à nouveau 2 millions d'euros à la Libye au profit du plan d'action contre le sida pour Benghazi.

L'Égypte reste l'un des principaux bénéficiaires de la région Sud de l'IEVP. Une enveloppe substantielle a été consacrée au financement du programme d'appui aux politiques sectorielles en matière d'éducation, un effort coordonné entre plusieurs bailleurs de fonds en faveur de vastes réformes de l'enseignement mettant en avant la décentralisation, l'amélioration de la qualité et une plus grande efficacité. Pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action de la PEV adopté en mars, des fonds supplémentaires ont été attribués à des programmes de jumelage. Des actions de jumelage ont par exemple été menées dans les domaines du tourisme, de la gestion postale et de la sécurité maritime. Au Liban, le développement socio-économique a été très affecté par l'impasse politique persistante. De plus, les pertes humaines et matérielles considérables dans le camp de réfugiés palestiniens de Nahr el Bared ont pesé sur la stabilité du pays. Lors de la Conférence des donateurs de Paris, en janvier, la Commission a réitéré son engagement en faveur du programme de reconstruction et de réforme socio-économique du Liban. Dans le cadre du programme d'action national bilatéral 2007, le Liban s'est vu accorder des ressources substantielles pour son redressement économique, les réformes politiques, l'accès au financement et pour le déminage et l'élimination des munitions non explosées.

En Jordanie, la Commission a continué à soutenir les efforts de large réforme entrepris par le gouvernement en approuvant un plan de financement national couvrant trois priorités: le développement du secteur des services et de ses capacités d'exportation au travers d'un programme de modernisation des services, le lancement d'un ambitieux programme de réforme des finances publiques et un programme capital de déminage à la frontière nord de la Jordanie qui débarrassera le pays de toutes ses mines d'ici 2009. En Syrie, la coopération a principalement porté sur les réformes économiques via un programme de renforcement du commerce pour accompagner l'ouverture et la diversification de l'économie syrienne. Un petit programme de simplification de l'environnement des entreprises aidera la Syrie à alléger les procédures pour les opérateurs économiques, réduisant les formalités administratives et améliorant les services aux entreprises. Enfin, une modeste enveloppe a été décidée en faveur d'Israël, permettant le lancement du premier projet de jumelage dans le domaine de la protection des données.

Cette année a été difficile pour le peuple palestinien, avec des indicateurs sociaux et de pauvreté qui ont continué à se dégrader. La situation politique a considérablement changé avec la prise de contrôle effective de Gaza par le Hamas et la formation d'un nouveau gouvernement indépendant. Ces changements ont directement affecté l'orientation et la mise en œuvre de l'aide de la CE. Le mécanisme international temporaire (MIT) a poursuivi ses activités tout au long de l'année en Cisjordanie et à Gaza, la Commission ayant alloué 350 millions d'euros à tous les domaines du MIT. La Commission a également mis sur pied un plan d'appui à l'activité économique et à l'emploi en aidant à réduire l'encours des arriérés de l'Autorité palestinienne dû au secteur privé. Ce sont 20 millions d'euros qui ont ainsi été alloués, et les paiements ont commencé cette année. En outre, la Commission a poursuivi d'autres projets, notamment son soutien régulier et significatif à l'UNRWA avec une contribution de 66 millions d'euros. À Jérusalem-Est, une aide a été apportée pour les initiatives sociales. Le programme de partenariat pour la paix, qui vise à promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient au travers de relations directes avec la société

civile, s'est poursuivi. Des fonds ont également été alloués pour améliorer la sécurité alimentaire et soutenir le travail du représentant du Quartet. Au total, ce sont plus de 550 millions d'euros de ressources qui ont été allouées au peuple palestinien cette année.

En Russie, la région de Kaliningrad reste une cible privilégiée de l'aide. En raison de sa situation d'enclave russe au sein de l'Union européenne, Kaliningrad revêt une importance stratégique à la fois pour la Russie et pour l'UE. Un projet majeur a commencé à aider le gouvernement régional dans la mise en œuvre de la réforme de l'administration publique et à faire mieux connaître Kaliningrad en tant que destination favorable aux investissements. Les passages frontaliers sont également une priorité. Un point de passage à la frontière entre la Lituanie et Kaliningrad permet désormais d'intensifier les échanges commerciaux et d'accélérer la circulation entre l'UE et la Fédération de Russie. Un nouveau point de passage est en cours de construction à la frontière entre la Pologne et Kaliningrad. Une autre cible de l'aide de la CE à la Russie a été le programme spécial pour la relance économique du nord du Caucase, dont la mise en œuvre s'est poursuivie. Les volets santé et éducation de ce programme sont désormais en bonne voie et, au cours de l'année, des équipements médicaux et du matériel de classe ont été fournis à la région, sans compter les nombreuses formations dispensées aux professionnels de santé et aux enseignants. Dans le domaine de la protection de l'environnement et du traitement des eaux usées, la construction d'une usine d'incinération des boues à Saint-Petersbourg a été achevée – il s'agit du projet d'investissement le plus vaste et le plus complexe jamais financé par des fonds européens.

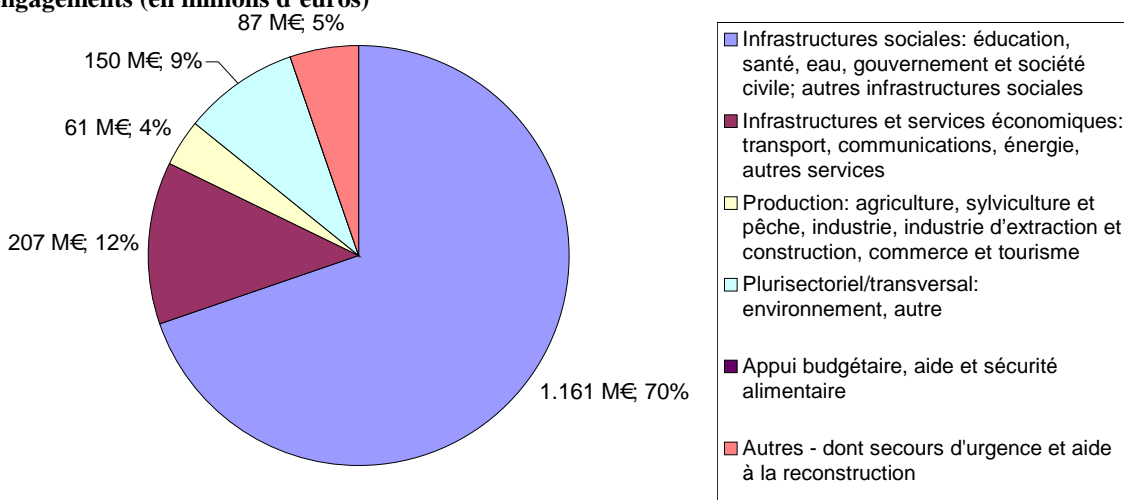
En Ukraine et en Moldavie, la réforme institutionnelle, établissant notamment une justice indépendante, impartiale, efficace et professionnelle, est restée une priorité importante. Le soutien au rapprochement des législations en Ukraine a été maintenu, au travers du centre ukraino-européen d'encadrement politique et d'assistance juridique. Les réformes économiques et le secteur privé ont également bénéficié de soutiens, par exemple au travers de projets aidant les PME dans les deux pays. Cette année, la mise en œuvre du premier projet de facilité de jumelage dans un pays de l'est de l'IEVP a démarré en Ukraine dans le domaine de la réforme du secteur énergétique. En Moldavie, les préparatifs en matière de jumelage sont bien avancés et le premier projet devrait voir le jour début 2008. Le soutien au développement local était une priorité pour l'aide de la CE dans toutes les régions d'Ukraine, avec plusieurs actions visant à optimiser les infrastructures des services municipaux et à améliorer la gestion locale. La réforme de la santé est un autre thème central. En Moldavie, l'accès aux services sociaux essentiels pour les couches les plus vulnérables de la population, notamment les soins primaires et l'assistance sociale, a été amélioré par une importante initiative financée par la CE. En Ukraine, de jeunes toxicomanes ont reçu de l'aide au travers d'un projet visant à établir un système spécifique de services sociaux. Au Belarus, la Commission a continué à donner accès aux jeunes Biélorusses à un enseignement supérieur à l'étranger lorsque des raisons politiques les empêchaient d'étudier dans leur pays. Un soutien a été apporté aux médias indépendants biélorusses, pour la production de programmes radiophoniques et télévisés indépendants destinés aux citoyens biélorusses, ainsi qu'à la formation des journalistes. D'autres aides ont également été apportées à la promotion des droits de l'homme, aux ONG biélorusses et aux autorités locales, ainsi qu'aux régions touchées par la catastrophe de Tchernobyl.

En Géorgie, la réforme judiciaire a été l'une des principales priorités de l'aide de la CE. La réforme de la gestion des finances publiques a constitué également un domaine essentiel, pour lequel un programme d'appui sectoriel a été signé. Ces initiatives ont porté essentiellement sur le ministère de la Justice et ses services et sur le ministère des Finances (notamment les services fiscaux et douaniers). Pour faire face aux conséquences sociales de la transition, un soutien continu a été apporté pour réformer les soins de santé primaires, se concentrant sur la région de Kakheti. D'autres projets d'envergure dans le domaine social ciblant des régions spécifiques ont contribué à la réduction de la pauvreté et au développement économique. De plus, un vaste projet concernant la réforme de la protection de l'enfance a été lancé. La réhabilitation des zones de conflit entre la Géorgie et l'Ossétie et entre la Géorgie et l'Abkhazie a été un sujet de préoccupation spécifique et continu de l'aide communautaire. En Arménie, la réforme administrative a continué d'être soutenue avec succès par le centre arméno-européen d'encadrement politique et d'assistance juridique. Dans le domaine de l'éducation, les interventions ont visé principalement à réhabiliter et développer le système d'enseignement professionnel. La réforme de l'accueil des enfants et de la protection de l'enfance ont été l'une des priorités. Les projets de développement régional se sont concentrés sur les stratégies de développement régional, sur l'aménagement régional et sur les investissements aux PME, ainsi que sur le développement agricole. En Azerbaïdjan, des projets de réforme institutionnelle ont privilégié le secteur de la protection sociale et le

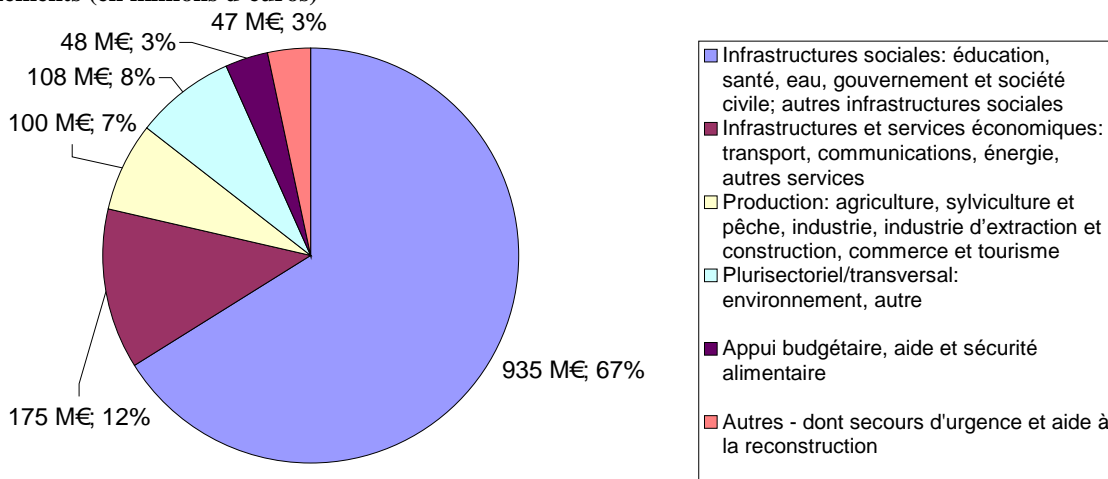
ministère des transports. Une initiative majeure pour soutenir le développement

Tableau 1 IEVP - Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paiements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Secteur de destination	Engagements		Paiements	
	En millions d'euros	%	En millions d'euros	%
Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales	1.161 M€	70%	935 M€	66%
Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services	207 M€	12%	175 M€	12%
Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme	61 M€	4%	100 M€	7%
Plurisectoriel/transversal: environnement, autre	150 M€	9%	108 M€	8%
Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire			48 M€	3%
Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction	87 M€	5%	47 M€	3%
TOTAL GÉNÉRAL	1.666 M€	100%	1.412 M€	100%

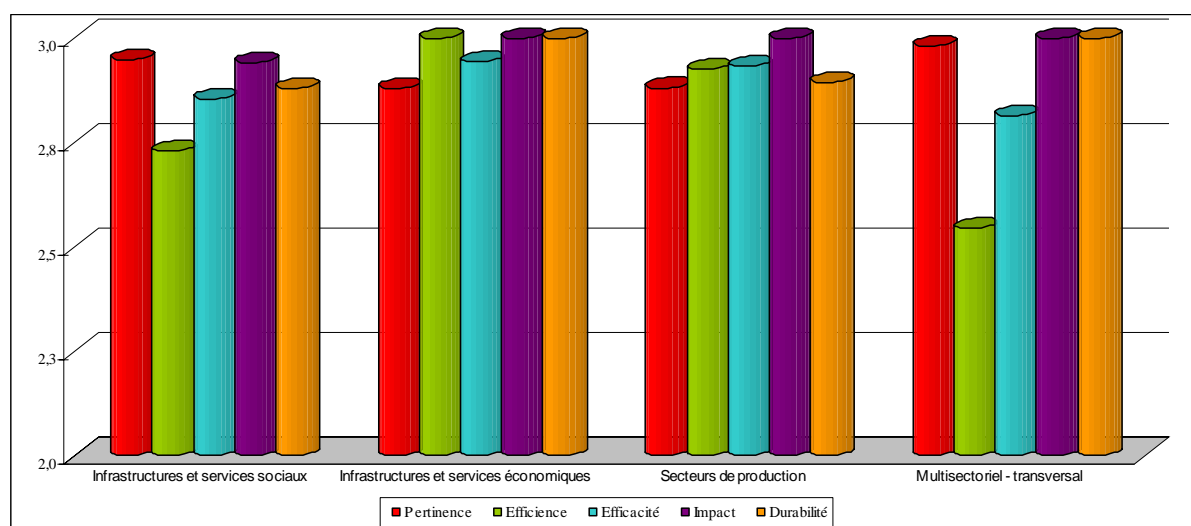
Tableau 2 IEVP - Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	1.666
Paielements	1.412

2.1.1.6. APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement). Le suivi

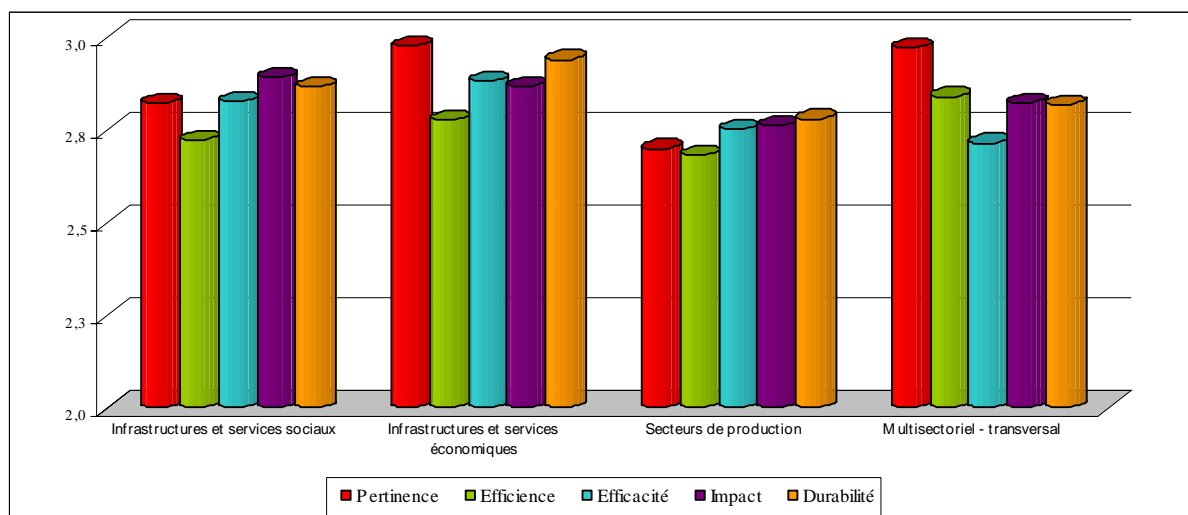
Dans la région Sud de l'IEVP, un système externe de suivi axé sur les résultats (ROM) a été poursuivi et perfectionné, mettant à profit les résultats des années précédentes. Au total, 141 projets actifs d'une valeur globale de 1,4 milliard d'euros ont été contrôlés (99 nationaux et 32 régionaux). Comme les années précédentes, une attention particulière a été accordée aux projets présentant de sérieuses faiblesses au regard d'un ou plusieurs des critères ROM.

Tableau 3 Résultats du suivi dans le Sud de l'IEVP par secteur de l'APD



Dans la région Est de l'IEVP, 267 projets et programmes ont fait l'objet d'un suivi. Le bilan des programmes sur la période 2003-2007 montre une stabilisation des résultats globaux dans cinq critères ROM principaux. Le résultat moyen pour la région est de 2,84 (sur 4), soit bien plus que la moyenne statistique de 2,50 (pour un projet qui suit le déroulement prévu). Ce bilan globalement positif met en exergue la conclusion selon laquelle l'aide dans la région (les projets et programmes contrôlés faisant encore partie du programme Tacis) peut être considérée comme efficiente et durable.

Tableau 4 Résultats du suivi dans l'est de l'IEVP par secteur de l'APD



2.1.1.7. Les perspectives

Cette année a vu le lancement opérationnel de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). Sur la base des enseignements tirés jusqu'en 2006, l'IEVP rend l'aide extérieure de la CE plus simple, plus cohérente et plus souple. Elle s'accompagnera désormais d'un plus petit nombre de priorités annuelles pour un impact accru, de nouvelles facilités de financement (facilité d'investissement en faveur de la PEV, facilité de gouvernance) et de nouvelles formes de coopération (coopération transfrontalière, jumelage et TAIEX), et portera exclusivement sur des politiques, conformément à la PEV. Les fonds de l'IEVP alloués aux pays méditerranéens et d'Europe de l'Est continueront à dépendre de leurs besoins et de leur capacité d'absorption, ainsi que de leur mise en œuvre des réformes convenues.

Pour ces deux zones géographiques, en 2008 et au-delà, se poursuivra de manière ininterrompue la mise en œuvre des engagements existants dans les domaines prioritaires que sont l'énergie, le transport, la mobilité, la gestion des frontières, l'intégration économique et le commerce, ainsi que les réformes du cadre réglementaire et de la justice, de même que l'introduction progressive de la facilité d'investissement en faveur de la PEV. Pour les pays de l'Est de l'IEVP, le principal changement apporté par ce nouvel instrument est l'intensification de l'aide budgétaire sectorielle. Dans ce contexte, les dotations sectorielles indicatives des programmes d'action pour l'année 2008 porteront par exemple sur l'efficacité énergétique et la promotion du commerce mutuel en Ukraine, sur le développement économique et social au Belarus ou sur le secteur de la justice dans les trois pays du Caucase du sud (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie). Globalement, la bonne gouvernance, la réforme réglementaire, le renforcement des capacités administratives, la réduction de la pauvreté et la réforme socio-économique continuent à être les principales priorités des pays partenaires à l'est, comme défini dans les programmes indicatifs nationaux 2007-2010 respectifs.

Pour les pays du sud de l'IEVP, les priorités de coopération restent conformes aux orientations stratégiques pour 2007-2013, visant notamment à soutenir les réformes économiques et sectorielles et à promouvoir l'intégration régionale avec le marché unique de l'UE et entre les pays voisins eux-mêmes. De ce fait, les dotations

sectorielles indicatives des programmes d'action pour l'année 2008 porteront principalement sur des aspects économiques tels que la diversification économique et la compétitivité en Algérie, en Tunisie et en Égypte, l'aide au secteur privé au Maroc ou la facilitation des échanges commerciaux en Jordanie. L'aide aux secteurs sociaux et à la gouvernance ainsi que le cadre réglementaire fera également partie des priorités, par exemple la réforme prévue du secteur de la santé en Algérie et au Maroc et la promotion de la bonne gouvernance en Égypte, ainsi que le renforcement des capacités, la croissance et le développement durable. Enfin, à l'appui du plan palestinien de réforme et de développement annoncé lors de la Conférence des donateurs de Paris qui s'est tenue en décembre, l'UE mettra en place le programme PEGASE à partir de février 2008. Ce dernier fournira un mécanisme financier souple et efficace, en remplacement du MIT. Il sera le principal instrument de la Commission pour apporter une aide financière à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien. PEGASE sera ouvert à la participation des États membres de l'UE et d'autres bailleurs de fonds internationaux et fonctionnera en Cisjordanie, à Jérusalem-Est et dans la bande de Gaza.

Services sociaux intégrés en faveur des familles et des enfants démunis en Ukraine

L'Ukraine a hérité d'un système soviétique de protection de l'enfance qui encourageait le recours à de grandes institutions gérées par l'État pour prendre soin des enfants. Toutefois, les institutions sont presque toujours nuisibles au développement des enfants, et bien que la pauvreté joue un rôle significatif dans leur placement en établissement spécialisé, la plupart des enfants sont placés pour des raisons sociales. Pour enrayer ce phénomène et réduire le nombre d'enfants placés en pensionnat, ce projet a contribué à la création de conditions plus favorables et au développement de services sociaux alternatifs afin de veiller au droit des enfants vulnérables à vivre dans un environnement familial sûr. Le projet a donné des résultats impressionnants. Dans la région de Kiev, 135 cas d'abandons potentiels de nourrissons ont été évités, 179 enfants ont été réintégrés dans leurs familles biologiques, 42 enfants ont été placés dans des familles d'accueil et 153 ont été adoptés. Le nombre de travailleurs sociaux a presque triplé et la législation s'est améliorée, avec une attention particulière accordée au maintien de la cellule familiale et une exigence forte afin que les autorités agissent dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Le mécanisme international temporaire

Initialement établi en juin 2006 par le Conseil européen pour une durée de trois mois, le mandat de ce mécanisme a été prolongé à plusieurs reprises. La Commission, 15 États membres de l'UE, la Norvège, la Suisse, le Canada et l'Australie ont contribué au MIT. Cette année, la Commission a apporté 350 millions d'euros. À la fin 2007, plus de 600 millions d'euros avaient été alloués par l'ensemble des bailleurs de fonds, dont plus de 95 % provenant de la Commission et des États membres de l'UE. Le MIT devrait maintenant s'interrompre fin mars 2008, pour être remplacé par un nouveau mécanisme européen du nom de PEGASE.

Le MIT fonctionne au travers de trois «volets» qui, réunis, ont contribué à atténuer la souffrance des Palestiniens causée par la détérioration de la situation socio-économique. Cela a été possible grâce à l'apport de médicaments et d'autres fournitures essentielles, telles que l'électricité et d'autres énergies et services, et grâce au versement d'aides financières directes aux Palestiniens pauvres et vulnérables en fonction de leurs besoins. Le MIT a mis au point

des méthodes efficaces et efficaces pour garantir la transparence et la responsabilité financière. Des procédures de vérification et d'audit ont été conçues comme faisant partie intégrante des systèmes opérationnels et des plans d'audit ont été mis en place pour toutes les aides versées et pour le programme de fournitures essentielles (distribution de combustible).

2.1.2. *La coopération transfrontalière (CBC)*

La CBC est le nouvel outil au sein de l'IEVP qui renforce la coopération transfrontalière entre les États membres de l'UE et 17 pays partenaires pour la période 2007-2013. Sur la base d'un document de stratégie approuvé en mars, 15 programmes CBC (neuf relatifs aux frontières terrestres, trois consacrés aux frontières maritimes et trois autres aux bassins de mer) seront mis en place le long des frontières est et sud de l'UE élargie.

L'enjeu en 2007 était de préparer tous les documents de programmation CBC pour approbation. Les documents de programmation sont rédigés par des *task forces* communes et des groupes de travail mis en place pour tous les programmes et composés d'acteurs locaux, régionaux et nationaux des États membres et des pays partenaires. La préparation de ces documents suit une approche ascendante. Chacun contiendra une analyse socio-économique des régions frontalières éligibles, conduisant à l'adoption d'une stratégie pour les sept années du programme. Les priorités et les mesures sont ensuite déterminées, ainsi que les activités nécessaires pour atteindre ces objectifs. Elles constitueront la base des futurs appels à propositions et projets.

À la fin de l'année, tous les programmes (à l'exception des programmes Espagne-Maroc et CBC Atlantique) avaient identifié leurs autorités de gestion conjointe responsables dans les États membres respectifs. Les différents pays participants ont travaillé ensemble de manière étroite pour formuler des priorités de coopération, même dans les domaines sensibles où un dialogue ouvert est parfois difficile. Le programme de la mer Baltique a été le premier à être adopté par la Commission en décembre. Les autres programmes devraient être prêts pour adoption par la Commission à la mi-2008. Les premiers appels à propositions devraient être lancés au second semestre 2008 par les autorités de gestion conjointe respectives.

2.2. **Le Fonds européen de développement**

2.2.1. *Introduction*

Le 31 décembre, le cycle de financement quinquennal dans le cadre du 9^e FED, couvrant la période de 2002 à 2007, s'est achevé. Le 9^e FED s'est vu attribuer 13,5 milliards d'euros, dont 2,2 milliards pour la facilité d'investissement gérée par la Banque européenne d'investissement. À cette dotation initiale ont été ajoutés progressivement 4,1 milliards d'euros, provenant de soldes non engagés de FED précédents et de fonds relatifs à des projets soutenus au titre de ces FED antérieurs mais dégagés au cours du 9^e FED. De plus, les contrats et les paiements du FED ont atteint des niveaux record en 2007, et la Commission a été en mesure d'engager l'intégralité du budget du 9^e FED avant fin 2007. Ce double phénomène a permis d'accélérer la mise en œuvre de la coopération au développement, avant l'entrée en vigueur du FED suivant. Pour la première fois, la totalité d'un FED a été engagée avant l'entrée en vigueur du FED suivant.

Les travaux préparatoires concernant le 10^e FED ont progressé durant l'année avec l'adoption des règlements de mise en œuvre²⁴ et des critères d'attribution de l'aide²⁵. Il était prévu que le règlement financier du 10^e FED soit adopté début 2008. Sur la base des critères d'attribution de l'aide, les dotations nationales ont pu être déterminées, y compris la dotation d'une «tranche incitative» liée à la qualité des plans d'action en matière de gouvernance élaborés par les pays partenaires. Cinquante et un documents de stratégie par pays pour la période 2008-2013 ont été réalisés et adoptés par la Commission avant la fin de l'année, ce qui représente quelque 9 milliards d'euros. La plupart des autres documents de stratégie par pays devraient être adoptés au premier semestre 2008, tandis que les documents de stratégie régionaux et les documents de stratégie intra-ACP devraient être finalisés au second semestre 2008.

L'enveloppe financière adoptée pour le 10^e FED par le Conseil européen s'élève à 22,7 milliards d'euros, et inclut les éléments suivants:

Tableau 5	FED 10 Montant en Mio EUR²⁶
1. Coopération nationale et régionale	17 766
1.1 Programmes indicatifs nationaux (PIN)	
Enveloppes A (fonds programmables)	13 500
Enveloppes B (pour les besoins imprévus)	1 800
- dotation initiale	601
- réserve pour reconstitution enveloppes B et FLEX	1 199
1.2 Programmes indicatifs régionaux (PIR) (~13 % des enveloppes A)	1 783
1.3 Réserve pour les réaffectations PIN/PIR après examens	683
2. Coopération intra-ACP	2 700
Sous-total des crédits opérationnels pour l'ACP gérés par la Commission	20 466
3. Facilité d'investissement (gérée par la BEI)	1 500
Total des crédits opérationnels pour l'ACP	21 966
PTOM	286

²⁴ Règlement (CE) n° 617/2007 du Conseil du 14 mai 2007, JO L 152 du 13.6.2007, p. 1.

²⁵ Décision C(2007) 3617 de la Commission du 1.8.2007.

²⁶ Les montants en gras sont ceux adoptés par le Conseil des ministres ACP-CE le 2 juin 2006.

Dépenses d'appui	430
Total ACP + PTOM + dépenses d'appui	22 682
<i>Contributions au titre des ressources propres de la part de la BEI</i>	-
- ACP	2 000
- PTOM	30

Dès que chaque État membre de l'UE aura ratifié l'accord interne du 10^e FED, et que tous les États membres de l'UE et au moins deux tiers des États de l'ACP auront ratifié l'accord de partenariat ACP-CE révisé, l'engagement des fonds du 10^e FED débutera.

Tableau 6 Dotations des PIN

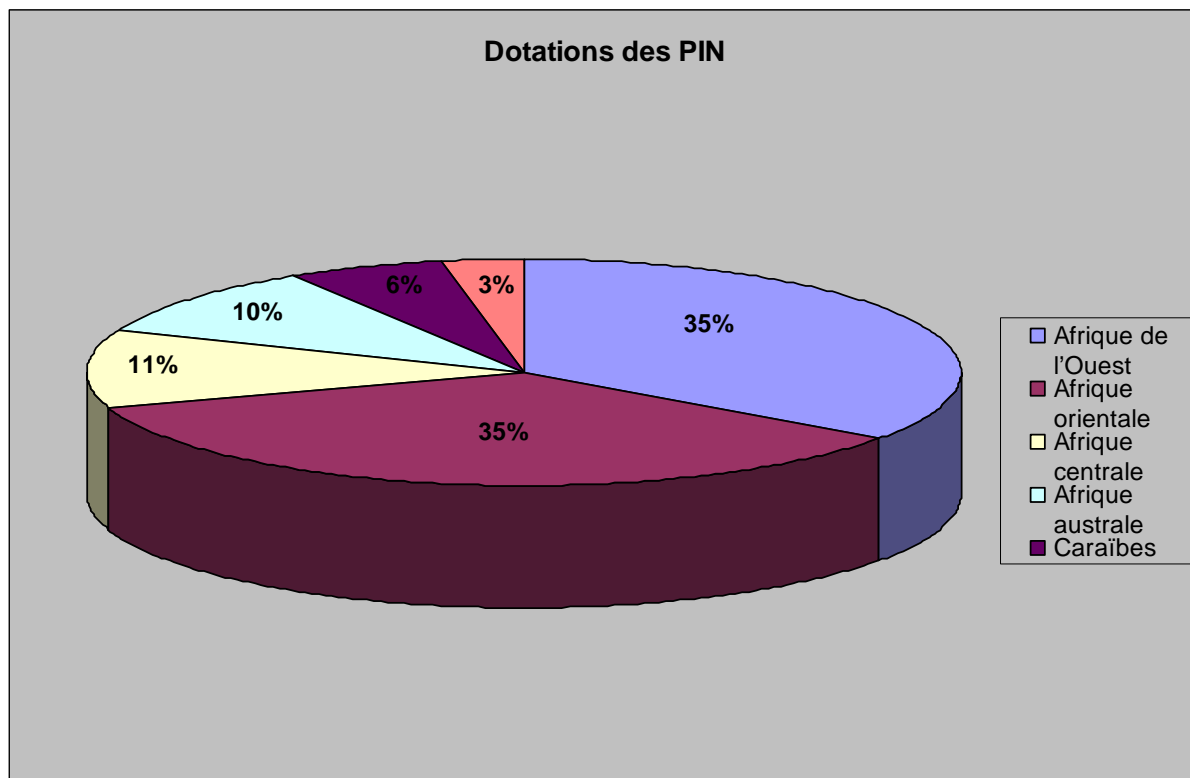
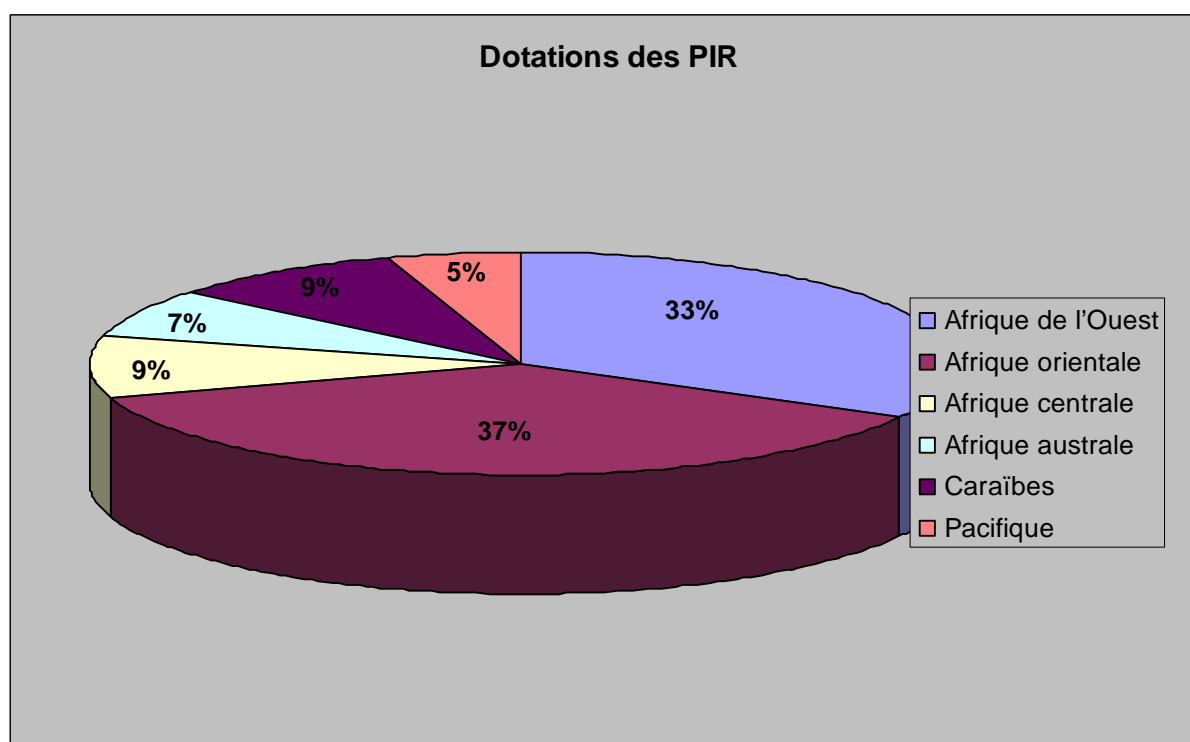


Tableau 7 Dotations des PIR



2.2.2. L'Afrique

2.2.2.1. Introduction

Cette année a été très particulière pour les relations entre l'UE et l'Afrique. Suite à l'adoption en décembre 2005 d'une vaste stratégie commune de l'UE pour l'Afrique, l'UE et l'UA ont en 2007 intensifié leur partenariat dans le cadre des préparatifs du deuxième sommet UE-Afrique, qui s'est tenu à Lisbonne en décembre. Pendant deux jours, les dirigeants ont engagé des discussions de fond sur un grand nombre de questions politiques clés, tels que la paix et la sécurité, la gouvernance et les droits de l'homme, le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures, la migration et le changement climatique. De nombreux participants (des deux côtés) ont souligné les développements positifs en Afrique ces dernières années – davantage de croissance, des élections plus démocratiques, une plus grande confiance sur la scène internationale et l'émergence de l'UA en tant qu'acteur international fort et indépendant et en tant que partenaire clé de l'UE. Des sujets difficiles, parmi lesquels les accords de partenariat économique (APE), ont été ouvertement débattus.

À la fin du sommet, les dirigeants des deux continents – représentant 80 pays européens et africains et près de 1,5 milliard de personnes, ont adopté un engagement politique: la Déclaration de Lisbonne, un consensus euro-africain sur des valeurs, des intérêts communs et des objectifs stratégiques. Les principaux documents politiques adoptés lors de cette réunion ont été la stratégie commune Afrique-UE et le premier plan d'action (couvrant des actions prioritaires dans le cadre de huit partenariats thématiques pour 2008-2010). Sur cette base, l'UE et l'Afrique réunies vont désormais orienter progressivement le dialogue et la coopération UE-Afrique «au-delà du développement» (travaillant de manière plus étroite sur des questions telles que le commerce, la paix et la sécurité, et l'environnement), «au-delà de l'Afrique» (se penchant ensemble sur des sujets tels que la réforme des Nations unies et la situation au Moyen-Orient, au Myanmar et dans les Balkans, ainsi que sur des problèmes mondiaux comme le terrorisme ou le changement climatique) et «au-delà des institutions» (un rôle accru pour la société civile, le secteur privé et d'autres acteurs non étatiques). L'enjeu est désormais la mise en œuvre et la production de résultats tangibles. Il convient de noter que ce nouveau partenariat stratégique engage l'UE dans son ensemble, notamment du point de vue financier, avec les engagements mondiaux de l'APD en faveur d'une hausse de 0,56 % du RNB d'ici 2010 et de 0,7 % d'ici 2015, la moitié de cette hausse devant revenir à l'Afrique.

La mise en œuvre de la stratégie commune et nos relations globales avec l'UA bénéficieront de la création en janvier 2008 d'une délégation de l'UE auprès de l'UA à Addis Abeba.

2.2.2.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

En 2005, l'UE a lancé une initiative pilote en vue de coordonner de manière concrète les politiques et l'harmonisation des procédures. Le Mozambique était l'un des quatre pays choisis. En 2007, des progrès significatifs ont été enregistrés vers une aide budgétaire sectorielle coordonnée dans les domaines de l'agriculture, du transport routier et de la santé, ainsi qu'en matière d'harmonisation des programmes des bailleurs de fonds. De plus, la première phase de modernisation des systèmes de finances publiques permettant l'exécution budgétaire directe en ligne est à présent terminée. La base de données de l'aide publique au développement au Mozambique (ODAmoz) est un nouvel outil électronique financé par la CE qui fournit des informations sur l'aide publique au développement (APD) apportée au Mozambique. Cet outil a été lancé en mai et a considérablement amélioré la transparence et

l'harmonisation de l'aide extérieure au Mozambique, fournissant au gouvernement une base solide pour la planification et l'établissement du budget.

D'autres bonnes pratiques et exemples de complémentarité opérationnelle sont développées ponctuellement dans ce domaine. S'appuyant sur un plan national pour l'efficacité de l'aide et sur un solide secrétariat technique, le gouvernement du Burkina Faso a pu suivre les principales recommandations de la Déclaration de Paris. Avec l'aide de divers groupes de travail sectoriels et sous-sectoriels et une stricte division du travail entre les partenaires, l'efficacité de la coopération s'est sensiblement améliorée.

Le document de stratégie pays (DSP) pour la Sierra Leone a été rédigé conjointement avec le gouvernement sierra-léonais, la Commission et le département britannique pour le développement international. Cet exercice collectif en Sierra Leone est un exemple unique de programmation conjointe et marque une étape importante vers la réalisation des engagements de l'UE en matière d'harmonisation et de complémentarité des activités des bailleurs de fonds. Par exemple, d'autres DSP ont été rédigés conjointement pour l'Afrique du Sud et la Somalie. L'UE a joué un rôle important dans l'élaboration des stratégies d'aide communes en Zambie, en Tanzanie, en Ouganda, au Kenya, au Ghana et au Mali, en particulier la réponse commune des bailleurs de fonds – reposant sur une division du travail – aux stratégies de réduction de la pauvreté de ces pays partenaires.

2.2.2.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

La réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD restent au centre de l'agenda de l'UE, tout particulièrement en Afrique subsaharienne. À mi-chemin de l'échéance de 2015, les progrès de l'Afrique par rapport à la plupart des objectifs et indicateurs liés aux OMD sont encore trop lents. Néanmoins, des tendances encourageantes se dégagent. D'après le rapport 2007 des Nations unies sur les OMD, la proportion de personnes vivant dans une extrême pauvreté commence à baisser en Afrique subsaharienne, malgré une croissance démographique rapide. De plus, des progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la hausse des inscriptions dans l'enseignement primaire en Afrique subsaharienne. Toutefois, à 30 %, le taux d'enfants en âge d'aller à l'école qui sont déscolarisés demeure excessivement élevé.

Les taux de mortalité infanto-juvénile ont connu une modeste amélioration ces quinze dernières années, mais il est urgent d'accélérer les progrès enregistrés. La santé représente une large part de l'aide publique au développement (APD) de l'UE à l'Afrique subsaharienne et vise à des services de soins équitables, donnant la priorité à la santé infantile. En ce qui concerne la Commission, outre un soutien direct au secteur de la santé sous forme de projets et de programmes, celle-ci fournit avant tout une aide à titre d'appui budgétaire général, dans lequel certains indicateurs sont liés à des politiques, des stratégies et des résultats améliorés en matière de santé. Par ailleurs, une large part de l'aide directe de la CE à la santé passe par les organisations internationales et les initiatives mondiales, telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FMLSTP) et l'alliance GAVI pour les vaccins et la vaccination.

Les cibles des OMD en matière d'eau et d'assainissement restent hors d'atteinte en Afrique subsaharienne, où en 2004 seulement 42 % des habitants des zones rurales

avaient accès à l'eau salubre et 37 % à des installations sanitaires de base. Entre 2004 et 2007, l'UE a engagé 500 millions d'euros dans le cadre de la facilité ACP-UE pour l'eau, se focalisant sur les pays où les niveaux actuels d'accès sont particulièrement bas.

2.2.2.4. La coopération et l'intégration régionales

En Afrique subsaharienne, le programme de coopération et d'intégration régionales a été dominé par des négociations sur les accords de partenariat économiques (APE) avec les quatre régions africaines. Les APE contribueront à la promotion de l'intégration régionale et du développement en accompagnant l'intégration progressive des États africains dans l'économie internationale et en leur donnant un meilleur accès au marché européen, ce qui, à son tour, apportera la croissance commerciale et le développement économique.

À la fin de l'année, des accords intérimaires avaient été conclus avec presque tous les pays avec qui un accord était nécessaire afin d'éviter une désorganisation du commerce et améliorer l'accès au marché. En Afrique centrale, un APE intérimaire a été signé avec le Cameroun et les négociations se poursuivent avec d'autres pays de la région en vue d'un APE à part entière. Le Gabon et le Congo-Brazzaville, les deux autres pays ne faisant pas partie des PMA en Afrique centrale, étudient la possibilité d'adhérer à l'accord intérimaire. En Afrique de l'ouest, la Commission a signé des accords intérimaires avec la Côte d'Ivoire et le Ghana, et en 2008 l'objectif est de conclure un APE à part entière avec la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), comprenant l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) plus la Mauritanie. En Afrique de l'est, des accords intérimaires ont été conclus avec la Communauté de l'Afrique de l'est et le groupe étendu de l'Afrique orientale et australe. En Afrique australe, des accords intérimaires avec cinq pays de la région ont été signés. Un calendrier précis des étapes devant mener à un APE à part entière en 2008 a été fixé.

En 2008, les négociations de l'APE se poursuivront afin de transformer les accords intérimaires en accords de partenariat économiques complets, favorisant une véritable intégration régionale. La Commission a apporté une aide financière significative à la préparation des APE ainsi qu'à la promotion du renforcement des capacités institutionnelles et au soutien des négociations APE dans le cadre de la facilité TradeCom. En 2007, 16 millions d'euros ont été affectés à la nouvelle intégration des États de l'ACP dans le système commercial multilatéral de l'OMC et pour financer l'aide au cadre intégré renforcé. Les travaux sont en cours sur la programmation régionale au titre du 10^e FED, avec une attention majeure accordée au commerce et au soutien afférent aux APE. En outre, dans le cadre de programmes indicatif nationaux, la Commission et les États de l'ACP ont alloué des ressources financières significatives à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique dans les pays de l'ACP, au travers du développement du secteur privé.

Dans le contexte du support apporté aux organisations régionales, la Commission européenne utilise de plus en plus le mécanisme des accords de contribution (AC) pour améliorer l'efficacité et l'efficacités de la fourniture d'aide à ses partenaires. L'AC permet aux organisations régionales d'utiliser leurs propres règles et procédures, à condition qu'il ait été confirmé qu'elles sont comparables aux normes internationales. Cela améliore de manière significative la vitesse et l'efficacité du

processus décisionnel et favorise l'appropriation des programmes régionaux. Dès 2005, le marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) a signé un AC pour un montant de 33,5 millions d'euros avec la Commission européenne pour faire avancer le processus d'intégration économique régionale. À ce jour, sa mise en œuvre a bien progressé. Trois AC supplémentaires seront mis en œuvre avec le COMESA avec des fonds engagés au titre du 9^e FED, couvrant un large éventail de domaines tels que les coûts d'ajustement, l'agriculture et la prévention des conflits. En Afrique de l'ouest, la Commission a signé des AC avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO), avec pour objectif de renforcer le programme d'intégration régionale des deux organisations et de soutenir les négociations APE.

2.2.2.5. La mise en œuvre

En Afrique subsaharienne, 268 nouveaux projets pour un total de 2,2 milliards d'euros ont été approuvés. Les engagements et paiements totaux au titre du FED en Afrique subsaharienne se sont élevés à 11,150 millions d'euros en engagements et 10,126 millions en paiements pour la période 2002-2007.

L'UE a continué à soutenir les gouvernements d'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre de leurs stratégies de réduction de la pauvreté. Au niveau institutionnel, plusieurs projets ont été lancés dans le domaine de la bonne gouvernance. Par exemple, le Burundi s'est vu allouer 19,75 millions d'euros pour la préparation et la mise en œuvre de politiques sectorielles en matière de justice, de décentralisation, de droits de l'homme et d'égalité entre hommes et femmes. Au Rwanda, la Commission a fourni une aide budgétaire pour permettre la modernisation de la gestion des finances publiques et la mise en œuvre de nouvelles politiques sociales, qui ont conduit à l'amélioration des indicateurs sociaux clés. Au niveau opérationnel, l'accent a été mis sur la modernisation des infrastructures en général et du secteur routier en particulier, où les améliorations sont les plus urgentes. La Commission a financé, par exemple, la réalisation d'une route faisant partie du couloir régional reliant le sud du Tchad et la République centrafricaine au port de Douala sur la côte Atlantique.

Durant l'année, les infrastructures (27 %), la santé et l'éducation (9 %) et le développement économique (8 %) ont reçu la plus grande part des engagements du FED. De plus, la Commission a consacré des ressources supplémentaires considérables à des initiatives mondiales telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'à des initiatives européennes telles que la facilité UE-ACP pour l'eau et l'énergie et la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique. Par ailleurs, la Commission a lancé un fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique, pour lequel une contribution de 108,7 millions d'euros a été décidée. Le fonds fiduciaire devrait entraîner un accroissement des dépenses d'infrastructure et soutenir un développement à plus long terme. Un investissement continu a été apporté aux programmes d'appui budgétaire général et de soutien aux politiques sectorielles, ce qui a représenté 44 actions, correspondant à 22 % des nouvelles actions approuvées durant l'année.

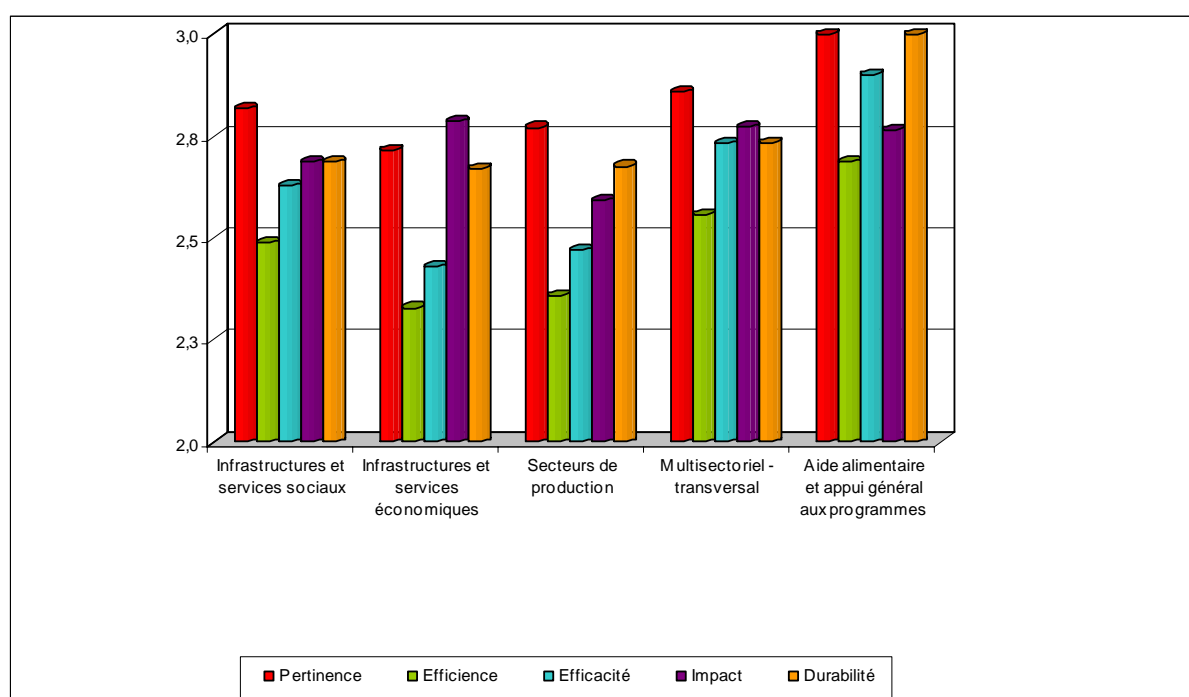
2.2.2.6. Le suivi

Des observateurs indépendants ont évalué 368 opérations dans 43 pays d'Afrique subsaharienne. Sur ces opérations, 360 étaient des projets ou programmes nationaux ou régionaux et huit étaient des composantes spécifiques de programmes régionaux. Le budget total des opérations contrôlées s'est élevé à 4,6 milliards d'euros, dont 4,4 ont été financés par le FED.

Les scores peuvent varier de 1 (sérieuses insuffisances de résultats) à 4 (excellents résultats). Un score moyen de 2,5 indique qu'un programme ou projet est en bonne voie et qu'il obtient les résultats escomptés.

Le bilan de cet exercice de suivi a montré que les projets en Afrique avaient plutôt bien fonctionné cette année, avec un score global moyen de 2,66 pour tous les critères. L'Afrique a obtenu des scores élevés concernant la pertinence de la conception, l'impact et la durabilité des projets contrôlés. Cependant, des améliorations sont nécessaires dans le secteur social et économique ainsi qu'en matière de production, d'infrastructures et de services.

Tableau 8 Résultats de suivi de l'Afrique par secteur de l'APD



2.2.2.7. Les perspectives

Au cours de l'année, la planification s'est poursuivie pour le 10^e FED, couvrant le financement des activités de coopération de la CE pour la période 2008-2013. Des exercices de programmation ont été menés et des projets de documents de stratégie réalisés avec tous les pays d'Afrique subsaharienne, à l'exception de trois d'entre eux. Trente et un documents de stratégie par pays et programmes indicatifs définissant les activités de coopération et d'aide ont été approuvés pour un montant de 8 milliards d'euros. Le processus de programmation au niveau national, au niveau régional et au niveau de tous les pays ACP s'achèvera en 2008.

Plus de 90 % de l'enveloppe allouée pour la coopération nationale et régionale au titre du 10^e FED (soit 16 milliards d'euros) vont à la coopération géographique avec l'Afrique subsaharienne. Sur ce montant, 12 milliards d'euros seront programmés dans le cadre de programmes indicatifs nationaux au démarrage du 10^e FED. Sur cette somme, on estime que 3,4 milliards (28 %) seront octroyés au titre d'appui budgétaire général aux Trésors publics. Encore 1,8 milliard d'euros (15 %) devrait être mobilisé sous la forme d'appui budgétaire sectoriel dans le cadre d'approches sectorielles.

Plus d'un quart (plus de 3 milliards d'euros) des programmes indicatifs nationaux seront investis dans les infrastructures de transport. Ces investissements ont souvent une dimension régionale et seront complétés par des investissements dans les infrastructures financés à partir des enveloppes régionales et de l'ensemble des pays ACP, notamment le fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, afin de renforcer l'intégration régionale et l'interconnectivité continentale. L'investissement total dans les infrastructures en Afrique subsaharienne au titre du 10^e FED devrait dépasser 5 milliards d'euros.

D'autres secteurs importants sont la gouvernance, notamment la paix et la sécurité, pour laquelle plus de 1,5 milliard d'euros est programmé, ainsi que le développement rural et l'agriculture, auxquels est affecté plus de 1 milliard d'euros. Un soutien supplémentaire au secteur agricole est prévu à hauteur de 280 millions d'euros pour la période 2007-2010, pour les pays africains signataires du protocole sur le sucre bénéficiant de mesures d'accompagnement financées par le budget de la CE afin de les aider à restructurer ou diversifier le secteur du sucre.

Pour aider les pays à mieux planifier les financements publics liés aux OMD, la Commission européenne, en consultation avec les États membres de l'UE, prépare actuellement le contrat OMD qui apportera aux pays bénéficiaires un appui budgétaire général à plus long terme, plus prévisible, au titre du 10^e FED. Le contrat OMD vise les pays performants qui ont par le passé mis en œuvre avec succès une aide budgétaire et qui font preuve de motivation vis-à-vis de la réalisation et du suivi des OMD. Cette forme d'aide budgétaire offrira un niveau garanti de soutien chaque année dans un solide cadre de suivi des réalisations et des résultats.

Réduction de la pauvreté élémentaire au Rwanda

Le programme Ubudehe au Rwanda réduit la pauvreté rurale au travers d'approches participatives communautaires fondées sur les pratiques culturelles rwandaises traditionnelles. Le programme s'inscrit dans un effort plus large visant à décentraliser le système rwandais de gouvernance hiérarchique. Son principal objectif est de raviver et d'encourager l'action collective au niveau local. En habilitant les groupes marginalisés et en renforçant la capacité des collectivités locales à prendre des décisions à leur niveau, le programme aide à améliorer la gouvernance, à rétablir la confiance dans les structures locales et à créer des institutions locales responsables. Le programme a d'abord été expérimenté dans la province de Butare début 2001. La Commission a financé le programme à la fois dans sa phase pilote initiale et, plus récemment, lors de son déploiement national. D'ici mi-2008, le programme aura injecté 25 millions d'euros au bas de l'échelle sociale au niveau national.

Aide au recensement au Nigeria

Le projet d'aide au recensement au Nigeria est à ce jour le plus grand projet financé par la Commission au Nigeria, et le plus abouti. Avec 116,5 millions d'euros, la contribution de la Commission représente plus de la moitié du budget total. Le recensement, nécessaire pour élaborer, mettre en œuvre et contrôler les politiques économiques et sociales, a comblé une lacune énorme dans les statistiques. Non seulement il a fourni des données précises et complètes, mais il a aussi été accepté par la majorité des Nigériens. Les recensements passés dans le pays avaient été contestés et rejetés par de larges pans de la population. Les résultats finals ont été publiés en mai. Les statistiques désormais disponibles peuvent fournir une base à partir de laquelle de nouvelles aides pourront être distribuées à l'avenir. Le projet a été mis en œuvre avec d'autres bailleurs de fonds, principalement le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et le Fonds des Nations unies pour les activités en matière de population (FNUAP), ainsi que les organisations de la société civile nigérienne.

Accès des populations pauvres aux services financiers

Le programme-cadre UE/ACP sur la microfinance est un projet phare du soutien de la Commission à la microfinance. Le programme vise à étendre l'accès des personnes pauvres à un large éventail de services financiers de qualité. Par exemple, avec un financement du programme UE/ACP sur la microfinance, ProCredit a renforcé la capacité de sa banque de microfinance en République démocratique du Congo (RDC). La subvention a permis à la banque de mettre en place des produits technologiques et d'installer les tous premiers distributeurs automatiques de billets en RDC. En outre, ProCredit a ouvert 100 systèmes de point de vente à Kinshasa pour faciliter l'accès de la population aux services financiers. Les fonds ont également été utilisés pour établir des succursales en dehors de la capitale, où l'accès aux services financiers est limité. La première année, la banque a dépassé ses propres objectifs, passant de 6 700 comptes d'épargne à près de 30 000 et fournissant 4 500 nouveaux prêts.

2.2.3. Les Caraïbes (PTOM compris)

2.2.3.1. Introduction

La stratégie de l'UE pour les Caraïbes s'articule autour d'une vision de l'avenir fondée sur un ensemble de valeurs communes, et sur l'optimisation des possibilités offertes par l'accord de Cotonou²⁷. Cette stratégie vise un partenariat UE-Caraïbes renforcé, dont toutes les facettes sont liées les unes aux autres. Elle met en œuvre un partenariat politique reposant sur des valeurs communes, répond aux enjeux et vulnérabilités économiques et environnementales, promeut la cohésion sociale et

²⁷

COM(2006) 86 final

combat la pauvreté, tout en luttant contre le SIDA/VIH, en améliorant les systèmes de santé et en combattant les drogues illicites et la fraude fiscale.

Comme prévu dans l'accord de Cotonou, le système commercial actuel sera remplacé par un accord de partenariat économique (APE) plus large à compter du 1^{er} janvier 2008. Le but de l'APE est de promouvoir l'intégration régionale et le développement économique. L'APE, signé en décembre, soutiendra l'ambitieux processus d'intégration régionale déjà engagé, et contribuera à en optimiser les avantages.

Les propositions des stratégies par pays du 10^e FED portent à la fois sur le secteur privé et sur le secteur public. Les domaines d'intérêt particulier comprennent la gouvernance et la compétitivité, les infrastructures et l'interconnectivité, l'appui budgétaire macroéconomique et la réduction de la pauvreté. Parmi les domaines secondaires figurent le renforcement des capacités de l'APE lié au programme régional en matière d'assistance commerciale supplémentaire accompagnant l'APE, ainsi qu'une bonne gouvernance dans le domaine fiscal.

La mise en œuvre du 9^e FED pour les PTOM a connu un démarrage lent. Toutefois, fin 2007, tous les principaux engagements avaient été tenus. La majorité des programmes et projets territoriaux et régionaux du 9^e FED pour les PTOM continueront à être poursuivis en 2008. Suite à la modification de la décision relative à l'association d'outre-mer²⁸ et du règlement d'application y afférent²⁹, l'exercice de programmation pour le 10^e FED a été lancé et devrait être terminé pour la plupart des PTOM en 2008. En outre, une discussion approfondie sur l'avenir des relations PTOM-UE est prévue, au moyen d'un livre vert qui sera publié en 2008.

2.2.3.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

Dans les Caraïbes, la coordination des bailleurs de fonds se limite aux quelques donateurs bilatéraux qui y sont présents. Ainsi, une coopération étroite est maintenue avec le ministère britannique pour le développement international, qui apporte en particulier une assistance technique aux pays des Caraïbes orientales, et avec la Banque interaméricaine de développement et la Banque de développement des Caraïbes, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale. La Commission cofinance, avec la Banque mondiale, un projet de réhabilitation scolaire à la Grenade, ainsi que le centre d'aide technique à la région des Caraïbes (CARTAC), avec le PNUD, à la Barbade. À la Dominique et à la Grenade, la Commission a établi des programmes d'appui budgétaire conjointement avec la Banque mondiale ainsi qu'un recensement agricole et des analyses en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA). Avec la Banque mondiale, qui a participé à certaines dépenses publiques et à des évaluations

²⁸ Décision 2001/822/CE du Conseil du 27 novembre 2001 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne, JO L 314 du 30.11.2001, p. 1. Décision modifiée par la décision 2007/249/CE (JO L 109 du 26.4.2007, p. 33).

²⁹ Règlement (CE) n° 2304/2002 de la Commission du 20 décembre 2002 portant application de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne, JO L 348 du 21.12.2002, p. 82. Règlement modifié par le règlement (CE) n° 1424/2007 (JO L 317 du 5.12.2007, p. 38).

de la responsabilité financière, la Commission soutient la réforme de la gestion des finances publiques dans les Caraïbes.

2.2.3.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

La République dominicaine a été choisie comme l'un des pays pilotes du Projet des objectifs du millénaire des Nations unies pour coordonner, contrôler et assurer le suivi des progrès par rapport aux OMD. Ce choix a été pris en compte dans la préparation du programme indicatif national du 10^e FED, qui affecte 60 millions d'euros au développement humain et social. Cette enveloppe, qui représente 40 % du total des fonds disponibles, sera mise à disposition au travers de l'appui budgétaire général. Cette dotation est destinée à couvrir les activités de développement humain et social à long terme visant à atteindre les OMD, en particulier l'ambition de l'enseignement primaire universel. Afin de réaliser cet objectif, 52 millions ont déjà été alloués à l'éducation au titre du 9^e FED.

L'enseignement primaire est également l'une des principales préoccupations à Haïti, qui, après 25 ans de crise politique et économique, reste l'un des pays les plus fragiles et les plus pauvres de la région. L'éducation demeure un facteur essentiel pour réduire la pauvreté et assurer le développement socio-économique du pays. Un programme financé par l'UE pour un montant de 14 millions d'euros a été mis en place pour soutenir la qualité de l'enseignement. Il est coordonné par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la Banque interaméricaine de développement (BID) et la Banque mondiale.

La Commission soutient également plusieurs projets et programmes de lutte contre le VIH/SIDA, sujet de préoccupation majeur dans les Caraïbes, où les niveaux d'infection sont les deuxièmes plus élevés au monde. La Commission est le plus grand bailleur de fonds individuel soutenant les PTOM des Caraïbes dans ce domaine et a récemment approuvé une subvention de 6 millions d'euros au titre du 9^e FED pour appuyer les PTOM des Antilles néerlandaises et britanniques dans leurs efforts pour réduire la transmission de la maladie. Le programme cible onze territoires bénéficiaires et est actuellement mis en œuvre par l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

2.2.3.4. La coopération et l'intégration régionales

Après un dialogue intense, un APE à part entière a été signé avec l'ensemble des 15 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en décembre, couvrant les services, le commerce de marchandises et l'aide au développement. Les Caraïbes sont la première région ACP à adopter un APE global. Près de 20 programmes sectoriels portant sur tous les domaines de l'accord sont en cours d'élaboration, pour convertir les dispositions de coopération de l'APE en actions concrètes. Ces programmes ont pour objet de préciser toutes les actions nécessaires que la région doit entreprendre au niveau national et régional afin de satisfaire aux engagements définis par l'APE. Le programme régional des Caraïbes, actuellement en préparation, s'intéressera principalement à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement de l'APE.

2.2.3.5. La mise en œuvre

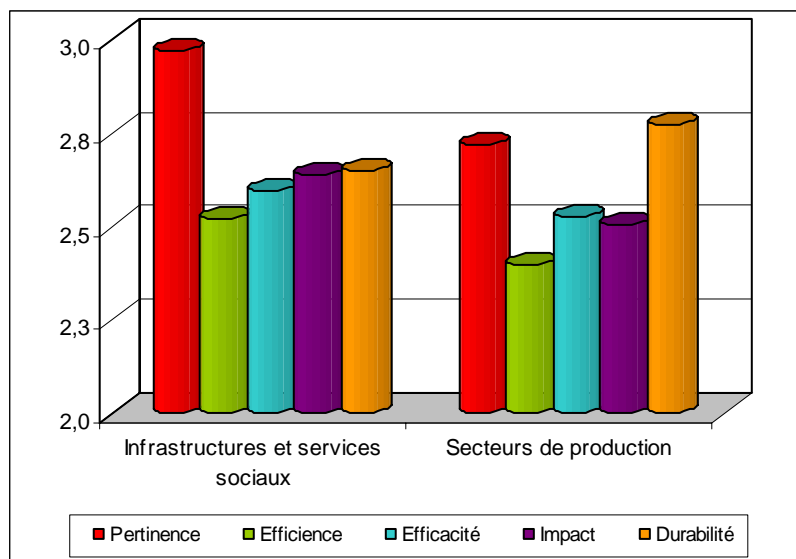
À la fin de l'année, ce sont au total 258 millions d'euros qui avaient été engagés au titre du 9^e FED. Dans les Caraïbes, 14 % des engagements de l'année ont été consacrés aux infrastructures, 12 % à l'éducation et 11 % aux programmes de développement du secteur économique. Trente sept millions d'euros ont été alloués pour des opérations de secours d'urgence. Les programmes d'appui budgétaire général et de soutien aux politiques sectorielles ont représenté 16 % des nouveaux programmes approuvés en 2007. Les engagements et les paiements cumulés au titre du FED dans la région des Caraïbes ont totalisé 945 millions d'euros en engagements et 706 millions en paiements sur la période 2002-2007.

2.2.3.6. Le suivi

Dans les Caraïbes, 110 opérations dans 18 pays ont été contrôlées, correspondant à 919 millions d'euros dont 738 millions ont été financés par le FED. Le portefeuille de ces opérations combinait 72 projets et programmes nationaux ou régionaux et 38 composantes spécifiques découlant de programmes régionaux.

La région a obtenu de bons résultats, avec un score global moyen de 2,67 pour tous les critères ROM. De légères faiblesses existaient en matière d'infrastructures sociales et de services sociaux, ainsi qu'en production. Une étude spéciale sur les résultats obtenus a été menée en début d'année en raison d'un faible score moyen concernant l'efficacité en 2006. À la suite de cette étude, des mesures correctives ont été prises qui ont légèrement augmenté le score de l'efficacité.

Tableau 9 Résultats du suivi des Caraïbes par secteur de l'APD



2.2.3.7. Les perspectives

La conclusion de l'exercice de programmation concernant le 10^e FED a été retardée dans plusieurs pays de la région. Il convient avant de déterminer la tranche incitative liée à la qualité d'un plan d'action de gouvernance établi par les pays partenaires et qui doit être ajoutée à l'aide initiale. Seuls 6 des 15 documents de stratégie par pays

ont été adoptés en 2007. Les documents de stratégie restants devraient être finalisés au premier semestre 2008.

La nouvelle programmation 2008-2013 constitue un important engagement politique de l'UE envers les Caraïbes. Une nouvelle génération de documents de stratégie par pays a été élaborée dans le cadre du processus de programmation du 10^e FED. L'appui budgétaire général est considéré comme l'outil d'aide le plus efficace et sera donc prioritaire, chaque fois que possible. Dans le cadre du 10^e FED, le montant total destiné aux programmes indicatifs nationaux et régionaux est d'environ 731 millions d'euros.

Les Caraïbes ont bénéficié d'une augmentation significative de l'appui budgétaire qui leur a été alloué. Tous les pays des Caraïbes, à l'exception du Belize et du Suriname, ont entrepris les mesures préparatoires pour pouvoir prétendre à l'aide budgétaire. Pour la période 2008-2013, 731 millions d'euros ont déjà été affectés à la coopération géographique au niveau national avec les pays des Caraïbes. Un tiers de ce montant est consacré à l'appui budgétaire général et 23 % à l'appui budgétaire sectoriel, principalement en faveur d'approches sectorielles dans le domaine de la gouvernance. Viennent ensuite les infrastructures, pour lesquelles 28 % des programmes indicatifs nationaux sont pour l'instant réservés. La validation des conditions pour recevoir l'appui budgétaire dans les PTOM devrait débuter en 2008. Par la suite, il est également prévu de transférer la majeure partie des fonds du 10^e FED aux PTOM par l'intermédiaire de l'appui budgétaire.

Six pays des Caraïbes sont également partie au protocole CE-ACP sur le sucre et bénéficient de mesures d'accompagnement très importantes (pour un total de 325 millions d'euros) pour aider à la restructuration et/ou à la diversification des secteurs sucriers. Les programmes indicatifs pluriannuels pour la période 2007-2010 ont été adoptés dans le courant de l'année.

Soutien au secteur du rhum

L'industrie du rhum tient une place importante, historiquement et économiquement, aux Caraïbes. Avec 50 000 emplois directs ou indirects, la contribution du secteur à l'économie de la région est significative. Le rhum est le quatrième plus important produit traditionnel d'exportation, générant plus de 200 millions d'euros annuels en devises. La libéralisation des marchés des alcools entre l'UE et les États-Unis ont mis en difficulté l'industrie des Caraïbes. En 2002, la Commission a lancé le programme de développement intégré en faveur du secteur du rhum des Caraïbes (IDPCRS), doté de 70 million d'euros, pour éviter la détérioration socio-économique qu'aurait entraîné le processus continu de libéralisation des échanges commerciaux. Ce programme durera jusqu'en 2010 et a déjà contribué à améliorer la compétitivité et la rentabilité du secteur du rhum. En particulier, il a ouvert les marchés du secteur en Europe en l'aidant à passer de fournisseur de rhum en tant que marchandise à fournisseur de produits de marque. De surcroît, le plan de cofinancement qui a été mis en place attire de nouveaux investissements privés dans le secteur et dans la région.

Restauration d'un pont historique aux Antilles néerlandaises

Willemstad, la capitale de Curaçao et des Antilles néerlandaises, est construite autour de l'entrée du plus grand port naturel des Caraïbes. Les deux parties de la ville sont reliées depuis plus d'un siècle par un remarquable pont flottant. Le pont Queen Emma – affectueusement surnommé «la vieille dame qui se balance» – est actionné jusqu'à 20 fois par jour, accueillant les navires qui arrivent à l'île de Curaçao. Jusqu'à 15 000 piétons l'empruntent chaque jour. Ainsi, le pont est non seulement un monument historique et une attraction touristique, mais c'est aussi le lien logistique le plus important du centre-ville. Ce monument historique de la ville de Willemstad est inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'UE a accordé 9 millions d'euros pour financer la restauration du pont, et les travaux vont désormais bon train. Les objectifs du projet sont de sauvegarder et d'améliorer l'attractivité du centre-ville de Willemstad, tout en contribuant au développement du secteur touristique à Curaçao.

Les travaux de restauration de ce pont connu dans le monde entier ont commencé en août 2005 et sont désormais terminés. Compte tenu du caractère architectural de ce projet, le style et les matériaux d'origine ont été respectés, mais la plupart des éléments en bois et en acier de la structure ont été remplacés. Le garde-corps en métal et les pylônes caractéristiques ont été restaurés de la même façon. Durant les travaux, des services de ferry et de bus ont été organisés pour perturber le moins possible les usagers. Le projet comprenait également une campagne d'information, tandis que des guides étaient formés pour apporter des renseignements et proposer des visites. Grâce à des excursions spéciales en bateau, on pouvait voir plusieurs chantiers de la restauration en même temps; ainsi la restauration elle-même, replacée dans le contexte historique du pont, est devenue une attraction touristique prisée.

Réduire la pauvreté en République dominicaine

La Commission a contribué à réduire la pauvreté et à améliorer l'existence de 500 000 habitants des bidonvilles dans 16 quartiers marginalisés de Saint-Domingue. Les collectivités locales ont été associées à l'amélioration des infrastructures de santé et d'assainissement, de traitement et de conservation de l'eau potable et de gestion des déchets solides dans les quartiers concernés. Le projet a pris en compte les besoins socio-culturels des collectivités et a encouragé des approches participatives pour susciter l'adhésion des populations. Il a ainsi été rendu efficace et durable. Grâce à la contribution de 21,8 millions d'euros de la Commission, la pollution engendrée par les ordures et les eaux usées a été réduite de manière significative. De même, le système de distribution d'eau potable a été amélioré. Par ailleurs, 44,7 km de nouvelles canalisations ainsi que des travaux de gestion et de contrôle de l'eau ont amélioré l'assainissement et la santé de la population locale. Pour la collecte des ordures, plusieurs micro-entreprises ont été créées. Gérées localement, ces entreprises continuent à faire des bénéfices, ce qui est un gage de durabilité à long terme pour elles et pour l'ensemble du projet.

2.2.4. Le Pacifique (PTOM inclus)

2.2.4.1. Introduction

La Mélanésie s'est progressivement apaisée après les chocs de 2003-2006 dus à l'échec du contrôle du gouvernement dans les Îles Salomon, aux troubles politiques

dans le Timor-Leste et au quatrième coup d'état dans les Fidji. La Commission a soutenu la mission d'assistance régionale aux Îles Salomon, la stabilisation et la reprise au Timor-Leste, ainsi que le dialogue politique pour un retour à la démocratie dans les Fidji au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Suite aux émeutes dans les Tonga, la Polynésie a fait l'objet d'une surveillance étroite au cours de cette année.

Plusieurs événements majeurs ont marqué les relations UE-Pacifique, notamment le lancement d'un forum régulier des îles du Pacifique pour soutenir le dialogue politique sur des questions telles que la sécurité et la gouvernance, la croissance économique et le commerce international, l'environnement et l'aide au développement. Le dialogue sera constitué d'une troïka ministérielle sur trois ans à Bruxelles et de réunions annuelles de hauts fonctionnaires à Suva (Fidji), siège du secrétariat du Forum des îles du Pacifique.

Les négociations sur les accords de partenariat économique (APE) ont conduit à un accord intérimaire des pays ACP du Pacifique le 23 novembre, actuellement signé par la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji, mais ouvert à la signature de tous les pays ACP du Pacifique. La voie est ainsi ouverte pour la finalisation, en 2008, d'un APE complet (incluant les services, la pêche et les investissements). La programmation régionale ayant été synchronisée avec les négociations de l'APE, elle peut désormais se poursuivre sur la base de cet accord principal et d'autres arrangements plus larges précédemment définis. La mise en place de l'aide appropriée au développement sera ainsi garantie et permettra d'encadrer les engagements commerciaux.

2.2.4.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

- (1) D'après le consensus européen, des synergies ont été recherchées avec des États membres (la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Irlande) notamment afin de sécuriser les niveaux appropriés de l'aide au commerce, ainsi que pour permettre la concrétisation des OMD et former une alliance internationale forte dans les domaines du changement climatique, de l'efficacité de l'aide et de la coordination des bailleurs de fonds.

Conformément aux priorités fixées dans la communication de 2006 de la Commission sur les relations de l'UE avec les Îles du Pacifique³⁰, plusieurs étapes importantes ont été franchies pour mettre en œuvre les principes de l'efficacité de l'aide. Le gouvernement des Îles Salomon a signé un protocole d'accord avec la Commission et l'agence d'aide internationale et de développement de la Nouvelle Zélande afin d'optimiser l'efficacité du programme de réformes dans le secteur de l'éducation en encourageant l'adhésion aux stratégies nationales et leur adoption, ainsi que l'harmonisation et la responsabilité mutuelle des résultats en matière de développement. La Commission a renforcé l'harmonisation en favorisant l'utilisation de modalités de cofinancement. La Commission a signé deux accords avec la Banque mondiale afin de soutenir les réformes de la gestion des finances publiques au Timor-Leste et le développement rural dans les Îles Salomon. Un contrat de contribution

³⁰ COM (2006)248 final.

avec la Banque asiatique de développement a permis la reconstruction dans les Îles Salomon après le passage du tsunami en avril.

2.2.4.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

En raison d'un manque de données fiables, les progrès réalisés par la région pour atteindre les OMD sont difficilement mesurables. Néanmoins, il est possible d'identifier certains domaines où des progrès sont enregistrés. Le niveau de scolarisation en école primaire est relativement élevée. Les Fidji, les Kiribati, le Samoa, les Tonga et le Vanuatu bénéficient actuellement de taux de scolarisation supérieurs à 95 %. Toutefois, la qualité de l'enseignement et les taux d'abandon restent des problèmes importants à résoudre. La Commission continue à encourager l'éducation, aussi bien au niveau régional que national grâce, par exemple, aux initiatives régionales du Pacifique pour l'enseignement de l'éducation de base.

Des progrès en faveur de l'égalité hommes-femmes et en matière d'autonomisation des femmes ont été accomplis mais des obstacles subsistent. En 2007, des programmes et des politiques spéciaux ont été conçus et mis en œuvre afin de combler ces lacunes. Par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a été retenue dans le cadre d'un partenariat commun avec la Commission/l'ONU sur l'égalité des sexes pour le développement et la paix.

Malgré l'amélioration des indicateurs de santé dans la plupart des régions, des inégalités régionales et infranationales considérables persistent. Les Kiribati, les Tonga et les Îles Cook ont bénéficié du soutien de la Commission pour améliorer les infrastructures sanitaires. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a reçu 2 millions de dollars au titre du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme.

2.2.4.4. La coopération et l'intégration régionales

Le Forum des Îles du Pacifique, soutenu par son réseau d'agences régionales appartenant au Conseil des organisations régionales du Pacifique (CROP), a remporté d'importants succès dans l'adoption de politiques et programmes régionaux dans les domaines tels que le changement climatique, la pêche et la non prolifération. Le plan Pacifique, adopté par les pays du Pacifique en 2005, est l'instrument principal de promotion de l'intégration régionale. Il détermine les initiatives prioritaires relatives aux quatre objectifs interdépendants que sont la croissance économique, le développement durable, la bonne gouvernance et la sécurité. La politique régionale communautaire a soutenu le plan Pacifique en établissant un dialogue politique régulier et en apportant sa contribution à des domaines spécifiques, tels que le commerce, l'éducation et la formation, la pêche, l'agriculture, le tourisme et la protection de l'environnement. Le dialogue politique sera poursuivi en 2008, principalement dans les domaines de la gouvernance et de la sécurité régionales, de la stabilité et de la croissance économiques, du commerce international et de l'environnement. La finalisation d'une stratégie de coopération régionale est prévue pour 2008. Une priorité élevée sera accordée à la conservation des ressources naturelles, à l'intégration régionale et au commerce.

Un accord intérimaire portant exclusivement sur les marchandises compatibles avec les règles l'OMC a été signé avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Fidji, les deux pays qui représentent la quasi-totalité du commerce des marchandises avec l'UE. Un

APE régional complet, intégrant la pêche, les services, les règles et les dispositions appropriées concernant le développement, devrait être conclu d'ici la fin de l'année 2008. La programmation du 10^e programme régional du FED a été menée en même temps que les négociations APE et avant la fin l'année 2007, les fondements d'un programme indicatif régional, qui doit être conclu en 2008, ont été posés.

2.2.4.5. La mise en œuvre

À la fin de l'année, ce sont au total 122 millions d'euros qui ont été engagés au titre du 9^e FED. Ce montant comprend les crédits supplémentaires accordés à certains pays du Pacifique et aux pays et territoires d'Outre-mer suite à l'examen final, ainsi que les dispositions prises pour soutenir les négociations APE et les exportations agricoles d'une valeur de 10 millions d'euros. La part la plus importante des engagements du FED en 2007 a visé le soutien au gouvernement et à la société civile (28 %). Les projets hydriques ont représenté 22 % des nouveaux programmes, suivis de l'environnement et de l'éducation, avec chacun 10 %. Dans le cadre du FED dans le Pacifique, le cumul de tous les engagements s'est élevé à 362 millions d'euros tandis que les paiements ont atteint au total 258 millions d'euros pour la période 2002-2007.

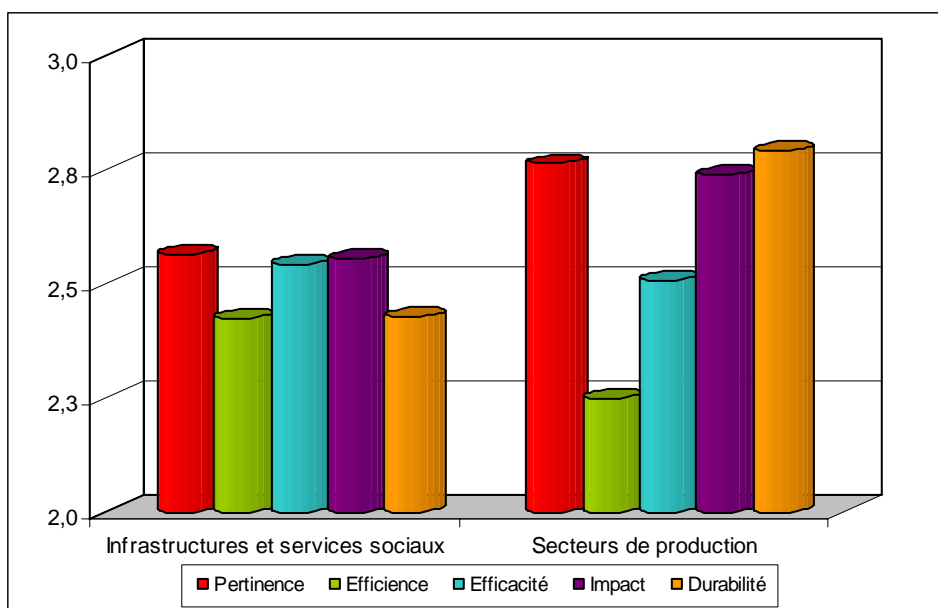
Aux Îles Salomon, la Commission a fourni des équipements et une formation de base à l'autorité nationale compétente afin de renforcer sa capacité à certifier la conformité des produits de la pêche à la réglementation sanitaire communautaire. En Papouasie-Nouvelle-Guinée et à Samoa, la Commission a soutenu les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement, pour réduire, par exemple, les maladies hydriques. Une initiative pour la gestion des risques de catastrophes a été lancée dans huit pays du Pacifique afin de répondre plus efficacement aux catastrophes naturelles. Le Vanuatu a vu déploiement de deux programmes majeurs pour encourager l'industrie du tourisme ainsi que la croissance économique grâce au soutien apporté à 33 associations de producteurs. Différents règlements, règles et procédures harmonisés ont été élaborés dans le domaine de la gestion et de l'évaluation des stocks de pêche dans la région. Ces mesures ont largement contribué à améliorer de manière significative les méthodes de gestion de la pêche et la sauvegarde des ressources naturelles.

2.2.4.6. Le suivi

Au total 98 projets nationaux et régionaux ainsi que de programmes régionaux ont fait l'objet d'un suivi dans la région Pacifique. Le budget total des opérations contrôlées s'est élevé à 227 millions d'euros.

Avec un score moyen de 2,52 sur l'ensemble des secteurs, les performances en termes de coopération ont été respectées. Toutefois, ce score a considérablement baissé depuis 2006, principalement en raison des faibles résultats obtenus en termes d'efficacité et de durabilité dans les infrastructures sociales et les services ainsi que dans les secteurs de la production. Les résultats du suivi ont été utilisés pour améliorer la gestion des projets et l'élaboration des actions futures.

Tableau 10: Résultats du suivi pour le Pacifique par secteur d'APD



2.2.4.7. Les perspectives

L'examen final de la 9^e FED a été couronné de succès et tous les projets ont été approuvés, notamment ceux financés par les 10 millions d'euros supplémentaires alloués au programme régional en 2006, sur la base de l'examen de mi-parcours. Le 18 octobre, le commissaire Michel, présent dans les Tonga pour le 19^e dialogue post-Forum, a signé 13 des 15 documents de stratégie par pays et programmes indicatifs. Ainsi, la programmation du 10^e FED est presque terminée. D'ici la fin de l'année, la programmation pour le Timor-Leste sera finalisée et la subvention destinée aux Fidji au titre du 10^e FED sera planifiée, en fonction des progrès du dialogue politique, conformément à l'article 96 de l'Accord de Cotonou.

La Commission suit désormais une stratégie qui repose sur l'expérience acquise lors du 9^e FED dans le cadre d'actions plurinationales, et qui favorise l'apprentissage mutuel et les économies d'échelle. Pour garantir une bonne coordination des modalités de mise en œuvre, neuf des plus petites îles du Pacifique ont adopté les mêmes secteurs d'intérêt spécifique, à savoir l'eau et/ou l'énergie dans une perspective environnementale de développement durable.

Pour la période 2008-2013, 337 millions d'euros ont été consacrés pour l'instant à la coopération géographique au niveau national avec les pays du Pacifique. En termes d'allocations sectorielles, la part la plus élevée des 118 millions d'euros sera réservée au développement rural et à l'agriculture, ce qui représente 35 % de l'ensemble des fonds. Les questions environnementales seront intégrées afin de garantir la gestion durable des ressources naturelles, principalement dans le secteur de l'énergie et de l'eau, lequel doit être financé avec près de 93 millions d'euros, soit 28 % de l'ensemble des investissements.

En raison de l'isolement et de la modeste taille de la plupart des pays du Pacifique, le Vanuatu et le Samoa sont, jusqu'à présent, les seuls pays à recevoir une aide budgétaire. D'autres efforts sont nécessaires pour élargir l'application de cette modalité de mise en œuvre de l'aide dans la région. L'aide apportée par le soutien

budgétaire général ou sectoriel au titre du 10^e FED représentera 10 % de l'enveloppe destinée à la région.

L'appui au secteur social dans les Tonga

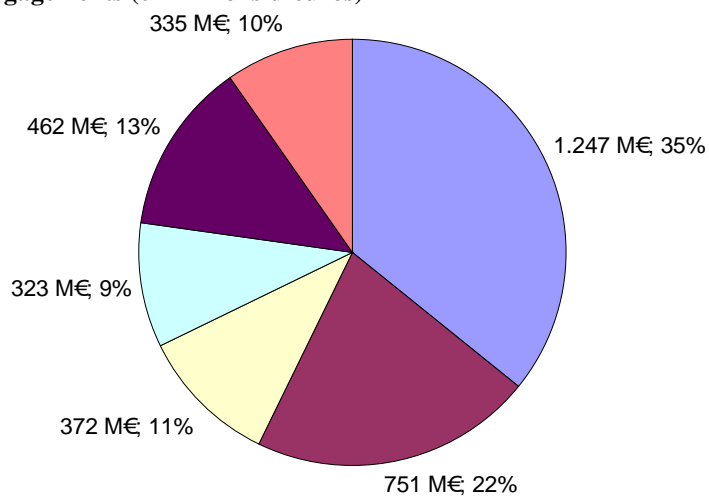
Le projet d'appui au secteur social à Vava'u a permis la construction d'écoles et de centres de santé, et d'agrandir et de rénover les installations destinées au personnel dans les hôpitaux, les écoles et les centres de santé. La participation de la société civile à la mise en œuvre du projet a été largement reconnue et saluée par la population insulaire. Ces investissements ciblés sur l'île des Tonga en particulier se sont achevés à la fin 2007 et ont amélioré le niveau de vie sur l'île.

Développement dans les Îles Cook

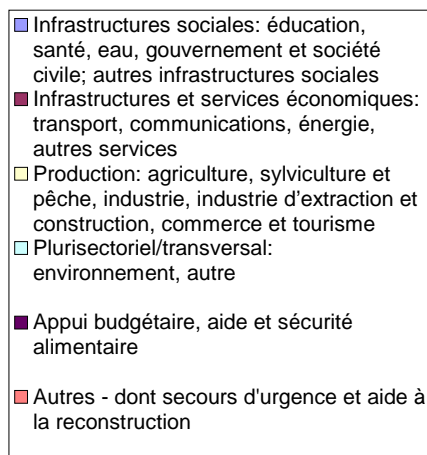
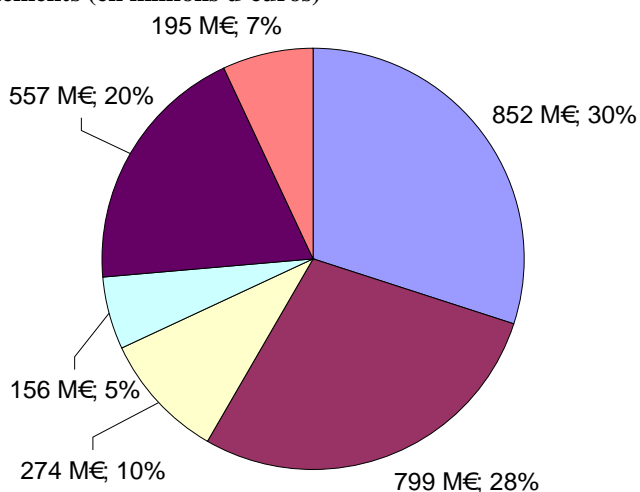
Ce projet visait à élever le niveau des services sociaux fournis assurés dans les îles périphériques. Les parties prenantes, notamment les usagers, la direction des projets, l'organisme public compétent et les représentants du secteur privé, ont confirmé les améliorations en ce qui concerne l'environnement éducatif, de formation et l'esthétique, les possibilités accrues d'enseignement à distance, une attitude plus positive vis-à-vis de l'enseignement, l'amélioration des soins de santé et de la sécurité, la hausse des revenus et l'accès immédiat aux informations médicales par le biais de l'accès internet à haut débit. L'impact de ce projet sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes est considérable. Le statut des femmes fait l'objet de réelles avancées. Grâce à une composante réservée aux acteurs non étatiques, le projet profite aux groupes principalement composés de femmes et de jeunes. La sauvegarde de l'environnement et la préservation du patrimoine culturel local sont également soutenues.

Tableau 11 FED - Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paiements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale. Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...)

Tableau 12 FED - Pays ACP Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le Fonds européen de développement (FED), gérée par EuropeAid en 2007

	Engagements (en millions d'euros)	Paielements (en millions d'euros)
Afrique	2.427	2.327
Caraïbes	272	247
Pacifique	142	49
Pays et territoires d'Outre-mer	110	34
Pays ACP non alloués	538	176
Total	3.489	2.833

APD/AP bilatérale et multilatérale. Ressources hors APD/AP exclues (facilité de soutien à la paix, ...)

2.2.5. Les programmes globaux

L'UE, au travers de la facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, a réaffirmé son appui à la paix sur ce continent. Lancée en 2004, la facilité a, jusqu'à présent, aidé à financer les opérations de soutien à la paix de l'UA et le renforcement des capacités dans le domaine de la paix et de la sécurité. Depuis 2004, la Commission a financé la mission de l'UA au Soudan afin de rétablir la paix au Darfour, avec une enveloppe de 305,6 millions d'euros. Elle a continué à apporter son soutien à la République centrafricaine et plus récemment à la Somalie où 15,5 millions d'euros ont été déployés jusqu'à présent. En 2007, la facilité de soutien à la paix a reçu un apport financier de 139,2 millions d'euros supplémentaires; le montant total s'élève ainsi à 439,2 millions d'euros, dont 39,2 millions d'euros proviennent de contributions volontaires supplémentaires accordés par les États membres de l'UE. Dans le cadre du 10^e FED, la facilité de soutien à la paix bénéficiera d'une enveloppe de 300 millions d'euros pour une période initiale de trois ans (2008-2010).

En 2007, la facilité ACP-UE pour l'eau³¹ a entièrement consacré quelque 500 millions d'euros à l'amélioration de l'eau et de l'assainissement pour les populations les plus nécessiteuses. Environ 80 % des fonds disponibles ont été affectés à deux appels à propositions, le solde étant alloué à d'autres actions de cofinancement. Ces actions ont débouché sur des accords pour le cofinancement de 175 projets hydriques dans 50 pays de l'ACP. Une fois mis en œuvre, les projets permettront à 20 millions de personnes de bénéficier d'une eau salubre et amélioreront les conditions sanitaires de neuf millions de personnes. Hors du cadre des appels à propositions, un soutien financier a été accordé à l'initiative du bassin du Nil, à la facilité africaine pour l'eau et au partenariat UE-Afrique pour les infrastructures.

Quelque 90 % des 220 millions d'euros disponibles dans le cadre de la facilité ACP-UE pour l'énergie³² ont été alloués à un appel à propositions. Ce sont donc au total

³¹ Pour plus d'informations, consultez l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/water-facility>.

³² Pour plus d'informations, consultez l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/europeaid/energy-facility>.

75 projets qui ont été approuvés dans 38 pays de l'ACP. Des enveloppes conséquentes ont été affectées aux projets de lignes de transmission électriques et d'énergie hydroélectrique. Des fonds ont également été alloués dans le cadre du partenariat Europe-Afrique pour les infrastructures. Ils ont pour but d'apporter un soutien institutionnel aux groupements énergétiques de l'Afrique centrale, occidentale et méridionale et au Forum africain pour la réglementation des services publics.

Les programmes intra-ACP du 9^e FED avaient été complètement engagés avant la fin de l'année et les actions seront poursuivies pendant la période opérationnelle du 10^e FED. En 2007, le total des engagements dans le cadre du 9^e FED s'est élevé à 407 millions d'euros. Plusieurs programmes de soutien innovant ont été lancés. La facilité pour les migrations a bénéficié d'une enveloppe d'un montant de 25 millions du 9^e FED. La facilité pour les catastrophes naturelles, qui vise des actions de prévention et le renforcement des capacités institutionnelles nationale et régionale, a reçu 12 millions d'euros. Les États de l'ACP ont reçu un soutien pour le renforcement des capacités, en ce qui concerne par exemple la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux et les activités liées au commerce et au développement rural.

Enfin, la Commission apportera sa contribution, à hauteur de 19,5 millions, à un programme innovant, consacré au renforcement des capacités des accords environnementaux multilatéraux (AEM). La composante essentielle est constituée de correspondants d'AEM auprès des collectivités locales dans les principales régions ACP. D'autres composantes apportent leur soutien au mécanisme de développement propre, aussi bien pour garantir les investissements dans les réductions d'émissions dans les pays en développement que pour lutter contre la désertification, ainsi que pour contribuer à l'élimination des pesticides obsolètes.

La division thématique/sectorielle des engagements est la suivante:

Tableau 13	Total des engagements
Social: Santé/éducation	567 millions d'euros
Soutien institutionnel/renforcement des capacités	89 millions d'euros
Ressources naturelles et infrastructures	323 millions d'euros
Soutien au commerce et au secteur privé	115 millions d'euros
Coordination/Autres	20 millions d'euros
Total	1 114 millions d'euros

2.3. L'instrument de financement de la coopération au développement

2.3.1. L'Asie

2.3.1.1. Introduction

L'interdépendance entre l'Europe et les pays asiatiques a atteint des niveaux sans précédent et le renforcement des relations Europe-Asie continue d'être l'une des priorités de la politique externe de l'UE. La relation avec l'Asie est complexe. Pour cette raison, l'UE a encouragé le dialogue et la coopération avec tous les pays

partenaires asiatiques et avec de nombreux autres forums politiques et partenaires sous-régionaux. Afin de renforcer davantage les relations politiques et économiques, des sommets réguliers ont lieu avec des pays individuels et dans le cadre de l'ASEM. Les chefs d'État et de gouvernement de l'Europe et de l'ANASE se sont réunis à Singapour le 22 novembre pour célébrer le trentenaire des relations officielles UE-ANASE et ont approuvé le plan d'action UE-ANASE. Le dixième sommet Chine-UE s'est tenu à Beijing le 28 novembre et le huitième sommet UE-Inde s'est déroulé à New Delhi le 30 novembre. Par ailleurs, la Commission s'est déplacée afin de négocier des accords de libre-échange avec la Corée du Sud, l'Inde et l'ANASE, ainsi que des accords de coopération et de partenariat avec les partenaires asiatiques.

L'UE poursuit une relation de plus en plus étroite avec l'Asie en allant au-delà de la coopération traditionnelle pour privilégier l'intégration économique et approfondir la coopération politique. Le cadre stratégique pour les actions de la Commission en Asie repose sur la communication intitulée *Un cadre stratégique pour renforcer les relations de partenariat Europe-Asie*³³, laquelle se concentre sur les questions politiques et de sécurité, l'économie, le développement, la sécurité énergétique, les changements climatiques/l'environnement ainsi que sur les affaires socioculturelles et l'intégration régionale au sein de l'ANASE. Les approches politiques et de coopération avec les pays et les sous-régions asiatiques ont été développées par le biais d'une série de communications de suivi sur l'Asie du sud-est, l'Inde et la Chine.

Les activités de coopération entre l'UE et l'Asie sont financées au travers de l'instrument de financement de la coopération au développement (ICD). L'assistance aux pays partenaires doit soutenir la mise en œuvre de politiques visant à réduire la pauvreté et à atteindre les OMD. La Commission a adopté 18 stratégies nationales individuelles et une stratégie régionale, couvrant la coopération avec l'Asie pour la période 2007-2013, pour laquelle un montant d'environ 5,2 milliards d'euros a été attribué, et la mise en œuvre suit son cours. L'UE finance également un nombre croissant de programmes destinés à plusieurs pays asiatiques par le biais de l'instrument de financement de la coopération industrielle (ICI), qui, en plus des partenariats traditionnels (notamment avec le Japon et la Corée), comprend désormais cinq autres pays et territoires dans la région.

Bien que l'Asie ait cette année fait des progrès en ce qui concerne la réalisation des OMD, la pauvreté demeure un défi redoutable, la région abritant encore les deux tiers de la population pauvre de la planète. Néanmoins, en 2007, l'Asie a dépassé l'ALENA pour devenir le principal partenaire commercial de l'Europe, représentant ainsi un tiers des flux commerciaux totaux de l'Europe. En outre, les IDE européens en Asie représentent un tiers des investissements européens à l'étranger et sont actuellement en expansion.

2.3.1.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

Les progrès relatifs à l'efficacité de l'aide ont été des plus encourageants dans les pays tels que le Cambodge et le Vietnam, mais également au Laos, où l'agenda relatif à l'efficacité de l'aide s'est traduit par un engagement national assorti d'une forte volonté gouvernementale. La Commission a participé à la coordination des

³³ COM (2001)469 final.

bailleurs de fonds et au dialogue avec les pays partenaires, en prenant la direction des groupes de travail dans les domaines tels que le secteur de l'éducation en Indonésie, où une intervention communautaire de grande ampleur d'aide au budget sectoriel est en cours de préparation, le programme relatif au secteur de l'éducation et le sous-groupe Efficacité de l'aide consacré aux normes en matière de coûts au Vietnam. En Birmanie/au Myanmar, la Commission a joué un rôle essentiel dans la préparation et la gestion des programmes communs des bailleurs de fonds du Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) et pour le secteur de l'éducation.

En collaboration avec les présidences européennes locales, la Commission a contribué aux initiatives de mise en œuvre du code de conduite de l'UE, agissant dans le cadre de la coopération existante des bailleurs de fonds. Au Cambodge, la feuille de route de l'UE sur l'efficacité de l'aide adoptée en 2006 a été mise en œuvre et, en Indonésie, une feuille de route de l'UE sur la rationalisation et la coordination de l'aide a été acceptée.

L'ICD a suscité une plus forte adhésion des gouvernements partenaires ainsi que leur coopération pour la préparation et la mise en œuvre des programmes. Les ressources se concentrent désormais sur un nombre plus restreint de secteurs et de priorités stratégiques, notamment en matière d'éducation, de santé, de gouvernance et d'environnement. Les modalités de financement commun avec d'autres partenaires de développement sont facilitées, encourageant des approches et des missions plus coordonnées ainsi qu'un dialogue harmonisé et plus efficace, ce qui est particulièrement important dans des contextes fragiles et sensibles (Afghanistan, Bangladesh, Birmanie/Myanmar, Népal, Pakistan, et Sri Lanka). Toutefois, les progrès en matière de promotion d'approches plus coordonnées et de soutien au développement des capacités ont été plus lents que prévus.

Par conséquent, la proportion de l'aide déployée et mise en œuvre par le biais des systèmes nationaux est en forte progression. En 2007, moins d'un tiers des versements de la Commission sur les engagements d'aide antérieurs à 2007 a été effectué par le biais des systèmes nationaux (environ 200 millions d'euros).

Toutefois, sur la totalité des nouveaux engagements d'aide (330 millions d'euros), près de la moitié sera versée par le biais du système budgétaire des pays bénéficiaires.

La pratique consistant à établir des unités de mise en œuvre des projets a presque été complètement abandonnée pour les nouveaux engagements.

2.3.1.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

Le rapport 2007 sur les progrès des OMD pour l'Asie et le Pacifique conclut que «l'Asie est l'une des régions les plus dynamiques du monde et elle progresse de manière notable au regard de nombreux OMD». L'ensemble de la région est sur la bonne voie en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'extrême pauvreté, d'éducation primaire, y compris de parité des sexes des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Les progrès sont moins satisfaisants en ce qui concerne le VIH, le sida et la tuberculose, l'accès à l'eau et à l'hygiène, l'insuffisance pondérale chez les enfants et la déforestation. Les résultats observés varient considérablement d'un pays à l'autre. Par exemple, alors que la Chine, l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande ont déjà atteint les objectifs relatifs à la réduction de l'extrême pauvreté, les progrès réalisés par l'Inde et les pays

les moins développés dans ce domaine sont lents. En matière d'éducation primaire, l'Asie du sud, à l'exception de l'Inde et du Népal, progresse lentement même si elle s'approche du but. Certains pays asiatiques progressent trop lentement en ce qui concerne la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans. Dans plusieurs pays d'Asie et d'Asie du sud-est, les progrès observés en matière d'insuffisance pondérale des enfants sont trop lents. À l'exception du Vietnam, tous les pays de l'Asie du sud-est continuent à voir leurs forêts reculer. L'accès à une eau saine dans les zones urbaines et à l'assainissement reste un problème, particulièrement dans les zones rurales.

Dans le cadre du nouvel ICD, la Commission a contribué aux progrès des pays asiatiques vers les OMD, en adaptant, dans la mesure du possible, son intervention aux efforts des politiques gouvernementales des pays bénéficiaires et aux stratégies de réduction de la pauvreté. Une priorité particulière est accordée aux secteurs sociaux: la santé et l'éducation représentent 18,3 % des contrats en cours, mais 25 % des nouveaux engagements. L'engagement politique de la Commission concernant le soutien des secteurs sociaux, dans le cadre des programmes géographiques couverts par l'ICD, a ainsi un effet réel en Asie.

En 2007, la Commission a engagé des fonds pour réduire la pauvreté et la faim (OMD-1) au Cambodge, au Laos, en Mongolie et au Vietnam. Des programmes d'aide aux personnes déracinées ont été adoptés pour l'Afghanistan, le Bangladesh, la Birmanie, la Thaïlande et le Népal, ainsi que des programmes de sécurité alimentaire pour le Bangladesh, la RPDC et la Birmanie/le Myanmar. La Commission a consacré des fonds au soutien de l'éducation primaire (OMD-2) en Birmanie/au Myanmar, au Népal et au Pakistan.

Par le biais de programmes de soutien au secteur de la santé, la Commission a directement ou indirectement contribué aux OMD 4, 5 et 6 en Afghanistan, au Bangladesh, en Birmanie/au Myanmar, en Inde, en Indonésie et aux Philippines. Un nouveau financement a été proposé pour un programme dans le secteur de la santé en Inde ainsi que le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) au Myanmar. En outre, le programme d'action annuel régional de 2007 comprend des plans de préparation à l'influenza aviaire hautement pathogène et aux pathologies nouvelles (OMD-6) en Asie. Les programmes de réformes du secteur hydrique ont été achevés en Afghanistan, en Chine et en Inde, ou au niveau régional en Asie afin de garantir un environnement durable (OMD-7).

Par le biais d'autres programmes, la Commission a soutenu la bonne gouvernance et l'État de droit. De nouveaux programmes ont été engagés pour l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Indonésie, le Laos et le Vietnam. La poursuite des OMD a également été facilitée grâce au nouveau programme SWITCH qui renforce la production et la consommation durables, contribuant ainsi à l'OMD cible 12, objectif 8 («Mettre en place un partenariat mondial pour le développement»).

2.3.1.4. La coopération et l'intégration régionales

Le soutien de l'ANASE et de l'ASACR occupe une place essentielle dans le document de stratégie régional et le programme indicatif pluriannuel pour l'Asie adoptés cette année. L'aide à l'ANASE portera essentiellement sur les efforts d'intégration, comme souligné dans le plan communautaire économique de

l'ANASE et s'appuiera sur l'expérience européenne accumulée dans les domaines de l'intégration régionale, tels que les statistiques, les douanes et les normes. L'aide à l'ASACR soutiendra son processus relatif à l'accord de libre-échange, les politiques régionales sectorielles développées par l'organisation ainsi que les normes régionales de sécurité de l'aviation civile.

Les progrès au sein de l'ANASE ont été considérables, grâce à l'adoption de la charte ANASE, y compris la charte sur les droits de l'homme et trois plans pour l'intégration, lors du sommet commémoratif en novembre, suivi du sommet UE-ANASE. La Commission a adopté deux nouveaux programmes d'une valeur budgétaire totale de 10,7 millions d'euros qui soutiennent le développement des capacités statistiques et l'amélioration de la gestion des frontières et de la migration. La mise en œuvre d'un programme sur la coopération dans le domaine des droits de propriété intellectuelle (DPI) s'est poursuivie et un programme d'infrastructures énergétiques a été achevé. La facilité pour l'énergie a permis de mettre la question des énergies renouvelable à l'ordre du jour dans les États membres de l'ASANE, en finançant de nombreux projets de démonstration et en regroupant les décideurs politiques de la région afin de définir des politiques énergétiques régionales. Le programme relatif aux droits de propriété intellectuelle a créé, dans la région, un solide réseaux d'agence de la propriété intellectuelle, renforcé la législation dans les États membres de l'ANASE et mis en place des programmes de gestion de la propriété intellectuelle dans les universités, dans l'ensemble de la région. L'aide communautaire s'est concentrée en particulier sur le développement des capacités et le transfert des compétences en matière d'intégration régionale au secrétariat de l'ANASE et aux institutions nationales respectives des États membres.

Dans l'ASACR, les progrès dans le domaine de la coopération ont été plus modestes. Toutefois, un nouveau programme de coopération économique de 2,5 millions d'euros vise à faciliter la mise en œuvre de l'accord de libre-échange de l'Asie du sud qui prévoit, pour les États membres de l'ASACR, l'harmonisation de leurs normes et la suppression des tarifs douaniers intrarégionaux.

2.3.1.5. La mise en œuvre

Pour répondre à la multiplication des opportunités et de la demande croissante en faveur d'une coopération privilégiant les politiques et les réformes, une proportion croissante de l'aide communautaire au développement a été fournie, ces dernières années, au travers d'approches programmées qui visent à soutenir la mise en œuvre par les pays des réformes essentielles, en particulier celles liées aux OMD. Lors de la première année de mise en œuvre de l'instrument de financement de la coopération au développement, environ deux tiers des fonds de développement de l'UE pour l'Asie (652,9 millions d'euros), soit 477 millions d'euros, ont été engagés dans le cadre de projets et programmes de réformes et de politiques, dont un grand nombre ont été pilotés en partenariat avec d'autres bailleurs de fonds, y compris les États membres.

La Commission a contribué à réduire la pauvreté et la faim en prenant des mesures en faveur de la sécurité alimentaire en Afghanistan, au Bangladesh, en Birmanie/au Myanmar et en RPDC. La RPDC a bénéficié de la livraison d'équipements aux coopératives agricoles et du lancement des trois nouveaux projets communautaires en faveur de la sécurité alimentaire mis en œuvre par des ONG européennes.

Diverses contributions financières ont été apportées afin de poursuivre le soutien des rapatriés et des réfugiés afghans dans les pays voisins. Des fonds ont également été débloqués afin d'aider les réfugiés birmanes en Thaïlande et au Bangladesh ainsi que les populations déplacées au sein même de la Birmanie/du Myanmar. De plus, la Commission a contribué à trouver une solution à long terme pour les réfugiés bhoutanais au Népal.

Plusieurs salons et symposiums de haut niveau sur l'enseignement supérieur ont été organisés dans trois pays asiatiques, encourageant la coopération et les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur d'Europe et d'Asie (programme Asia Link). Au travers du programme TEIN, environ 30 millions de chercheurs asiatiques originaires pour l'instant de sept pays asiatiques en développement (quatorze autres pays devraient rejoindre le programme) sont reliés les uns aux autres ainsi qu'à l'Europe pour l'échange de données et des travaux de recherche communs.

Les actions liées à la santé ont représenté 23,5 % des nouveaux engagements, y compris un soutien supplémentaire au secteur de la santé en Birmanie/au Myanmar et en Inde. En Birmanie/au Myanmar, la Commission a contribué au fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM), qui vise à réduire le poids des maladies transmissibles au sein de la population. En Inde, une contribution de 110 millions apportée à un programme du secteur de la santé permet d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services de santé, avec un accent particulier sur l'état de santé des femmes et des enfants. Au niveau régional, la Commission a apporté, en temps utile, un financement à l'appui du fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la prévention de l'influenza aviaire et la lutte contre les maladies infectieuses. La réalisation du programme RHIYA a permis de promouvoir la santé génésique au sein des jeunes générations en Asie.

Le renforcement de l'État de droit et de la bonne gouvernance est une question d'intérêt majeur pour l'aide communautaire dans la région. Au Sri Lanka, la Commission a soutenu le groupe international indépendant d'éminents experts et le respect des droits de l'homme. La gestion des finances publiques a reçu l'appui de la Commission au Bangladesh, au Cambodge, au Laos et au Pakistan. La Commission a apporté une contribution de 15 millions d'euros pour mettre en place un système efficace et complet d'inscription sur les listes électorales au Bangladesh afin de garantir l'impartialité des élections prévues fin 2008 et rétablir un gouvernement légitime. En Afghanistan, la Commission a participé à la reconstruction et au processus de création d'un État de droit. D'autres sommes ont été versées au fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public qui finance la police. Près de 20 millions d'euros ont été consacrés au soutien de l'école des douanes afghane et à la construction de deux points de passage frontaliers, contribuant ainsi à la hausse des recettes du budget afghan.

La Commission a engagé des fonds afin de soutenir le développement économique et social durable, au travers d'une aide liée au commerce à l'ASACR, au Laos, aux Philippines et au Vietnam. Au niveau régional, le programme Asia-Invest a poursuivi ses efforts de promotion de la coopération dans le domaine du développement des PME. Les pays asiatiques en développement ont également bénéficié de la mise en place de l'Asia Trust Fund, chargé d'apporter une assistance technique ciblée dans le domaine du commerce. S'agissant du développement rural, un nouveau programme de ressources durables pour la Mongolie a fait l'objet d'un soutien. La Commission

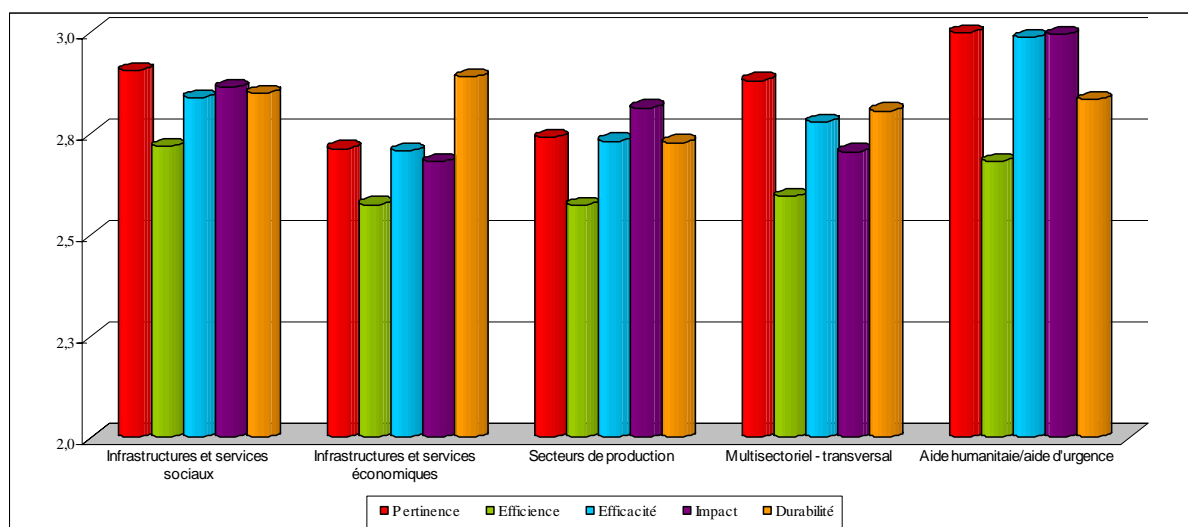
s'est engagée à appuyer le développement des capacités dans le domaine de l'aviation civile en Inde.

2.3.1.6. Le suivi

Au total, 218 projets actifs, cumulant un budget global de 982 millions d'euros, ont été suivis en Asie, et ont donné lieu à 213 rapports de suivi. La moyenne des résultats pour les cinq critères réunis a dépassé la valeur médiane de 2,5. On peut donc considérer que ces projets sont «sur la bonne voie». Les actions menées dans les domaines des infrastructures et services sociaux, les domaines plurisectoriels/transversaux et dans les secteurs de la production représentent 80 % de l'ensemble des projets suivis et 77 % du financement communautaire.

Les critères d'efficacité, de pertinence et de qualité conceptuelle, mais également de durabilité des programmes mis en œuvre dans la région asiatique sont restés stables entre 2005 et 2007³⁴. Les marges de progression sont réelles, en particulier en termes d'efficacité et d'impact. Les insuffisances observées sont traitées pendant la phase de mise en œuvre. En outre, des leçons seront tirées pour la préparation de nouveaux programmes, notamment pour définir des objectifs et des résultats réalistes ainsi que des indicateurs pertinents, l'objectif étant que les bénéficiaires s'approprient les programmes pour en assurer la pérennité.

Tableau 14: Résultats du suivi pour l'Asie par secteur d'APD



Seuls les échantillons d'au moins 10 rapports de suivi sont considérés comme statistiquement pertinents. Par conséquent, aucune information n'est fournie pour les secteurs dont le nombre de rapports de suivi est inférieur à ce chiffre. L'échelle de notation peut atteindre un maximum de 4 points.

2.3.1.7. Les perspectives

La Commission continuera à consacrer son aide extérieure aux OMD dans le cadre de l'ICD et à soutenir l'intégration régionale. Il est essentiel que les bénéficiaires

³⁴ Cette conclusion repose sur un échantillon de 18 projets suivis à nouveau.

s'approprient les programmes d'aide pour en assurer la réussite et la pérennité. Avec d'autres bailleurs de fonds, la Commission engagera le dialogue politique avec les gouvernements, pour vérifier que les mesures nécessaires et les cadres réglementaires sont en place afin d'assurer le succès de l'aide des bailleurs de fonds. La Commission veillera également à ce que les programmes futurs disposent de capacités accrues et comprennent des volets liés au développement institutionnel.

La mise en œuvre des engagements de l'aide en matière d'efficacité et du code de conduite de l'UE restera une priorité. La Commission mettra à profit les nouvelles possibilités offertes dans le cadre du règlement ICD, recherchera le soutien et l'engagement des États membres, et travaillera en étroite collaboration avec les autres bailleurs de fonds. Une meilleure coordination des bailleurs de fonds permettra à la Commission de mieux orienter son action vers des résultats et un impact plus efficaces. La CE recherchera de meilleurs indicateurs pour mesurer les progrès accomplis et engager les fonds.

La reconstruction post-tsunami

Trois ans après le passage du tsunami, l'Union européenne, en coopération avec la communauté internationale, est reconnue comme un partenaire efficace dans la mise en œuvre de stratégies de reconstruction en Indonésie, au Sri Lanka et dans les Maldives. Elle a notamment contribué à raviver les communautés et de l'économie locales, à réhabiliter les services liés à l'environnement, notamment la gestion des déchets, à rétablir les infrastructures et les transports, à recréer et à renforcer les capacités et la gouvernance.

L'aide budgétaire générale au Vietnam

Le Vietnam a été l'un des premiers pays asiatiques à recevoir l'aide budgétaire générale (ABG). L'ABG au Vietnam est directement liée au plan de développement socio-économique du pays. Les bailleurs de fonds octroient des fonds dans le cadre de contributions non affectées. De plus, une coordination très étroite est assurée avec les États membres de l'UE. La Commission et les États membres ont utilisé le dialogue politique pour veiller à ce que l'ABG soit affectée de manière privilégiée à la réduction de la pauvreté. Le premier cycle de l'ABG a produit les résultats suivants: La proportion du budget de l'État affectée à l'éducation et à la santé est passée de 15 % en 2000 à 21 % en 2005. Cet investissement supplémentaire a contribué à améliorer sensiblement les services de base en matière d'éducation et de santé. Dans ces domaines, toutes les cibles des OMD sont désormais en bonne voie. Le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire a augmenté de 6 points. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est passée de 48 décès pour 1 000 naissances à 24 décès. L'accès à une eau saine et à l'assainissement est passé respectivement de 76 % à 79 % et de 25 % à 32 %.

L'aide budgétaire sectorielle pour la santé dans les Philippines

La Commission est le principal bailleur de fonds du programme de soutien à la politique gouvernementale en matière de santé. L'objectif de ce programme est

d'apporter des soins de santé de base aux populations pauvres, avec une attention particulière accordée aux soins maternels. Seize province bénéficient de l'aide budgétaire directe, qui sera prochainement étendue à vingt-et-une autres provinces, notamment celles de Mindanao touchées par le conflit. La première tranche fixe a été versée au dernier trimestre de 2007. Des données fiables pour le suivi et l'évaluation des performances des collectivités locales sont en cours d'élaboration. Elles fourniront les principales informations nécessaires à la préparation du versement des tranches variables. La Commission participe activement aux processus d'évaluation, tant au niveau central que provincial. L'aide budgétaire crée un esprit de partenariat autour des questions politiques, qui est essentiel à la réalisation de l'objectif de la Commission, la recherche d'un développement équitable qui éradique la pauvreté.

2.3.2. L'Asie centrale

2.3.2.1. Introduction

Les récents élargissements de l'UE, l'extension de la PEV au Caucase du sud et le développement de ses relations avec la Russie ont considérablement rapproché l'Europe et l'Asie centrale, à la fois en termes de coopération politique et de partenariat économique. L'intérêt stratégique d'un soutien à la stabilité et au développement politiques et économiques en Asie centrale, compte tenu notamment de sa proximité avec l'Afghanistan et de la présence de ressources énergétiques considérables dans certains pays de l'Asie centrale, fait également de cette région un partenaire important. Par conséquent, il est devenu primordial de renforcer la relation de l'UE avec les cinq républiques d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizstan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan. L'objectif commun de stabilité et de prospérité, au travers d'une interaction pacifique, incite également l'Europe et l'Asie centrale à conclure un partenariat pour une coopération renforcée.

Les 21 et 22 juin, le Conseil européen a adopté une nouvelle stratégie pour l'Asie centrale, *L'UE et l'Asie centrale: stratégie pour un nouveau partenariat*³⁵. Elle marque une nouvelle étape de dialogue politique et de coopération avec les pays de la région et, pour la première fois, établit des principes directeurs d'un engagement plus fort de l'UE en Asie centrale. Cette stratégie s'applique à intensifier la coopération dans des domaines clés, tels que l'éducation, les droits de l'homme et l'État de droit, le développement économique, le commerce et les investissements, l'énergie et les transports, l'environnement, ainsi que les menaces et les défis communs du terrorisme et du trafic de drogue. Dans le même temps, l'UE soutient la réforme du secteur énergétique afin de stimuler le développement économique à long terme dans la région.

La stratégie d'aide régionale en Asie centrale (2007-2013) de la Commission³⁶, adoptée en avril, prévoit un doublement du budget alloué, à 750 millions d'euros au titre de l'ICD. Quatre-vingts pour cent de l'aide communautaire est destinée à la coopération bilatérale. Cette aide tient compte de l'agenda politique de chaque pays d'Asie centrale, de leurs réalités sociales et politiques spécifiques, et accorde une attention particulière à la réalisation des OMD. Vingt pour cent sont consacrés aux défis régionaux, tels que la préservation de l'environnement et la gestion de l'eau,

³⁵ http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/librairie/PDF/EU_CtrlAsia_EN-RU.pdf.

³⁶ http://ec.europa.eu/external_relations/ceeca/c_asia/07_13_en.pdf.

l'énergie et les transports, la gestion des frontières, et la lutte contre le trafic de drogue. L'alignement des priorités de l'Asie centrale dans ces domaines sur la stratégie régionale de l'IEVP permet également aux partenaires de la première de participer aux projets régionaux du second.

2.3.2.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

La Commission a poursuivi ses efforts visant à encourager la coordination des bailleurs de fonds et l'efficacité de l'aide, ainsi que la mise en œuvre du code de conduite de l'UE. Au cours de l'année, la Commission s'est joint à un groupe de bailleurs de fonds qui ont établi une stratégie d'intervention commune au Kirghizstan et au Tadjikistan, dans le but d'appuyer la mise en œuvre des stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Ces deux pays bénéficient également d'une coordination très active des bailleurs de fonds en ce qui concerne les questions de gestion des finances publiques, un domaine dans lequel la Commission soutient plusieurs projets.

La Commission a entamé des consultations avec les États membres concernant la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale adoptée en juin. Quinze pour cent de l'aide engagée en 2007 en Asie centrale sera fournie par le biais de systèmes nationaux, renforçant ainsi un sentiment d'appropriation.

2.3.2.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

D'après le rapport de suivi 2007 sur les OMD pour l'Asie et le Pacifique, plusieurs pays d'Asie centrale, tels que le Kazakhstan, le Kirghizstan et l'Ouzbékistan, ont déjà atteint les OMD en matière de réduction de l'extrême pauvreté, d'égalité entre les hommes et les femmes ou dans le domaine de l'environnement. En dépit de ces bons résultats, le Tadjikistan et le Kirghizstan comptent toujours parmi les pays les plus pauvres d'Asie. Dans la plupart des pays, il est indispensable d'améliorer les taux de scolarisation dans l'enseignement primaire, sauf au Kazakhstan et au Tadjikistan. D'autres progrès doivent être réalisés, notamment en matière d'eau salubre et d'assainissement dans les zones rurales. Au Kirghizstan, au Kazakhstan et au Tadjikistan, des progrès sont enregistrés en ce qui concerne le VIH/sida. Toutefois, aussi étonnant que cela puisse paraître, de tels résultats n'ont pu être observés pour la tuberculose, dont la fréquence a augmenté dans plusieurs pays.

L'aide extérieure au titre de l'ICD contribue à la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à la réalisation des OMD. Il s'agit notamment de vastes programmes de sécurité alimentaire au Kirghizstan et au Tadjikistan, dotés d'un budget total de 18 millions d'euros, et d'un programme de soutien aux politiques sectorielles dans le domaine de la protection sociale au Tadjikistan. Les projets comprennent le développement social fondé sur les populations locales des zones rurales du Kirghizstan et l'amélioration du niveau de vie au Tadjikistan.

La Commission a également participé aux OMD en apportant son soutien et de nouveaux financements à la réforme du système de santé au Kazakhstan, en soutenant la réforme du système éducatif au Turkménistan et le développement de l'enseignement professionnel au Kazakhstan. Les programmes Tempus et Erasmus Mundus pour l'Asie centrale revêtent une importance particulière pour le développement du Kirghizstan, du Tadjikistan, et d'autres pays qui souffrent d'une pénurie de diplômés de l'enseignement supérieur.

2.3.2.4. La coopération et l'intégration régionales

La coopération européenne avec l'Asie centrale s'est considérablement développée cette année grâce à la réunion ministérielle UE-Asie centrale qui s'est tenue à Berlin en mars et à l'adoption de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, d'un document de stratégie pour l'Asie centrale et d'un programme indicatif pluriannuel. Ce document de stratégie détermine les domaines prioritaires pour la coopération régionale, à savoir l'éducation, l'énergie, les transports, l'environnement et la gestion des frontières. En réponse à la nouvelle stratégie de l'UE, les programmes d'action annuels 2007 ont accordé une attention particulière à l'éducation (Tempus et la «fenêtre» de coopération extérieure Erasmus Mundus, qui vise à encourager le développement des ressources humaines par le biais de la mobilité des étudiants) et au développement du secteur privé (Central Asia INVEST).

2.3.2.5. La mise en œuvre

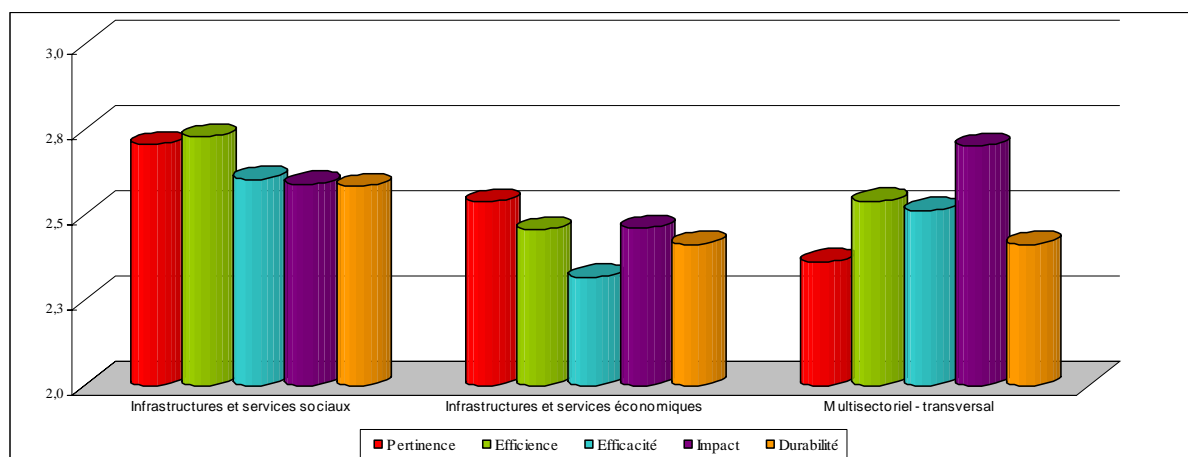
Tous les nouveaux crédits disponibles pour l'Asie centrale (60,3 millions d'euros) ont été engagés et 40,1 millions d'euros avaient déjà été versés avant la fin de l'année. Ces engagements portent essentiellement sur la santé, l'éducation, la réforme judiciaire, la protection sociale, le secteur privé et le développement rural. La majeure partie de l'aide a été octroyée sous la forme de projets, sauf au Tadjikistan où la protection sociale a bénéficié de l'aide budgétaire sectorielle.

L'UE a soutenu la mise en œuvre des accords de coopération et de partenariat avec les pays d'Asie centrale. Ces accords et l'aide au développement liée visent à faciliter la transition et à stimuler la croissance économique et les échanges commerciaux.

Le programme régional Tempus continue à soutenir la réforme de l'éducation, le développement de programmes d'études et la modernisation des universités, au travers de partenariats entre les établissements d'enseignement supérieur. La formation et l'enseignement professionnels sont également soutenus dans trois des cinq pays pour permettre à la population de tirer parti des nouvelles possibilités offertes par un secteur privé en plein essor et en pleine mutation. Le renforcement de la gouvernance, notamment la gestion des finances publiques et les réformes de transition économique, constitue une préoccupation majeure. Des progrès ont été accomplis, avec l'aide de la Commission, en ce qui concerne le respect des cadres de dépenses à moyen terme au Kirghizstan et au Tadjikistan. Par ailleurs, le Kazakhstan a bénéficié d'un soutien à la gouvernance locale. En effet, la Commission a poursuivi son soutien à la société civile au travers du programme de partenariat et de renforcement des institutions. Soucieuse de la préservation de l'environnement, la Commission a contribué avec succès à la protection de la réserve naturelle de la région de Pamir-Ali, à la frontière entre le Tadjikistan et le Kirghiztan. Elle a également soutenu le centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC).

2.3.2.6. Le suivi

Tableau 15: Suivi des résultats (ROM) pour l'Asie centrale par secteur d'APD



Seuls les échantillons d'au moins 10 rapports de suivi sont considérés comme statistiquement pertinents. Par conséquent, aucune information n'est fournie pour les secteurs dont le nombre de rapports de suivi est inférieur à ce chiffre. L'échelle de notation va jusqu'à 4 points.

Au total, 99 projets actifs, représentant un budget cumulé de 93 millions d'euros, ont fait l'objet d'un suivi et on donné lieu à 78 rapports de suivi. Les projets suivis ont porté sur trois domaines représentant 92,8 % de l'ensemble des projets, à savoir les infrastructures et services sociaux (53 %), les infrastructures et services économiques (24 %) et les questions multisectorielles/interprofessionnelles (15 %). Les taux de pertinence (2,70) et d'efficacité (2,73) des projets d'infrastructures et de services sociaux ont été les plus élevés. Toutefois, les marges de progression sont réelles, notamment en ce qui concerne la durabilité des programmes bilatéraux et de l'efficacité des projets régionaux. Il s'agit là du secteur le plus important avec 53 projets et un budget total s'élevant à 50,7 millions d'euros.

Les projets nationaux ont obtenus de meilleurs scores que les projets régionaux en termes de pertinence, d'efficience et d'efficacité ainsi qu'en termes d'impact et de durabilité. La plupart des projets régionaux en Asie centrale sont gérés à l'extérieur de la région (absence de responsabilité directe), ce qui entraîne souvent des scores moins élevés pour la pertinence (2,5) et la conception du projet (2,7). L'efficience des projets régionaux ne relevant pas d'une responsabilité directe est moindre (2,5) que celle des projets nationaux non délégués (2,8). Toutefois, ces insuffisances sont traitées lors de la phase de mise en œuvre, tandis que des enseignements sont tirés des projets pour l'élaboration de nouveaux programmes et d'autres dispositifs de délégation de la gestion de l'aide.

2.3.2.7. Les perspectives

La Commission travaillera en étroite collaboration avec les États membres de l'UE pour mettre en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale. La poursuite des OMD restera au cœur de la politique d'aide à la région, mais la Commission prendra en compte les différences croissantes entre les pays concernés. En réponse à la nouvelle stratégie et conformément aux lignes directrices du programme indicatif 2007-2010 relatif à l'ICD pour l'Asie centrale, de nouveaux programmes de coopération bilatérale et régionale seront mis en œuvre. Les programmes dans le

domaine de l'éducation et de l'État de droit/des réformes judiciaires, recevront une priorité élevée, car il sont essentiels au développement et à la modernisation.

L'aide bilatérale sera affinée et renforcée, afin d'apporter un soutien plus complet aux stratégies de développement à moyen terme des pays partenaires. Elle sera associée à un engagement renouvelé de la Commission et des autres bailleurs de fonds en faveur du dialogue politique. L'aide communautaire traitera la question du renforcement des capacités et du développement institutionnel, et s'évertuera à consolider la gestion des finances publiques au Kirghizstan et au Tadjikistan, pour permettre à ces deux pays de satisfaire à toutes les conditions du soutien budgétaire sectoriel et aux dispositions de l'aide au travers de leurs systèmes nationaux. La Commission continuera à soutenir le traitement des problèmes communs à l'ensemble de la région, en instaurant notamment une gestion des frontières efficace et une coopération en matière de gestion de l'eau.

Le développement communautaire intégré au Kirghizstan

Les niveaux de pauvreté demeurent extrêmement élevés au Kirghizstan et sont aggravés par les disparités régionales importantes en termes de développement économique, notamment entre la région la plus riche de Bichkek et les oblasts les plus pauvres du sud. Ce projet soutient un développement communautaire intégré, et par conséquent se concentre sur les oblasts kirghizes les plus pauvres du sud: Jalalabat, Osh et Batken. En associant la croissance économique (par le développement agricole, la production de revenus et la rénovation sociale) à la responsabilisation communautaire sociale et au renforcement de l'administration locale, ce projet apporte une réponse intégrée à la complexité de la pauvreté en milieu rural. Grâce à la participation de la population locale au projet et à la montée en puissance progressive des services tout au long du projet, les conditions de vie ont pu être considérablement améliorées dans tous les domaines secteurs ciblés.

L'aide juridique et liée au commerce: la modernisation post-soviétique

À la suite de l'éclatement de l'URSS et de son indépendance retrouvée en 1991, le Kazakhstan a dû élaborer et mettre en œuvre sa propre législation nationale, pour favoriser les investissements et accroître ses volumes d'échange. Un projet financé par la Commission a apporté l'expertise requise dans de nombreux domaines pour soutenir ces efforts. À la suite de cet effort, plusieurs lois élaborées dans le cadre du projet ont été adoptées et le pays a bénéficié d'une dotation importante pour préparer son adhésion à l'OMC. Le projet a ainsi bénéficié à la fois à l'administration publique et au secteur marchand.

2.3.3. Le Moyen-Orient

2.3.3.1. Introduction

Trois pays du Moyen-Orient sont concernés par l'ICD: l'Irak, l'Iran et le Yémen. Une aide substantielle a été à nouveau consacrée cette année à la reconstruction en Irak, ainsi qu'au États voisins (Jordanie, Syrie) pour leur permettre de gérer un afflux

considérables de réfugiés irakiens, compte tenu de l'extrême insécurité régnant encore dans leur pays. Cette insécurité, ainsi que la faiblesse des institutions irakiennes, ont créé un environnement extrêmement hostile pour le déploiement de l'aide. Alors que près de la moitié du financement communautaire destiné à l'Irak transitait par l'IRFFI, le fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la Banque mondiale/ONU créé fin 2003, la Commission a également accordé une aide bilatérale directe à un nouveau projet majeur d'aide à la création d'un État de droit, ainsi qu'à une action de soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés.

Au Yémen, le gouvernement a tenu ses engagements en termes de calendrier des réformes, en créant une autorité nationale suprême chargée de la lutte contre la corruption, en adoptant une loi relative à la communication financière pour les marchés publics et en réformant la fonction publique. La Commission a donc maintenu son soutien à ce processus en augmentant de 4 millions la dotation accordée au Yémen au titre de la ligne budgétaire de l'ICD. La situation globale au Yémen est restée difficile, avec une poursuite des combats dans les gouvernats du nord et une certaine instabilité sociale dans le contexte de la hausse du prix des denrées alimentaires et du carburant. L'aide de la Commission a porté essentiellement dans les domaines de la bonne gouvernance (soutien démocratique et électoral à la suite de la mission d'observation des élections de 2006 menée par l'Union européenne) et du développement des collectivités locales, au travers du fonds social pour le développement.

Enfin, la Commission a continué à soutenir les négociations de l'UE3 avec l'Iran, avec l'espoir qu'un déblocage du dossier nucléaire ouvrirait la voie à une coopération renforcée.

2.3.3.2. La mise en œuvre

La Commission soutient la reconstruction en Irak depuis 2003. L'aide CE est principalement affectée à la lutte contre la pauvreté par la réduction des difficultés rencontrées par la population irakienne. Le programme couvre l'ensemble des domaines d'action: services élémentaires indispensables au développement humain, renforcement des capacités, processus politique, avec une attention particulière pour les élections. Jusqu'à présent, la majeure partie de l'aide CE est distribuée par l'intermédiaire de l'IRFFI (Fonds international pour la reconstruction de l'Irak) dans le cadre d'initiatives multilatérales. Cette approche a permis le déploiement de l'aide CE dans des conditions très difficiles et dans un contexte d'insécurité empêchant toute action directe de la Commission. D'autres efforts ont également permis la mise en place d'actions bilatérales avec l'Irak, telles que le soutien apporté aux organisations de la société civile dans le domaine des droits de l'homme et l'assistance technique aux institutions irakiennes clés.

Cette année, l'État de droit et la justice ont bénéficié du soutien de la Commission. Cette action s'appuie sur l'expérience déjà acquise dans ce secteur et vient compléter la mission intégrée «État de droit» de l'Union européenne pour l'Irak (EUJUSTLEX) soutenue par le Conseil. Des fonds ont également été alloués à l'IRFFI pour soutenir d'une part le processus électoral à l'aide du fonds fiduciaire des Nations unies pour l'Iraq, et d'autre part la réforme de la gestion des finances publiques avec le fonds fiduciaire de la Banque mondiale pour l'Iraq. Enfin, la Commission a apporté un

soutien structurel et humanitaire particulier aux réfugiés irakiens en Syrie et en Jordanie, afin qu'ils reçoivent des services d'éducation et de santé de base.

Le Yémen comptant parmi les pays les plus pauvres de la planète, la coopération de l'UE avec ce pays s'applique surtout à satisfaire les besoins économiques et sociaux de base de la population yéménite. En 2007, la Commission a soutenu le Yémen au moyen de contributions apportées au fonds social pour le développement. Créé il y a dix ans, ce fonds est reconnu comme un instrument efficace de promotion du développement économique et social. La promotion de la bonne gouvernance et de la démocratie est une autre priorité essentielle de la coopération. À cet égard, le programme de soutien au processus électoral et au Parlement apportera un appui décisif au processus démocratique et aux institutions.

Malgré un contexte politique difficile pour la coopération avec l'Iran, les quatre projets actuels de promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme (agissant essentiellement par l'intermédiaire des organisations de l'ONU) sont mis en œuvre de manière satisfaisante. En outre, un projet de centre de désintoxication a été lancé en début d'année.

L'Irak: apprendre, informer, soigner, réintégrer

L'Irak a une longue histoire d'arrestations arbitraires et de pratique de la torture dans les prisons. Les ONG qui travaillent sur ces questions dénoncent la généralisation des mauvais traitements infligés aux prisonniers, de la torture et des arrestations arbitraires. Elles dénoncent également la négation des droits économiques et sociaux tels que l'éducation et les soins de santé, de nombreux cas d'harcèlement et de maltraitance des femmes. La Commission entend promouvoir une culture des droits de l'homme en Irak en soutenant les organisations de défense des droits de l'homme issues de la société civile.

Un projet de promotion des droits de l'homme en Irak par les organisations de la société civile iraquienne est mis en œuvre par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des services d'appui aux projets des Nations unies (UNOPS), en collaboration avec Un Pont Per et en partenariat avec le centre Al Fuad d'aide aux victimes de la torture. L'objectif de ce projet est d'aider les victimes de la torture par une assistance sociale et médicale, mais également par un soutien physique et psychologique. Il s'agit notamment de renforcer les capacités en matière de droits de l'homme en cas d'arrestation, et d'organiser des formations spécialisées sur ces questions pour les organisations issues de la société civile iraquienne.

Le projet a d'ores et déjà obtenu des résultats très positifs. Il a ainsi pris en charge 453 victimes (dont 148 personnes ayant survécu à des actes de torture), dispensé des formations spécialisées à des chirurgiens pour le traitement de 130 personnes amputées des oreilles et mis en place un réseau de défense des prisonniers (Justice Network for Prisoners) comprenant 30 ONG et un site web spécifique³⁷.

³⁷

www.jnpiraq.net.

2.3.4. *L'Amérique latine*

2.3.4.1. Introduction

À l'instar des Caraïbes, l'Amérique latine connaît une croissance économique pour la cinquième année consécutive et une quatrième année de croissance supérieure à 4 %. Le chômage est tombé à environ 8 %, soit le taux le plus faible depuis 10 ans.³⁸ Cette conjoncture économique favorable a eu un impact positif sur les activités mises en œuvre par la Commission au cours de l'année. L'objectif global de cette année était de promouvoir les relations politiques, économiques, commerciales et de coopération, afin de renforcer l'association stratégique entre l'UE et l'Amérique latine et de soutenir ainsi le développement d'une région stable, démocratique et prospère.

Pour la période 2007-2013, 2 690 millions d'euros ont été alloués à la coopération au développement, un facteur essentiel pour resserrer les liens entre l'UE et l'Amérique latine. Selon l'ICD, l'aide communautaire devrait apporter un soutien global à la mise en œuvre de politiques soucieuses d'éradiquer la pauvreté et de concrétiser les OMD. En ce qui concerne l'Amérique latine, l'ICD précise que l'objectif principal est de soutenir la cohésion sociale et l'intégration régionale, de renforcer la bonne gouvernance et les institutions publiques, de créer un espace d'enseignement supérieur UE-Amérique latine, et de promouvoir le développement durable.

Dans ce cadre, plusieurs priorités stratégiques ont été fixées. Elles comprennent le maintien d'un dialogue politique de haut niveau, tant sur le plan régional que sous-régional (Mercosur, Communauté andine, Amérique centrale). Parmi les réunions importantes qui se sont tenues au cours de l'année figurent la réunion à Saint-Domingue du Groupe de Rio, ainsi que les sommets ministériels sous-régionaux organisés à cette même occasion. Au titre de l'ICD, 21 documents de stratégie relatifs à l'Amérique latine ont été adoptés, pour la période 2007-2013. Ces documents réaffirment que la politique de développement doit s'attacher particulièrement à réduire la pauvreté et à traiter les questions de cohésion sociale³⁹. La santé et, dans une plus grande mesure, l'enseignement représentent environ 30 % de l'orientation sectorielle de la future coopération. La Commission honore ainsi son engagement politique en matière de fonds alloués aux secteurs sociaux au titre des programmes géographiques couverts par l'ICD. Plusieurs programmes d'action annuels ont été préparés. En 2008, l'accent sera mis en particulier sur les approches sectorielles globales et sur le dialogue politique avec les pays d'Amérique latine. La Commission mène en Amérique latine une politique commerciale intégrée et se concentre sur les opportunités économiques et sociales qu'offrent le commerce et les aides. Dans ce contexte, elle a poursuivi les négociations en vue de la signature de l'accord Mercosur et a engagé des pourparlers sur des accords d'association globaux (dialogue politique, coopération et échanges préférentiels) avec la Communauté andine et l'Amérique centrale. Plusieurs cycles de négociations ont eu lieu au cours de l'année.

³⁸ Sur la base de l'analyse préliminaire de la CEPALC (la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de l'ONU), pour l'année 2007.

³⁹ Pour 17 pays, 3 sous-régions (Amérique centrale, Communauté andine et Mercosur) et 1 pour la région d'Amérique latine dans son ensemble.

2.3.4.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

Si une meilleure coordination avec les autres bailleurs de fonds reste prioritaire, une attention particulière doit être accordée à la coordination avec les États membres. La Commission encourage et organise des réunions régulières, auxquelles elle participe, avec les représentants des États membres et d'autres bailleurs de fonds pour partager leur expérience et assurer la cohérence entre ses politiques et ses autres activités et programmes de coopération. Les approches sectorielles ont favorisé une plus grande harmonisation et un regroupement plus efficace des possibilités de développement.

La Commission met en œuvre, conjointement avec les bénéficiaires et les bailleurs de fonds, de nombreuses activités visant à adapter le code de conduite de l'UE sur la répartition des tâches sur le terrain. Au Nicaragua, la Commission et les États membres donateurs ont entamé l'application des éléments du code. Au Pérou, la Commission s'est assurée que le gouvernement, par l'intermédiaire de l'Agence péruvienne de coopération internationale (ACPI), a participé pleinement à la totalité du programme sur l'efficacité de l'aide et a assumé toutes ses responsabilités en matière de coordination des bailleurs de fonds et en ce qui concerne l'agenda de Paris.

2.3.4.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

D'après le *rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement de 2007*,⁴⁰ l'ensemble de la région a d'ores et déjà atteint au moins cinq cibles des OMD. Dans d'autres domaines, les progrès ont été suffisamment rapides pour que l'Amérique latine se trouve en bonne voie de respecter l'échéance de 2015. Néanmoins, la lutte contre les inégalités de revenu, parmi les plus élevées de l'ensemble des régions en développement, et le taux de chômage très important parmi les jeunes, sont autant de défis qu'il reste à relever. La réduction de la part du territoire occupée par les forêts, de 50 % en 1990 à 46 % en 2005, constitue un autre problème majeur à l'échelle régionale.

Cette année, la Commission a financé un programme d'une valeur de 7,3 millions d'euros qui vise à renforcer les capacités institutionnelles de certaines municipalités, afin d'éradiquer la pauvreté dans les régions du nord et du nord-est du Brésil (OMD 1). Son objectif est d'augmenter les capacités techniques et institutionnelles des petites et moyennes administrations municipales pour planifier, financer, gérer et évaluer les programmes et projets consacrés au développement urbain et/ou périurbain, à la réduction de la pauvreté et à l'inclusion sociale. En outre, ce programme diffusera et illustrera les méthodologies, les expériences et les bonnes pratiques en matière d'association intermunicipale et de participation de la société civile susceptibles d'être adaptées à la réalité brésilienne et d'enrichir davantage encore les politiques nationales.

La mise en œuvre d'un projet de 5,8 millions d'euros a été entamée afin de contribuer à la gestion des forêts, soutenir la production durable et renforcer la société civile dans la région amazonienne (OMD 7). Ce projet doit contribuer au développement durable de la zone d'influence d'un axe routier majeur dans l'État de Pará. Les activités comprendront l'installation d'un système de surveillance des forêts et d'un

⁴⁰ <http://www.un.org/millenniumgoals/>.

registre national des forêts publiques afin de soutenir l'office brésilien des forêts (SFB) et le centre national de gestion forestière (CENAFLOR). La production durable locale sera appuyée par la formation et la mise en réseau des producteurs, des agriculteurs et des techniciens de terrain. Le marché des produits durables sera étendu. Quant à la société civile, elle sera renforcée par la promotion des approches privilégiant le dialogue et la négociation.

La Commission a engagé 12 millions d'euros pour aider les jeunes à trouver un travail décent en Argentine (OMD 8), en élargissant l'accès à un enseignement de qualité et en multipliant les possibilités de formation professionnelle, mais aussi en encourageant les jeunes de 16 à 29 ans à terminer leur cycle d'enseignement secondaire et à rechercher un niveau élevé de qualification professionnelle. La gestion politique du dispositif de formation permanente des jeunes et des adultes (EPJA) sera renforcée aux niveaux national et provincial. L'enseignement secondaire destiné aux jeunes et aux adultes sera amélioré dans 12 provinces, au même titre que la pertinence et la qualité de la formation proposée aux jeunes et aux jeunes adultes. Le programme devrait débiter en 2008.

2.3.4.4. La coopération et l'intégration régionales

Les pays d'Amérique latine se sont engagés dans des processus d'intégration régionale qui ont d'ores et déjà eu un impact considérable. Parmi les pays en développement, l'Amérique latine, en tant que région, est à la pointe de l'intégration. L'intégration régionale est un domaine prioritaire de l'aide apportée par la Commission.

Quatre initiatives ont été approuvées pour renforcer l'intégration au sein du Mercosur (contribution CE de 12 millions d'euros). La première vise à renforcer les capacités institutionnelles et à consolider le rôle du Secrétariat du Mercosur, à l'heure où il doit désormais assumer de nouvelles responsabilités telles que la mise en œuvre du fonds de convergence structurelle (FOCEM). La deuxième initiative vise à conforter la structure institutionnelle judiciaire et juridique⁴¹. La troisième concerne le plan stratégique du Mercosur en faveur de l'enseignement et contribue à consolider et à étendre le programme de mobilité des étudiants de premier cycle (similaire au programme Erasmus). Enfin, la dernière initiative entend promouvoir les politiques et les stratégies conjointes en ce qui concerne la société de l'information au niveau du Mercosur, pour réduire la fracture numérique dans la région. Cette initiative fait suite à l'adoption en mai 2006 du plan de travail de Buenos Aires pour le développement de la société de l'information.

La Commission a réitéré son soutien au Secrétariat général de la Communauté andine et a lancé un projet (contribution CE de 6,5 millions d'euros) pour appuyer la cohésion économique et sociale dans la région. L'objectif est d'améliorer la capacité à formuler et à appliquer les politiques de cohésion économique et sociale, en créant un centre andin de l'excellence en matière de cohésion économique et sociale, et en finançant des actions concrètes dans des zones transnationales et transfrontalières, qui illustrent l'effet positif de l'intégration régionale sur les citoyens andins ainsi que

⁴¹ La création officielle à Asunción, le 13 août 2004, du tribunal permanent de révision du Mercosur est la première étape dans cette direction.

la valeur ajoutée apportée par la coopération communautaire. Cette action fait suite à l'adoption en septembre 2004 du plan intégré de développement social andin (PIDS).

2.3.4.5. La mise en œuvre

La Commission a approuvé 27 actions de coopération bilatérale. Elles ont pour objet de promouvoir la cohésion sociale et l'éducation, de renforcer la bonne gouvernance et les capacités institutionnelles, ainsi que d'encourager l'intégration régionale. En Amérique centrale, la Commission a continué d'orienter son action vers le soutien budgétaire, qui reste la méthode privilégiée de distribution de l'aide.

La coopération au Nicaragua a évolué normalement au cours de la première année du mandat du nouveau gouvernement de M. Ortega. Après une longue phase de lancement, nécessaire pour trouver un terrain d'entente, la Commission et le gouvernement nicaraguayen ont réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines. Ces avancées se sont traduites notamment par l'affectation d'environ 20 millions d'euros à de nouvelles actions géographiques à la fin de l'année qui visent à soutenir l'éducation, le climat d'investissement et des affaires, ainsi que la facilité de financement consacrée à la gouvernance. Au Nicaragua et en Équateur, la Commission a décidé d'octroyer un total de 26,9 millions d'euros au moyen de deux actions de soutien budgétaire en faveur du secteur de l'éducation. En Bolivie, la Commission a lancé des programmes d'un montant total de 36 millions d'euros pour appuyer les efforts gouvernementaux visant à réduire les cultures de coca, à promouvoir le développement socioéconomique durable dans les régions de production et à faciliter l'accès de la population aux services sociaux.

Au Pérou, un programme de renforcement des capacités locales, destiné aux familles de petits producteurs agricoles de la zone environnant la réserve de biosphère de Manu (ZAMANU), des régions de Cuzco et de Madre de Dios, a enregistré d'immenses progrès vers les objectifs fixés. Ce programme vise à multiplier les possibilités de commercialisation pour les petits producteurs agricoles, à réduire les niveaux élevés de pauvreté et de malnutrition, et à aborder la question de la fragilité des liens institutionnels entre les organisations de la société civile et les autorités locales et régionales. Jusqu'à présent, la situation de 420 familles sur 560 s'est améliorée en ce qui concerne la production et la nutrition. Le niveau d'appropriation est élevé parmi les familles, les communautés et les fermes biologiques. Un programme régional de soutien aux initiatives économiques et aux organisations de producteurs ruraux (OECA⁴²) du Pérou et de la Bolivie a permis aux bénéficiaires de se mettre en conformité avec les normes de production biologique, de garantir l'approvisionnement et d'accroître la quantité et la qualité de leurs produits. Les coopératives de café ont été en mesure d'instaurer des services de versement (au Pérou) ou de préfinancement initial (en Bolivie), renforçant ainsi leur indépendance vis-à-vis des autres sources de financement (banques, acheteurs, fédérations).

Dans le département guatémaltèque de Huehuetenango, 10 % de la production de café est assurée par les petits producteurs (les 90 % restant, soit 600 000 sacs exportés par le département, sont produits par les multinationales). La Commission a soutenu ces petits producteurs dans leurs efforts visant à obtenir une certification

⁴² *Organizaciones Económicas Campesinas.*

environnementale, sociale et biologique. Le programme communautaire aide les associations de producteurs à gérer, traiter et commercialiser leur production directement (en évitant les intermédiaires locaux) afin d'obtenir de meilleurs prix. Pour les familles concernées, cette démarche offre la possibilité d'augmenter leurs revenus. En outre, la diversification de la production améliore les pratiques agricoles et préserve l'environnement.

Les programmes de coopération régionale⁴³ visent à tisser des liens plus étroits et durables entre la société civile latino-américaine et européenne. Cette année a été riche, pour les programmes régionaux, tant en résultats qu'en impacts.

EUROsociAL (contribution CE de 31,3 millions d'euros, 2005-2009)⁴⁴. Ce programme a pour but de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Amérique latine, en développant les capacités des autorités nationales à formuler et à piloter les politiques publiques dans cette région. En l'espace de deux années, plus de 600 institutions et près de 4 000 fonctionnaires, soit plus de 80 % des pays d'Amérique latine, ont participé au programme. Ce dernier a favorisé la création de réseaux sectoriels d'institutions et d'administrations actives dans la prise de décision et la défense des intérêts publics.

Alban (programme de bourses d'études de haut niveau dans l'Union européenne destiné aux citoyens d'Amérique latine: contribution CE de 88,5 millions d'euros, 2002-2010⁴⁵). À la fin de l'année, le programme avait accordé 3 319 subventions aux ressortissants des 18 États participants d'Amérique latine. En 2007, 806 étudiants au total ont reçu une bourse pour une durée moyenne de deux ans d'études au sein d'un établissement européen. Un nouveau programme est en cours de préparation dans le cadre de la nouvelle phase du programme Erasmus Mundus (Erasmus Mundus 2009-2013). L'appel à propositions de la «fenêtre» de coopération extérieure Erasmus Mundus, publié en 2007 (pour l'année universitaire 2008-2009), encourage la coopération universitaire et la mobilité des étudiants, des chercheurs et des personnels scientifiques entre l'UE et le Brésil, le Mexique et le Chili.

Le programme ALFA (formation universitaire en Amérique latine: contribution CE de 55,5 millions d'euros, 2000-2006⁴⁶). Sur 225 projets approuvés, 54 étaient encore actifs. Les préparatifs de la troisième phase du programme, bénéficiant d'une dotation communautaire de 45 millions d'euros, ont commencé au second semestre. Les actions comprendront des «partenariats communs» entre les établissements européens et latino-américains, ainsi que des «mesures structurelles» visant à réformer les systèmes éducatifs en Amérique latine.

AL-INVEST (Promotion des échanges et des investissements entre l'UE et l'Amérique latine: contribution CE de 42,9 millions d'euros, 2003-2007)⁴⁷. Au cours de l'année, 46 projets en faveur des PME d'Amérique latine et d'Europe ont été approuvés. Ces activités ont porté notamment sur l'organisation de réunions d'affaires et la coordination de l'assistance technique, ainsi que sur des projets de

⁴³ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/index_fr.htm.

⁴⁴ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/eurosocial/index_fr.htm.

⁴⁵ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/alban/index_fr.htm.

⁴⁶ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/alfa/index_fr.htm.

⁴⁷ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/al-invest/index_fr.htm.

renforcement des capacités des organisations du secteur privé. À la fin de l'année 2007, plus de 42 000 PME avaient bénéficié d'une aide au titre de ce programme, qui a produit, depuis sa création il y a 13 ans, des échanges UE-AL d'une valeur supérieure à 602 millions d'euros.

EURO-SOLAR (contribution CE de 24 millions d'euros, 2006-2010)⁴⁸. Euro-Solar est destinée à réduire la pauvreté en permettant aux communautés rurales privées d'accès à l'électricité de disposer d'une énergie électrique renouvelable. Le budget total de ce programme s'élève à 30 millions d'euros, dont 6 millions sont apportés par les huit pays bénéficiaires (Guatemala, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Équateur, Pérou, Bolivie et Paraguay).

URB-AL (contribution CE de 64 millions d'euros, 2007)⁴⁹. Le programme prévoit de constituer des réseaux reliant les autorités locales sur des questions régionales et locales afin de promouvoir la cohésion sociale. Lors des première et deuxième phases du programme, 171 projets au total ont bénéficié d'un soutien dans le cadre de 13 réseaux. Les activités en cours doivent se poursuivre jusqu'en fin 2008. La deuxième phase du programme actuellement mise en œuvre sera évaluée par une troisième, dotée d'une contribution CE de 50 millions d'euros.

OBREAL (Observatoire des relations UE-Amérique latine: contribution CE de 1,35 millions d'euros, 2005-2007)⁵⁰. L'Observatoire consiste en un réseau mis en place par 23 établissements d'enseignement et centres de recherche d'Europe et d'Amérique latine. Il vise à recenser les possibilités de partenariat entre les deux régions dans plusieurs domaines politiques majeurs: les relations commerciales et financières, l'intégration régionale, la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit, la coopération sociale et la coopération au développement, la gouvernance et le multirégionalisme, la société civile et le renforcement des capacités des institutions.

2.3.4.6. Le suivi

Au total, 17 pays ont été visités et 224 projets ont été évalués, dont 184 sont actifs et 38 sont achevés (et ont fait l'objet d'une évaluation ex post). Deux d'entre eux étaient des programmes d'appui aux politiques sectorielles. Une majorité des projets (près de 60 %) a porté sur cinq pays (Colombie, Pérou, Brésil, Nicaragua et Guatemala).

99 % des projets dotés d'une contribution CE supérieure à 1 million d'euros ont été évalués, contre 30 % pour les projets dont la contribution CE était inférieure à 1 million d'euros. Le financement s'est élevé en moyenne à 5 millions d'euros, avec toutefois d'importantes disparités (de 0,3 millions d'euro à 57 millions). Outre les rapports et les notes d'évaluation élaborés pour les 184 projets actifs, cumulant un budget de 895 millions d'euros, sept rapports de pays (Brésil, Guatemala, Pérou, Bolivie, Nicaragua, Colombie et Chili) ainsi qu'un «recueil des leçons tirées» ont été produits.

⁴⁸ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/euro-solar/index_fr.htm.

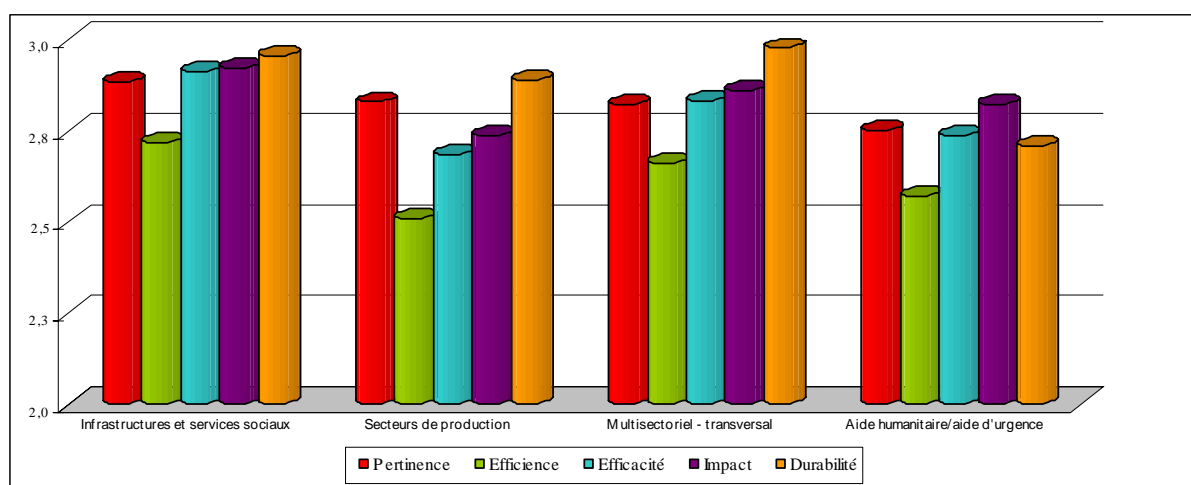
⁴⁹ http://ec.europa.eu/europeaid/where/latin-america/regional-cooperation/urbal/index_fr.htm.

⁵⁰ <http://www.obreal.unibo.it/>.

La note moyenne de 2,81 révèle d'excellentes performances par rapport aux résultats de 2005 et 2006 (avec un objectif fixé à 2,5 et une note maximale fixée à 4, les projets sont en bonne voie). Les projets ont affiché un très bon niveau de pertinence (2,86), d'efficacité (2,81), d'impact (2,85), de durabilité (2,91) et d'efficience (2,63). Les scores étaient répartis sur les cinq critères comme suit: (a) Excellents résultats (7 %), (b) Bons résultats (63 %), (c) Résultats problématiques (29 %) et (d) Résultats très problématiques (1 %). Neuf projets ont affichés des résultats très problématiques (contre 32 en 2006), soit seulement 0,5 % de l'ensemble.

Les meilleurs résultats (2,88) ont été enregistrés par les infrastructures et les services sociaux (éducation, santé, approvisionnement en eau, etc.), représentant près de la moitié des projets et la moitié du budget évalués. La deuxième meilleure note a été obtenue par des projets multisectoriels/transversaux (consacrés à l'environnement et au développement urbain et rural), soit environ un quart des projets et 20% du budget évalués, avec une moyenne de 2,83. Le secteur de la production arrive en troisième position avec une moyenne de 2,73. Les autres secteurs reposaient sur un échantillon trop restreint pour être représentatif. Les critères qui obtiennent les meilleurs scores dans tous les secteurs sont: la pertinence, les perspectives d'impact et la durabilité potentielle. Cette année, au classement par régions, la Communauté andine enregistre les meilleurs résultats avec une note de 2,83, tandis que l'Uruguay arrive en tête du classement par pays avec une moyenne de 2,96.

Tableau 16: Résultats du suivi pour l'Amérique latine par secteur d'APD



2.3.4.7. Les perspectives

La coopération CE avec l'Amérique latine sur la période 2007-2013 contribuera à la réalisation des OMD. Elle utilisera l'ICD de manière efficace pour promouvoir la cohésion sociale, condition essentielle à la réduction de la pauvreté, et pour soutenir l'intégration régionale. La coopération s'appliquera également à renforcer la bonne gouvernance et les institutions publiques, en soutenant la création d'un espace commun d'enseignement supérieur UE-Amérique latine et en encourageant le développement durable.

La Commission cherchera à approfondir la coordination avec les États membres de l'UE et à renforcer celle entretenue avec les autres bailleurs de fonds multilatéraux. En ce qui concerne les méthodes d'octroi de l'aide, la Commission s'efforcera de

faire meilleur usage du soutien budgétaire, lorsque les conditions propices sont réunies, afin de consolider l'appropriation et d'appuyer les politiques, la responsabilité et les procédures nationales des pays bénéficiaires.

En 2008, le dialogue politique entre les deux régions connaîtra l'un de ses temps forts, avec la tenue du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne et d'Amérique latine, prévu les 16 et 17 mai à Lima (Pérou). Les deux thèmes centraux du Sommet seront (i) la pauvreté, les inégalités et l'inclusion, et (ii) le développement durable (l'environnement, le changement climatique et l'énergie).

La préparation aux catastrophes au sein de la Communauté andine

Depuis mars 2005, l'UE finance le projet PREDECAN (contribution CE de 9,45 millions d'euros) qui soutient les actions visant à réduire le risque de catastrophes au sein des pays membres de la Communauté andine. Ce projet se concentre sur cinq points: l'aide aux gouvernements nationaux, régionaux et locaux pour qu'ils intègrent la préparation au risque de catastrophes naturelles dans leurs politiques et dans leurs organisations au niveau de l'État, avec un objectif de réduction de ces risques; les échanges d'informations et de connaissances sur ces questions entre les pays andins; l'amélioration de la planification et du développement; l'accès à l'éducation et à la formation; la mise en œuvre de projets pilotes. Le projet a d'ores et déjà eu un effet positif en matière de sensibilisation au risque des personnels techniques et des fonctionnaires, par exemple, les personnels des organisations de protection civile et des ministères de la planification et des finances des quatre pays andins. Les ministères de l'éducation et les organismes de protection civile sont particulièrement intéressés par l'idée de faire de la réduction du risque un thème pédagogique transversal. Les projets pilotes d'aide aux gouvernements locaux dans le domaine de la gestion intégrée de la réduction du risque ont débuté en septembre. À la suite du tremblement de terre du 15 août, le PREDECAN a soutenu la protection civile du Pérou en prodiguant des conseils professionnels en matière de reconstruction efficace et durable.

La sécurité alimentaire en Bolivie

En 1996, l'UE a lancé le programme d'appui à la sécurité alimentaire PASA («*Programa de apoyo a la seguridad alimentaria*», avec une contribution CE de 80,6 millions d'euros jusqu'en 2006), qui soutient les institutions chargées d'élaborer des politiques et de financer un large éventail de projets au sein des municipalités rurales pauvres. Ces projets comprennent la formation et l'assistance technique en matière de productivité et de travaux d'irrigation, ainsi que les infrastructures routières qui ont bénéficié à quelque 40 000 familles des zones rurales. Grâce à ce programme, la Bolivie a acquis, ces dix dernières années, une vision globale des questions de sécurité alimentaire, qui lui permettra d'élaborer une politique plus cohérente et de concentrer son action sur les populations les plus démunies. Le programme a amélioré de manière significative l'accès à la nourriture et a contribué à réduire la volatilité des revenus et la vulnérabilité aux risques de la population agricole. Il est devenu une institution bolivienne à part entière qui a récemment été décentralisée et qui s'est vue dotée d'une plus grande autonomie fonctionnelle. La

récente décision gouvernementale illustre une appropriation nationale maximale et une durabilité à long terme du projet.

2.3.5. *L'Afrique du Sud*

2.3.5.1. Introduction

L'organisation de la coopération au développement pour la période 2007-2013 s'est achevée par l'adoption d'un document de stratégie par pays et d'un programme indicatif pluriannuel. Le document de stratégie a été pour la première fois élaboré conjointement avec la Commission, l'Afrique du Sud et onze États membres de l'UE. Ce document élève la réduction de la pauvreté et des inégalités au rang d'objectif prioritaire de la coopération au développement entre l'Afrique du Sud et l'UE pour la période 2007-2013. Le programme indicatif traduit cette réponse conjointe en programme d'action Commission-Afrique du Sud, prévoyant une allocation indicative de 980 millions d'euros pendant sept ans. Ce document a été entériné par le Parlement européen et signé à Pretoria le 10 octobre par le commissaire M. Michel et le ministre des Finances M. Trevor Manuel. Les domaines principaux de la coopération sont la création d'emplois et le renforcement des capacités dans les secteurs de la fourniture de services et de la cohésion sociale. Parmi les autres domaines d'intérêt figurent la gouvernance et le soutien régional et panafricain.

Les relations générales entre l'Afrique du Sud et l'UE ont été renforcées par l'adoption, en mai, du plan d'action visant à mettre en œuvre le partenariat stratégique. Ce partenariat appelle à une intensification du dialogue et de la coopération politiques et cherche à développer la coopération dans de nombreux domaines.

2.3.5.2. L'efficacité de l'aide et la coordination des bailleurs de fonds

Sous l'égide du Trésor public, le gouvernement sud-africain a réuni les bailleurs de fonds pour partager leur expérience de la mise en œuvre de la déclaration de Paris. Une évaluation a été lancée afin de préparer le forum de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide en 2008. Cinq groupes de coordination des bailleurs de fonds ont été établis afin de recenser leurs activités et de s'engager avec le gouvernement dans un cadre politique et dans des programmes d'action.

2.3.5.3. La poursuite de la concrétisation des OMD

L'Afrique du Sud devrait atteindre la plupart des OMD d'ici à 2015. Cependant, en raison de son niveau de chômage élevé, des difficultés perdurent en matière d'éradication de la pauvreté. Les dépenses gouvernementales accrues en matière de services sociaux, dont les subventions sociales, ont quelque peu réduit la pauvreté dans les foyers les plus fragiles. Néanmoins, la pauvreté de masse reste très présente avec un peu moins de 50 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté établi par le gouvernement sud-africain. Des réformes institutionnelles sont nécessaires pour traiter la question du chômage et des faiblesses en matière de fourniture de services.

2.3.5.4. La coopération et l'intégration régionales

Les négociations en vue d'un accord de partenariat économique (APE) ont conduit à des discussions intenses sur l'intégration économique régionale et le commerce intrarégional et international. L'Afrique du Sud a d'ores et déjà conclu avec l'UE un accord de libre échange compatible avec les règles de l'OMC⁵¹, ainsi qu'un accord sur le commerce des vins et spiritueux, qui ne sont pas affectés par l'expiration du régime commercial de Cotonou. Par conséquent, elle n'a pas souhaité participer à l'accord, pour l'instant, mais la porte de l'adhésion à l'APE de la CDAA lui reste ouverte. Le pays devrait poursuivre les négociations vers un APE complet et rejoindre, à l'avenir, les autres pays de l'UDAA sous un régime commercial unique.

2.3.5.5. La mise en œuvre

L'aide budgétaire sectorielle ainsi que les programmes d'appui aux politiques sectorielles ont représenté plus de la moitié des programmes approuvés cette année. Au total, 105 millions d'euros ont été versés.

Trois nouveaux programmes majeurs ont été approuvés. Ils complètent les deux domaines de mobilisation maximale pour l'Afrique du Sud, à savoir la création d'emplois et le renforcement des capacités de fourniture de services. Ces programmes, qui représentent 153 millions d'euros, seront déployés principalement dans le cadre d'une aide budgétaire sectorielle et contribueront à la réalisation des OMD au moyen d'un appui sectoriel au développement de l'économie locale du Cap-Est (16 millions d'euros), au projet hydraulique «water for growth» (107 millions d'euros) et au projet pour la science et la technologie (30 millions d'euros).

Dans le domaine économique, deux programmes d'aide budgétaire sectorielle majeurs pour le développement du secteur privé ont été mis en œuvre. Les bénéficiaires étaient en grande partie des petites et moyennes entreprises. Ainsi, un fonds de dotation a pu être institué pour les femmes créatrices d'entreprises, et pour la mise en place de centres d'affaires spécialisés dans les TIC qui aident plus de 100 entreprises à mieux se préparer à la concurrence régionale et internationale. Trois programmes de développement économique octroyant des subventions et un soutien aux petites entreprises ont commencé à créer des emplois locaux et de la croissance économique dans les zones rurales de trois provinces d'Afrique du Sud.

La facilité pour les conflits et la gouvernance soutient les instituts de recherche et les ONG encourageant une meilleure prise de décision en matière de conflit et de gouvernance. La recherche financée au titre de ce programme a d'ores et déjà contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques mieux informées, au bénéfice de la bonne gouvernance et de la démocratie en Afrique du Sud.

2.3.5.6. Le suivi

Quatorze projets, représentant un budget total de 159 millions d'euros, ont été évalués et affichés de bons résultats, avec une moyenne de 2,59 pour l'ensemble des paramètres. Parmi les projets contrôlés, cinq ont été soumis à une deuxième

⁵¹ Accord sur le commerce, le développement et la coopération (accord CDC).

évaluation et quatre d'entre eux ont affiché des performances globales particulièrement élevées. À la fin de l'année, une vaste enquête d'évaluation a été menée sur l'ensemble des programmes de coopération menés par la Délégation de la Commission en Afrique du Sud. Cette étude a été suivie de deux ateliers réunissant les parties prenantes et consacrés aux projets qui ne semblent pas être «en bonne voie». S'il s'avère concluant, cet exercice pilote pourrait être repris par d'autres délégations disposant de portefeuilles importants aux niveaux régional et national.

2.3.5.7. Les perspectives

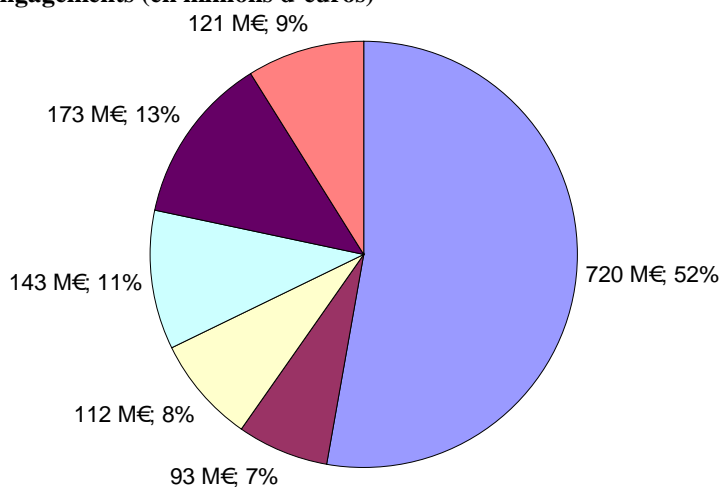
Les actions privilégiant un soutien budgétaire en Afrique du Sud ont amélioré l'efficacité, le sentiment d'appropriation et l'alignement avec les politiques gouvernementales. Cette tendance devrait perdurer, car elle permet de pérenniser davantage les politiques de développement. En outre, une attention plus marquée sera accordée à la coordination multilatérale des bailleurs de fonds, notamment avec les États membres de l'UE et la Banque européenne d'investissement. Les préparatifs en vue des programmes de plus grande ampleur qui seront financés en 2008 ont débuté cette année.

OMD 7: mission accomplie

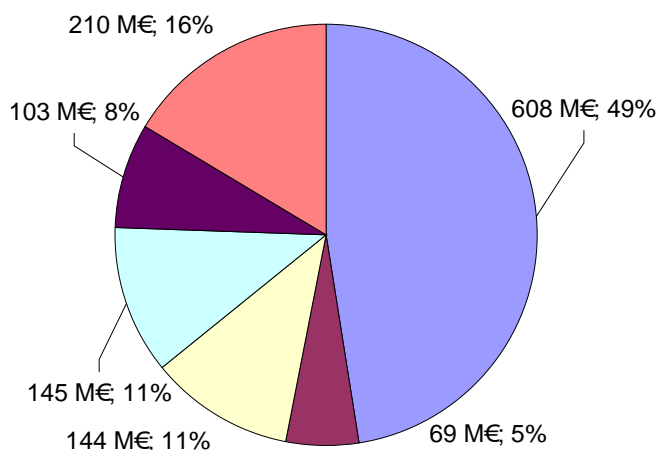
L'adoption d'approches innovantes, le développement des systèmes, l'accès aux bonnes pratiques internationales et le renforcement des capacités ont permis à l'Afrique du Sud d'atteindre l'OMD 7 bien avant 2015, c'est-à-dire réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès à une eau de boisson salubre. La Commission européenne a largement contribué à cette réussite. Le troisième programme de soutien au secteur de l'eau a assuré, à lui seul, l'approvisionnement en eau d'un million de personnes et les services d'assainissement de base à plus de 250 000 personnes.

Tableau 17 ICD - Secteur-Géo Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paiements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 18 ICD - Géo-Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	1.362
Paiements	1.279

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

2.3.6. *Les mesures d'accompagnement des pays du protocole sur le sucre*

Ces mesures, couvrant la période 2006-2013, ont pour objectif de venir en aide à dix-huit pays ACP, exportateurs traditionnels de sucre vers l'UE (à savoir les pays signataires du protocole sur le sucre), afin qu'ils s'adaptent aux nouvelles conditions de marché introduites par la réforme du régime communautaire sur le sucre. Les fondements juridiques de ce soutien spécifique ont été adoptés en 2006 et s'accompagnent d'un financement important prévu au titre des perspectives financières (1,244 milliard d'euros pour la période 2007-2013, dont 667,338 millions pour 2007-2010). Ce budget est réparti entre les pays bénéficiaires en fonction de leurs besoins, selon le niveau d'impact de la réforme et l'importance de ce secteur dans leurs économies. Pour la période 2007-2010, la Commission a affecté respectivement 49 %, 42 % et 9 % du budget indicatif aux pays des Caraïbes, d'Afrique et du Pacifique⁵².

L'aide de la CE au titre de ces mesures est spécifique à chaque pays et repose sur leur stratégie d'adaptation. Elle vise à renforcer la compétitivité du secteur sucrier, lorsqu'il est viable, à développer d'autres activités de substitution ou à atténuer les effets à plus grande échelle, notamment sociaux et environnementaux. La programmation de l'aide a été finalisée en 2007⁵³. Pour les 12 pays⁵⁴ ayant établi leur stratégie d'adaptation en 2006, la politique d'aide adoptée en 2006 a été complétée en 2007 par un programme indicatif pluriannuel pour la période 2007-2010, conformément aux règles du nouvel instrument de financement. Les cinq pays⁵⁵ qui n'avaient pas encore arrêté leur stratégie d'adaptation en 2006, l'ont fait en 2007, permettant à la Commission d'adopter une stratégie d'aide pour la période 2007-2013 ainsi qu'un programme indicatif pluriannuel pour 2007-2010.

Cette année, la mise en œuvre des accords de financement 2006 s'est poursuivie (de manière satisfaisante, du moins en termes de rythme de versement), tandis que de nouvelles décisions de financement pour le budget 2007 ont été adoptées pour tous les pays¹. À ce stade, il est trop tôt pour évaluer les progrès de la mise en œuvre des stratégies ou de leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux.

Quant à la réforme du régime sucrier de l'UE, comme prévu, aucune réduction de prix supplémentaire n'est intervenue entre 2007 et 2008 (au-delà de la baisse de 5 % déjà appliquée au prix de référence du sucre brut entre 2006 et 2007). L'effet des réductions de prix sur les économies de l'ACP, à ce stade, doit également être replacé dans le contexte de l'appréciation du taux de change de l'euro par rapport au dollar.

Enfin, une évolution importante du régime commercial UE-ACP relatif au sucre a été approuvée en 2007, par la signature des accords de partenariat économiques (intérimaires ou complets). Tout en confirmant son engagement concernant l'accès des PMA au marché du sucre en franchise de droits et sans contingents à partir de

⁵² C(2007)1688.

⁵³ À l'exception des Fiji, en raison des difficultés politiques des suites du coup d'État militaire en décembre 2006.

⁵⁴ Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie, la Barbade, le Belize, la Guyane, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis.

⁵⁵ Trinité-et-Tobago, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Kenya, le Zimbabwe.

2009, l'UE accordera également, dès cette année, un même accès à l'ensemble des pays ACP, moyennant une clause de prévention pour les pays hors PMA. En 2008/2009, un contingent à droit d'importation zéro, outre celui prévu par le protocole sucre et l'accord «Tout sauf les armes», a été accordé aux pays signataires d'un APE des Caraïbes (60 000 tonnes), du Pacifique (30 000 tonnes), d'Afrique orientale et australe (75 000 tonnes), de la Communauté de l'Afrique orientale (15 000 tonnes) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (50 000 tonnes). L'obligation pour les importateurs de respecter un prix minimal sera maintenue jusqu'en 2012. Compte tenu de ce nouveau régime commercial entre elle et les pays ACP, l'UE a dénoncé en 2007 le protocole sucre (conformément à l'article 10 du protocole), de sorte qu'il expire au 30 septembre 2009.

2.3.7. *Investir dans les ressources humaines*

En janvier 2006, la Commission a adopté une communication intitulée *Investir dans les ressources humaines*, relative au programme thématique pour le développement humain et social. L'ICD libérera un peu plus de 1 milliard d'euros pour ce programme visant à soutenir les actions menées dans les domaines qui ont une incidence directe sur le niveau de vie et le bien-être des populations, en mettant l'accent sur les pays les plus pauvres et les moins développés et les couches de la population les plus défavorisées. C'est sur cette base qu'a été élaborée une stratégie visant à soutenir les actions relevant de quatre piliers principaux – santé pour tous, éducation, connaissances et compétences, égalité entre les hommes et les femmes et autres aspects du développement humain et social (y compris la cohésion sociale, l'emploi, le travail décent, la jeunesse et les enfants et la culture).

Santé

La Commission a poursuivi ses efforts en matière de santé dans les pays en développement, en adaptant les modalités d'aide aux spécificités des pays et en maintenant sa volonté de coordination des bailleurs de fonds, ce qui a augmenté le nombre d'opérations effectives d'aide budgétaire globale dans les pays ACP et les programmes de soutien de la politique sectorielle dans d'autres régions, notamment en Asie. Cette année, la Commission a rejoint le Partenariat international pour la santé, qui vise à mieux harmoniser et coordonner les bailleurs de fonds dans plusieurs pays sélectionnés. La pénurie de ressources humaines dans la sphère de la santé est devenue plus critique en 2007. La CE a donc augmenté sa participation dans ce domaine. En Zambie, par exemple, la Commission soutient le maintien des ressources humaines dans le secteur de la santé par le biais d'un appui budgétaire sectoriel. Elle a également engagé 10 millions d'euros pour soutenir le développement des ressources humaines dans le domaine de la santé, dans les pays africains de langue portugaise.

Les secteurs soutenus financés par des lignes budgétaires thématiques sont les suivants: la lutte contre les maladies liées à la pauvreté, la promotion de la santé et des droits sexuels et de reproduction et la prise en charge des crises relatives aux ressources humaines destinées à la santé. Dans le cadre de ce programme thématique, la Commission a contribué à hauteur de 62 millions d'euros au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans le cadre d'une contribution plus importante de 100 millions annuels, provenant à la fois du budget de la CE et du FED. La réponse apportée au VIH/Sida et aux autres maladies liées à la pauvreté,

telles que le paludisme et la tuberculose, reste une priorité. La Commission a également apporté son soutien à une conférence internationale sur le contrôle du cancer du col de l'utérus dans les pays en développement. Cette conférence a été décisive dans la mesure où elle a rassemblé pour la première fois des hommes politiques et des décideurs du monde entier, des industriels et des autorités de réglementation, des groupes de recherche et des organisations de la société civile, notamment des groupes de défense des droits des femmes. La Commission a soutenu une approche globale allant de la prévention au traitement, tout en soulignant l'importance d'une recherche plus approfondie sur la pertinence de la promotion en faveur d'un vaccin contre le VPH.

Éducation, connaissances et compétences

La somme de 22 millions d'euros a été attribuée au Fonds catalytique multi-bailleurs consacré à l'initiative accélérée Éducation pour tous, visant à augmenter les ressources financières des pays souffrant d'un déficit financier, en vue de soutenir leur programme sectoriel pour l'éducation et d'accélérer le rythme de la scolarisation des enfants, d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et de veiller à ce que les élèves achèvent leurs études primaires.

L'aide internationale est déterminante pour faire progresser l'éducation pour tous. Elle doit être mieux prévisible à long terme et viser les pays qui en ont le plus besoin. L'initiative accélérée (FTI) est devenue un outil clé de cet effort. Il s'agit d'un partenariat mondial entre les bailleurs de fonds, les pays en développement et la société civile afin de garantir un progrès rapide vers les OMD de l'enseignement primaire universel. Tous les pays à faible revenu, qui font preuve d'un engagement sérieux dans l'enseignement primaire universel, peuvent bénéficier du soutien de la FTI. Il s'agit également d'un outil de coordination important des agences de bailleurs de fonds.

La FTI favorise la mobilisation des ressources financières soutenant le développement et la mise en œuvre de programmes dans le domaine de l'éducation, dans les pays participants. Dans le meilleur des cas, des ressources suffisantes sont débloquées directement par des partenaires bilatéraux et multilatéraux, en plus d'une augmentation des dépenses intérieures. Lorsque cela n'est pas possible, la FTI peut accorder une aide provisoire provenant de l'un de ses fonds de fiducie multi-bailleurs: le Fonds catalytique et le Fonds de développement du programme d'éducation. Le Comité stratégique du Fonds catalytique a réaffirmé que ce fonds devrait combler les besoins de financement qui ne peuvent pas l'être autrement. Le renforcement des processus au niveau national s'est révélé nécessaire, et peut être traité en privilégiant quatre problèmes clés, notamment la planification, les processus d'évaluation et de validation, la coordination et l'harmonisation des bailleurs de fonds, le suivi et les modalités de financement.

Égalité entre les hommes et les femmes

L'année 2007 a vu le début de la mise en œuvre de deux projets de l'ONU. Le premier, à l'initiative de l'UNIFEM, vise à intégrer la notion d'égalité entre les hommes et les femmes dans l'élaboration et l'analyse du budget de l'État. Le deuxième, en partenariat avec l'UNICEF, œuvre en faveur de l'abandon de pratiques préjudiciables telles que les mutilations génitales des filles. Un appel à propositions a

été lancé afin de soutenir les organisations de la société civile qui défendent l'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays méditerranéens.

Autres aspects du développement social et humain

Emploi, inclusion sociale et protection

Avec un financement de la CE s'élevant à 7,3 millions d'euros, une convention de contribution a été signée avec l'OIT en vue de mettre en œuvre deux types d'actions innovantes différentes. La première soutient les gouvernements et partenaires sociaux des pays en développement à revenu faible et à revenu intermédiaire afin de leur donner les outils et les capacités pour suivre les évolutions et mesurer les progrès enregistrés dans le temps en matière de travail décent et pour effectuer une analyse politique de haute qualité. La seconde vise à gérer les ajustements du marché du travail afin de mieux tirer parti du commerce dans les pays en développement, notamment de mieux comprendre les conséquences des politiques commerciales sur l'emploi, la qualité de l'emploi, la participation des hommes et des femmes au travail, le revenu et l'économie informelle; des activités sont prévues dans plusieurs pays pilotes du monde entier.

Culture

Le programme prévoit d'allouer 50 millions d'euros à la culture pour la période 2007-2013 en vue d'améliorer l'accès des populations locales à la culture. Il prévoit le renforcement des capacités locales, le dialogue interculturel, le développement de programmes et de réseaux d'échange de savoir-faire et de bonnes pratiques ainsi que la promotion de partenariats public-privé. Un premier appel à propositions a été lancé en décembre.

Droits et besoins des enfants

Cette année, les droits et besoins des enfants constitueront, pour la première fois, un chapitre spécifique de l'aide extérieure de la CE dans le cadre du programme Investir dans les ressources humaines, permettant à la Commission d'adopter une approche plus ciblée et cohérente des problèmes liés aux enfants. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place. Une convention de contribution a été signée avec l'UNICEF afin de confectionner une boîte à outils pour prendre en compte les droits des enfants dans la coopération au développement en Europe et dans les relations extérieures. Cette boîte à outils vise à soutenir la mise en œuvre de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant dans son ensemble, notamment par une plus grande participation des enfants aux politiques et stratégies les concernant directement ou indirectement et par la progression vers la réalisation des objectifs du Millénaire. Il faut, plus particulièrement, améliorer la capacité des parties prenantes ciblées afin qu'elles intègrent à leur travail les problèmes de droit des enfants et qu'elles élaborent des politiques et programmes plus intégrés et plus efficaces dans le domaine de la consolidation de la paix, de la réhabilitation et de la coopération au développement, qui respectent, protègent et appliquent ces droits. La CE a fourni 3,5 millions d'euros sur un total de 4 millions.

Une autre convention de contribution a été signée avec l'OIT/OPEP afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants dans le cadre de situations de conflit. Elle s'efforce de contribuer à la consolidation de la paix en empêchant le recrutement

d'enfants par des forces et des groupes armés et de fournir une assistance aux enfants prisonniers des pires formes de travail dans des situations de conflit ou post-conflit. La CE a fourni 1,1 million d'euros sur un total de 1,3 million. Enfin, il a été prévu un appel à propositions d'un montant regroupant les 3,4 millions d'euros de l'affectation 2007 et les 10 millions d'euros environ de l'affectation 2008. Cet appel à propositions est divisé en deux lots: l'un des deux concerne les enfants indirectement affectés par les conflits (orphelins, déplacés, mutilés, etc.) et l'autre est consacré aux enfants affectés par le trafic d'êtres humains.

2.3.8. *Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement*

Comme indiqué dans le consensus européen pour le développement, l'appropriation et la participation constituent les principes fondamentaux de la politique européenne de développement. La Commission a la responsabilité de faciliter ou de promouvoir le dialogue instauré dans les pays partenaires entre les acteurs étatiques et non étatiques au sujet des priorités et des stratégies en matière de développement. Elle a continué à œuvrer en faveur d'approches participatives, considérant la sphère civile comme un acteur essentiel du changement. Un nouveau programme thématique intitulé «Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement» est appelé à succéder aux lignes budgétaires sur le cofinancement avec les ONG et sur la coopération décentralisée. Bien qu'il soit essentiellement axé sur la réduction de la pauvreté dans le contexte du développement durable, y compris sur la poursuite des OMD et d'autres objectifs internationaux, il s'agit d'un programme «centré sur les acteurs», qui vise à renforcer leurs capacités en appuyant les initiatives «personnelles» des acteurs non étatiques et des autorités locales, tant dans l'Union européenne que dans les pays partenaires.

Tout au long de l'année, la Commission a engagé des discussions avec le Conseil et le Parlement européen à propos du champ d'application, des objectifs et des priorités de ce programme. Ce dernier précise les orientations tracées dans l'ICD et définit des priorités stratégiques pour une première période de quatre ans comprise entre 2007 et 2010. À la suite de son approbation le 21 juin, la Commission a également adopté, le 14 décembre, son programme d'action annuel pour 2007, après avoir systématiquement impliqué les acteurs clés du Processus de Palerme, les représentants des États membres, les députés du Parlement européen et les représentants de la société civile. Ce «quadrilogue» structuré avec les services de la Commission permet à toutes les parties de créer les conditions requises pour une distribution plus efficace de l'aide et améliore le processus d'élaboration des politiques. La simplification de certaines procédures administratives d'adjudication des projets, réalisée d'après les suggestions présentées par des ONG actives dans le secteur du développement au sujet des règles et des procédures financières, a produit des résultats concrets. L'enregistrement en ligne des soumissionnaires potentiels dans une nouvelle base de données, appelée PADOR, a été mis en place. Cela réduira la charge administrative pour lesdits soumissionnaires et équipera la Commission d'un outil utile pour améliorer sa connaissance et sa compréhension des besoins de ses partenaires de mise en œuvre.

Dans l'esprit de la Déclaration de Paris, la Commission a financé l'initiative DECIM, un mécanisme destiné à accroître la coordination entre les bailleurs de fonds dans les pays où le soutien institutionnel aux organisations de la société civile peut se trouver renforcé par la mise en œuvre systématique d'actions visant à créer des synergies

entre des projets et à combler des lacunes en matière de développement dans cinq domaines cruciaux: le cadre juridique, la représentation des citoyens, le dialogue politique et la gouvernance, la prestation de services sociaux et la création de capital social, la durabilité financière et enfin le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la mise en réseau. La Commission a également sélectionné 270 projets proposés par des ONG européennes de promotion du développement pour une contribution totale de 194,3 millions d'euros. Par ailleurs, 58 projets visant à soutenir la sensibilisation du public européen ont bénéficié d'une enveloppe globale de 29,9 millions d'euros; 22 d'entre eux, représentant une contribution de 9,4 millions d'euros, seront mis en œuvre exclusivement dans les 10 États membres qui ont rejoint l'UE en mai 2004.

2.3.9. *La migration et l'asile*

Cette année, la Commission a profité des progrès précédents et a étendu ses actions extérieures dans le domaine de la migration. À titre d'exemple, le 10^e FED a attribué un financement plus important à la migration et le programme thématique sur la migration et l'asile a été adopté pour la première fois en 2007, avec une dotation de 384 millions d'euros pour la période de 2007 à 2013. Cela représente une augmentation substantielle par rapport au programme précédent, intitulé AENAS (augmentation de 120 millions d'euros en trois ans). Des appels à propositions couvrant les dépenses pour 2007-2008 ont été lancés (27 millions d'euros pour la route migratoire du sud, 21 millions d'euros pour l'est, 2 millions d'euros pour le Moyen-Orient et les pays du Golfe, 6 millions d'euros pour l'Asie et 6 millions d'euros pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Un projet ciblé de 15 millions d'euros a été conclu avec le PNUD sur les liens entre migration et développement ainsi qu'un projet de 4 millions d'euros avec le HCR sur l'asile. D'autres activités incluent le lancement d'une facilité intra-ACP pour les migrations et de plateformes de coopération en Afrique orientale.

Le travail de renforcement du dialogue et de la coopération sur les questions de migration dans le cadre de l'approche globale avec l'Afrique subsaharienne et l'Afrique du nord a bénéficié d'une plus grande attention. Dans le même temps, l'approche globale a été étendue aux régions voisines de l'UE à l'est et au sud-est, afin de développer et de renforcer la coopération existant dans ces régions. Le consensus international et le dialogue sur la migration ont également été consolidés. Le Forum mondial sur la migration et le développement a eu lieu en juillet; Euromed, la réunion ministérielle sur les migrations, s'est déroulée en novembre, et le second sommet Afrique/UE s'est tenu à Lisbonne. Le sommet de Lisbonne a reconnu l'importance des migrations et le programme d'action de la stratégie commune contient un partenariat sur la migration, la mobilité et l'emploi. La Commission a joué un rôle décisif lors de ces événements et elle continuera leur suivi.

En septembre, la Commission a adopté un rapport sur la cohérence des politiques au service du développement, qui couvre également la migration. Œuvrant en faveur d'une application pratique de la cohérence des politiques, la Commission a garanti que tous les nouveaux documents de stratégie par pays incluent les profils de migration.

Les conclusions du Conseil adoptées en décembre ont salué les progrès de l'approche globale de la migration et ont défini, dans ce contexte, une approche adéquate des

partenariats pour la mobilité et de la migration circulaire. Des partenariats pour la mobilité ont été mis en place avec la Moldavie et le Cap-Vert en 2008.

2.3.10. *L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie*

L'ICD (instrument de financement de la coopération au développement) prévoit un programme thématique pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP). Un budget total de 889,5 millions d'euros a été prévu pour la période de 2007 à 2013. Le document stratégique thématique de l'ENRTP identifie cinq priorités, qui sont au cœur du programme pour la première période de programmation (2007-2010). Soutenues par un budget de 469,7 millions d'euros, ces priorités visent à (i) aider les pays en développement à accomplir de plus grands progrès concernant la durabilité environnementale (OMD7); (ii) promouvoir la mise en œuvre d'initiatives communautaires et aider les pays en développement à respecter les engagements pris concernant l'environnement au niveau international; (iii) promouvoir la cohérence entre les politiques environnementales et les autres et améliorer le savoir-faire environnemental; (iv) renforcer la gouvernance environnementale internationale et le développement des politiques et, (v) soutenir les options relatives aux énergies renouvelables dans les pays partenaires.

Le plan d'action annuel pour 2007 a été adopté par la Commission le 3 décembre, avec un budget de 79 millions d'euros. Par le biais d'appels à propositions et de plusieurs propositions de projets ciblés, ce plan d'action met l'accent sur des aspects environnementaux majeurs, tels que le changement climatique, la désertification, la biodiversité, la préservation des forêts (notamment le règlement relatif à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et aux échanges commerciaux – FLEGT). Il soutiendra le développement des capacités des pays en développement pour la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement (AME), notamment la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la Convention sur la biodiversité et la Convention sur la désertification. Avec pour objectif principal la promotion de la gouvernance environnementale internationale, le plan d'action 2007 soutient les négociations internationales et le suivi environnemental, fournit une aide en matière de fonctionnement d'importants accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres processus, principalement de l'ONU, et contribue à la formulation d'une politique internationale cohérente de soutien du développement durable.

Un programme spécifique sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables en fait également partie. Dans le contexte des objectifs de politique générale de l'UE en matière d'énergie, visant à gagner simultanément le combat contre le changement climatique, à éliminer la pauvreté énergétique et à garantir l'approvisionnement en énergie de la planète, le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF) a bénéficié d'une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros sur le budget 2007. L'objectif du GEEREF consiste à rassembler les fonds publics et privés par le biais de partenariats innovants entre le public et le privé afin d'offrir de nouvelles options de cofinancement et de partage des risques aux différents investisseurs dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Ce programme soutient également l'initiative de l'UE dans le domaine de l'eau et de l'énergie en favorisant le dialogue politique, la coordination, les processus d'analyse et de consultation dans les secteurs de l'eau et de l'énergie, sur le plan mondial, interrégional, régional et sous-régional.

Le programme thématique ENRTP complète les activités environnementales planifiées et mises en œuvre dans le cadre des programmes de coopération extérieure. Si ces derniers couvrent des actions locales, le programme ENRTP privilégie clairement les actions ayant une pertinence globale ou régionale. Il s'agit notamment des initiatives dans le secteur forestier, liées à la gouvernance de la forêt, par le biais d'actions de soutien à la mise en œuvre de l'initiative européenne FLEGT. Un projet de soutien FLEGT dans les pays ACP a été financé pour un montant de 10 millions d'euros. Dans le domaine de la biodiversité et des zones protégées, la Commission a maintenu son aide à long terme pour la préservation et la gestion durable de la forêt tropicale en Afrique centrale (programme ECOFAC), par le biais de la nouvelle phase d'ECOFAC (38 millions d'euros). La RDC, qui occupe près de la moitié de la zone tropicale de cette région, a donné, par son adhésion, une impulsion supplémentaire au programme ECOFAC.

En Asie, la contribution à un programme de 100 millions d'euros appelé SWITCH aidera la région à progresser vers des pratiques de consommation et de production plus durables, tout en favorisant le commerce des biens et services environnementaux. Le programme SWITCH-Asia vise à promouvoir une «croissance verte» et le développement de technologies environnementales. Il privilégie les problèmes relatifs à la consommation des ressources naturelles, directement liés à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre et à la destruction de l'environnement. Dans le cadre de sa politique extérieure sur la pêche, la Commission a poursuivi ses actions en faveur de l'utilisation durable des ressources marines en dehors des eaux communautaires. Elle a maintenu le renforcement de la gestion de la pêche dans les pays ACP et la promotion de la coopération régionale par l'intermédiaire d'un programme de 30 millions d'euros dans le cadre du 9^e FED. Au total, l'aide financière⁵⁶ de la CE au secteur de la pêche dans les pays en développement a atteint 190 millions d'euros environ en 2007.

Plusieurs programmes géographiques comprennent des actions de renforcement des capacités dans le domaine de l'environnement mais des projets spécifiques ont été mis en place, notamment un programme de renforcement des capacités de 19,5 millions d'euros pour les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (9^e FED) afin d'aider ces États à respecter leurs obligations dans le cadre des accords multilatéraux sur l'environnement.

2.3.11. *La sécurité alimentaire*

La situation alimentaire mondiale se caractérise actuellement par de nouvelles forces motrices, notamment la croissance du revenu, le changement climatique, le prix élevé de l'énergie, la mondialisation et l'urbanisation, qui transforment la disponibilité, l'accès, la diversité et les marchés de l'alimentation. Le secteur privé joue aussi un rôle croissant dans le système alimentaire mondial. Les changements en matière de disponibilité des aliments, la hausse des prix des produits de base et les nouveaux liens entre les producteurs et les consommateurs ont des implications déterminantes sur le mode de vie des personnes pauvres et souffrant d'insécurité

⁵⁶ Y compris le FED et la contrepartie financière prévue par l'Accord de partenariat dans le secteur de la pêche.

alimentaire⁵⁷. En 2007, les récoltes de céréales dans toutes les régions du monde ont enregistré une croissance marginale de moins de 1 % par rapport à 2006, après des hausses de 5,1 et de 3,1 % les années précédentes. L'augmentation de la production concerne principalement l'Asie (Chine et Inde) et l'Afrique australe mais tient compte également d'une amélioration, par rapport à 2005, en Afrique orientale, occidentale et centrale⁵⁸. À mi-chemin entre l'adoption des OMD et la date butoir de 2015, l'Afrique subsaharienne n'est pas en bonne voie pour atteindre l'un quelconque de ces objectifs. L'insécurité alimentaire persistante y est aggravée par les conflits, la mauvaise gouvernance, les conditions climatiques désastreuses et la pandémie du VIH/Sida. Ces facteurs accentuent la pauvreté chronique, qui demeure majoritairement rurale en dépit du phénomène grandissant de l'insécurité alimentaire urbaine, notamment en Amérique latine et en Asie.

Dans sa communication «*Une stratégie thématique en faveur de la sécurité alimentaire – Faire progresser le programme de sécurité alimentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*⁵⁹», la Commission insiste sur la nécessité d'une approche communautaire globale de la fragilité gouvernementale et sur la recherche de solutions innovantes au problème de l'insécurité alimentaire, en matière d'accès, de disponibilité, de diversité nutritionnelle et de qualité à tous les niveaux. À partir de cette année, les programmes nationaux visant à éradiquer la pauvreté chronique seront essentiellement soutenus par des instruments géographiques. L'instrument humanitaire prend en compte les crises alimentaires et fournit une aide dans ce domaine par le biais de la DG ECHO, et le nouveau programme thématique de sécurité alimentaire (PTSA) assure la cohérence globale en matière de sécurité alimentaire, essentiellement au niveau mondial, continental et régional. Le PTSA intervient cependant aussi au niveau national de manière à assurer la continuité entre l'aide d'urgence, la réhabilitation et le développement dans les États fragiles et défaillants (LARD).

L'objectif du PTSA consiste à améliorer la sécurité alimentaire des plus pauvres et des plus vulnérables et à contribuer à la réalisation de l'objectif 1 des OMD, par le biais d'un ensemble d'actions assurant la cohérence, la complémentarité et la continuité des interventions de la Communauté. Cette année, le programme d'action annuel a bénéficié d'une somme de 201,5 millions d'euros et a traité plusieurs priorités stratégiques. 45 millions d'euros ont été alloués à la sécurité alimentaire par l'intermédiaire de la recherche et de la technologie. Le GCRAI et ses quinze centres de recherche internationaux seront soutenus dans leur rôle déterminant de développement des connaissances applicables aux domaines de la sécurité alimentaire, de gestion des ressources naturelles et de conservation des ressources génétiques. 10 millions d'euros ont été alloués à l'exploitation du potentiel des approches continentales et régionales en vue d'améliorer le commerce dans les pays africains, par une surveillance et un contrôle accru de la sécurité alimentaire et des systèmes de qualité.

⁵⁷ Rapport de politique alimentaire n°18 La situation alimentaire mondiale, Nouvelles forces et actions requises, Joaquim von Braun, IFPRI, décembre 2007.

⁵⁸ Perspectives de l'alimentation, Analyses des Marchés Mondiaux, Novembre 2007. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) 2006, La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture (SOFA) 2007FAO.

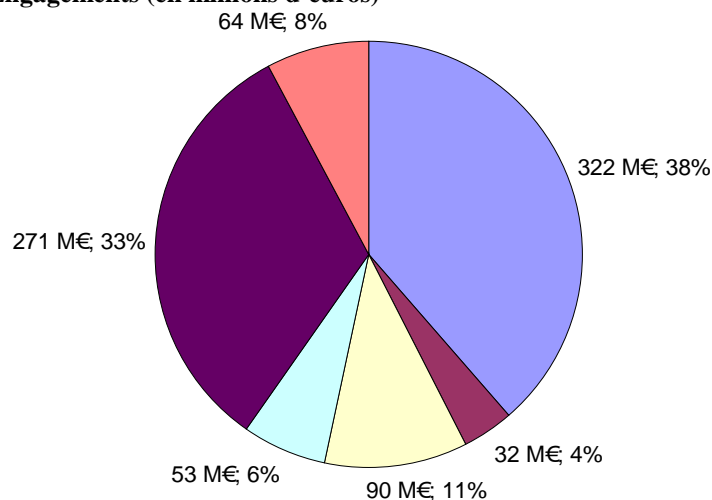
⁵⁹ COM(2006) 21 final.

80,3 millions d'euros ont été réservés au traitement de l'insécurité alimentaire dans des situations exceptionnelles de transition et dans les États fragiles et défailants, dans lesquels la coopération bilatérale avec les gouvernements n'est pas possible par le biais d'instruments géographiques classiques. En 2007, la CE a renforcé la notion de LARD et a amélioré la coordination entre les actions d'urgence et de réhabilitation en prenant en compte les besoins de développement à long terme, notamment la prévention et la préparation des crises. Un cadre d'analyse LARD et les principales lignes d'actions applicables aux situations postérieures à des conflits ou à des catastrophes ont été mis au point. Une dotation spéciale de 65,2 millions d'euros a été attribuée aux pays d'Asie et du Caucase souffrant d'insécurité alimentaire chronique (Bangladesh, Kirghistan, Tadjikistan, Géorgie, Arménie, Yémen) afin de permettre une transition vers l'aide de longue durée qui sera assurée, à l'avenir, par des instruments géographiques (ICD et IEVP) dans le domaine de la protection sociale. Enfin, 0,7 million d'euros ont été alloués à la défense et à la poursuite du programme de sécurité alimentaire, à l'harmonisation et à la coordination avec les partenaires de développement et les bailleurs de fonds.

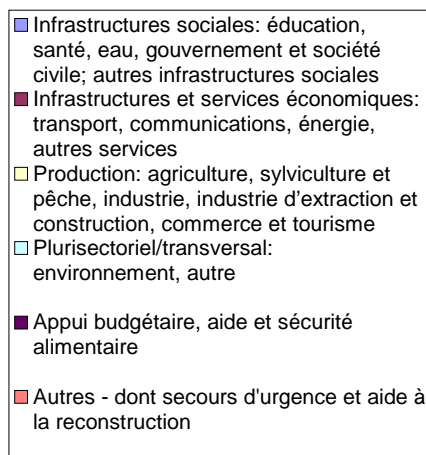
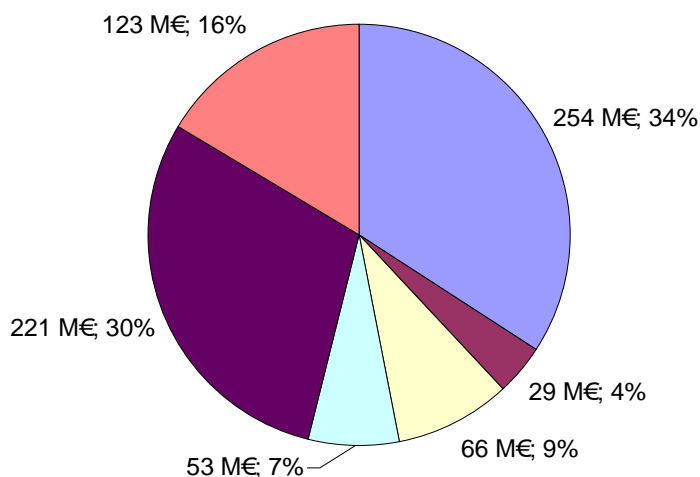
À la demande de la Commission, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILLS) et le Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest (SWAC/OCDE) ont organisé à Bruxelles la 23^e réunion annuelle du réseau de prévention des crises alimentaires au Sahel et en Afrique de l'ouest. Renforcer les réseaux afin de faciliter l'échange d'informations reste une préoccupation constante de la Commission et l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les crises alimentaires.

Tableau 19 ICD - Thème-Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paiements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 20 ICD - Thème-Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	833
Paiements	745

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

2.4. La démocratie et les droits de l'homme

L'UE est déterminée à poursuivre le développement d'une culture profondément ancrée de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, afin de garantir que les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels sont appliqués de la même manière, sans discrimination. La démocratie et les droits de l'homme sont perçus comme des valeurs universelles, étroitement liées et devant être fondamentalement respectées. Elles sont également considérées comme faisant partie intégrante du travail effectif de lutte contre la pauvreté et de poursuite des OMD, en tant qu'outils essentiels de prévention et de résolution des conflits et de cadre indispensable à la lutte contre le terrorisme. Les processus démocratiques de reddition de compte sont également des facteurs clés pour garantir la transparence des gouvernements et combattre la corruption. Faire respecter les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie en général est déterminant pour éviter l'aliénation des communautés et créer les conditions nécessaires à la sécurité de l'être humain.

La nécessité d'interventions à long terme et l'appropriation locale du processus de développement et de démocratisation font l'objet d'un consensus général. Ces actions doivent engager les gouvernements et l'ensemble des principales parties prenantes locales, notamment les parlements nationaux. Les droits de l'homme concernent tous les domaines du travail et de la vie courante. Par conséquent, la Commission adopte une approche globale de leur promotion. Une attention particulière est accordée aux droits de certaines catégories, comme les enfants, les populations indigènes et les personnes handicapées. La Commission s'assure, par le temps et les ressources qu'elle y consacre, que les méthodes et moyens utilisés pour atteindre les objectifs du développement respectent les principes universels des droits de l'homme, ou tout au moins ne les contredisent pas. Une étude sur les enseignements tirés, les mécanismes et procédures de consultation et les meilleures pratiques de projets concernant les populations indigènes et les communautés des pays ACP, notamment le Suriname et le Kenya, a été lancée en 2007. Cette étude devrait être achevée en février 2008 et ses recommandations devraient permettre d'identifier des domaines prioritaires nécessitant une meilleure intégration des droits et problèmes des populations indigènes ainsi que des projets spécifiques de soutien à ces droits et problèmes, qui peuvent être traités dans le cadre de la programmation du 10^e FED.

Les activités mettant en œuvre les politiques de l'UE en matière de démocratie et de droits de l'homme dans le monde comprennent le dialogue politique, les initiatives diplomatiques et l'aide financée par les instruments de coopération financière et technique, notamment l'ICD, l'IEVP, l'IAP, l'instrument de stabilité et l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH). L'IEDDH complète et renforce l'action en matière de droits de l'homme et de démocratie des autres instruments. Son travail avec, pour et par le biais des organisations de la société civile en font un instrument au profil spécifique. Il promeut le type d'ouverture dont la société civile a besoin pour prospérer et la soutient en devenant une force réelle de dialogue et de réforme. Il traite les problèmes des droits de l'homme en première ligne, en se référant plus particulièrement aux défenseurs des droits de l'homme, met en évidence le délicat problème de la torture et des mauvais traitements et soutient la réforme de la démocratie et les droits de l'homme à l'échelon local.

Pour la période 2007-2010, l'IEDDH a les objectifs suivants: renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et régions où ils sont le plus menacés; renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et de la réforme démocratique, dans le soutien à la conciliation pacifique des intérêts des différents groupes et dans l'extension de la participation et de la représentation politiques; soutenir les actions en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans les domaines visés par les orientations de l'UE, notamment les dialogues en matière de droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme, la peine de mort, la torture et les enfants dans les conflits armés; soutenir et renforcer le cadre régional et international pour la protection des droits de l'homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie; instaurer la confiance dans les processus électoraux démocratiques et renforcer leur fiabilité et leur transparence, en particulier par les missions d'observation électorale de l'UE. En 2007, six appels à propositions mondiaux, totalisant 53,5 millions d'euros, ont été émis. 11,5 millions d'euros ont ainsi été débloqués pour des projets visant le renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et régions où ils sont le plus menacés; 31,5 millions d'euros ont été alloués au soutien d'actions en faveur des droits de l'homme et de la démocratie dans les domaines visés par les orientations de l'UE, notamment la torture, les dialogues en matière de droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'homme; et 10,5 millions d'euros ont été débloqués pour le soutien et le renforcement du cadre régional et international pour la protection des droits de l'homme, la justice, l'État de droit et la promotion de la démocratie, notamment par le soutien de la justice internationale et de masters des droits de l'homme en dehors de l'Union européenne.

Par ailleurs, les programmes de soutien par pays ont concerné 47 États, dans lesquels des appels à propositions locaux et des mesures de soutien seront mis en œuvre pour un montant indicatif de 31,8 millions d'euros. *Des partenariats stratégiques* visant à soutenir et à renforcer le cadre international et régional de protection des droits de l'homme, de la justice, de l'État de droit et de la promotion de la démocratie ont associé le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, la Cour pénale internationale, le tribunal spécial pour la Sierra Leone, le Conseil de l'Europe, l'OSCE/BIDDH, le master «Droits de l'homme et démocratisation», le programme de bourses d'études UE/ONU et d'autres activités de formations, d'apprentissage et de recherche.

Les enseignements tirés

L'IEDDH a continué à faire l'objet de nombreux contrôles et évaluations. Des améliorations ont été apportées à sa programmation et à son application. L'évaluation de projets a été abandonnée au profit d'évaluations thématiques, par programme et méthodologiques couvrant un large éventail de projets et offrant un meilleur aperçu de leur impact. Une évaluation du soutien aux centres de réadaptation des victimes de la torture a été lancée en 2007 et ses résultats seront disponibles en 2008. Des rapports d'évaluation récents sur les projets d'abolition de la peine de mort sont disponibles, couvrant l'ensemble de l'aide de l'IEDDH dans ce domaine depuis 1998, et sur le réseau d'écoles de sciences politiques du Conseil de l'Europe, que la Commission cofinance par le biais de l'IEDDH⁶⁰.

⁶⁰

http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/eidhr/working-documents_en.htm.

Plusieurs recommandations figurent dans les évaluations de l'IEDDH, notamment le renforcement du dialogue avec les partenaires concernés pendant les projets, un meilleur partage des informations et enseignements tirés entre les délégations et le quartier général de la Commission sur la mise en œuvre du programme, un suivi plus systématique, associant les visites de projet des gestionnaires de la CE à celles de consultants extérieurs (ROM) et un meilleur usage des approches du cadre logique et de la gestion du cycle de projet. Le programme d'action annuel pour 2007 a tenu compte de ces aspects, notamment en ce qui concerne les mesures de soutien et la coordination. Les délégations de la Commission peuvent affecter jusqu'à 3 % de leur dotation annuelle de fonctionnement par pays aux mesures de soutien accompagnant la mise en œuvre des programmes d'appui par pays (activités dans le domaine de la communication, actions de renforcement des capacités pour les partenaires locaux de la société civile, réunions avec des organisations locales, etc.).

Les missions d'observation électorale et l'assistance électorale

Le soutien au processus électoral est particulièrement important dans la stratégie de promotion de la démocratie et il se concrétise essentiellement de deux manières. Par un soutien juridique, technique et logistique, l'assistance électorale vise à renforcer les capacités nationales de conduite d'élections pacifiques et bien organisées dans le cadre d'un processus ouvert, compétitif et transparent. Par le déploiement des missions électorales de l'UE, l'observation électorale vise à accroître la transparence et à renforcer la confiance du public dans le processus électoral, à réduire les risques de fraude, à renforcer le respect des droits de l'homme et à contribuer à la résolution des conflits. En 2007, la Commission a identifié, formulé et lancé la mise en œuvre de projets d'assistance électorale au Togo (13,6 millions d'euros), au Bangladesh (15 millions d'euros), en Guinée-Conakry (8,7 millions d'euros), au Tchad (5 millions d'euros), au Timor oriental (1,5 million d'euros) et aux Comores (0,4 million d'euros). La coordination des bailleurs de fonds est particulièrement pertinente en matière d'assistance électorale et les engagements de la Déclaration de Paris prennent racine au niveau national. Dans la plupart des cas, les contributions de la CE passent par un «panier commun», géré par le PNUD, qui regroupe la majeure partie de l'aide des bailleurs de fonds au processus électoral.

Le développement des outils méthodologiques, de la coordination et de la collaboration avec les principaux acteurs sur le terrain est resté une priorité. Le *Guide méthodologique de l'assistance électorale* de la CE, achevé en 2006, a été largement distribué. Un manuel destiné à la formation commune CE/PNUD sur l'efficacité électorale a également été mis au point pour l'édition 2007 du séminaire de formation⁶¹. Ce séminaire a rassemblé pendant cinq jours plus de 100 participants de la CE et du PNUD, ainsi que des représentants des organes d'administration des élections et des institutions gouvernementales, des membres d'agences de développement bilatéral, des organisations internationales et une sélection d'experts électoraux internationaux. Cette année, la Commission a rejoint le Comité directeur de l'ACE, le plus grand réseau de compétences électorales et le plus grand répertoire d'informations, d'outils et de méthodologies sur l'assistance électorale⁶². La Commission partage l'objectif du réseau ACE, consistant à promouvoir une

⁶¹ www.ec-undp-electoralassistance.org.

⁶² www.aceproject.org.

administration plus professionnelle, plus efficace et plus durable des élections dans le monde. Elle fournit une aide financière et des informations à ce réseau, notamment des données comparatives, des études et des rapports provenant de projets financés par la CE et d'outils et de méthodologies mis au point par la Commission.

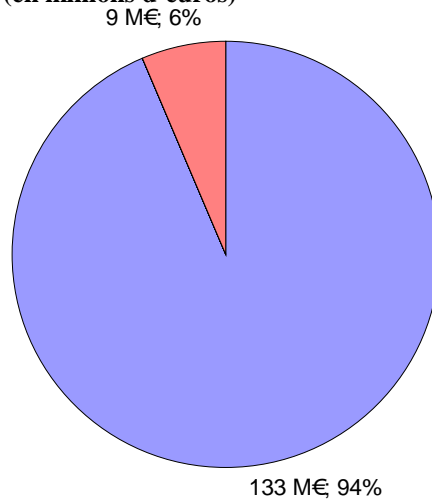
L'observation électorale

En 2007, l'UE a dépêché avec succès des missions électorales dans dix pays: Aceh, Mauritanie, Nigeria, Timor oriental, Sierra Leone, Guatemala, Équateur, Togo, Kenya et Pakistan, avec le déploiement de quelque 800 observateurs sur le terrain. Ces missions ont joué un rôle déterminant dans la production d'une évaluation professionnelle adéquate du processus électoral, notamment dans les pays où les élections sont controversées (par exemple, au Nigeria et au Kenya). Mais l'année a été aussi marquée par le report dans le temps de certaines missions (au Bangladesh, prévue en début d'année, au Népal, prévue en juin puis en novembre) ou par leur annulation (en Thaïlande).

La méthodologie de la mission d'observation électorale de l'UE est essentiellement basée sur les principes d'indépendance, d'impartialité, de transparence et d'observation à long terme. L'observation des élections par l'UE implique l'évaluation des forces et faiblesses d'un processus électoral et la présentation de recommandations, qui seront utiles pour décider d'une poursuite de l'aide après les élections. Cette méthodologie s'est améliorée ces dernières années et sa fiabilité a été saluée par les médias et par les instances partenaires. La deuxième édition du manuel des MOE de l'UE a été mise à jour et complétée.

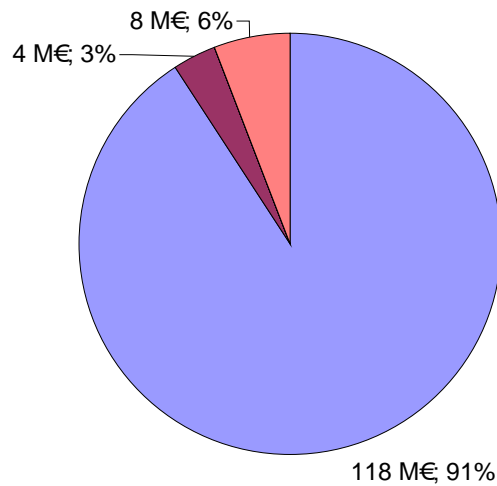
Tableau 21 IEDDH - Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

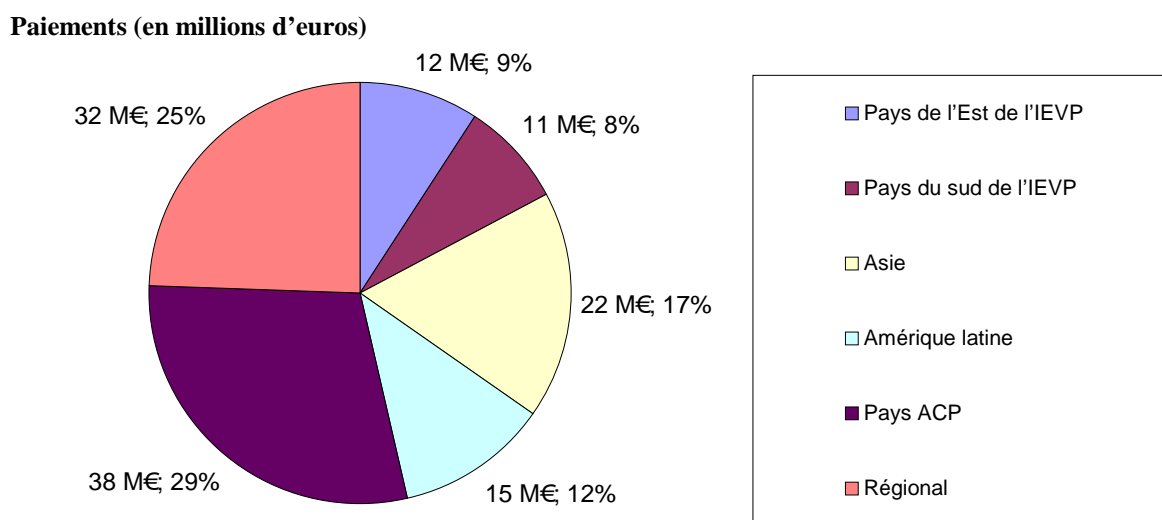
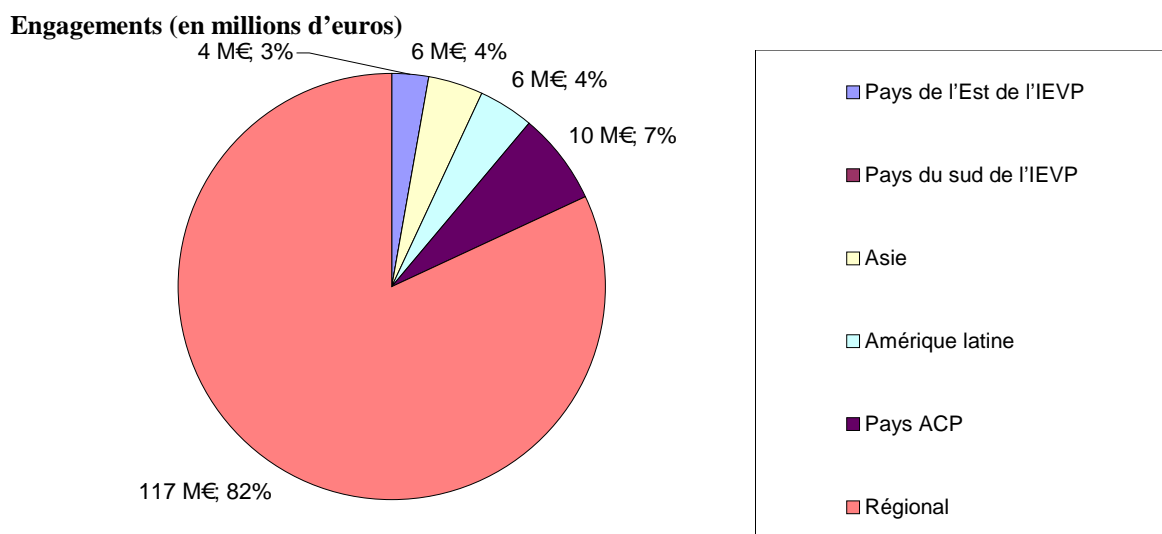
Paiements (en millions d'euros)



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 22 IEDDH-Géo Ventilation par région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 23 IEDDH - Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	142
Paieiments	130

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

2.5. L'instrument de stabilité

2.5.1. La prévention des conflits et gestion des crises

Pendant plusieurs années, les instruments d'aide extérieure de la CE ont fourni la contribution de la Commission à la gestion des crises mondiales, que ce soit à la suite de catastrophes naturelles ou de crises politiques dans des pays tiers, l'action communautaire, dans ce dernier cas, étant souvent associée à celle de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ou à la politique européenne en matière de sécurité et de défense (PESD). Entre 2000 et 2006, c'est le mécanisme de réaction rapide (MRR) qui a joué ce rôle en matière de réponse aux crises non humanitaires. Malgré des enveloppes budgétaires modestes (de l'ordre de 30 millions d'euros par an) et des programmes de courte durée (six mois maximum), les projets financés par le MRR ont joué un rôle significatif dans plusieurs missions de réponse aux crises de l'UE, en donnant, la plupart du temps, le coup d'envoi de programmes relevant d'instruments géographiques ou du rapprochement PESC/PESD. Le MRR a été utilisé avec succès à la suite de la crise en Afghanistan, après le tsunami et pour le processus de paix à Aceh, pour la mission d'assistance aux frontières de la Moldavie et de l'Ukraine et après la série de crises qui a touché l'Afrique, l'Amérique latine, les Balkans occidentaux et le Moyen-Orient.

En 2007, le lancement de l'Instrument de stabilité (IS) a considérablement renforcé la capacité de réponse aux crises de la Commission (en plus de la mise en place d'une dotation de préparation aux crises (cf. ci-après) et de la possibilité de traiter les menaces sécuritaires transrégionales à long terme (cf. point 2.5.2)). Par rapport au MRR, la composante de réaction aux crises de l'instrument de stabilité représente une augmentation considérable des dotations financières (93 millions d'euros en 2007 et 200 millions d'euros par an en moyenne pour la période de 2007 à 2013) et de la durée des programmes (18 mois, avec une possibilité d'extension et/ou de mesures de réaction provisoires).

Les mesures de réponse aux crises de l'IS peuvent traiter toutes sortes de problèmes, et apporter notamment un soutien en matière de médiation, de renforcement de la confiance, d'administrations provisoires, de renforcement de l'État de droit, de justice transitionnelle, de désarmement/démobilisation/réintégration des combattants (DDR), d'accès équitable aux ressources naturelles, de réaction aux catastrophes et de réhabilitation. Ces activités peuvent bénéficier d'une assistance dans des situations de crises ou de crises émergentes lorsque d'autres instruments financiers ne peuvent pas fournir un soutien suffisamment rapide. En principe, l'IS peut être mobilisé en cas de nouvelle crise politique majeure ou de catastrophe naturelle, de possibilité de prévenir une crise ou de progresser en vue de la résolution d'un conflit, de besoin urgent de protéger les conditions de délivrance de l'aide de la CE ou dans le cadre d'actions conjointes du PESC/PESD. Les procédures d'approbation sont conçues pour assurer l'adoption rapide des programmes.

Au cours de sa première année de fonctionnement, l'IS a déjà financé un grand nombre de projets de réponse aux crises, pour un budget total de 91 millions d'euros⁶³. La répartition géographique des mesures prises est très étendue. La

⁶³ Pour plus de précisions, voir: [Rapport annuel de la Commission européenne concernant l'instrument de stabilité en 2007, COM \(2008\) 181](#).

majeure partie des fonds a été attribuée à des mesures visant l’Afrique (RDC, Ouganda, Guinée-Bissau, Tchad, Darfour, Zimbabwe, Somalie), le Moyen-Orient (Liban, Palestine, réfugiés irakiens en Syrie), les Balkans (Kosovo), l’Amérique latine et les Caraïbes (Colombie, Bolivie, Pérou, Haïti) et l’Asie-Pacifique (Afghanistan, Thaïlande, Sri Lanka, Birmanie/Myanmar, Philippines, Fidji). Il a été créé deux facilités thématiques qui visent, d’une part, à fournir un soutien en matière de conseil politique et de médiation et, d’autre part, dans le cadre de la présidence du processus de Kimberley par la Commission en 2007, à traiter le problème des ressources dans les conflits. Les mesures identifiées couvrent toutes sortes de problèmes, ciblés sur les besoins spécifiques de chaque situation de conflit ou post-conflit: conseils à court terme pour développer et catalyser la réforme du système de sécurité après un conflit, mesures complémentaires dans les domaines concernés par le déploiement des mesures de la PESD (notamment, RDC, Afghanistan, Tchad), soutien à la capacité régionale de consolidation de la paix (UA–AMISOM en Somalie, médiation UA-ONU au Darfour), État de droit et justice transitionnelle (Afghanistan, Kirghistan, Colombie, Haïti), soutien d’administrations intérimaires (ICO au Kosovo), résolution des conflits et réconciliation, évaluations des besoins après un conflit ou une catastrophe (Liban, Pérou), soutien aux populations déplacées (Liban, Syrie) et ressources dans les conflits (facilité spécifique).

Outre son activité de réponse aux crises, dont l’importance ne fait que croître, l’IS a introduit un nouveau volet de «préparation aux crises», d’un montant de 7 millions d’euros. Le partenariat de consolidation de la paix vise la mobilisation et le renforcement de l’expertise civile dans les actions de consolidation de la paix. Il est essentiellement axé sur le renforcement de la capacité des partenaires en amont à réagir rapidement à un scénario de crise et concerne surtout les organisations et groupes de réflexion de la société civile mais aussi les organisations et agences internationales des États membres de l’UE. Le premier programme d’action annuel a financé le renforcement des capacités, les mécanismes d’alerte précoce et l’échange d’expériences sur les meilleures pratiques des organisations civiles, les travaux d’alerte et de rétablissement précoces avec le PNUD et l’UA ainsi que la formation aux missions de stabilisation civile. Le partenariat de consolidation de la paix sera fondé sur les travaux en cours avec les organisations de la société civile, qui sont actuellement menés dans le contexte de l’action préparatoire à la création d’un réseau de prévention des conflits. Enfin, le partenariat a permis la création d’un portail internet, qui permettra aux organisations de fournir à la Commission des informations relatives à leurs domaines d’activités en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de consolidation de la paix. Ces informations serviront dans un premier temps de répertoire, afin de faciliter le renforcement du dialogue politique.

Des travaux sont également en cours afin de poursuivre l’amélioration des capacités de réponse aux crises de la Commission. Conformément aux recommandations antérieures du rapport de Michel Barnier⁶⁴, le réseau de délégations de la Commission dans des pays tiers a été renforcé, notamment pour mieux coordonner et faciliter les réponses aux crises, en vue de créer progressivement plusieurs pôles

<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52008DC0181:FR:NOT>.

⁶⁴ Michel Barnier, *Pour une force de protection civile: Europe Aid*, mai 2006. http://ec.europa.eu/commission_barroso/president/pdf/rapport_barnier_en.pdf.

régionaux d'expertise multisectorielle. Les travaux se poursuivent également dans le domaine de la réaction aux catastrophes, afin de renforcer la coordination entre les réactions humanitaires, la protection civile et les autres réactions aux crises, que ce soit dans les bureaux ou sur le terrain. Le mécanisme de protection civile de la CE, qui peut être déployé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE par le biais du Centre de suivi et d'information (MIC), a été renforcé pendant l'année afin de permettre à la Commission de faciliter, et dans certains cas de cofinancer (à hauteur de 50 %) le transport de l'aide de la protection civile vers un pays touché par une catastrophe.

2.5.2. *Les défis transfrontaliers mondiaux et régionaux*

L'un des volets de l'IDS a pour objectif de développer des actions communautaires à plus long terme afin de contrer les menaces mondiales et transrégionales que représentent le crime organisé, le trafic, la prolifération des agents nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que celles dirigées contre les infrastructures sensibles et la santé publique.

En septembre, un document de stratégie (assorti d'un programme indicatif pour la période 2007/2008) a été adopté. Ses principales priorités, en termes d'actions à plus long terme, sont d'endiguer la prolifération des armes de destruction massive, de soutenir les efforts mondiaux et transrégionaux de lutte contre la contrebande, le terrorisme et le crime organisé, ainsi que de renforcer les capacités au sein de l'UE et de la communauté internationale pour une intervention efficace en cas de crise. Un équilibre régional approprié ainsi que la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des actions de l'IDS avec les opérations soutenues par d'autres instruments communautaires, y compris le FED, seront assurés. Le premier programme indicatif intègre un large éventail d'actions liées aux menaces transrégionales. Il prévoit également la mise au point d'un mécanisme (une facilité de soutien aux experts) permettant de mobiliser des experts dans les domaines couverts par l'IDS afin d'assurer une préparation adéquate des actions. Les autres volets de l'IDS concernent la préparation et l'intervention en cas de crise (voir section 2.5.1).

Le 23 octobre, la Cour européenne de justice, arguant un excès de compétence, a annulé la décision de financement de la Commission du 21 décembre 2004 qui approuvait un projet relatif à la sécurité des frontières de la République des Philippines. La Cour a estimé que cette décision poursuivait un objectif de lutte contre le terrorisme et contre le crime international qui dépassait le cadre de la politique de coopération au développement appliquée par le règlement ALA (son fondement juridique). Pour se conformer à cet arrêt, la Commission a donc adopté le 20 décembre une décision régularisant et autorisant la poursuite du projet, requalifié de mesure spéciale au titre de l'article 9 du règlement de l'IDS. L'article 4, paragraphe 1, sous a), de ce dernier autorise la Commission à apporter une assistance technique et financière aux pays tiers dans le domaine de la lutte antiterroriste.

L'action de lutte contre les mines

L'objectif général de l'action communautaire de lutte contre les mines a toujours été de contribuer à l'élimination des mines (y compris les débris de guerre explosifs) et à résoudre les problèmes économiques et sociaux connexes, induits par ces armes. Aussi l'action de lutte contre les mines a-t-elle toujours fait partie des programmes

d'aide et de développement communautaires destinés aux pays tiers. Cette année, la Commission a continué d'apporter son appui dans ce domaine, conformément à l'«*Action communautaire en matière de lutte contre les mines. Stratégie et programmation indicative pluriannuelle 2005-2007*». La politique de lutte contre les mines a été menée au moyen de divers instruments, pour lesquels 33 millions d'euros au total ont été engagés au Belarus, en Bosnie-Herzégovine, au Cambodge, à Chypres, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Jordanie, au Liban, au Sénégal et au Soudan. Parmi les activités soutenues, citons le déminage, la sensibilisation aux risques liés aux mines et la destruction des stocks de MAT, mais également l'aide au retour et à la réinstallation en toute sécurité des déplacés internes et des réfugiés, ainsi qu'un soutien à la recherche de moyens de subsistance pour ces populations.

La stratégie européenne pour les armes légères et de petit calibre (ALPC)

La Commission a continué de soutenir la mise en œuvre de la *stratégie européenne sur les armes légères et de petit calibre*. Elle a poursuivi l'intégration des questions relatives aux armes légères aux documents de stratégie régionaux et par pays. Cette action donne aux pays partenaires la possibilité d'accorder une priorité adéquate, en termes politiques et de financement, au traitement de ces questions dans le cadre des programmes communautaires d'aide extérieure. Le projet principal se proposait d'aider à surmonter les conséquences des explosions des dépôts de munitions de Novobohdanivka en Ukraine. Les projets relatifs aux ALPC, tant au niveau régional que national, ont été accompagnés de séminaires et d'initiatives qui visaient à renforcer la participation de la Commission au débat politique, pour une plus grande cohérence entre les actions du PESC et celles financées par la CE, et à intensifier la coopération avec d'autres partenaires hors UE. C'est dans ce contexte qu'un séminaire commun a été organisé entre la Commission et la CUA. En outre, une action préparatoire sur les ALPC dans les Balkans occidentaux a été engagée et menée à terme sans heurts.

La non-prolifération des armes de destruction massive

Un programme de projets pilotes de la Commission sur le contrôle des exportations de biens à double usage a été mis en place par le BAFA (l'Office fédéral allemand de l'économie et du contrôle des exportations) avec l'aide d'experts nationaux des États membres en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Chine, en Croatie, dans l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, au Maroc, en Serbie, en Ukraine et aux Émirats arabes unis. Un programme pilote a également été mené en Russie. L'essentiel des activités des centres de Moscou et de Kiev en matière de réorientation des travaux scientifiques est resté consacré à la gestion des projets de recherche. Une approche programmatique a été élaborée pour orienter les investissements des bailleurs de fonds vers les domaines qui répondent le mieux aux objectifs prioritaires en termes de non-prolifération, par exemple, la lutte contre le terrorisme, la sécurité mondiale, la sûreté nucléaire, la biosécurité et la biosûreté.

La crise de l'influenza aviaire

Compte tenu du caractère hautement pathogène du virus H5N1, responsable de nombreuses victimes et de pertes économiques considérables, l'UE a continué de réagir vigoureusement. La Commission a joué un rôle moteur, prenant la tête d'une réaction consensuelle et internationale. En 2007, l'UE a contribué, avec un

engagement supplémentaire de 94 millions d'euros, à la lutte contre les conséquences de cette maladie et à la préparation au risque de pandémie, en portant la dotation communautaire totale à 413 millions d'euros depuis la Conférence de Pékin en janvier 2006. La Commission a coorganisé la Conférence ministérielle internationale de New Dali qui s'est tenue en décembre. Elle reste de loin le premier contributeur de la facilité pour l'influenza aviaire et humaine, un fonds administré par la Banque mondiale et finançant les plans d'action nationaux de lutte contre la grippe aviaire en Asie, en Europe de l'Est et dans les pays méditerranéens.

La coopération internationale dans la lutte contre la drogue

La coopération entre la CE (et de l'UE) et les pays tiers dans le domaine de la lutte contre la drogue s'inscrit dans une politique plus large. Elle comprend un dialogue politique (le plus souvent sous la forme de réunions de troïkas sur le thème de la drogue), une participation active aux discussions et aux accords multilatéraux (commission des stupéfiants, groupe de Dublin et Pacte de Paris) et des préférences commerciales liées à la bonne gouvernance, notamment dans le domaine de la drogue. Cette coopération reste un domaine essentiel de l'aide au développement. Le montant total des projets mis en œuvre par l'UE s'élève à près de 760 millions d'euros, dont 45 % sont financés par la Commission et le reste par les États membres.

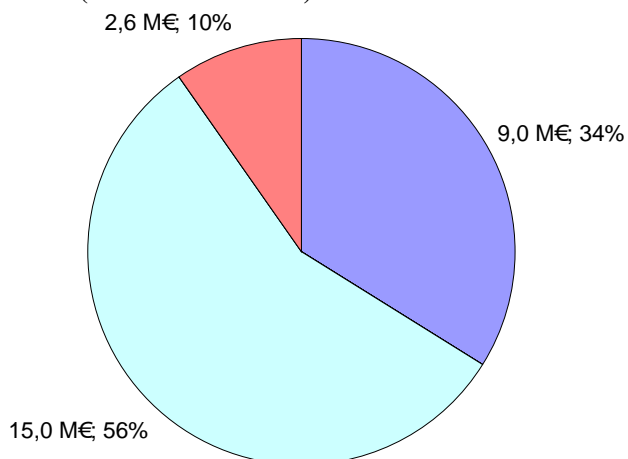
L'Afghanistan est resté, à la place de la région andine, le premier bénéficiaire de l'aide communautaire au développement pour le traitement de la drogue. Les efforts continuent de porter essentiellement sur la reconstruction rurale et sur le développement alternatif des régions de culture traditionnelle de l'opium. Ils visent également à renforcer les infrastructures judiciaire et policières, ainsi que la gestion des frontières. Ils s'accompagnent d'un soutien à la coopération régionale entre l'Afghanistan et ses voisins en matière de lutte contre le détournement de précurseurs chimiques. Près de la moitié des efforts bilatéraux en direction des pays andins est destinée à la Colombie, le reste étant réparti à peu près à parts égales entre la Bolivie et le Pérou. Globalement, ces efforts restent indissociables du développement alternatif. Ils ont été complétés par deux initiatives régionales à l'échelle des Andes: la première (lancée cette année) lutte contre les drogues de synthèse, la seconde, contre le détournement des précurseurs. D'autres actions, privilégiant de plus en plus la réduction de la demande, même si les volets relatifs au contrôle de l'offre demeurent importants, sont poursuivies au titre de trois programmes régionaux dans l'ancienne Union soviétique, à savoir le programme de lutte contre les drogues du Belarus, de l'Ukraine et de la Moldavie (BUMAD), le projet SCAD («Southern Caucasus Anti-Drugs Project») et le plan d'action anti-drogue pour l'Asie centrale (CADAP). Certains volets du programme de gestion des frontières pour l'Asie centrale et de la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière en Moldavie et en Ukraine s'évertuent également à réduire le trafic de drogue.

L'ensemble de ces efforts bilatéraux et régionaux continuent d'être complétés par des projets interrégionaux, notamment les programmes de réduction de la demande et des dommages dans le monde musulman, en Asie, en Amérique latine et aux Caraïbes, les initiatives de réduction de l'offre (en réponse au nouveau défi du trafic de drogue entre l'Amérique latine, les Caraïbes et l'Afrique de l'ouest) et les projets visant à peser sur les orientations du processus du Pacte de Paris. Sur le plan politique, il convient d'accorder un soutien particulier à un forum mondial des ONG sur la

drogue et au financement d'un groupe d'experts cherchant à évaluer de manière plus factuelle les politiques mondiales de lutte contre la drogue engagées depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée aux drogues en 1998.

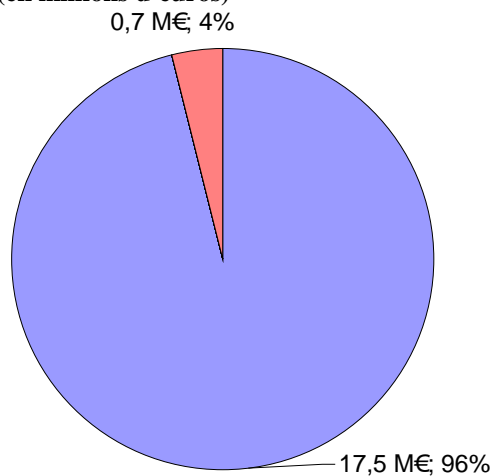
Tableau 24 IDS - Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

Paiements (en millions d'euros)

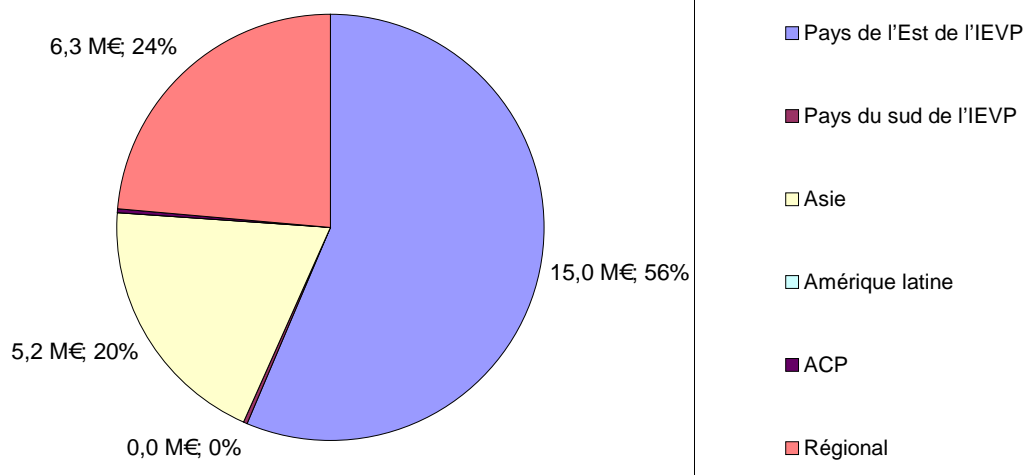


- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

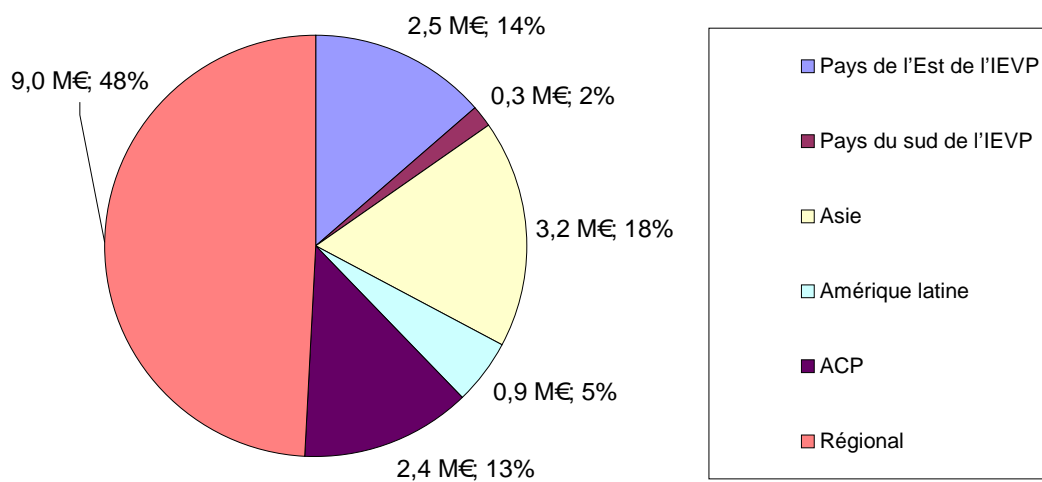
APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 25 IDS - Géo Ventilation par région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paievements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 26 IDS - Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	26,57
Paievements	18,20

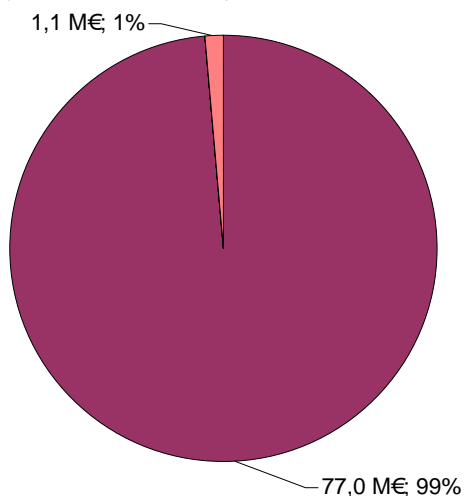
APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

2.6. La sûreté nucléaire

L'UE a continué d'appuyer l'amélioration de la sûreté nucléaire en Russie et en Ukraine, dans le cadre du programme TACIS. Les efforts ont notamment porté sur le renforcement des autorités de régulation, en encourageant une culture efficace de sûreté nucléaire à tous les niveaux et une meilleure gestion des combustibles irradiés et des déchets radioactifs. La Commission a ainsi versé la deuxième tranche du troisième engagement (49,1 millions d'euros) en faveur du projet de nouveau confinement de sécurité de Tchernobyl. La centrale nucléaire arménienne de Medzamor, qui devrait, selon toute vraisemblance, continuer de fonctionner compte tenu de la situation économique, demeure un sujet de préoccupation. Dans la mesure où la situation globale en matière de sûreté doit encore être améliorée au regard des normes de l'AIEA, l'UE a continué d'apporter son assistance sur le site et à soutenir l'autorité de régulation arménienne. Depuis le 1^{er} janvier, le programme TACIS a été remplacé par l'instrument relatif à la coopération en matière de sûreté nucléaire (INSC). L'instrument de stabilité est également important pour la sûreté nucléaire, notamment pour combattre le trafic illégal de matières nucléaires et radioactives dans l'ex-Union soviétique, contribuer au contrôle de l'exportation des biens à double usage et renforcer le contrôle sur le trafic des agents chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

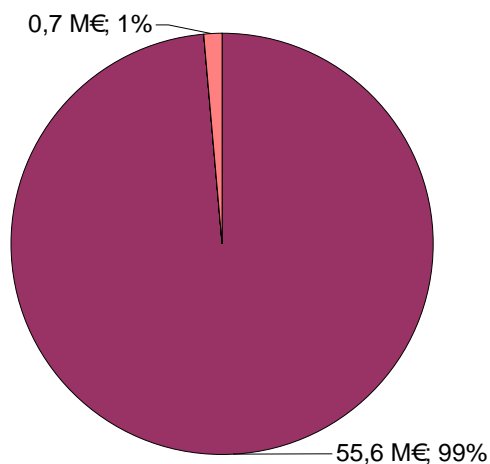
Tableau 27 INS - Secteur Ventilation par secteur de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

Paiements (en millions d'euros)

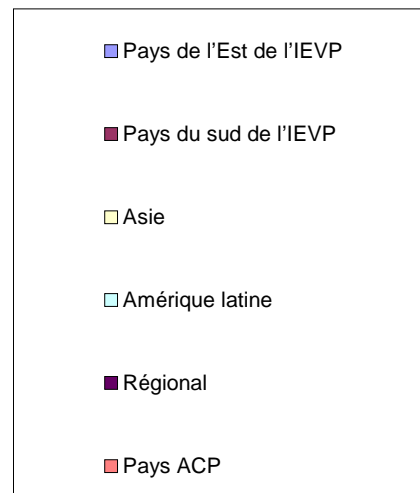
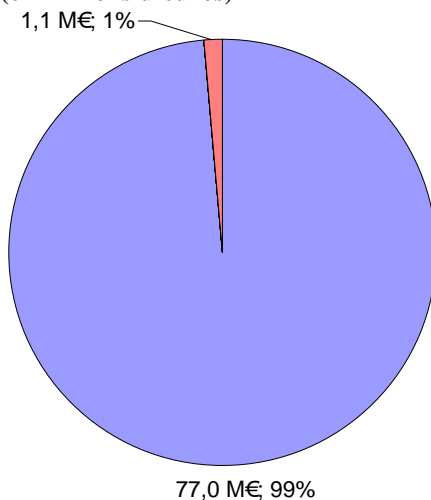


- Infrastructures sociales: éducation, santé, eau, gouvernement et société civile; autres infrastructures sociales
- Infrastructures et services économiques: transport, communications, énergie, autres services
- Production: agriculture, sylviculture et pêche, industrie, industrie d'extraction et construction, commerce et tourisme
- Plurisectoriel/transversal: environnement, autre
- Appui budgétaire, aide et sécurité alimentaire
- Autres - dont secours d'urgence et aide à la reconstruction

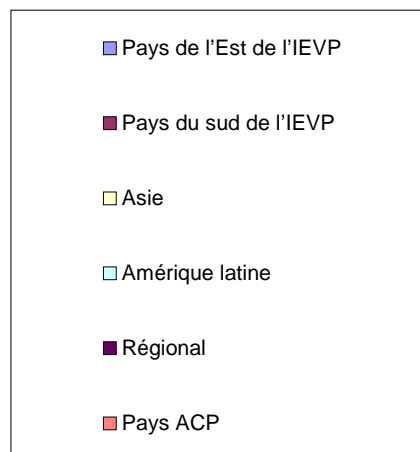
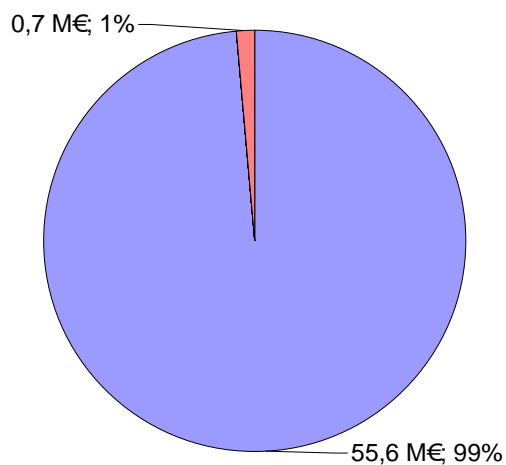
APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 28 INS - Géo Ventilation par région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

Engagements (en millions d'euros)



Paiements (en millions d'euros)



APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

Tableau 29 INS - Total Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission, gérée par EuropeAid en 2007

en millions d'euros	2007
Engagements	78,01
Paiements	56,27

APD/AP bilatérale et multilatérale (EuropeAid uniquement).

2.7. L'aide humanitaire⁶⁵

La Direction générale de l'aide humanitaire (DG ECHO) est le service de la Commission chargé de dispenser une aide humanitaire aux victimes de catastrophes, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, sur la seule base de l'évaluation de leurs besoins humanitaires. Cette année, la Commission a pris 85 décisions de financement, totalisant la somme de 769 millions d'euros, pour faire face aux besoins résultant de crises humanitaires dans plus de 60 pays. Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas eu de nouvelles crises majeures dans le domaine de l'aide humanitaire, qu'il s'agisse de catastrophes naturelles ou d'urgences complexes. On constate néanmoins une augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes naturelles, accentuées par les changements climatiques, qui affectent de plus en plus souvent, et avec une gravité croissante, des populations déjà vulnérables.

Cette année, les catastrophes naturelles ont eu de graves conséquences: tremblements de terre au Pérou et aux Îles Salomon, inondations en Afrique, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Népal, en Corée du Nord, au Vietnam et en Amérique latine; cyclones au Nicaragua (Felix), au Mozambique (Favio) et au Bangladesh (Sidr); ouragan Dean dans les Caraïbes; tempête tropicale en Haïti et en République dominicaine (Noël) et sécheresses au Honduras, en Moldavie, au Paraguay, au Kenya, en Somalie et dans la région du Sahel. La Commission a dû apporter une réponse rapide afin d'aider des milliers de personnes en détresse, parfois déjà touchées par des crises.

Aucune nouvelle crise complexe «d'origine humaine» n'a vu le jour mais la Commission a dû gérer des situations humanitaires se dégradant, qui ont parfois prolongé des urgences complexes existant déjà les années précédentes. Le Soudan, dont la situation reste très préoccupante, illustre bien ce constat: les actes de violence et d'extorsion à l'encontre des populations civiles dans la région du Darfour touchée par le conflit se poursuivent et obligent encore de nombreux habitants à fuir et parfois à se réfugier dans des pays voisins. Par ailleurs, il existe encore des besoins d'aide humanitaire dans le Sud Soudan, qui se remet lentement de plus de deux décennies de guerre. Les inondations qui ont touché le nord du Soudan, notamment le Darfour, et le Sud Soudan en juillet ont aggravé la situation. En République démocratique du Congo, les combats et tensions à l'est du pays ont repris pendant l'été, particulièrement dans les Kivus Nord et Sud, entraînant là aussi de nombreux déplacements de population et de nouveaux besoins humanitaires. La Somalie a également connu à la fois des catastrophes naturelles (sécheresses) et de la violence, obligeant de nombreux habitants à fuir.

La Commission accorde une attention particulière aux crises «oubliées», c'est-à-dire aux situations dans lesquelles les besoins humanitaires mobilisent peu l'attention des bailleurs de fonds (ce qui ressort clairement du volume des aides publiques) et sont négligés par les médias. Les crises oubliées identifiées cette année sont les suivantes: (i) les réfugiés sahraouis en Algérie, (ii) la Tchétchénie et les républiques voisines affectées par la crise tchétchène, (iii) la population touchée par les émeutes dans la

⁶⁵ Pour plus de détails sur les interventions de la Commission dans le domaine de l'aide humanitaire, veuillez vous référer au rapport annuel (http://ec.europa.eu/echo/information/publications/annual_rep_fr.htm) et au rapport financier (http://ec.europa.eu/echo/statistics/echo_en.htm).

province du Jammu-Cachemire en Inde, (iv) le Népal avec la persistance de la crise des réfugiés bhoutanais et l'insurrection maoïste, (v) les populations affectées par le conflit en Birmanie (Myanmar), dans le pays lui-même comme dans les pays voisins, et (vi) la population touchée par la crise en Colombie et dans les pays voisins. Ces crises oubliées ont reçu près de 13 % (60,7 millions d'euros) du budget opérationnel initial afin de répondre à leurs besoins oubliés. À l'exception de la Colombie, ces crises avaient déjà été retenues comme «crises oubliées» en 2006.

Conformément à la communication de la Commission⁶⁶, qui a établi le principe «d'un seul instrument par domaine» dans le but d'améliorer l'efficacité de l'action communautaire, et à la communication de la Commission relative aux perspectives financières pour 2007-2013, il a été décidé que la responsabilité de la gestion de l'aide alimentaire serait transférée de la DG AIDCO à la DG ECHO, à compter du 1^{er} janvier. La DG ECHO gère le budget de l'aide alimentaire dans le cadre de son mandat consistant à sauver et à préserver des vies dans les situations d'urgence et de post-urgence immédiate.

Les principales interventions en 2007 par région

En 2007, la Commission a alloué un budget total de 422 millions d'euros (c'est-à-dire 55 % de son budget final) aux États ACP, dont la majeure partie a été utilisée au Soudan avec 110,45 millions d'euros au total et en République démocratique du Congo (50 millions d'euros). Les autres interventions majeures en Afrique, pour lesquelles plus de 20 millions d'euros ont été octroyés, ont eu lieu au Tchad (30,5 millions d'euros), au Zimbabwe (30,2 millions d'euros), au Sahel (25,5 millions d'euros), en Ouganda (24 millions d'euros) et en Éthiopie (20 millions d'euros). Dans le Caucase Nord, la Commission a poursuivi son aide aux victimes du conflit tchéchène, par l'octroi d'un budget total de 20,8 millions d'euros.

Au Moyen-Orient, la montée de tension dans les territoires palestiniens et les combats dans un camp de réfugiés palestiniens ont entraîné une détérioration dramatique de la situation humanitaire, à laquelle la Commission a répondu en fournissant plus de 88 millions d'euros d'aide. Cette aide a permis de couvrir les besoins des populations les plus vulnérables de Cisjordanie et de la bande de Gaza et des réfugiés palestiniens au Liban, en Jordanie et en Syrie Elle a aussi servi à répondre à la crise intérieure en Irak, notamment aux réfugiés des pays voisins. Enfin, dans les pays asiatiques, 27 millions d'euros ont été alloués aux populations vulnérables affectées par la crise en Afghanistan et par les catastrophes naturelles dans ce pays ainsi qu'en Iran et au Pakistan, 19 millions d'euros ont été dépensés au profit des populations vulnérables du Myanmar et des réfugiés birmans le long de la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, 17 millions d'euros ont été affectés aux victimes du conflit au Sri Lanka ainsi que 19,5 millions aux pays d'Asie du sud, hors budget du programme DIPECHO⁶⁷, pour la reconstruction des communautés affectées par les inondations. Un budget de 31 millions d'euros a été alloué à l'aide humanitaire en Amérique latine, dont 12 millions d'euros aux victimes du conflit en Colombie, la partie restante étant consacrée à plusieurs graves catastrophes

⁶⁶ COM(2004) 101.

⁶⁷ «Programme de préparation aux catastrophes ECHO» Cf. http://ec.europa.eu/echo/field/dipecho/index_en.htm.

naturelles, telles que le tremblement de terre au Pérou (8 millions d'euros) et le cyclone Felix au Nicaragua (6 millions d'euros).

La politique humanitaire

Sur le plan politique, une étape importante a été franchie avec la proposition de la Commission en vue d'un consensus européen sur l'aide humanitaire⁶⁸, qui a été adoptée par les États membres, le Parlement européen et la Commission en décembre, face aux défis croissants posés par l'aide humanitaire et pour parvenir à une approche communautaire plus efficace et mieux coordonnée.

La préparation aux catastrophes

Dans plusieurs régions du monde, la Commission soutient des activités de préparation aux catastrophes. La Commission a continué à soutenir les programmes⁶⁹ lancés en 2006 (Asie du sud-est, Asie centrale et Amérique centrale) et de nouveaux budgets ont été alloués à d'autres régions pour un montant total de 19,5 millions d'euros. Dans les Caraïbes, le 6^e plan d'action (4 millions d'euros) a été mis en œuvre avec les priorités suivantes: renforcement du programme DIPECHO en Haïti, consolidation de la préparation aux catastrophes dans l'environnement urbain, intégration d'un plus grand nombre de pays anglophones des Caraïbes et de nouveaux pays, tels que le Surinam ou la Guyana, dans le programme DIPECHO. De nouveaux plans d'action DIPECHO ont été également adoptés pour l'Asie du sud (7,5 millions d'euros), incluant pour la première fois l'Afghanistan, l'Amérique centrale (1,5 million d'euros) et l'Amérique du sud (6,5 millions d'euros), en accordant la priorité à la communauté andine et au Venezuela. La Commission a l'intention d'intégrer et de généraliser, dans ses interventions de secours, la préparation aux catastrophes et, si le moment et le lieu le permettent, de poursuivre sa collaboration avec les autres acteurs concernés afin d'intégrer la réduction des risques de catastrophes (RRC) aux interventions de développement durable.

Le budget

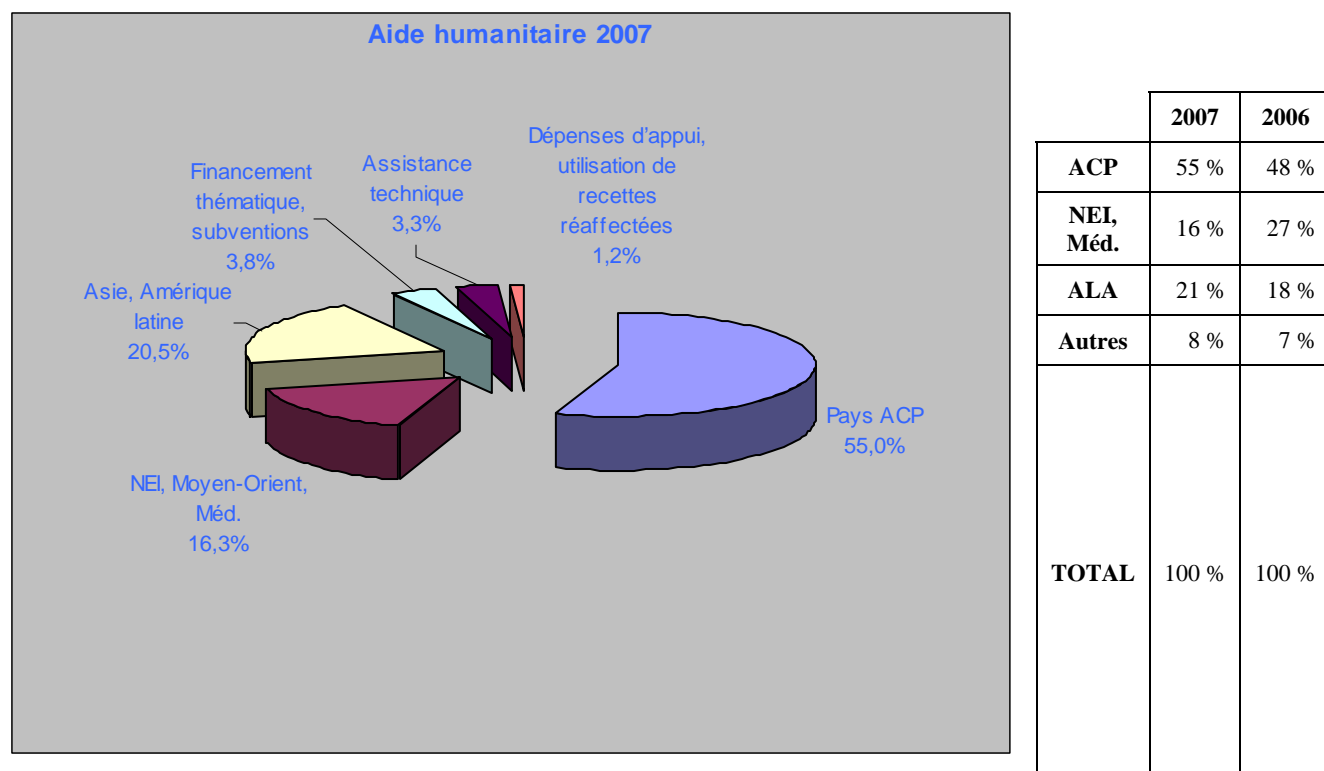
L'application des principes de l'aide basée sur les besoins a conduit aux décisions d'aide humanitaire suivantes, par zone géographique et par comparaison avec 2006:

⁶⁸ D'après la communication *Vers un consensus européen sur l'aide humanitaire* adopté en juin. COM(2007)317 final.

⁶⁹ Notamment le programme DIPECHO.

TABLEAU 30: AIDE HUMANITAIRE EN 2007 (EN MILLIERS D'EUROS)							2006	
Unité/Région	Aide hum.	Aide alim.	Dipecho	FED	TOTAL	%	TOTAL	%
A/1: Afrique, Caraïbes, Pacifique	220 910	169 650	4 000	28 200	422 760	55,0 %	322 060	48,0 %
<i>Afrique entière</i>				2 000	2 000			
<i>Corne de l'Afrique</i>	106 000	106 450		5 500	217 950		161 050	
<i>Grands Lacs</i>	61 500	24 000		4 000	89 500		84 050	
<i>Afrique de l'ouest</i>	32 600	14 000			46 600		56 150	
<i>Caraïbes, Pacifique</i>	5 810	2 000	4 000	4 500	16 310		1 610	
<i>Afrique du Sud, Océan indien</i>	15 000	23 200		12 200	50 400		19 200	
A/2: Nouveaux États indépendants, Moyen-Orient, Méditerranée	93 290	31 607			124 897	16,2 %	177 900	26,5 %
<i>NEI (Tchéchénie, Caucase, Tadjikistan)</i>	22 500	3 307			25 807		33 000	
<i>Moyen-Orient, Méditerranée</i>	70 790	28 300			99 090		144 900	
A/3: Asie & Amérique latine	127 801	14 065	15 500		157 366	20,5 %	124 541	18,6 %
<i>Asie</i>	96 801	13 000	7 500		117 301		99 941	
<i>Amérique latine</i>	31 000	1 065	8 000		40 065		24 600	
Financement thématique + subventions	24 000	4 900			28 900	3,8 %	20 500	3,1 %
Assistance technique (experts et bureaux sur le terrain)	25 400				25 400	3,3 %	19 000	2,8 %
Utilisation de recettes réaffectées	307				307		817	
Dépenses d'appui (audits, évaluations, informations, etc.)					8 900	1,2 %	6 189	1,0 %
TOTAL	491 708	220 222	19 500	28 200	768 530	100 %	671 006	100 %

Tableau 31 Répartition des fonds par région et par activités d'appui⁷⁰:



2.8. L'aide macrofinancière

La Commission met en œuvre l'aide macrofinancière (AMF) en association avec les programmes de soutien du FMI et de la Banque mondiale et après consultation du Comité économique et financier et l'adoption d'une décision du Conseil. L'AMF intègre un ensemble de principes qui soulignent sa nature exceptionnelle (décisions ad hoc du Conseil), ses complémentarités par rapport au financement des institutions financières internationales et sa conditionnalité macroéconomique. Il s'agit d'un instrument conçu pour aider les pays qui enregistrent des déséquilibres macroéconomiques graves, mais généralement de courte durée (difficultés budgétaires et de la balance des paiements). En étroite collaboration avec les programmes du FMI et de la Banque mondiale, l'AMF a encouragé des politiques adaptées aux besoins spécifiques des pays, dans l'objectif principal de stabiliser leur situation financière interne et externe et de créer des économies axées sur le marché. En 2007, les autorisations de nouvelles opérations d'AMF ont totalisé 125 millions d'euros. La Moldavie a ainsi bénéficié d'une somme atteignant 45 millions d'euros, dont la première tranche de 20 millions d'euros a été versée⁷¹. Le Liban a bénéficié d'une aide financière exceptionnelle de la Communauté européenne atteignant 80 millions d'euros (50 millions d'euros à titre de prêt et 30 millions d'euros à titre de dons)⁷².

⁷⁰ Lignes budgétaires de l'aide humanitaire, de l'aide alimentaire et de la préparation aux catastrophes et Fonds européen de développement en ce qui concerne les pays ACP.

⁷¹ Décision du Conseil 2007/259/CE du 16 avril 2007.

⁷² Décision du Conseil 2007/860/CE du 10 décembre 2007.

3. ANALYSES

Le défi de l'harmonisation entre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et la lutte contre le changement climatique

«2007 a été une grande année en matière de lutte contre le changement climatique», observe M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. En 2007, l'opinion publique internationale et les communautés scientifiques et politiques ont rassemblé et mobilisé leurs forces pour relever le défi du changement climatique.

Les dernières découvertes scientifiques du Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷³, qui a reçu le prix Nobel de la paix, ont démontré de façon convaincante les conséquences néfastes du changement climatique sur l'ensemble de la planète. La sécurité alimentaire, les infrastructures de production et de nombreuses zones d'habitation densément peuplées sont directement menacées à moyen terme; il en va de même de la survie de plusieurs États insulaires. À défaut de contre-mesures efficaces, l'évolution climatique pourrait inverser les progrès accomplis dans la réalisation des OMD. Toutefois, selon le rapport Stern (2006) sur l'économie du changement climatique⁷⁴, les efforts de mise en garde contre le changement climatique mondial et ceux qui visent à promouvoir la croissance et le développement ne s'excluent pas mutuellement. Il défend le point de vue selon lequel l'inaction coûterait beaucoup plus cher que le volume des investissements nécessaires pour atténuer le changement climatique (c'est-à-dire que les dommages sur l'économie mondiale pourraient être compris entre 5 et 20 % du PIB annuel mondial), une action précoce permettant de limiter l'impact économique à 1 % du PIB annuel mondial.

La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le protocole de Kyoto ont défini le cadre des négociations multilatérales sur l'évolution climatique. La Conférence de Bali, qui a eu lieu en décembre, a établi une feuille de route de négociations visant à aboutir à un accord d'ici décembre 2009 sur le régime climatique de réduction des gaz à effet de serre, qui entrera en vigueur en 2013. Les négociations sur le point essentiel, à savoir la réduction des émissions («atténuation») couvriront, entre autres, les approches politiques de la réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le plan d'action de Bali vise également à renforcer les actions relatives à l'adaptation climatique et leur financement ainsi que le développement et le transfert de technologies. Il est à noter que le coût annuel de l'adaptation dans les pays en voie de développement a été estimé par diverses institutions entre 16 et 86 milliards de dollars US⁷⁵.

⁷³ <http://www.ipcc.ch/ipccreports/ar4-syr.htm>.

⁷⁴ http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_index.cfm

⁷⁵ Selon les estimations de la CCNUCC, les coûts annuels de l'adaptation dans les pays en développement pourraient être compris entre 16 et 80 milliards de dollars. Les estimations de la Banque mondiale sont de l'ordre de 10 à 40 milliards de dollars, celles de l'OXFAM avoisinent les 50 milliards de dollars et celles du PNUD sont évaluées à environ 86 milliards de dollars.

Le G8 accorde également une attention particulière au programme international de lutte contre le changement climatique. Dès 2005, l'atténuation (énergétique) a été au cœur des préoccupations du plan d'action de Gleneagles. Le sommet du G8 de Heiligendamm, qui s'est tenu en juin 2007, a mis l'accent sur l'adaptation et la réduction des émissions de CO², aggravées par l'augmentation de la déforestation et des activités de défrichement, afin d'en faire des priorités de la coopération avec les pays en développement dans le domaine de l'évolution climatique. Cette mission sera poursuivie en 2008 par la présidence japonaise du G8.

Le caractère intersectoriel du changement climatique: nécessité de l'intégration

Le changement climatique étant présent dans les différents thèmes de nos actions extérieures, plusieurs politiques et activités de coopération de l'UE, qui ne portent pas explicitement l'étiquette «changement climatique», traitent cependant de l'évolution climatique et de ses impacts négatifs. Cela est particulièrement vrai pour les politiques liées aux secteurs de l'exploitation forestière, de l'énergie et du développement rural, par exemple. Par ailleurs, différents documents de stratégie par pays, établissant le cadre pluriannuel de la coopération, prévoient des interventions liées à l'évolution climatique. Le défi consiste maintenant à veiller à ce que le changement climatique soit toujours pris en compte dans ces instruments, dans le but d'intégrer cette préoccupation à l'ensemble des activités de développement⁷⁶. Les travaux dans ce domaine s'appuient sur le plan d'action 2004-2008 de l'UE sur le changement climatique et le développement, mis en œuvre conjointement par la Commission et les États membres. Le plan d'action concerne tous les pays en développement. Il encourage, avant tout, l'intégration de certains aspects du changement climatique à la coopération au développement. Quatre domaines stratégiques sont concernés: dialogue politique, atténuation, adaptation et développement des capacités. En 2007, le premier rapport d'avancement établi à propos du plan d'action de l'UE a fourni des indicateurs importants en vue d'améliorer les efforts d'intégration.⁷⁷ Le programme thématique de l'UE pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie (ENRTP), établi dans le cadre de l'instrument de financement de la coopération au développement, et de portée mondiale, constitue un instrument spécifique décisif. Un certain nombre d'activités en cours ou planifiées sont soutenues par la Commission européenne comme indiqué ci-après.

Les engagements dans des partenariats bilatéraux et régionaux sur le changement climatique

Le changement climatique a été à l'ordre du jour de tous les sommets internationaux récents. Dans le sillage de la conférence de Bali, l'UE s'est engagée avec les autorités de plus de 40 pays clés à faire part de ses opinions. En dirigeant le combat de la communauté internationale contre le changement climatique, en favorisant un programme d'adaptation ambitieux, en augmentant la coopération technologique et

⁷⁶ Cf. également chapitre 2.3 Environnement.

⁷⁷ Le rapport d'avancement préconise un dialogue soutenu avec les pays partenaires à propos du changement climatique, une amélioration de la coordination des bailleurs de fonds de l'UE, une attribution précise des responsabilités et des ressources réservées à la mise en œuvre des activités d'intégration et du plan d'action.

en luttant contre la déforestation, l'UE investit dans la protection des OMD contre la menace du changement climatique.

Les relations bilatérales entre l'Union européenne et ses partenaires internationaux comportent un chapitre sur le changement climatique, qui intègre le dialogue politique tant au niveau technique que dans les plus hautes sphères politiques. En ce qui concerne des pays comme l'Inde et la Chine, dont l'économie est en plein essor et dans lesquels le développement durable est primordial, la coopération relève essentiellement du partage des connaissances et technologies. Dans le plan d'action conjoint UE-Inde de 2005, les deux parties ont reconnu l'urgence de la prise en compte du changement climatique et le caractère intersectoriel de ses impacts. Les actions entreprises incluent la coopération dans les domaines de l'énergie (avec notamment des groupes de travail conjoints sur l'énergie, des études spécifiques sur les biocarburants, l'écoconception, la capture et le stockage du carbone), sur les conséquences du changement climatique (par l'intermédiaire, entre autres, d'études sur les impacts de la fonte des glaciers de l'Himalaya et sur la mesure des émissions de gaz à effet de serre en Inde). Des coopérations de ce type ont été développées en Chine. Un projet conjoint de centrale à charbon à émission nulle a récemment mobilisé l'attention de nombreux acteurs politiques.

La Commission étend également le dialogue et la coopération sur le changement climatique au niveau régional. Le partenariat Afrique-UE sur le changement climatique a été lancé lors du sommet Afrique-UE qui s'est tenu à Lisbonne en décembre. Il prévoit le dialogue, la coopération et l'échange dans le cadre d'actions spécifiques en réponse au changement climatique et servira d'outil aux négociations sur la vision commune Afrique-UE. Ce partenariat reposera sur deux piliers: le changement climatique et la dégradation des terres (désertification). Un ensemble d'instruments similaires, adaptés aux spécificités régionales, est en cours d'étude dans les pays d'Amérique latine.

Le partenariat Afrique-UE pour l'énergie, également lancé à Lisbonne, servira de cadre au dialogue politique entre l'Afrique et l'UE à propos des problèmes énergétiques, qui sont étroitement liés au changement climatique. Ce partenariat va stimuler la coopération entre l'UE et l'Afrique dans le domaine énergétique, à différents niveaux, notamment en ce qui concerne l'amélioration de l'accès à des services énergétiques modernes, abordables et durables, à la sécurité et à l'expertise énergétiques, afin que le secteur de l'énergie s'adapte au changement climatique et en atténue les effets. Le partenariat pour l'énergie sera soutenu par plusieurs instruments de financement, existant déjà ou nouveaux, qui favoriseront des investissements durables et n'affectant pas le climat.

L'alliance avec les pays les plus pauvres pour traiter les conséquences du changement climatique

En septembre, la CE a lancé l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC)⁷⁸. Cette initiative concerne plus spécifiquement les pays en développement, les plus démunis face au changement climatique, notamment les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement

⁷⁸

L'AMCC constitue également un élément clé du pilier relations extérieures du livre vert sur l'adaptation en Europe, adopté en juin 2007.

(PIED). L'AMCC a pour objectif de développer le dialogue politique, afin de préparer la vision commune préalable à l'accord des Nations unies sur le changement climatique qui sera en place après 2012: mesures d'adaptation, réduction des émissions dues au déboisement, participation au marché mondial du carbone, réduction des risques de catastrophes et intégration du changement climatique dans les stratégies de diminution de la pauvreté (l'encadré ci-après donne plus de précisions).

Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique: domaines clés de renforcement de la coopération

Mesures d'adaptation aux conséquences du changement climatique: L'AMCC soutiendra, par exemple, la mise en œuvre de plans d'action d'adaptation nationale ainsi que des solutions innovantes de recherche dans le domaine de l'adaptation.

Réduction des émissions dues au déboisement: Dans les pays les moins développés, 62 % des émissions totales sont dues au changement d'affectation des terres, principalement à la déforestation. L'AMCC soutiendra des solutions innovantes afin d'éviter la déforestation et développera les initiatives existantes telles que l'initiative FLEGT.

Renforcement de la participation au marché mondial du carbone par l'intermédiaire du mécanisme pour un développement propre (MDP). Le MDP a la possibilité de drainer des investissements étrangers significatifs vers les pays pauvres. Cependant, les pays les plus pauvres n'ont attiré pour l'instant que quelques investisseurs MDP. Par le développement des capacités et par un soutien technique, l'AMCC s'efforcera de promouvoir une distribution géographique équitable des projets du MDP.

Promotion de la réduction des risques de catastrophes: On a assisté à une augmentation des catastrophes naturelles liées à des conditions météorologiques extrêmes. L'AMCC aidera les pays les plus exposés aux catastrophes à développer leurs capacités afin de préparer, d'atténuer et de prévenir les catastrophes naturelles.

Intégration du changement climatique aux efforts de lutte contre la pauvreté: Le changement climatique doit être intégré ou «pris en compte» dans les stratégies de diminution de la pauvreté pour en garantir la viabilité. Premièrement, l'AMCC soutiendra les pays partenaires dans leurs efforts d'intégration. Deuxièmement, la Commission identifie les moyens de prendre en compte systématiquement le changement climatique lors des évaluations à mi-parcours des documents de stratégie par pays et par région, afin d'intégrer pleinement le changement climatique à toutes les stratégies par pays ou par région d'ici 2014, date de début du nouveau cycle de programmation.

La Commission va attribuer 60 millions d'euros au lancement de cette initiative, mais des sommes beaucoup plus importantes sont nécessaires pour relever le défi du changement climatique. La Commission demande donc la contribution de la communauté mondiale des bailleurs de fonds, notamment des États membres de l'UE. La Suède a été le premier pays à octroyer 5,5 millions d'euros lors des négociations de Bali sur le changement climatique. Le mécanisme de financement de l'AMCC sera conçu pour mettre en œuvre des initiatives existantes concernant le climat, tout en répondant directement aux besoins des pays concernés.

Les domaines politiques étroitement liés au changement climatique

L'énergie

La production énergétique constitue un chapitre clé des programmes relatifs à l'atténuation et à l'adaptation. Le Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF), financé par l'ENRTP, est conçu pour mobiliser du capital-risque en vue de soutenir des projets dans le domaine de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique, par le biais de sous-fonds régionaux dans le monde entier. Le fonds sera doté de plus de 100 millions d'euros d'ici 2010, l'apport de la Commission s'élevant à 80 millions d'euros. Il est prévu de mobiliser 300 millions d'euros en provenance du secteur privé et, à plus long terme, jusqu'à un milliard d'euros. L'ENRTP aidera également les pays en développement à mieux gérer leurs ressources énergétiques, notamment les énergies renouvelables et la réduction des opérations de brûlage à la torche ou de dispersion des gaz dans l'atmosphère⁷⁹. En 2007, la Facilité pour l'énergie, instrument de coopération spécifique pour la promotion de l'accès des populations rurales pauvres aux services énergétiques, a octroyé plus de 88 millions d'euros à des projets énergétiques dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, et a ainsi contribué à une voie de développement sans carbone.

Le changement climatique est une menace sérieuse pour l'agriculture, la sécurité alimentaire et les économies rurales, entraînant des pertes de production et de revenus dans les pays en développement. Ses conséquences probables différeront selon les régions, en entraînant des risques supplémentaires liés au déplacement des populations en quête de meilleures conditions de vie. Cela nécessitera une réponse en termes d'adaptation des cultures, des cheptels et des pratiques agricoles aux nouvelles conditions climatiques. Cela implique des recherches et innovations agricoles tant au niveau des cultures/cheptels que des systèmes d'exploitation agricole. La CE est le collaborateur principal des travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI). Elle va soutenir le nouveau programme de recherche du GCRAI, consacré spécifiquement au changement climatique et à l'agriculture, par le biais du programme thématique sur la sécurité alimentaire.

Dans de nombreux domaines, l'adaptation impliquera également une meilleure prise en compte de la gestion de l'eau, par des techniques de récupération de l'eau, d'irrigation et de drainage. Le changement climatique exige une meilleure gestion des risques, par le développement, entre autres, de méthodes d'exploitation agricole moins erratiques, par la création de filets de sécurité et par une généralisation de la micro-assurance. L'utilisation d'assurances peut réduire de façon significative les conséquences des risques climatiques mais nécessite des efforts supplémentaires pour garantir l'accès des catégories de population les plus pauvres à ces programmes. La CE va contribuer à hauteur de 25 millions d'euros à une nouvelle facilité d'index d'assurance globale, initiative prise conjointement avec la Société financière internationale (SFI) et la Banque mondiale pour étendre l'utilisation de l'index d'assurance à l'Afrique subsaharienne, avec des applications dans différents

⁷⁹ Cf. également chapitre 2.3 Environnement.

domaines, notamment l'agriculture, la sécurité alimentaire et la réduction des risques de catastrophes.

Les forêts

La déforestation et les activités de défrichement sont responsables de 20 % des émissions mondiales de CO². Dans les pays en développement, la part des émissions résultant de la déforestation est très élevée. Les forêts contribuent à la subsistance de près de 90 % des 1,2 milliard d'habitants de la planète vivant dans l'extrême pauvreté. Le sort de la forêt, en tant que cause, remède et victime du changement climatique, affectera à terme des millions d'habitants de pays en développement, notamment ceux dont la subsistance dépend des forêts, dans des domaines tels que l'alimentation, les médicaments, le logement, l'énergie et les revenus. La déforestation résulte souvent du développement de l'agriculture, des activités d'élevage et de l'abattage illégal du bois, qui est généralement favorisé par la mauvaise gouvernance et la corruption.

La CE soutient activement depuis longtemps la protection et la gestion durable des forêts. D'importants programmes de préservation des forêts tropicales ont été généralisés au Brésil, en Amérique latine et en Afrique centrale. Le plan d'action de l'application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux (FLEGT) de l'UE vise à améliorer la gouvernance de la forêt et à en stopper l'exploitation clandestine. Il souligne le rôle fondamental du secteur privé et de la société civile et associe des mesures des pays producteurs et des pays consommateurs afin d'éliminer le bois *illégalement* abattu du commerce avec l'UE. La clé de voûte du FLEGT est constituée d'accords de partenariat volontaires (APV) avec les pays producteurs souffrant de problèmes d'exploitation illégale des forêts et d'une mauvaise gouvernance. Les APV profitent de l'influence des marchés de l'UE et de la coopération pour le développement afin d'améliorer la gestion et la gouvernance des forêts. La Malaisie, l'Indonésie, le Ghana et le Cameroun ont entamé des négociations en vue de la conclusion d'accords APV. L'équateur et différents pays africains (Congo, République démocratique du Congo, République centrafricaine, Côte d'Ivoire, Gabon et Libéria) ont tous exprimé leur volonté de poursuivre ces négociations. L'expérience aidant, d'autres pays devraient se rallier au projet.

La réduction des risques de catastrophe

Le nombre, la fréquence et les conséquences des catastrophes, notamment celles qui sont liées au climat, se sont intensifiés dans le monde en raison du changement climatique. La CE finance actuellement des actions de réduction des risques de catastrophe (RRC) dans le monde, par pays mais aussi par région, dans le cadre de la Facilité ACP-UE pour les catastrophes naturelles, qui est devenue opérationnelle en 2007. Pour renforcer sa base politique et disposer d'une approche plus globale de la RRC, la Commission élabore actuellement une stratégie RRC pour tous les pays en développement, dont l'adoption est prévue en octobre 2008. Cette stratégie veillera à identifier les synergies entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes et à agir en conséquence. La RRC fait également partie de l'un des cinq piliers de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC).

INTERCONNECTER L'AFRIQUE

Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures: création et entretien des réseaux et services régionaux d'infrastructures

Le manque d'infrastructures sur le continent africain freine la croissance économique de manière importante et entrave le développement humain et social. Le transport routier représente 90 % des transports interurbains mais les connexions physiques et les services sont inadaptés. La couverture du réseau ferroviaire n'est pas assez dense et les réseaux sont peu connectés entre eux. Les télécommunications intra-africaines doivent passer, le plus souvent, par le nord en raison du manque d'interconnexions. De nombreux ports maritimes luttent pour pouvoir offrir des services compétitifs et les voies fluviales intérieures sont très mal intégrées aux réseaux de transport. Plus de 300 millions de personnes – environ 42 % de la population – n'ont toujours pas accès à une eau potable. 60 % de la population n'ont pas non plus accès aux installations sanitaires de base. L'accès insuffisant à l'électricité de 500 millions d'Africains poussent certaines personnes à quitter leurs villages dans l'espoir d'une vie plus confortable dans les capitales. Mais ils finissent bien trop souvent dans des taudis et la misère.

Un moteur pour renforcer les réseaux d'infrastructures

Le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures vise à garantir l'interconnectivité du continent africain et ses régions. Il s'agit de l'un des piliers de la coopération, plus étroite que jamais, entre l'Europe et l'Afrique et il jouera un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la stratégie commune UE-Afrique. La stratégie commune UE-Afrique et le plan d'action correspondant définissent le cadre solide d'un dialogue politique structuré et de la coopération entre l'Afrique et l'Europe.

Le partenariat vise à augmenter substantiellement les investissements dans les infrastructures et la fourniture de services annexes. Il englobe les infrastructures transfrontalières, régionales et nationales au sens le plus large: réseaux de transport, infrastructures hydrauliques et énergétiques mais aussi les réseaux de télécommunications et les services liés à l'infrastructure. Il fournit une vision commune et globale des besoins du continent et coordonne les actions de renforcement des réseaux d'infrastructures en Afrique.

En facilitant l'interconnectivité du continent africain et en renforçant les réseaux régionaux, le partenariat répond aux objectifs de développement de l'Union africaine et de son Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

L'interconnectivité renforcera l'intégration, le commerce, la croissance et la réalisation des OMD

En renforçant les réseaux d'infrastructures, le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures vise à garantir l'interconnectivité du continent africain et de ses régions. Ces réseaux interconnectés faciliteront donc la participation de l'Afrique au commerce mondial. Le partenariat constitue un cadre commun UE-Afrique, qui facilitera l'amélioration et l'augmentation du nombre d'infrastructures du continent. En améliorant les infrastructures, ses services annexes et ses cadres réglementaires contribueront à une croissance économique durable, promouvoir la compétitivité du

commerce, créeront de l'emploi et du travail décent, favoriseront l'intégration régionale et enfin réduiront la pauvreté.

Une croissance rapide, soutenue et généralisée est déterminante. Une meilleure interconnectivité de l'Afrique, tant interne qu'avec le reste du monde, élargira les marchés et aidera l'Afrique à atteindre les OMD. Selon certaines estimations, une augmentation de un pour cent du nombre d'infrastructures pourrait entraîner une croissance équivalente du PIB. Cela implique de s'engager dans l'intégration par des accords commerciaux régionaux cohérents et une harmonisation des politiques d'infrastructure et des cadres réglementaires. Une bonne communication et le recours à des technologies adaptées peuvent accélérer le processus. C'est sur ce point que l'UE et l'Afrique vont travailler en commun dans le cadre du partenariat sur les infrastructures.

Quels sont les besoins d'infrastructures de l'Afrique?

En 2005, la Commission pour l'Afrique a fait une estimation des besoins d'infrastructures du continent. Elle a établi que l'Afrique avait besoin d'investir 20 milliards de dollars US en plus des niveaux de dépenses actuels. Pour combler ce manque, l'aide publique au développement ne suffira pas et une participation active du secteur privé et des institutions financières de développement sera nécessaire. L'objectif des deux grandes études en cours consiste à définir les priorités d'investissement: l'étude diagnostique des infrastructures nationales en Afrique (AICD) évaluera dans quelle mesure les pays peuvent augmenter leurs dépenses d'infrastructure; l'étude sur le cadre stratégique à moyen et long terme du NEPAD (MLTSF) permettra d'établir des priorités en termes de projets régionaux et continentaux.

Le financement du partenariat

Le partenariat bénéficie de plusieurs mécanismes financiers – un fonds fiduciaire, des programmes régionaux et nationaux et un programme de lancement du partenariat.

Fonds fiduciaire de l'UE pour les infrastructures en Afrique – une nouvelle ressource de financement innovante

Le fonds fiduciaire de l'UE pour les infrastructures en Afrique est un instrument de cofinancement innovant du partenariat UE-Afrique sur les infrastructures. Il rassemble les efforts et ressources respectifs de la CE, des États membres, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et des institutions financières de développement européennes afin de cofinancer directement les projets concernés. Le fonds fiduciaire accorde des subventions qui attireront et démultiplieront des fonds complémentaires d'autres bailleurs de fonds et investisseurs privés. Ces subventions couvriront (i) les bonifications d'intérêt, (ii) l'assistance technique, notamment les travaux de préparation des projets éligibles tels que les études d'impact sur l'environnement, la supervision des projets et le renforcement ciblé des capacités, (iii) les subventions directes de parties de projets dont il est prouvé qu'ils ont un intérêt substantiel sur le plan social ou environnemental, et (iv) le financement en phase initiale des primes d'assurance nécessaires pour assurer le lancement des projets d'infrastructures.

Pour les six premiers mois, le fonds fiduciaire recevra déjà 108,7 millions d'euros de la CE et 27 millions d'euros des États membres contributeurs. Par ailleurs, la BEI et d'autres bailleurs de fonds pourront allouer une enveloppe de plus de 250 millions d'euros. Un secrétariat hébergé par la BEI garantira, entre autres, la visibilité des opérations du fonds fiduciaire et servira de point d'information à toutes les parties prenantes.

À ce jour, trois projets ont déjà été approuvés:

- Le système de câble sous-marin d'Afrique de l'est (EASSy): projet de 173 millions d'euros financé à la fois par des fonds publics et privés, pour la construction et l'exploitation d'un câble sous-marin en fibre optique, qui assurera la connexion large bande avec la partie est de l'Afrique. Avec une contribution de plus de 2,6 millions de dollars pour le recrutement d'une équipe spécialisée capable de gérer ce projet de haute technicité, le fonds fiduciaire bénéficie d'un financement supplémentaire de plus de 25 millions d'euros de la part des investisseurs (BEI, KfW, AFD), qui permet de mener à bien le projet EASSy.
- Système hydroélectrique FELOU: Le fonds fiduciaire octroiera 10 millions d'euros à titre de bonification d'intérêt, s'ajoutant aux 33 millions d'euros supplémentaires de la BEI. Ces fonds financeront la construction et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique sur le fleuve Sénégal. Ce projet, estimé à 102,5 millions d'euros, améliorera l'accès aux services énergétiques de trois pays (Mali, Sénégal et Mauritanie) ainsi que l'approvisionnement en énergie et la sécurité.
- Le projet d'interconnexion Éthiopie-Kenya recevra 550 000 euros de la part du fonds fiduciaire, qui viendront s'ajouter à la contribution supplémentaire de plus de 350 000 euros de la KfW et de l'AFD. Ces fonds permettront de réaliser l'étude de faisabilité et d'impact sur l'environnement, estimée à plus de 1,5 milliard d'euros.

Programmes régionaux et nationaux

Le partenariat UE-Afrique sur les infrastructures bénéficiera également des ressources du 10^e Fonds européen de développement (FED). D'après les données financières actuelles, les dotations aux infrastructures pourraient passer de 3,75 milliards d'euros (9^e FED, 2002-2007) à 5,6 milliards d'euros environ (10^e FED, 2008-2013). Une part importante de cette somme sera consacrée aux opérations de partenariat.

Soutien de la phase de lancement du partenariat

Parmi les actions de soutien du programme d'infrastructures de l'UA figurent les suivantes:

- 55 millions d'euros – Programme de développement des capacités de l'UA incluant des fonds pour le plan d'action à court terme dans le domaine des infrastructures (i-STAP) du NEPAD;
- 10 millions d'euros – Facilité pour l'énergie, soutenant le renforcement des capacités, destinée au pool énergétique d'Afrique et au Forum africain pour la réglementation des services publics;

- 20 millions d'euros – Facilité pour l'eau et autres instruments soutenant la préparation du projet dans les bassins fluviaux transfrontaliers d'Afrique; une aide supplémentaire aux bassins transfrontaliers est également assurée en partenariat avec l'AMCOW et la facilité pour l'eau en Afrique;
- 18 millions d'euros – Soutien de l'initiative Bassin du Nil;
- 6 millions d'euros – Réforme de la réglementation du secteur des télécommunications;
- 10 millions d'euros – actions préparatoires pertinentes de l'UA et études du programme d'aide au financement dans le transport, l'énergie et les TIC.

Les principaux partenaires : la Commission de l'Union africaine et la Commission européenne

La vision de la Commission de l'Union africaine

L'interconnexion du continent africain est considérée comme la clé de l'intégration régionale, que la CUA estime être un catalyseur essentiel de la renaissance de l'Afrique. La CUA vise cet objectif fondamental par l'harmonisation de ses politiques d'infrastructure, de ses stratégies et de ses cadres juridiques et réglementaires. L'amélioration de l'intégration régionale dans le cadre du partenariat aidera la CUA à mobiliser plus efficacement les ressources afin de soutenir le développement de l'Afrique, par l'intermédiaire de ses communautés économiques régionales et de ses États membres.

La Commission européenne apporte une précieuse expérience en matière de développement des réseaux d'infrastructures

L'UE a une longue expérience de la collaboration à des programmes d'infrastructures dans les différents pays africains. L'UE dispose également d'une expertise approfondie à partager avec l'Afrique, héritée de son expérience du développement des réseaux transeuropéens (RTE) d'infrastructures régionales visant la croissance économique et l'intégration régionale. L'UE a établi des principes pour (i) fournir une méthodologie rigoureuse et claire d'identification des projets prioritaires et (ii) pour parvenir à un consensus entre les pays à propos de l'harmonisation des cadres réglementaires. Le partenariat UE-Afrique sur les infrastructures apporte une contribution décisive à la prise en compte à long terme par l'Union européenne du développement des infrastructures en Afrique: pour les seules années 2005 et 2006 (selon les estimations du Consortium pour les infrastructures en Afrique), l'Union européenne a consacré plus de 5 milliards d'euros à des interventions dans le domaine des infrastructures (dont 1,4 milliard d'euros pour l'eau et les projets d'installations sanitaires, 1,9 milliard pour les projets énergétiques et 2,3 milliards pour les projets de transport).

Le partenariat facilite la durabilité dans le secteur des infrastructures

Le partenariat offre un cadre intégré de coordination des opérations des différentes parties prenantes actives au niveau du continent, des régions ou des pays, afin de renforcer chaque secteur d'infrastructures pour qu'il atteigne et maintienne ses objectifs individuels. Ces objectifs sont les suivants:

(i) Transport: l'objectif consiste à réduire le coût et à améliorer la qualité des infrastructures et services en favorisant une utilisation optimale des systèmes de transport multimodaux actuels et soutenir l'entretien adéquat de l'infrastructure existante en complétant les réseaux transafricains et régionaux.

- Un meilleur état des routes ainsi qu'une diminution des barrages routiers et des temps d'attente à la douane permettront de réduire le temps de trajet et, plus important encore, les coûts de transport jusqu'aux ports et aux centres régionaux de distribution. Grâce à cela, le commerce et les échanges entre pays limitrophes se développeront.
- Une amélioration des routes et des services rendra l'agriculture plus rentable. Un meilleur accès aux marchés permettra aux pauvres de bénéficier davantage de la croissance, de développer leur production agricole et de la diversifier en se tournant vers des cultures plus lucratives.
- Grâce à l'amélioration des routes et des services, l'accès aux centres de soins sera facilité, ce qui diminuera le temps perdu pour cause de maladie et augmentera la productivité de chaque foyer ainsi que l'espérance de vie, notamment dans les communes rurales.

(ii) Énergie: l'objectif consiste à faciliter les investissements essentiels pour la production et la transmission de l'énergie utilisant des ressources renouvelables, à développer les connexions transfrontalières et l'extension du réseau et à promouvoir des accords régionaux sur l'énergie en vue d'améliorer le prix et l'accès aux services énergétiques.

- Un meilleur accès à l'électricité et la disponibilité de services abordables et fiables permettront aux Africains d'augmenter leur production industrielle et d'apporter une valeur ajoutée aux produits agricoles, contribuant ainsi à la croissance économique et créant des opportunités qui peuvent aider à réduire la pauvreté.
- L'amélioration de l'accès à l'électricité permettra aux populations d'avoir une vie décente dans leurs villes et villages d'origine. Elles ne seront pas contraintes de rechercher ailleurs des modes de vie plus confortables, dans les capitales où elles finissent souvent dans des bidonvilles.
- L'amélioration de l'accès à des énergies propres entraînera une diminution du nombre de personnes, en particulier des femmes, qui sont malades ou décèdent en raison de la pollution domestique provenant de poêles à bois. Elle permettra également aux pauvres de consacrer plus de temps à des activités génératrices de revenus au lieu de passer, comme auparavant, du temps à se procurer du combustible pour le chauffage ou la cuisine.

(iii) Eau: l'objectif consiste à assurer une utilisation durable des ressources en eau disponibles (et limitées) afin de répondre aux besoins des populations en eau et en hygiène, et pour améliorer la gestion du captage des bassins fluviaux nationaux et locaux, avec un impact plus important aux niveaux transfrontaliers.

- Une gestion plus efficace des ressources en eau est nécessaire pour garantir la disponibilité de l'approvisionnement, menacé par d'importantes fluctuations

saisonniers, par les cycles périodiques de sécheresse et d'inondation, ainsi que par le changement climatique.

- Presque toutes les rivières d'Afrique sont communes à au moins deux pays.

Il est essentiel de faire coopérer les pays sur l'utilisation des ressources de leurs rivières communes par des plans de gestion des ressources afin de diminuer la vulnérabilité aux sécheresses et de mieux gérer les inondations. Ces plans, qui répondent aux besoins de tous les utilisateurs, doivent également favoriser l'équilibre entre l'utilisation des ressources en eau pour les moyens de subsistance et la conservation des ressources.

- L'eau douce est une ressource précieuse et limitée, essentielle au maintien de la vie et au développement humain. La Commission pour l'Afrique a estimé qu'en atteignant l'OMD de l'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique, 173 millions de cas de diarrhées seraient évités chaque année, ce qui entraînerait annuellement une économie de 1,6 milliard de dollars US pour les traitements curatifs, de 456 millions de jours productifs et de 99 milliards de journées scolaires.

(iv) Technologies de l'information et de la communication: l'objectif consiste à développer des connexions avec les réseaux continentaux et régionaux tout en ouvrant le secteur des télécommunications à la concurrence afin d'offrir des services TIC efficaces et à faible coût.

- Les technologies de l'information et de la communication apporteront un soutien aux secteurs de la santé et de l'éducation ainsi qu'au secteur public, ce qui contribuera à atteindre les objectifs de la dimension sociale des OMD.
- L'argent seul ne suffit pas pour réduire la pauvreté, l'accès à la connaissance est également primordial. Les technologies de l'information et de la communication sont au centre de la création de connaissances, de leur diffusion et de leur utilisation. Elles sont également à la base de l'amélioration des pratiques et de l'efficacité commerciales.

Perspectives

Le partenariat UE-Afrique sur les infrastructures a été établi en commun par l'Union africaine et la Commission européenne au siège de l'UA, à Addis Abeba, le 24 octobre. Le lancement réussi de ce partenariat a donné une impulsion significative aux parties impliquées, et a créé la confiance nécessaire pour poursuivre sa mise en œuvre. Améliorer la fourniture de services et d'infrastructures implique l'application des modalités de mise en œuvre du partenariat afin d'établir des priorités d'investissements dans les réseaux stratégiques d'Afrique et d'augmenter le financement des gouvernements, du secteur privé et des bailleurs de fonds. Le partenariat sur les infrastructures contribuera donc efficacement à l'intégration régionale, au commerce, à la croissance économique et au développement durable, afin d'atteindre les OMD.

4. RÉSULTATS

4.1. Les résultats des projets: Suivi axé sur les résultats (ROM)

Le système ROM fournit un aperçu de l'évolution des projets vers les résultats escomptés. Le ROM repose sur des évaluations régulières sur le terrain des projets et programmes en cours ou achevés, par des experts indépendants: ils reçoivent de simples notes selon des critères convenus à l'échelle internationale (efficacité, efficacité, impact potentiel, pertinence et viabilité probable), en fonction d'une méthode cohérente et bien structurée. Pour chaque projet, de brèves explications et des recommandations sur l'amélioration de la qualité sont formulées à l'intention de tous les participants et constituent des informations précieuses pour le contrôle interne des projets par leurs promoteurs. Cette année, 1630 projets dans 148 pays ont été analysés, pour une valeur totale d'environ 10 milliards d'euros.

TABLEAU 32: VUE D'ENSEMBLE DES RESULTATS QUANTITATIFS

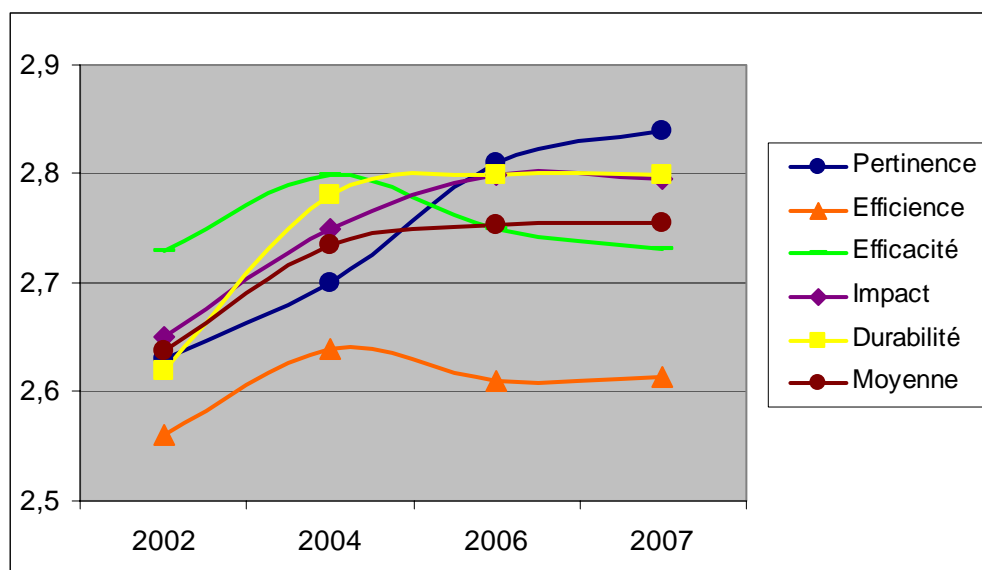
Vue d'ensemble par région	TACIS/IEVP Est	MED/IEVP Sud ⁸⁰	Afrique ⁸¹	Pacifique	Caraïbes	Asie	Asie centrale	Amérique latine	TOTAL 2007
Nbre de pays visités	7	24	44	16	18	16	6	17	148
Millions d'euros couverts	516	1 407	4 814	227	919	982	93	895	9 853

Résultats des missions de suivi réalisées dans le cadre du projet et des modalités du programme régional en 2007

⁸⁰ Yémen compris.

⁸¹ Afrique du Sud comprise, mais à l'exclusion de 5 projets gérés de façon centralisée.

Tableau 33: Tableau chronologique 2002-2007



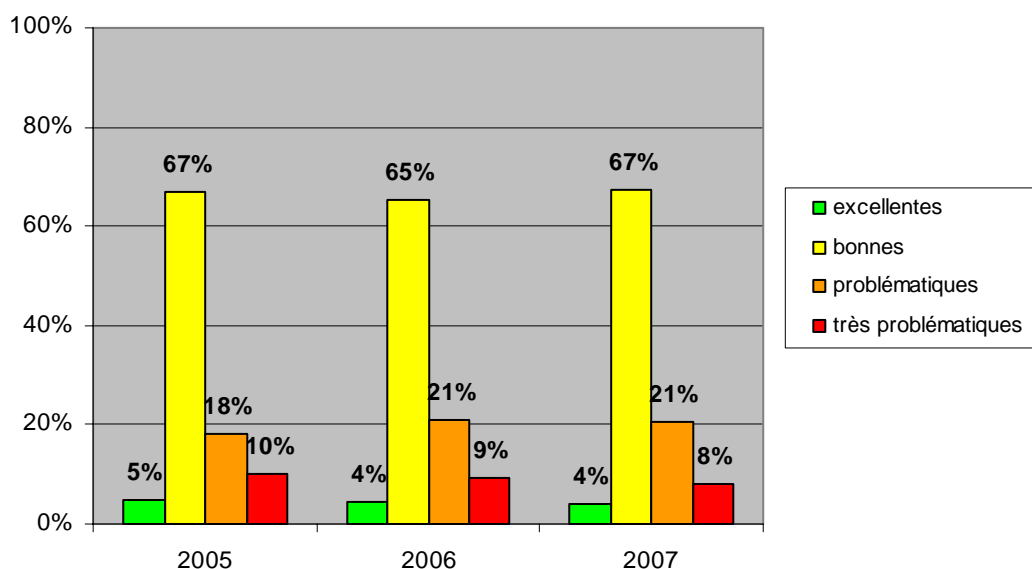
Entre 2005 et 2007, les scores du ROM sont restées stables. La pertinence s'est améliorée dans la mesure où la décentralisation a abouti à des projets répondant mieux aux besoins locaux. L'efficience continue à connaître des problèmes de prévisibilité des fonds. Cela risque également d'entraver l'atteinte des résultats (baisse de l'efficacité). Dans certains cas, les objectifs sont trop ambitieux.

L'évaluation de la qualité pendant la mise en œuvre

Les projets suivis dans le cadre du ROM peuvent être répartis en plusieurs catégories selon leur notation qui peut être: «bonne», «très bonne» (jaune et vert), présenter des «problèmes mineurs» et/ou des «problèmes majeurs» (orange et rouge).

Tableau 34: pourcentage des projets «en cours» 2005-2007

Performances globales



La proportion de projets présentant des problèmes (majeurs) a baissé, passant de 10 % à 8 % en 2007⁸². L'analyse des données du ROM révèle certaines interrelations. L'identification et la conception d'un projet constituent les conditions préalables à sa viabilité lorsqu'il n'a plus le soutien de la CE. Il existe une étroite corrélation entre l'appropriation et la participation effective des partenaires pendant la phase de conception. L'un des principaux enseignements du ROM réside dans le fait que les projets doivent consacrer plus d'efforts au développement de stratégies de transfert adéquates afin de garantir la pérennité de leurs effets et impacts positifs, une fois le soutien de la CE terminé. Il faut également accorder une plus grande attention à la gestion des risques pendant la mise en œuvre du projet.

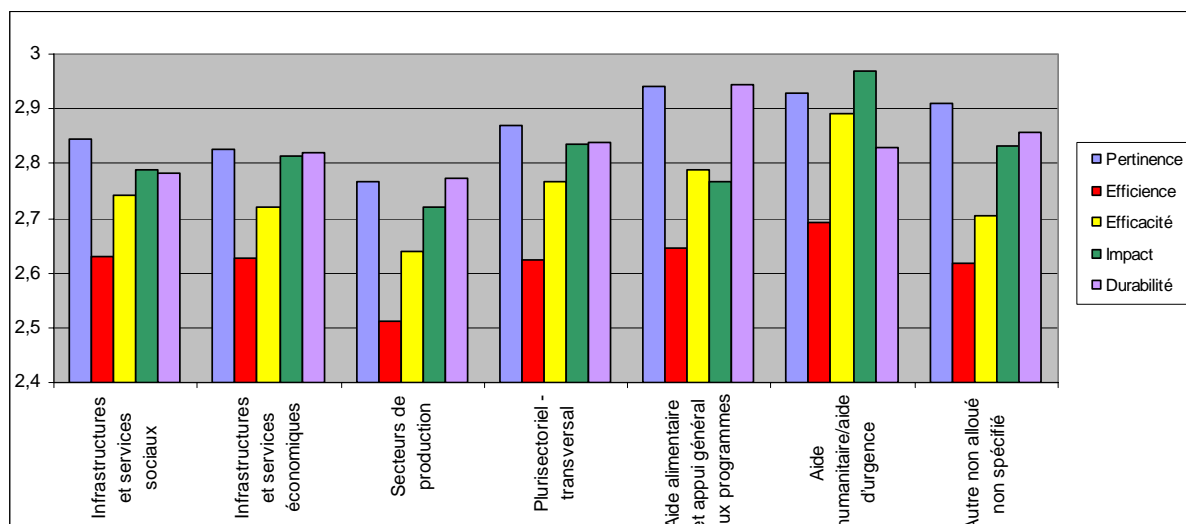
Les résultats par secteur de l'APD

Comme en 2006, la majorité des projets suivis faisaient partie des trois premiers secteurs de l'APD et représentaient 80 % des rapports de suivi établis et 87 % du budget contrôlé. Le score le plus faible des «secteurs de production» résulte essentiellement des retards dans la mise en œuvre des activités concernant les régions ACP, qui ont compromis la réalisation des objectifs.

⁸²

Remarque: Les projets ayant reçu au moins un «d» (note la plus basse) représentent 8,1 % tandis qu'avec un score moyen de «d», le pourcentage baisse à 0,7 %.

Tableau 35: Performances par secteur de l'APD en 2007



Analyse spécifique: analyse ex-post

Au total, 198 projets achevés ont fait l'objet d'un suivi «ex-post» (par opposition aux 1421 projets en cours). La répartition dans les catégories Résultats excellents/Bons résultats et Résultats problématiques/Résultats très problématiques est homogène pour l'ensemble des projets en cours ou achevés dans chaque région. Cependant, la proportion de projets aux performances réellement satisfaisantes, ainsi que celle des projets aux performances réellement médiocres, est beaucoup plus importante lorsque des évaluations «ex-post» sont prises en compte. Les projets de qualité ont tendance à obtenir de meilleurs résultats une fois l'aide extérieure arrivée à son terme, tandis que les projets aux performances médiocres continuent à se dégrader.

Le principal enseignement du suivi ex-post est que les enseignements tirés des projets ne sont généralement pas appliqués. Bien que la plupart des projets disposent de systèmes déclaratifs précis, il est très rare qu'ils enregistrent systématiquement leurs expériences positives et négatives afin d'identifier le suivi le mieux adapté. Du fait de cette inaptitude à définir et à savoir comment les résultats ont été obtenus, les mêmes erreurs se répètent continuellement. De même, les réussites ne sont jamais prises en compte ni appliquées à titre d'indicateurs utiles. Force est de constater également que les facteurs décisifs pour la pérennité d'un projet, une fois l'aide extérieure arrivée à son terme, sont le soutien politique, l'appropriation et la viabilité financière.

Conclusions

L'évaluation ex-post des résultats d'un projet, basée sur la même méthodologie de suivi uniforme que celle utilisée pendant la durée du projet, permet une comparaison des résultats. Ces informations peuvent aider efficacement la Commission à gérer les projets et à affiner encore ses politiques de développement. Des essais préliminaires de la méthodologie ROM réalisés durant l'année (encore en cours), pour les programmes d'appui aux politiques sectorielles (PAPS) en Amérique latine et en Méditerranée, ont fourni des informations utiles pour affiner la méthodologie qui sera achevée fin 2008.

Perspectives pour 2008

Les principaux défis consisteront à mettre au point la phase d'essai ROM/PAPS, notamment dans les pays ACP et en Asie, et à développer un système visant à mieux collecter et diffuser les enseignements et les bonnes pratiques. Il s'agira d'utiliser systématiquement les forums tels que les initiatives au titre du programme sur la méthodologie de distribution de l'aide, y compris les formations et les groupes d'appui à la qualité afin de garantir l'intégration des enseignements du ROM dans le cycle des projets. La garantie de la qualité du système ROM devra être encore affinée et le ROM doit être systématiquement lié au suivi interne afin de créer les conditions d'une aide plus efficace.

4.2. L'évaluation: examen du programme de travail 2007

4.2.1. L'organisation de la fonction d'évaluation

L'unité d'évaluation de l'Office de coopération EuropeAid est commune aux trois directions générales des relations extérieures (RELEX): Développement, Relations extérieures et EuropeAid⁸³. Le programme pluriannuel pour 2007-2013 a reçu l'aval du commissaire chargé des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage (PEV) dans le cadre d'un accord signé en mars avec le commissaire au Développement et à l'Aide humanitaire. Ce programme confirme les trois axes majeurs de la période précédente: accentuation des évaluations géographiques (pays partenaires et régions), élargissement de la portée des évaluations thématiques et sectorielles et poursuite des évaluations des modalités.

L'évaluation de projets individuels ne relève pas de la responsabilité de l'unité d'évaluation commune, qui est chargée des politiques, des programmes et des cycles de programmation régionaux et sectoriels et qui fournit uniquement un soutien méthodologique.

4.2.2. Le programme de travail pour 2007

Onze évaluations ont été effectuées cette année: neuf évaluations géographiques (Chine, Inde, Bolivie, Jordanie, Moldavie, Mozambique, région Pacifique, Communauté de développement de l'Afrique australe et Amérique centrale), une évaluation thématique (développement agricole et rural) et la synthèse de six évaluations communes avec les États membres sur la coordination, la

⁸³

Lors de la réforme de la gestion de l'aide extérieure, il a été indiqué que «l'évaluation des résultats des politiques régionales et sectorielles, des programmes et de l'efficacité de la programmation est capitale pour le succès des politiques d'aide extérieure dans leur ensemble, et doit être intégrée dans le cycle de programmation. Pour garantir l'objectivité, à ce niveau, l'évaluation devrait être effectuée de manière indépendante et servir de «feedback» aux services chargés de la politique, de la programmation et de la mise en œuvre. Le service d'évaluation fera rapport au groupe des commissaires RELEX. Le groupe décidera du programme de travail du service d'évaluation et statuera sur la base de ses rapports et de ses recommandations» (SEC(2000)814/5 du 15 mai 2000). Les nouveaux instruments financiers reprennent l'esprit du mandat de l'évaluation: «l'évaluation des résultats des politiques régionales et sectorielles, des programmes et de l'efficacité de la programmation est capitale pour le succès des politiques d'aide extérieure». (IEVP, article 24, instrument de financement de la coopération au développement, article 20, instrument de stabilité, article 15, instrument d'aide de préadhésion, article 22, et article 15 du 10^e FED sur la mise en œuvre de la réglementation)

complémentarité et la cohérence (les «3C»). Les textes complets des rapports sont disponibles dans la rubrique «évaluation» du site internet⁸⁴.

Quatre évaluations lancées à la fin de l'année 2006 ont soulevé des problèmes méthodologiques en matière d'aide extérieure de la CE. Trois enjeux méthodologiques concernent le versement de l'aide via les agences des Nations unies, les banques de développement et la société civile; un seul concerne la définition d'une approche d'évaluation de l'appui budgétaire basé sur l'expérience pratique antérieure. Ce dernier fera l'objet de discussions avec les bailleurs de fonds.

Onze nouvelles évaluations ont été lancées: Tchad, Ouganda, République centrafricaine, règlement MEDA, ANASE, Laos, Thaïlande, éducation, santé et maladies liées à la pauvreté.

Pour compléter la publication des travaux méthodologiques en 2006, un ensemble de quatre brochures a été publié en anglais, français et espagnol et a été distribué en grand nombre. Le texte complet du rapport est disponible dans la rubrique «évaluation» du site internet⁸⁵. La méthodologie des évaluations par pays a été présentée lors de séminaires en Espagne, en Suède, en Allemagne, au Portugal, en République tchèque, en France, en Belgique, en Finlande, au Royaume-Uni et en Italie. Les représentants gouvernementaux des unités d'évaluation et des unités politiques, des ONG, des experts externes et des universitaires y ont participé.

Quant aux mécanismes de diffusion et de retour d'information, sept séminaires ont été organisés dans les pays concernés afin d'examiner sept rapports d'évaluation (Chine, Inde, Bolivie, Jordanie, Moldavie, Mozambique et Nicaragua). Par ailleurs, un séminaire a été organisé à Bruxelles afin de présenter six rapports sur les 3C et un rapport de synthèse; ce dernier a également été présenté au comité de développement du Conseil. L'évaluation sur le développement agricole et rural a été présentée à Berlin lors d'une conférence internationale. Les «fiches contradictoires» (ou le suivi des évaluations précédentes) ont été publiées pour les rapports suivants: Caraïbes, Bénin, Amérique latine, Arménie, Tanzanie et région TACIS.

4.2.3. *Les enseignements tirés des évaluations finalisées en 2007*

Chine: L'approche de la Commission en matière de coopération avec la Chine pendant la période 1998-2006 a été adaptée au contexte politique chinois et aux besoins et est conforme aux objectifs politiques à long terme de l'UE. Au plus haut niveau, la Chine et l'Europe ont le même discours sur le partenariat: l'adoption d'un dialogue d'égal à égal a entraîné la suppression progressive de la coopération au développement. Malgré des réussites sur le plan politique, les résultats concrets ont été limités car la Commission et ses partenaires chinois ont eu du mal à parvenir à un accord sur les objectifs et modalités du projet. Les projets génèrent des connaissances et un savoir-faire qui ne sont pas pris en compte au niveau de la politique et de la stratégie de l'UE. Un trop grand nombre de projets pilotes prometteurs ne se sont pas concrétisés au niveau national, dans la mesure où les résultats n'ont pas été partagés par les gouvernements locaux chinois. La coordination entre la Commission et les États membres est solide mais manque de substance.

⁸⁴ http://ec.europa.eu/europeaid/how/evaluation/index_fr.htm

⁸⁵ http://ec.europa.eu/europeaid/evaluation/methodology/methods/mth_docs_fr.htm

Inde: L'aide de la CE à l'Inde a progressé en pertinence et a bénéficié d'un meilleur ajustement sur la période 1991-2006. Le passage d'une approche axée sur les projets à une approche sectorielle a permis une amélioration qualitative du dialogue continu sur la coopération au développement entre la Commission et l'Inde. L'impact du soutien de la Commission aux secteurs sociaux (santé et éducation) se manifeste de façon limitée mais solide. Cependant, le soutien sectoriel n'a pas contribué de façon significative à la délégation de pouvoirs aux élus locaux. La suppression progressive des projets de développement rural et d'autonomie de l'environnement, dont l'impact est limité, a été bénéfique. Les programmes et projets récents de promotion de la coopération économique transculturelle et d'échanges universitaires/scientifiques apportent de précieuses réponses à l'amélioration de la diversité et à la pérennité des relations UE-Inde.

Jordanie: La stratégie de la Commission pour la période 1996-2006 a été harmonisée avec les priorités de la Jordanie. En effet, les changements majeurs de la stratégie gouvernementale ont été assortis de nouvelles priorités de la part de la Commission dans un contexte de dialogue politique et de coordination pragmatique avec les États membres. De nouvelles priorités ont été mises en place rapidement et durablement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et des droits de l'homme. Le développement de la politique commune s'est révélé être une approche efficace et efficiente ayant des impacts tangibles sur la compétitivité des petites et moyennes entreprises et sur le renforcement des municipalités pauvres. Cela a eu des incidences sur la stabilité économique et la gestion des réseaux d'eau des villes. Dans le secteur du commerce, les projets de la Commission se sont révélés décevants par rapport aux ambitions élevées qui avaient été placées dans la libéralisation du commerce et le développement des exportations. Dans ce dernier cas, les attentes ont été fondées sur des postulats implicites qui n'ont pas pu être confirmés. Il a fallu trop de temps pour corriger les premières hypothèses et les nouvelles étaient à nouveau, le plus souvent, implicites. Cela s'est traduit par un processus d'apprentissage prolongé, qui a à son tour retardé l'action corrective.

Bolivie: Les parties prenantes nationales et internationales jugent positivement l'évolution de la stratégie de la Commission au cours de la période 1996-2006, qui correspond aux besoins de la Bolivie. Parmi ses possibilités d'intervention, la Commission a choisi de privilégier la flexibilité afin de s'adapter rapidement à l'environnement changeant de la Bolivie. Ce choix compromet les actions à long terme et l'aptitude à mettre en œuvre les compétences et le leadership dans certains secteurs. L'impact, l'efficacité et la durabilité des projets ont été jugés inégaux. La faiblesse de certains résultats s'explique par la pression des dépenses dans un contexte instable, la mauvaise conception de certains projets, les problèmes de suppression progressive d'actions et les difficultés de mise en œuvre lorsque tous les facteurs extérieurs n'ont pas été évalués correctement. Il existe un fossé entre la demande d'utilisation d'une aide budgétaire à titre de modalité financière et un contexte qui ne réunit pas un certain nombre de conditions pour son utilisation.

Moldavie: La coopération entre la CE et la Moldavie au cours de la période 2000-2006 a été, pour une large part, adaptée aux besoins nationaux et conforme aux objectifs à long terme de la CE. Le contexte du développement en Moldova présente des enjeux importants et des problèmes économiques majeurs doivent encore être pris en compte. La coopération de la CE a cependant eu certains impacts: l'assistance technique de la Commission a fait progresser de façon significative la définition de la

politique, mais la mise en œuvre de cette nouvelle législation n'a pas permis d'obtenir des résultats tangibles. En ce qui concerne la stabilisation macroéconomique, des évaluations positives ont été aussi effectuées mais elles reposent, le plus souvent, sur l'assistance technique extérieure. Il est nécessaire de renforcer les capacités de certains ministères. La Commission a contribué au développement de la société civile, principalement en matière d'octroi de services sociaux. Au cours de la période concernée, la présence trop discrète de la Commission dans la capitale Chisinau a eu un effet préjudiciable sur la qualité de la coopération entre la CE et la Moldavie; le problème a été résolu entre-temps en octroyant à la représentation de la Commission sur place le statut de délégation.

Mozambique: La coopération de la Commission au cours de la période 2001-2007 a répondu aux besoins du Mozambique et a été conforme aux objectifs politiques de l'UE. Selon l'évaluation, la coopération de la CE avec le Mozambique est de grande qualité. L'efficacité de la délégation de la Commission, à titre de partenaire du gouvernement, dans son action de soutien à la lutte contre la pauvreté nationale, s'est améliorée de façon significative au cours de la période concernée. L'aide budgétaire globale a eu des effets positifs en matière d'harmonisation des bailleurs de fonds et d'alignement sur le processus de planification du gouvernement tout en favorisant la lutte contre la pauvreté. Le soutien de la CE au réseau routier national est pratiquement achevé et la priorité sera désormais accordée au réseau secondaire; l'entretien des routes principales reste cependant insuffisant. Le soutien de la CE au secteur agricole et à la sécurité alimentaire contribue à la mise en œuvre de la politique gouvernementale et à la définition des fonctions essentielles des ministères. L'aide soutenue aux droits de l'homme n'a pas encore porté ses fruits dans le domaine de l'activité des tribunaux, de la justice et des prisons. Le potentiel élevé de développement de l'organisation de la société civile n'a en outre pas été pris en compte. La Commission a fait des efforts significatifs pour optimiser la coordination des bailleurs de fonds bien que la complémentarité soit difficile à obtenir.

Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA): L'intervention régionale de la CE pendant la période 1996-2007 répond aux besoins et est cohérente et axée sur la pauvreté. L'évaluation n'a toutefois permis de mesurer qu'un impact modéré. Les trois secteurs principaux qui sont au cœur de l'intervention (commerce, transport et sécurité alimentaire) sont étroitement liés; certains résultats positifs ont pu être relevés au niveau national mais peu au niveau régional. L'association d'une organisation manquant de capacités (la CDAA) et d'une organisation dans laquelle le respect des procédures est très important (la Commission) a entraîné des retards à toutes les étapes. Même si des efforts ont été consacrés aux activités de renforcement des capacités visant à soutenir le secrétariat de la CDAA, les problèmes de la multiplicité des organisations régionales n'ont pas été sérieusement pris en compte, ni par la CDAA ni par la Commission. Par ailleurs, la division des États membres de la CDAA en deux catégories d'APE a définitivement compliqué la coopération interrégionale et intrarégionale.

Région Pacifique: La coopération de la Commission avec la région Pacifique des états ACP au cours de la période 1997-2007 a été adaptée au contexte régional. Étant donné que la Commission n'octroie, à cette région, qu'une part limitée de l'aide globale au développement et étant donné son éloignement, les interventions régionales ont été légitimement axées sur les institutions régionales et sur des thèmes prioritaires aux yeux de la Commission (environnement et gestion des ressources

naturelles). Toutefois, l'aide de la Commission, qui visait les priorités exprimées par les autorités régionales, n'a pas été pleinement adaptée aux efforts de diminution de la pauvreté dans la région. La Commission n'a pas utilisé en totalité le potentiel de coordination et d'exploitation des complémentarités de ses stratégies régionales et nationales, afin d'optimiser l'impact de son aide.

Amérique centrale: Au cours de la période 1996-2006, la stratégie de la Commission en Amérique centrale s'est inscrite très nettement dans la continuité et a été adaptée aux besoins de la région et aux objectifs de la Commission. Les interventions de la CE ont stimulé le dialogue entre l'Amérique centrale et l'Europe et ont influencé le développement de l'intégration économique régionale. Le rapport d'évaluation identifie cependant plusieurs faiblesses relatives aux interventions dans le domaine du développement institutionnel, de l'aide à la société civile et aux groupes ethniques, des activités environnementales et de divers problèmes sociaux. Le rapport fait état du manque de coordination entre les bailleurs de fonds même si des complémentarités ont été relevées dans certains cas.

Développement agricole et rural: Le rapport d'évaluation couvre la période 1995-2005. Il établit que la stratégie de la CE, telle qu'elle a été définie en 2002, constitue un cadre cohérent couvrant les thèmes de la lutte contre la pauvreté, de la sécurité alimentaire et du développement agricole, mais qui ne précise jamais ces thèmes ou qui ne les relie pas entre eux. La Commission a amélioré la qualité de ses programmes par une approche plus participative et par des liens plus étroits avec les institutions des pays partenaires. Les impacts de cette intervention sont positifs mais limités géographiquement. Son efficacité est faible malgré la souplesse des modalités financières. Depuis 1995, sa durabilité a progressé mais elle n'est pas encore assurée. La Commission a contribué au renforcement de l'importance de la société civile comme acteur du développement des zones rurales et du secteur agricole. La coordination, la complémentarité et la cohérence par rapport à d'autres politiques de l'UE (commerce, PAC, etc.) pourraient être améliorées.

Synthèse des six études de coordination, de complémentarité et de cohérence (3C): À l'issue des six études 3C gérées par le groupe de travail réunissant les responsables des services d'évaluation des États membres de l'UE et de la Commission, un rapport de synthèse a été présenté au Conseil des ministres. Ses principales conclusions sont les suivantes: (i) l'architecture institutionnelle nécessaire pour que les objectifs 3C soient opérationnels est incomplète, notamment en ce qui concerne la gestion; (ii) l'inadaptation de la coordination, de la complémentarité et de la cohérence diminue l'impact des efforts d'aide au développement de l'UE et aboutit à des demandes de ressources humaines et financières inutilement élevées de la part des pays en développement; (iii) les prémisses ou argumentaires des 3C ne sont pas suffisamment clairs, notamment à la lumière des récents changements dans le paysage politique mondial. Plusieurs rapports d'évaluation fournissent quelques exemples de processus de coordination plutôt prometteurs et font état d'un «vivier» d'expériences pratiques que les États membres et la Commission peuvent exploiter.

4.2.4. *Synthèse*

- La pertinence des projets de la Commission et de leur mise en œuvre est généralement bonne: la stratégie de la Commission répond aux besoins des pays partenaires et est conforme aux objectifs de l'UE.
- Plusieurs impacts positifs majeurs ont été relevés, notamment dans les domaines suivants: secteur social en Inde, stabilité économique en Jordanie et au Mozambique, secteur de l'eau en Jordanie, sécurité alimentaire au Mozambique et intégration économique en Amérique centrale.
- On relève un manque de durabilité dans la mise en œuvre des stratégies car il n'est pas tenu suffisamment compte de l'appropriation des parties prenantes dans les pays partenaires.
- On note des faiblesses récurrentes en matière d'efficience en raison de retards de mise en œuvre, de l'absence de flexibilité et de la lourdeur des procédures qui limitent l'efficacité des actions de la Commission.
- Si la qualité élevée des projets dans certains secteurs (notamment le développement rural) est établie, l'impact sur la politique sectorielle des pays partenaires est généralement faible.
- Les dépenses d'aide ont enregistré une hausse impressionnante, au risque de compromettre la qualité des interventions.
- Les bons résultats en matière de déconcentration, notamment lorsque celle-ci est suffisamment flexible pour s'adapter au contexte spécifique, sont contrebalancés par des visions excessivement fragmentées et par une coordination insuffisante entre les secteurs des délégations.
- La Commission possède une valeur ajoutée spécifique en matière de programmes régionaux; cependant, le lien entre les programmes nationaux et régionaux reste souvent faible.

4.2.5. *Perspectives pour 2008*

Le programme d'évaluation pour 2008 suivra la voie fixée par la stratégie d'évaluation pluriannuelle pour la période 2007-2013. Il est prévu de lancer 11 évaluations par pays (Nigéria, Namibie, Botswana, Burkina Faso, Vietnam, El Salvador, Nicaragua, Égypte, Tunisie, Niger et Sénégal, ces deux dernières étant des évaluations communes avec certains États membres de l'UE) et quatre évaluations thématiques (soutien du processus de décentralisation, respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, prévention des conflits et consolidation de la paix, emploi et inclusion sociale). L'unité d'évaluation proposera également une approche méthodologique d'évaluation de l'aide budgétaire, qui sera examinée avec d'autres bailleurs de fonds.

5. LA GESTION DE L'AIDE

5.1. L'évolution des modalités et des canaux de distribution de l'aide

La priorité à l'approche et à l'appui budgétaire sectoriels

Tout au long de l'année, la Commission a travaillé conformément aux orientations politiques sur l'utilisation de l'approche et l'appui budgétaire sectoriels⁸⁶. Le montant total des engagements en faveur de l'appui budgétaire, d'une valeur approximative de 1,79 milliard d'euros, représentait 23 % environ du total des engagements. Cette augmentation substantielle par rapport à 2006 s'explique par une hausse importante des engagements du budget de la CE (notamment en Asie et dans la région PEV). Pour le FED, les engagements en faveur de l'appui budgétaire sont restés stables, l'augmentation de l'appui budgétaire global étant compensée par la baisse des engagements d'appui sectoriels.

Un nouvel ensemble d'instruments financiers d'octroi de l'aide a été mis en place. L'Asie et l'Amérique latine disposent désormais d'un nouvel instrument de financement de la coopération au développement (ICD) et la Méditerranée et les pays d'Europe de l'Est bénéficient de l'instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP). L'introduction de ces nouveaux instruments a marqué une étape importante en matière d'harmonisation de l'appui budgétaire dans les différentes régions, par une approche commune de l'éligibilité qui met l'accent sur les politiques et stratégies adaptées, la stabilité macroéconomique et la gestion des finances publiques.

Pour répondre à ces nouveaux instruments financiers, un nouveau guide a été publié. Le guide sur l'appui budgétaire général, dont la première édition datait de mars 2002, a été mis à jour et édité en janvier. Un guide sur les programmes d'appui aux politiques sectorielles a été édité en juillet (voir ci-après). Des avancées significatives ont été faites en matière d'harmonisation des critères d'éligibilité pour l'utilisation de l'appui budgétaire. Par ailleurs, le rôle du programme sur les dépenses publiques et la responsabilité financière (PEFA) a été renforcé avec une incitation supplémentaire à utiliser cette évaluation à titre de méthodologie privilégiée pour l'examen de l'état de la gestion financière publique d'un pays.

Approche de la Commission en matière de distribution de l'aide

L'aide extérieure de l'Union européenne est mise en œuvre selon trois grandes modalités de distribution, dont le choix dépend d'une analyse conjointe entre la CE et le gouvernement concerné et de l'environnement sectoriel.

L'approche par projet est utilisée dans les situations qui impliquent une aide à des acteurs non étatiques et à des programmes régionaux, ou lorsque les conditions ne permettent pas un usage complet des systèmes gouvernementaux, par exemple, dans des situations de conflit ou de sortie de conflit. Les projets sont mis en œuvre en ayant recours aux procédures de passation de marchés publics et d'octroi de subventions de la Commission.

⁸⁶ Cf. encadré *Approche de la Commission en matière de distribution de l'aide*, pour connaître les définitions et orientations politique de la Commission dans ce domaine.

L'approche sectorielle, qui utilise un programme d'appui aux politiques sectorielles (PAPS), sert à soutenir une politique sectorielle convenue et un cadre stratégique réaliste contrôlé sur la base de critères et d'indicateurs de résultats. Les PAPS peuvent être financés (i) en utilisant l'appui budgétaire sectoriel (ABS), par le transfert de fonds vers le Trésor national des pays bénéficiaires, (ii) en regroupant des fonds avec les gouvernements bénéficiaires et d'autres bailleurs de fonds, ou (iii) en appliquant des procédures de passation de marchés publics et d'octroi de subventions de la CE.

La Commission soutient également les objectifs nationaux ou de plus grande envergure définis dans les documents politiques et stratégiques nationaux (tels que les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté). Ce soutien est financé à travers l'appui budgétaire général (ABG), les fonds étant transférés vers le Trésor national du pays bénéficiaire. Il s'accompagne en général d'activités de renforcement des capacités, habituellement dans le domaine de la gestion des finances publiques.

Au niveau politique, l'approche sectorielle et le recours à l'appui budgétaire en tant que modalité d'aide privilégiée suivent les orientations du consensus européen sur le développement. Celui-ci affirme que «lorsque les circonstances le permettent, le recours à l'aide budgétaire générale ou sectorielle devrait s'intensifier de manière à renforcer l'appropriation, à soutenir la responsabilité et le procédures nationales des partenaires, à financer les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et à promouvoir une gestion saine et transparente des finances publiques». La Déclaration de Paris de mars 2005 a également contribué à créer ces conditions favorables pour l'appui budgétaire et sectoriel axé sur l'appropriation, l'alignement et l'harmonisation. Elle contient douze indicateurs permettant de mesurer les progrès dans ces domaines, qui mettent fortement l'accent sur l'utilisation de l'approche sectorielle et de l'appui budgétaire. De par leur nature même, ces formes de distribution de l'aide sont alignées sur les systèmes nationaux, elles évitent les structures parallèles de mise en œuvre et privilégient une approche coordonnée du renforcement des capacités et du recours aux missions communes sur le terrain et aux analyses partagées.

Le travail et la formation méthodologiques

Le développement des compétences et des aptitudes des principaux acteurs de la conception et de la mise en œuvre des programmes financés par la CE est une contribution cruciale à l'amélioration de leur qualité, de leur impact et de leur durabilité. Un effort significatif a été consenti afin de développer la méthode et la formation dans plusieurs domaines relatifs aux approches sectorielles, tels que la gestion des finances publiques, l'analyse institutionnelle, le renforcement des capacités et la macroéconomie appliquée.

Cette année, des travaux méthodologiques importants ont été réalisés dans des domaines tels que l'orientation de l'aide sectorielle, la décentralisation et la gouvernance locale, le suivi de projet et l'appui à la réforme des processus, notamment en matière de gestion des finances publiques, et plus généralement de développement des capacités.

Les nouvelles lignes directrices sur les programmes d'appui aux politiques sectorielles (*Guidelines on Support to Sector Programmes*), qui traitent de l'aide

budgétaire sectorielle, du financement groupé et des procédures des projets de la CE, constituent une réalisation importante. Profitant des enseignements tirés depuis 2003, ces lignes directrices proposent une approche dépendant du contexte, intégrant les enseignements tirés des travaux d'approches sectorielles dans de nouvelles zones géographiques ou dans des secteurs où dominaient auparavant les projets. Elles expliquent les critères d'éligibilité pour l'appui budgétaire sectoriel et fournissent des outils de référence dans les sept domaines d'évaluation, à savoir l'analyse politique, le budget annuel, la coordination sectorielle, la mesure des performances, l'évaluation des capacités, la gestion des finances publiques et la macroéconomie. Ces lignes directrices ont été bien acceptées par les autres bailleurs de fonds et elles servent à soutenir l'efficacité des interventions d'aide et le dialogue entre les différentes parties prenantes sectorielles.

Une nouvelle série de publications méthodologiques, la «Collection Outils et méthodes»⁸⁷, a été lancée au second semestre. Cette collection comporte trois types de documents: des lignes directrices sur la conception et la mise en œuvre des programmes financés par l'UE, des documents de référence développant des concepts et connaissances sur les pratiques de travail et des remarques conceptuelles axées sur l'approfondissement d'un sujet donné. Le public concerné comprend le personnel de la Commission mais aussi des parties prenantes extérieures, qui sont impliquées dans la gestion de l'aide aux pays partenaires et d'autres bailleurs de fonds. Cette collection contribue à l'amélioration des projets financés par la CE, en accord avec les principes d'efficacité de l'aide, ainsi qu'à une meilleure visibilité des travaux de la Commission. Outre les lignes directrices sur l'aide sectorielle, divers autres documents ont été publiés. Le document de référence *Institutional Assessment and Capacity Development* (Évaluation institutionnelle et développement des capacités) offre un cadre conceptuel à l'évaluation des institutions et capacités, essentiellement dans le secteur public. Le document de référence *Supporting Decentralisation and Local Governance in Third Countries* (Appui à la décentralisation et à la gouvernance locale dans les pays tiers) fournit des outils pratiques visant à développer une compréhension commune de la décentralisation et à améliorer la conception et la mise en œuvre du soutien de la CE dans ce domaine. Le document de référence *Strengthening Project Internal Monitoring: How to Enhance the Role of EC Task Managers* (Suivi de projet interne: comment renforcer le rôle des gestionnaires de la CE) a deux objectifs: soutenir le suivi effectif par les partenaires chargés de la mise en œuvre et appuyer la bonne gestion du suivi au niveau des délégations par le biais d'outils pratiques.

Des progrès ont également été réalisés dans le secteur du transport. Dans le but de présenter l'expérience collective des collègues de la Commission comme une aide aux délégations dans leurs tâches quotidiennes, un *Operational Handbook for Road Project Managers in Delegations* (Manuel opérationnel pour les gestionnaires de projets routiers des délégations) a été publié en février. Il reflète les documents de la politique de transport de la Commission et a pour but de fournir aux directeurs de projets de précieuses informations afin de les aider à préparer et à mettre en œuvre des projets d'infrastructures routières, notamment dans les pays ACP.

⁸⁷

Tous ces documents sont accessibles au public sur le site internet de l'AIDCO http://ec.europa.eu/europeaid/multimedia/publications/index_fr.htm

Le travail entrepris en 2006 en vue d'une approche plus stratégique et coordonnée dans le domaine de l'aide institutionnelle et du développement des capacités dans les pays partenaires a été poursuivi. En collaboration avec deux réseaux de plusieurs bailleurs de fonds, le réseau «Learning and Exchange Network on Capacity Development» (réseau d'apprentissage et d'échange sur le développement des capacités) et le réseau Train4dev, la Commission a développé avec succès un «programme d'apprentissage commun» à l'intention de tous les bailleurs de fonds intervenant dans un secteur donné, en se basant sur ses documents et son expérience propres. La Commission fait des efforts substantiels pour développer les capacités de son personnel, dans le cadre de programmes de formation réguliers et innovants, axés sur le développement des aptitudes à la fois pratiques et conceptuelles. Au sein de la communauté des bailleurs de fonds, EuropeAid est un «organisme de formations» important, dans le domaine des méthodes de distribution de l'aide, avec plus de 215 sessions organisées et plus de 4100 participants au cours de la période comprise entre juin 2005 et décembre 2007 (voir tableau ci-après).

Tableau 36: Formations méthodologiques organisées de juin 2005 à décembre 2007

	Approche par projet et domaines connexes		Appui budgétaire/sectoriel et domaines connexes	
	Nombre de sessions	Nombre de participants	Nombre de sessions	Nombre de participants
Au siège	45	889	73	1218
Au niveau des pays	36	754	61	1305
Total	81	1643	134	2523

Dans la catégorie des approches par projets, de nouvelles formations ont été mises en place cette année dans le domaine du renforcement des systèmes de suivi de projets, de la gestion des approches participatives et de l'analyse des parties prenantes, et de la prise en compte de la dimension culturelle dans la conception et la mise en œuvre de projets. En matière d'appui budgétaire et sectoriel, de nouvelles sessions d'approfondissement ont été organisées dans les domaines de la gestion des finances publiques (GFP) et de la macroéconomie appliquée. La formation GFP est très appréciée, à la fois en termes de fréquentation et de qualité (note d'évaluation moyenne de 4/5). L'organisation de séminaires sectoriels spécifiques se poursuit dans les domaines de l'eau, du transport, de l'éducation, de la décentralisation et du gouvernement local et bénéficie d'évaluations très positives. La qualité de la formation méthodologique est jugée bonne, très bonne ou excellente et la notation moyenne est de 3,9 sur 5. Des exercices d'évaluation de l'impact ont été menés sur les deux principales formations. Ils ont permis de confirmer que les sessions de formation étaient bien perçues par les participants, notamment en termes d'accessibilité et de qualité.

5.2. Les progrès qualitatifs de la gestion de l'aide

L'évaluation de la qualité des opérations

La Commission a mis au point un système structuré d'examen et de soutien de la qualité des opérations au niveau de leur identification et de leur formulation: les groupes d'appui à la qualité de l'Office (oQSG). En 2007, le fonctionnement de ce système a été renforcé. La méthodologie a été revue et cela a porté ses fruits. En termes de couverture, 147 réunions ont été organisées (53 % d'augmentation par rapport à 2006) et près de 900 interventions ont été examinées (hausse de 63 %), ce qui correspond à un budget d'environ 6,3 milliards d'euros. La part des projets bien conçus soumis au groupe oQSG a atteint 88,5 %⁸⁸. Dans l'ensemble, les résultats des oQSG sont encourageants, surtout si l'on tient compte des contraintes considérables pesant sur le système cette année, pour plusieurs raisons, notamment l'approbation tardive des nouveaux instruments de financement et documents de programmation, les délais serrés imposés par les modifications des instruments financiers et les nouvelles procédures, la date limite fixée à fin juillet pour l'approbation des projets financés dans le cadre du 9^e FED et l'augmentation de l'aide.

Le développement de l'utilisation des indicateurs

Plusieurs exercices se poursuivent dans le domaine de la mesure de performances et des indicateurs. Les indicateurs de performances d'EuropeAid constituent un ensemble d'indicateurs, qui effectuent le suivi des données sur les processus financiers, de qualité et internes et sur le personnel. Ils ont été révisés et étendus en 2005. Des rapports réguliers sur l'activité d'EuropeAid, comportant des indicateurs, sont transmis au groupe de commissaires aux relations extérieures.

Les OMD constituent les principaux objectifs de développement visés par la CE, ainsi que par le reste de la communauté internationale, jusqu'en 2015. La Commission a travaillé avec un groupe d'experts des États membres et d'autres parties prenantes, notamment avec le CAD de l'OCDE, le PNUD et la Banque mondiale, afin d'élaborer un ensemble de dix indicateurs tirés des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Six de ces indicateurs concernent directement le bien-être des enfants, tandis que trois d'entre eux sont liés plus spécifiquement à l'égalité entre les hommes et les femmes. Toutes les stratégies par pays incluent les dernières données disponibles pour chaque indicateur. Par ailleurs, les documents de stratégie par pays mesurent également les progrès par rapport à un plus grand nombre d'indicateurs spécifiques aux pays, qui doivent refléter les foyers sectoriels identifiés ainsi que l'évolution de la pauvreté dans son ensemble.

En utilisant une approche classique par projet, un regain d'attention est accordé à l'utilisation adéquate du «cadre de qualité», outil d'évaluation de la qualité d'un projet axé sur trois facteurs (pertinence, faisabilité et efficacité) présentés dans les *Lignes directrices Gestion du cycle de projet*, publié en 2004. Ces lignes directrices préconisent l'utilisation d'une approche du cadre logique et des indicateurs SMART identifiés à chaque niveau du cadre: résultats, finalité et objectif global du projet. Le suivi et l'évaluation font ensuite référence à ces indicateurs. Lors de l'utilisation de programmes d'appui budgétaire, les dépenses sont liées à l'évolution des indicateurs clés de résultats tels que la vaccination des enfants, l'inscription des filles dans les écoles primaires, le pourcentage d'enfants achevant le cycle primaire, etc.

⁸⁸

Cet indicateur mesurant la qualité des documents examinés au cours de l'étape II du groupe oQSG, il exclut les autres améliorations avant la décision de financement.

La Commission souhaite se doter progressivement d'outils de mesure permettant l'évaluation des effets quantifiables de ses interventions afin d'établir des rapports sur les résultats de l'aide au développement et de renforcer sa responsabilité vis-à-vis du Parlement européen et des États membres. Ce concept de rapport de reddition de comptes a été développé en accord avec les engagements de la Déclaration de Paris afin de renforcer les mécanismes de responsabilisation mutuelle des bailleurs de fonds et des pays partenaires vis-à-vis des citoyens et des parlements, avec l'importance accordée aux indicateurs d'avancement du consensus européen pour le développement et de la réglementation ICD. Dans cette optique, le 1^{er} septembre, la phase pilote a entamé l'utilisation systématique d'une liste sélective d'indicateurs de résultats standards dans un nombre limité de secteurs incluant le développement humain, la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire et le développement rural, qui sont des domaines de la progression vers les OMD. Ces indicateurs vont être rassemblés. Pour mesurer l'efficacité de l'aide extérieure et pour évaluer les tendances sur une durée donnée, on utilise des indicateurs de performance quantifiables.

En établissant des indicateurs de développement pertinents et utilisables, la Commission apporte une contribution efficace à la qualité des statistiques. Les éléments essentiels consistent à préparer et à appliquer une stratégie de développement des statistiques nationales⁸⁹, qui dispose d'un soutien politique national complet et qui est compatible avec le programme de développement national, tel que la stratégie de diminution de la pauvreté. Une stratégie de développement des statistiques nationales établira des priorités en matière de besoins de statistiques afin de développer, suivre et évaluer les politiques économiques, sociales et environnementales dans le cadre d'un programme durable. Il s'agit d'un élément quantitatif de bonne gouvernance. La hausse de la demande de statistiques de qualité s'est traduite par la participation de la Commission à un programme multipartenaires de renforcement de l'assistance en matière de statistiques.

Le développement de réseaux thématiques

Pour renforcer le rôle de soutien d'EuropeAid dans l'amélioration de la qualité des interventions, plusieurs réseaux thématiques ont été créés ces dernières années afin de promouvoir un meilleur partage des informations avec les délégations et les autres membres des directions générales des relations extérieures. Ces réseaux, concernant notamment l'aide budgétaire, le transport, l'eau, la sécurité alimentaire ou le développement urbain, s'avèrent être des outils très efficaces. En 2008, de nouveaux outils et technologies seront mis en place pour soutenir ces réseaux.

5.3. La coopération avec les organisations internationales et les autres bailleurs de fonds

La coopération et le partenariat de l'UE avec l'ONU et la Banque mondiale sont restés dynamiques, avec des contributions avoisinant 1,3 milliard d'euros en 2007. Si les engagements dans le cadre de l'ONU ont légèrement baissé, cela est dû à un changement de responsabilités concernant l'aide alimentaire, qui est désormais gérée par la Direction générale de l'aide humanitaire (DG ECHO) et n'implique pas une

⁸⁹ Voir www.paris21.org. D'autres méthodologies équivalentes sont également disponibles.

diminution de la coopération entre la Commission et l'ONU. Par ailleurs, la coopération est restée soutenue avec l'ONU et la Banque mondiale, qui travaillent avec la Commission pour soutenir des programmes dans des domaines tels que le contrôle et l'assistance lors des élections, le renforcement des institutions, la réhabilitation, le développement rural, l'éducation et la santé. La coopération existe également avec des banques régionales de développement telles que les banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement.

Le fait d'exiger des conditions préalables avant de travailler avec des organisations internationales permet à la Commission de s'assurer que ces organisations répondent aux normes internationales en matière de comptabilité, d'audit externe, de contrôle interne et d'approvisionnement. Au cours de cette année, les principales organisations de l'ONU et de la Banque mondiale ont satisfait à l'analyse de conformité.

Les Nations unies

En partageant des objectifs et valeurs communs ainsi que les mêmes priorités politiques en matière de lutte contre la pauvreté, de gouvernance démocratique, de prévention des crises et de relèvement, entre autres, la Commission et l'ONU collaborent désormais dans plus de 105 pays, comme l'illustre le dernier rapport sur la coopération entre l'ONU et la Commission, réalisé par l'ONU en 2007 avec l'aide de la Commission⁹⁰.

La Commission et l'ONU ont poursuivi la rationalisation de leurs méthodes de travail, conformément à l'accord-cadre financier et administratif (ACFA). La réunion annuelle a permis l'adoption de directives communes en matière de rapports et tout au long de l'année, les personnels de l'ONU et de la Commission ont participé à des initiatives de formations communes afin de favoriser la compréhension mutuelle et de garantir que leurs institutions fournissent ensemble un service de meilleure qualité aux pays partenaires. Par ailleurs, la Commission a proposé à l'ONU une formation sur ses méthodes de fonctionnement avec les Nations unies (utilisation de la gestion commune, ACFA et procédures applicables).

Le PNUD reste le partenaire principal de la Commission, dans le cadre des grands programmes de réhabilitation et de reconstruction. La Commission et le PNUD ont également renforcé leur coopération dans le domaine du soutien aux élections. Les *Lignes directrices pour la mise en œuvre de programmes et projets d'assistance électorale*, qui ont fait l'objet d'un premier accord avec le PNUD en 2006, ont été révisées cette année. Ce partenariat s'est déjà révélé très intéressant pour les pays partenaires et la mise à jour des lignes directrices permettra de renforcer la mise en œuvre du soutien aux élections. À la fin de l'année 2006, la Commission a lancé une évaluation de son financement des activités des Nations unies. La plupart des phases de cette évaluation sont achevées, notamment la série de déplacements sur le terrain, à des endroits où l'ONU gère des programmes financés par la CE. Le rapport final est prévu pour le premier semestre 2008.

La Banque mondiale

⁹⁰ «Improving Lives» rédigé par le bureau de l'ONU à Bruxelles avec l'aide de la Commission et disponible sur le site www.unbrussels.org/improvinglives.pdf

La Commission reste l'un des principaux contributeurs aux fonds fiduciaires multi-bailleurs gérés par la Banque mondiale. La Commission est consciente de la nécessité de garantir que ces sommes importantes soient correctement gérées, enregistrées et justifiées. En 2001, elle a signé un accord-cadre avec la Banque mondiale, qui fait l'objet d'une révision commune chaque année et qui a été mis à jour à plusieurs occasions, non seulement en matière de gestion financière mais aussi de problèmes tels que la visibilité. La Banque gère plus de 900 fonds de fiducie, qui possèdent chacun leurs propres attributions, règles et structure de gouvernance. La plupart sont relativement modestes. Cela pose un important problème de gestion à la Banque. La Commission soutient pleinement les efforts de cette dernière en vue d'améliorer la transparence de ces fonds et de simplifier les procédures qui les régissent.

La coordination opérationnelle avec la Banque mondiale est excellente et les relations intérieures entre les délégations de la Commission et les bureaux de la Banque permettent de renforcer la fréquence des contacts au niveau du siège. Le représentant de la Banque à Bruxelles et la délégation de la Commission à Washington contribuent également à développer la coopération. Dans certains programmes clés, tels que l'aide aux Palestiniens et à l'Irak, la nécessité d'une approche commune est soulignée. Des progrès ont également été enregistrés en matière de poursuite de l'évaluation des contributions de la CE aux fonds de fiducie de la Banque mondiale.

L'OCDE/CAD

Le CAD a revu en 2007⁹¹ les politiques et programmes de coopération au développement de la Communauté européenne. Le rapport de l'OCDE met en évidence les résultats de la Commission des dernières années, qui joue à la fois le rôle de bailleur de fonds à part entière et de «fédérateur» par rapport aux 27 États membres de l'UE.

L'OCDE démontre également le rôle unique de la Commission dans son approche actuelle du développement: cohérence politique, promotion de l'efficacité de l'aide, développement de nouvelles modalités d'aide pour l'aide budgétaire et les États vulnérables. L'OCDE considère la Commission comme une force motrice pour l'avenir. Outre la poursuite de l'organisation des débats sur la montée en puissance, l'efficacité de l'aide et la cohérence politique, l'OCDE considère que la Commission offre une valeur ajoutée dans les domaines suivants: la gestion de la masse croissante de l'aide publique au développement dans la mesure où les États membres augmentent les budgets de l'aide, la création d'un système européen de gestion des performances pour les projets de développement, l'intensification du dialogue avec la société civile et la communication avec un plus large public et, enfin, la création d'un cadre explicite d'engagement d'institutions multilatérales, telles que la Banque mondiale et les Nations unies.

Le Conseil de l'Europe

⁹¹ DCD/DAC/AR(2007)2/EC/PART1/FINAL et DCD/DAC/AR(2007)2/EC/PART2/FINAL des 4 et 9 juillet 2007, respectivement.

La signature en mai d'un protocole d'accord sur le renforcement de la coopération et du dialogue politique entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe a resserré les relations entre les deux organisations. La Commission a apporté une contribution significative au processus de négociation et s'emploie déjà activement à appliquer le protocole d'accord. Pour preuve, le volume de projets communs augmente, atteignant plus de 80 millions d'euros fin 2007. Les valeurs communes de démocratie pluraliste, d'État de droit et de droits de l'homme ainsi que les libertés fondamentales sont au cœur de la coopération de la Commission avec le Conseil de l'Europe, qui porte particulièrement ses fruits dans les pays participant à la politique de voisinage de l'UE et au processus d'élargissement.

L'OSCE

En 2007, la coopération fructueuse habituelle entre l'Union européenne et l'OSCE s'est traduite par plusieurs réalisations pratiques, telles que l'EUBAM (Mission d'assistance frontalière de l'UE) en Moldavie, le BOMCA (programme de l'UE de gestion des frontières en Asie centrale) et le CADAP (plan d'action anti-drogue pour l'Asie centrale), le programme de réhabilitation de l'OSCE en Ossétie du sud ainsi que la coopération fructueuse avec le BIDDH (Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme).

La coopération avec d'autres bailleurs de fonds

La Déclaration de Paris a stimulé la coopération. En plus de la participation aux forums de l'OCDE/CAD, la Commission a mis en place un réseau permanent avec les institutions de développement des États membres, le réseau des praticiens européens de l'aide au développement, afin d'échanger leurs vues sur les meilleures pratiques. La Commission soutient également la stratégie d'ouverture définie par l'OCDE/CAD.

La possibilité de cofinancement par des bailleurs de fonds bilatéraux, que prévoit le nouveau règlement financier entré en vigueur en mai, constitue un changement majeur. Avant la fin de l'année, huit agences d'aide ont exprimé leur intérêt pour cette forme de cofinancement et six d'entre elles suivent actuellement la procédure d'évaluation, condition préalable à un cofinancement de cette nature par la CE.

La Commission est engagée dans un processus de dialogue, principalement avec la Chine, en association avec des partenaires africains et avec l'Union africaine. Ce processus a pour but de mieux comprendre les politiques respectives et d'explorer les synergies potentielles dans les domaines de la sécurité et de la stabilité ou du développement des infrastructures, par exemple. Cela pourrait conduire à un processus de consultation plus vaste, comportant un dialogue bilatéral au plus haut niveau (lors des sommets UE-Chine ou UE-Afrique, notamment). La coopération avec d'autres bailleurs de fonds de pays émergents comme l'Inde, la Russie, la Corée du Sud et la Turquie revêt une importance croissante.

5.4. La simplification des procédures

La Commission s'est engagée dans un processus de simplification et de plus grande transparence des règles qui régissent la gestion de l'aide extérieure. Cette année, l'entrée en vigueur d'un nouveau cadre juridique et financier de gestion de l'aide extérieure a démontré ces efforts. Parmi les innovations, on notera la révision du

règlement financier et les nouveaux instruments d'aide extérieure. Ces instruments ne se contentent pas de rationaliser le nombre de bases juridiques applicables mais introduisent aussi plusieurs mesures facilitant la distribution de l'aide extérieure, notamment: (i) des règles identiques pour tous les instruments (harmonisation des règles d'éligibilité, procédures et mécanismes de financement), (ii) l'accès des procédures d'attribution des contrats aux mécanismes de cofinancement (avec la possibilité d'utiliser des règles locales ou des règles convenues entre les bailleurs de fonds), (iii) une flexibilité accrue dans le calcul des délais d'engagement (règle dite de j+3), (iv) le relèvement des seuils des procédures de passation de marchés, (v) de nouvelles dispositions facilitant la gestion des preuves documentaires des appels d'offres ou des achats dans des conditions particulièrement avantageuses et (iv) la possibilité d'accorder des subventions à des entités sans personnalité morale ou en cascade et nouveaux cas de financement total.

Toutes ces innovations ont été intégrées à une nouvelle version du Guide pratique des procédures contractuelles, qui couvre également les règles applicables aux actions financées dans le cadre du Fonds européen de développement⁹². En plus des innovations qui vont être introduites lors de l'entrée en vigueur du nouveau cadre juridique et financier du 10^e FED, des efforts ont été faits en vue de simplifier les documents contractuels afin que le FED garantisse une plus grande cohérence dans l'application des règles en question.

5.5. La visibilité et la communication

La communication sur le rôle de l'UE demeure une priorité de la Commission. De nombreux événements ont eu lieu dans le cadre des célébrations du cinquantième anniversaire du traité de Rome⁹³. La Commission a également édité une brochure à l'intention des jeunes intitulée *50 ans / 50 histoires de solidarité*, traduite en 15 langues et tirée à 450 000 exemplaires. Cette brochure a été largement diffusée, notamment dans les établissements participant à l'initiative annuelle du 9 mai dans les écoles, qui a concerné cette année quelque 97 000 élèves de plus de 4 400 classes dans 50 régions.

Les deuxièmes Journées européennes du développement ont été organisées à Lisbonne du 7 au 9 novembre. Le forum de cette année était consacré au changement climatique et aux moyens de répondre aux besoins de pays déjà vulnérables et plus fortement touchés par ses impacts. Un nouveau site internet sur la coopération extérieure, disponible dans 22 langues, a été lancé en septembre. De nouvelles vidéos consacrées à la coopération dans les domaines de l'eau et de la sécurité alimentaire ont également été diffusées. L'Info Point sur la coopération extérieure a attiré 7000 visiteurs cette année. Les accords avec l'ONU et la Banque mondiale sur des directives de visibilité communes ont progressé cette année et devraient être conclus début 2008.

⁹² http://ec.europa.eu/europeaid/work/procedures/implementation/practical_guide/index_fr.htm

⁹³ Un aperçu des événements est disponible à l'adresse: http://europa.eu/50/around_world/index_fr.htm

6. ANNEXES

6.1. Introduction aux tableaux financiers

Le Rapport annuel fournit un aperçu des politiques, des objectifs et des réalisations en 2007. Les tableaux et les graphiques ci-dessous présentent les chiffres relatifs à l'aide au développement pour cette même année, classés par pays, par région, par secteur et par source de financement, autrement dit l'instrument d'assistance extérieure de l'UE.

2007 a été la première année de la nouvelle période de programmation financière du budget de l'UE, avec l'entrée en vigueur d'un nouvel ensemble d'instruments et la dernière année du cycle de financement du FED (9^e FED); en termes financiers, il ne s'agit donc pas d'une année «normale». Les tableaux pour 2007 attestent néanmoins d'une amélioration des niveaux de l'aide publique au développement. En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, les chiffres prouvent que la tendance de l'année précédente s'est consolidée et maintenue, avec une nouvelle hausse de la part de l'aide accordée aux pays les moins développés et de la part affectée aux secteurs sociaux.

Le premier tableau présente l'importance de l'aide extérieure (EA) par rapport aux dépenses globales de la Commission européenne. Définie comme l'ensemble des fonds consacrés aux programmes et projets en-dehors de l'Union européenne, l'aide extérieure représente 9 % de l'ensemble des dépenses en 2007 (budget général de la Commission et FED) - *Figure 6.1* . La baisse par rapport à 2006 (10 %) est essentiellement due à la pleine adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne.

Les sources de l'aide extérieure sont le budget général de la CE et le Fonds européen de développement. La *figure 6.2* fournit un aperçu général de la répartition des fonds. Le *tableau 6.3*, qui propose une ventilation détaillée du budget, présente les différents secteurs d'activité qui contribuent à l'effort d'aide extérieure. Le *tableau 6.4* présente une ventilation du même type pour le FED. Pour la première fois, ces tableaux indiquent également, dans la ventilation, la part réservée à l'aide publique au développement (APD).

L'APD est parfois appelée «aide au développement» ou «coopération au développement». Le concept d'APD utilisé dans les tableaux et les figures est celui qui est défini par le CAD (Comité d'aide au développement) de l'OCDE et qui lui est rapporté par la CE. Il en va de même de l'aide publique (AP). Tous les fonds mobilisés par l'aide extérieure ne peuvent pas être comptabilisés comme de l'aide publique au développement (APD) ou de l'aide publique (AP). Une action, un programme ou un projet sera considéré comme APD en fonction du pays bénéficiaire, de l'objectif et du contenu de l'aide visée.

Les figures 6.5 et 6.6 présentent la part de l'aide extérieure de la CE considérée comme APD, AP ou autre. 92 % de l'ensemble des fonds engagés en 2007 pour l'aide extérieure de la CE sont considérés comme relevant de l'APD, ce qui indique une prise en compte croissante du développement dans les affectations de fonds à l'aide extérieure.

En ce qui concerne les pays et régions bénéficiaires, la figure 6.7 et les tableaux 6.8 et 6.9 présentent une répartition par région et par pays. Cette répartition implique de différencier l'aide bilatérale et l'aide multilatérale. L'aide bilatérale, telle qu'elle est définie par le Comité d'aide au développement (CAD), est une coopération directe entre la CE et un pays (ou une région) dans le cadre de laquelle la CE contrôle les activités et sait comment, quand et à quelle fin les fonds sont dépensés. L'aide multilatérale comprend les contributions directes au financement de base des agences multilatérales, qui rendent compte ensuite de leurs dépenses à la Commission.

La *figure 6.7* propose une ventilation de l'APD par région. L'Afrique reste la région qui reçoit le plus d'aide (38 % de l'APD, comme en 2006). Dans l'ensemble, l'Afrique subsaharienne a reçu le tiers de l'APD en 2007. L'Asie occupe toujours la 2^e place en 2007, même si sa part relative enregistre une légère baisse (17 % contre 19 % en 2006), l'Europe occupant désormais le 3^e rang (16 %). La figure 6.8 présente la répartition régionale de l'APD aux pays en développement, sur la période 2003-2007.

Le *tableau 6.9* propose une ventilation détaillée pour 2007, par pays et par région, selon la liste de pays du CAD. En ce qui concerne l'aide allouée par pays (donc à l'exclusion des programmes régionaux et des programmes des pays les moins développés non encore spécifiés), les dix premiers pays concernés par l'APD en 2007 sont la Turquie, les zones sous administration palestinienne, la Serbie, l'Éthiopie, l'Afghanistan, le Maroc, l'Ukraine, le Soudan, l'Afrique du Sud et l'Inde. Cette liste est pratiquement identique à celle de 2006, les seules différences concernant l'intégration du Soudan et de l'Afrique du Sud et la suppression de la République démocratique du Congo et de l'Indonésie.

Il importe également d'identifier les secteurs d'activité qui bénéficient d'une aide. La *figure 6.10* présente la répartition de l'APD par secteur d'activité, défini selon le CAD. Les tableaux indiquent une confirmation de la hausse de l'aide aux infrastructures et services sociaux (éducation et santé, gestion de l'eau, société civile, gouvernement, etc.), avec une pointe sans précédent à 42,8 %. Le *tableau 6.11* propose un aperçu plus détaillé de tous les secteurs d'activité en termes d'engagements et le *tableau 6.12*, en termes de paiements.

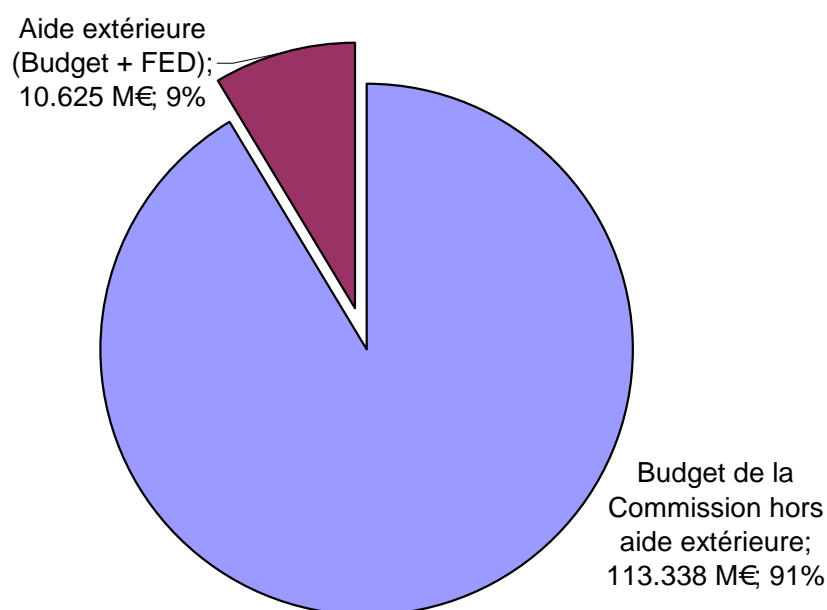
Le *tableau 6.13* donne un aperçu, par secteur et par région, de l'APD gérée par EuropeAid. Dans ce tableau, la région est définie selon les groupes de pays utilisés dans les instruments de la CE et la structure budgétaire correspondante.

Le rapport 2007 propose un tableau supplémentaire destiné à répondre aux demandes d'informations exprimées par l'autorité budgétaire pendant le processus législatif. Le *tableau 6.14* présente la répartition de l'APD par secteur, par instrument d'aide extérieure de la CE et par sous-composant, le *graphique 6.15* correspondant apportant plus de précisions.

Enfin, les tableaux et graphiques restants indiquent l'évolution dans le temps, pour la période de 2001 à 2007, de l'aide extérieure et de l'APD. La *figure 6.16* présente l'évolution des principales sources de financement (assistance extérieure du budget de la CE et du FED, et part gérée par EuropeAid), la *figure 6.17* indique l'évolution du volume global des engagements et des paiements de l'APD et de l'AP et la *figure 6.18* montre l'évolution de la répartition par secteur de l'APD.

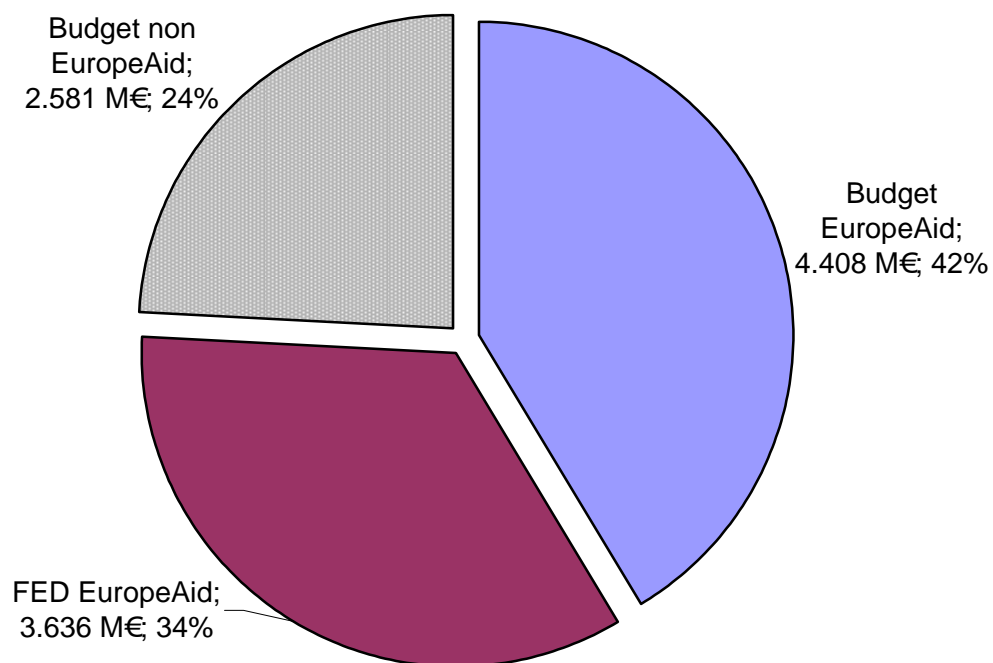
6.2. Tableaux financiers

Fig 6.1. Pourcentage du budget de la Commission consacré à l'aide extérieure en 2007



Engagements (en millions d'euros)	
Budget de la Commission hors aide extérie	113.338 M€
Aide extérieure (Budget + FED)	10.625 M€
Budget + FED	123.963 M€

Fig.6.2. Sources de l'aide extérieure en 2007



Engagements (en millions d'euros)

Budget EuropeAid	4.408 M€
FED EuropeAid	3.636 M€
Budget non EuropeAid	2.581 M€
Aide extérieure (Budget + FED)	10.625 M€

Fig.6.3. Budget général de la Commission pour l'aide extérieure en 2007

Rubrique / Domaine	Description	Total		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG		dont APD	
		Engag.	Paiements	Engag.	Paiements	Engag.	Paiements	Engag.	Paiements
4	01 - ECFIN Assistance macroéconomique + BERD	57,88	23,24			57,88	23,24	57,88	20,21
4	04 - EMPL	64,78				64,78		64,78	
4	05 - AGRI Instrument de préadhésion Sapard — Fin du programme (2000 à 2006)	5,96	291,07			5,96	291,07		7,42
4	06 - ENERGY l'Europe (2003 à 2006): volet externe — Coopener		1,93				1,93		1,31
4	07 - ENV LIFE (instrument financier pour l'environnement)	2,00	9,03			2,00	9,03	0,36	5,37
1	08 - RTD Lutte contre grandes maladies + mesures spécifiques soutien à la coopération internationale		152,79				152,79		62,74
2	11 - FISH Accords internationaux de pêche	127,78	159,20			127,78	159,20	6,26	5,25
4	13 - REGIO Préadhésion IAP et ancien ISPA.	221,77	643,28			221,77	643,28	221,77	0,12
4	14 - TAXUD Coopération douanière et aide internationale	0,50	0,91			0,50	0,91		
4	15 - EAC Éducation	26,71	22,87			26,71	22,87	20,50	19,96
4	17 - SANCO Accords internationaux et participation à des organisations internationales	0,33	0,29			0,33	0,29		
4	19 - RELEX Relations multilatérales, coopération dans les domaines de la migration et de l'asile, et questions générales des relations extérieures	47,96	18,79	47,96	18,79			47,96	17,77
4	Politique étrangère et de sécurité commune	159,47	89,89			159,47	89,89		
4	Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH)	133,34	123,90	133,34	122,68		1,22	133,34	121,82
4	Relations et coopération avec les pays tiers industrialisés	24,48	11,60			24,48	11,60		
4	Réaction aux crises et menaces pour la sécurité mondiale	212,05	104,59	113,90	73,25	98,16	31,35	159,14	79,37
4	Politique européenne de voisinage et relations avec la Russie	1.628,88	1.400,82	1.628,88	1.400,82			1.603,86	1.278,01
4	Relations avec l'Amérique latine	339,76	341,00	339,76	341,00			339,76	341,00
4	Relations avec l'Asie, l'Asie centrale et les pays situés à l'Est de la Jordanie	836,58	791,15	836,58	791,15			836,58	791,15
4	Stratégie politique et coordination du domaine politique «relations extérieures»	24,98	22,13	15,95	12,66	9,04	9,47	21,68	19,29
4	20 - TRADE Relations commerciales extérieures	14,27	8,07			14,27	8,07	6,53	2,21
4	21 - DEV Sécurité alimentaire	201,28	301,38	201,28	301,38			201,28	301,38
4	Acteurs non étatiques du développement	210,85	168,55	210,85	168,55			210,61	168,48
4	Environnement et gestion durable des ressources naturelles, y compris l'énergie	84,58	80,71	84,58	80,71			83,02	80,71
4	Développement humain et social	95,29	128,95	95,29	128,95			95,29	128,95
4	Coopération géographique avec les pays ACP	346,66	161,86	346,66	161,86			346,66	159,59
4	Autres actions de coopération et programmes ad hoc	29,28	29,25	26,52	26,47	2,75	2,78	3,01	3,04
4	Stratégie politique et coordination du domaine politique «développement et relations avec les États ACP»	17,20	20,00	9,60	9,94	7,60	10,06	17,15	20,00
4	22 - ELARG Gestion de l'instrument de préadhésion	868,18	1.551,18			868,18	1.551,18	867,94	914,71
4	Stratégie d'information et de communication	11,80	5,39			11,80	5,39	7,00	0,98
4	Aide humanitaire, y compris l'aide aux personnes déracinées, l'aide alimentaire et la préparation aux catastrophes	731,43	731,30			731,43	731,30	713,34	707,60
4+5	Dépenses administratives de l'aide extérieure (*)	462,72	427,61	316,76	300,62	145,96	126,99	451,05	420,32
TOTAL		6.988,76	7.822,76	4.407,91	3.938,83	2.580,85	3.883,92	6.516,75	5.678,77

(*) Comprend les frais administratifs relatifs à la gestion du FED facturés à la rubrique 5.

Total des frais administratifs APD (Budget + FED) (des rubriques 4 & 5 et enveloppe adm. FED) illustrés dans les tableaux 6.11 & 6.12
Ventilation par ligne budgétaire de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission en 2007. (Montant en millions d'euros)

Fig.6.4. Fonds européen de développement (FED) en 2007

Instruments (1)	Dont ADP			
	Engagements (2)	Paiements (3)	Engagements (2)	Paiements (3)
<u>6e, 7e, 8e FED</u>				
Programmes indicatifs nationaux + régionaux (PIN/PIR)	-	388	-	387
Bonifications d'intérêts	-	1	-	1
Aide d'urgence	-	-	-	-
Aide aux réfugiés	-	2	-	2
Capital à risque	-	58	-	58
Stabex	6	98	6	98
YSMIM	-	23	-	22
Facilité d'ajustement structurel	-	0	-	0
Fonds transférés (antérieurs au 6e FED)	-	0	-	0
Utilisation des intérêts	-	-	-	-
Total	6	572	6	569
<u>9e FED & mesures transitoires</u>				
Enveloppe A	1.981	1.642	1.927	1.624
Enveloppe B	296	217	292	217
Projet régional	252	136	250	136
Projet intra-ACP	946	235	838	178
Dépenses de mise en œuvre + Rép. dém. du Congo	49	38	49	38
Études + assist. tech. aux pays et territoires d'Outre-mer	-	1	-	1
Fonds transférés (6e FED)	-	7	-	7
Facilité de soutien à la paix (contributions volontaires)	39	29	-	-
Autre	67	43	67	43
Total	3.630	2.348	3.424	2.244
Total FED	3.636	2.920	3.430	2.814

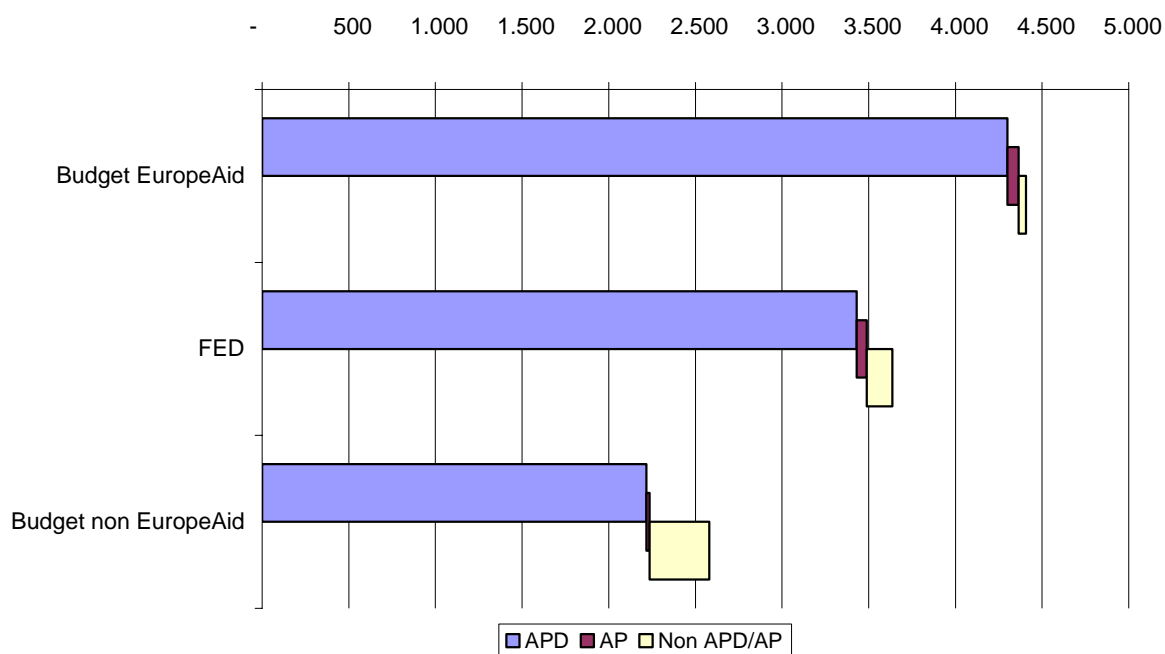
Ventilation par instrument de l'aide au développement financée sur le Fonds européen de développement (FED) en 2007.
(Montant en millions d'euros)

(1) Sauf la facilité d'investissement (9e FED) gérée par la BEI

(2) Les engagements 2007 ont été calculés selon les procédures CAD:
total des engagements effectués en 2007 moins les dégagements faits sur les projets engagés en 2007

(3) Avant recouvrements

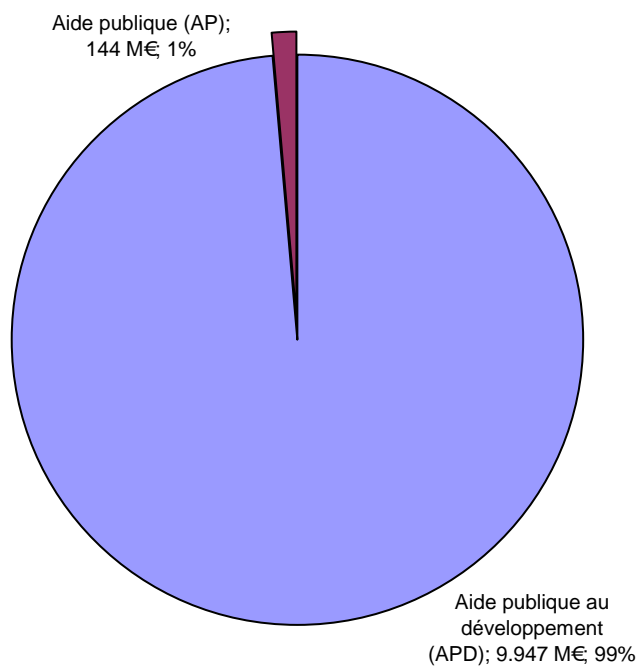
Fig.6.5. Proportion de l'aide extérieure utilisée pour l'aide au développement (APD et AP)



Engagements (en millions d'euros)

	APD	AP	Non APD/AP	Total
Budget EuropeAid	4.300	66	42	4.408
FED	3.430	59	147	3.636
Budget non EuropeAid	2.217	19	345	2.581
Total	9.947	144	534	10.625

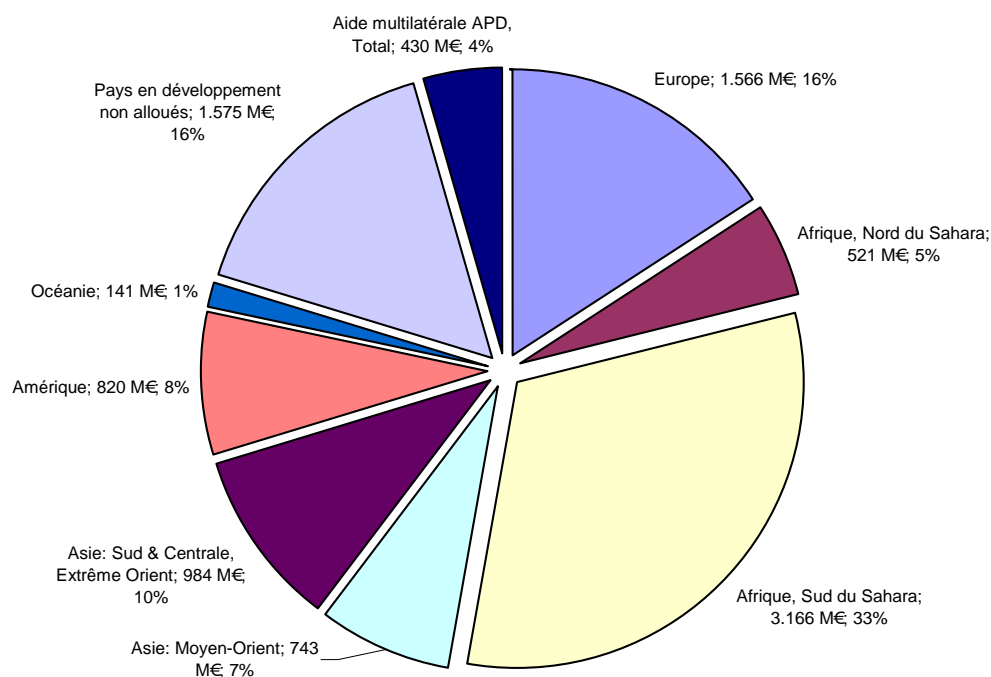
Fig.6.6. Rapport entre APD et AP dans l'aide au développement de la CE en 2007



Engagements (en millions d'euros)

(en millions d'euros)	Total général		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG		
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
Aide publique au développement (APD)	9.947	8.493	7.730	6.572	2.217	1.921	9.947 M€
Aide publique (AP)	144	1.441	125	147	19	1.294	144 M€

Fig.6.7. Répartition régionale de l'aide aux pays en développement (APD) en 2007



Engagements (en millions d'euros)

(en millions d'euros) Région	Total général		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres DG		
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
Europe	1.566	1.062	345	123	1.221	939	1.566 M€
Afrique, Nord du Sahara	521	692	512	680	9	12	521 M€
Afrique, Sud du Sahara	3.166	3.087	2.748	2.688	418	399	3.166 M€
Asie: Moyen-Orient	743	574	619	467	124	107	743 M€
Asie: Sud & Centrale, Extrême Orient	984	922	859	782	125	140	984 M€
Amérique	820	776	760	724	60	52	820 M€
Océanie	141	52	141	51	1	1	141 M€
Pays en développement non alloués	1.575	856	1.342	617	233	239	1.575 M€
Aide multilatérale APD, Total	430	472	403	440	27	32	430 M€
TOTAL APD	9.947	8.493	7.730	6.572	2.217	1.921	

(1) Selon la région OCDE.

Cf tableau suivant «Ventilation par pays de l'aide au développement de la CE (APD et AP) en 2007».

Fig.6.8. Répartition régionale de l'aide aux pays en développement (APD) 2003-2007

Engagements (en millions d'euros)					
	2003	2004	2005	2006	2007
Europe	835	996	1.144	1.532	1.566
Afrique	3.439	2.910	4.143	3.806	3.687
Nord du Sahara	417	480	503	543	521
Sud du Sahara	3.019	2.428	3.640	2.867	3.113
Régionale	3	2	1	396	53
Amérique	692	609	605	759	820
Nord & Centrale	419	317	331	505	387
Sud	257	230	211	214	334
Régionale	16	63	62	40	100
Asie	1.304	1.357	1.641	1.852	1.728

Moyen-Orient	466	398	420	587	743
Sud & Centrale	584	517	858	831	739
Extrême Orient	196	391	214	347	164
Régionale	57	52	149	88	81
Océanie	60	52	87	32	141
Pays en développement non alloués	1.042	1.172	1.189	1.245	1.575
Aide multilatérale APD, Total	897	441	479	605	430
TOTAL APD	8.269	7.538	9.287	9.832	9.947

Paiements (en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006	2007
Europe	640	733	780	1.069	1.062
Afrique	2.645	2.916	3.161	3.341	3.779
Nord du Sahara	346	558	559	658	692
Sud du Sahara	2.299	2.357	2.602	2.683	3.024
Régionale	1	2	0	0	63
Amérique	502	535	645	666	776
Nord & Centrale	228	308	305	365	454
Sud	210	152	233	246	275
Régionale	64	75	107	56	47
Asie	1.126	1.302	1.484	1.596	1.496
Moyen-Orient	409	511	420	494	574
Sud & Centrale	463	526	661	699	604
Extrême Orient	202	210	257	295	263
Régionale	52	55	147	108	55
Océanie	40	54	73	64	52
Pays en développement non alloués	777	876	846	790	856
Aide multilatérale APD, Total	602	510	508	602	472
TOTAL APD	6.331	6.926	7.497	8.130	8.493

Flux APD bilatéraux et multilatéraux.

(1) Selon la région OCDE.

Cf tableau suivant «Ventilation par pays de l'aide au développement de la CE (APD et AP) en 2007».

Fig.6.9. Ventilation par pays de l'aide au développement de la CE (APD et AP) en 2007

(en millions d'euros)

Pays/Région	Total		Géré par EuropeAid		Géré par d'autres sources
	Engagements	Paiements	Engagements	Paiements	
Partie I: Pays & territoires en développement					
Aide publique au développement (APD)					
Total Europe	1.566,00	1.061,96	345,28	123,11	1.220,67
Albanie	50,48	36,75		1,53	50,00
Biélorussie	10,00	5,04	10,00	5,02	
Bosnie-et-Herzégovine	57,31	50,61		1,52	57,31
Croatie	105,59	73,68		0,25	105,59
Macédoine (ARYM)	47,28	46,19		0,16	47,28
Moldavie	88,06	48,40	40,00	25,92	48,06
Monténégro	23,92	23,06			23,92

Serbie	240,46	198,03		0,79	240,46
Turquie	481,52	401,25		1,98	481,52
Ukraine	166,59	65,01	166,20	64,51	0,07
États de l'ex-Yougoslavie non spé.	7,35	2,25		2,14	7,35
Europe, régionale	287,43	111,69	129,08	19,28	158,06
Total Afrique	3.686,76	3.778,57	3.259,79	3.367,54	426,04
Total Nord du Sahara	521,11	691,89	512,20	679,74	8,08
Algérie	63,78	62,98	57,00	52,23	6,07
Égypte	139,04	161,19	137,00	160,35	2,04
Libye	2,00	0,82	2,00	0,42	
Maroc	190,06	225,34	190,00	225,30	0,04
Tunisie	103,03	98,10	103,00	98,09	0,01
Nord du Sahara, régionale	23,20	143,45	23,20	143,35	
Total Sud du Sahara	3.112,98	3.023,71	2.694,91	2.624,91	418,06
Angola	19,10	47,38	19,03	46,73	0,07
Bénin	72,11	59,83	72,10	59,83	0,01
Botswana	3,65	25,36	3,65	25,35	0,01
Burkina Faso	43,08	145,20	36,02	140,02	7,06
Burundi	82,26	88,91	62,64	69,67	19,25
Cameroun	36,22	55,97	36,21	55,90	0,07
Cap-Vert	9,72	11,92	9,72	11,92	0,00
Rép. centrafricaine	36,55	21,91	33,55	19,38	3,07
Tchad	96,72	56,47	53,62	24,38	43,10
Comores	3,92	9,89	3,92	9,89	0,00
Rép. dem. du Congo	137,87	115,43	79,76	61,88	58,07
Rép. du Congo	23,64	27,40	23,64	26,77	0,63
Côte d'Ivoire	29,72	51,26	29,21	49,49	0,53
Djibouti	21,90	4,13	21,90	4,13	0,00
Guinée équatoriale	4,38	1,52	4,38	1,52	0,00
Érythrée	57,82	26,73	51,81	19,40	6,01
Éthiopie	220,38	244,39	196,95	225,61	23,44
Gabon	5,60	9,51	5,59	9,50	0,01
Gambie	9,01	6,72	9,01	6,72	0,00
Ghana	109,35	62,44	108,66	61,87	0,69
Guinée	87,55	23,66	84,15	19,94	3,40
Guinée-Bissau	49,25	32,82	48,63	32,33	0,52
Kenya	90,93	100,06	81,23	87,26	9,70
Lesotho	44,24	13,42	41,29	11,00	2,95
Libéria	59,92	28,83	43,30	10,59	16,03
Madagascar	84,48	125,50	79,48	121,31	5,00
Malawi	38,41	56,21	38,37	55,88	0,43
Mali	37,91	130,71	34,90	129,13	3,58
Mauritanie	23,76	60,29	19,61	57,82	4,48
Maurice	80,74	20,54	75,87	18,00	4,87
Mayotte	20,53	0,43	20,53	0,43	0,00
Mozambique	112,95	170,81	108,93	166,15	4,67
Namibie	14,11	20,53	14,10	20,53	0,01
Niger	24,94	83,72	18,78	77,71	6,23
Nigeria	123,24	57,66	122,90	57,39	0,35
Rwanda	55,12	58,27	55,06	57,51	0,61
Sainte-Hélène	2,20	2,50	2,20	2,50	0,00
Sao Tomé-et-Principe	5,45	2,85	5,45	2,85	0,00
Sénégal	72,67	63,74	72,00	61,48	0,19

Seychelles	0,09	0,88	0,09	0,88	
Sierra Leone	54,36	52,62	54,35	51,63	0,
Somalie	62,18	57,43	44,88	40,74	17,
Afrique du Sud	154,02	105,67	154,00	105,66	0,
Soudan	158,04	186,04	51,98	68,03	106,
Swaziland	22,91	9,15	20,03	6,79	2,
Tanzanie	60,21	141,61	48,07	128,12	12,
Togo	64,63	22,70	63,43	21,27	1,
Ouganda	59,64	92,85	31,31	72,14	28,
Zambie	41,80	60,19	41,79	60,13	0,
Zimbabwe	68,80	44,54	42,75	25,78	26,
Sud du Sahara, régionale	314,88	125,12	314,08	124,01	0,
Afrique, régionale	52,68	62,96	52,68	62,89	
Total Amérique	820,38	776,10	760,40	723,73	59,
Total Amérique du Nord et centrale	386,69	454,39	365,93	436,24	20,
Anguilla	3,95		3,95		
Antigua & Barbuda	0,50	1,92	0,50	1,92	
Barbade	11,15	4,45	11,13	4,44	0,
Belize	8,31	3,89	8,00	3,74	0,
Costa Rica	0,05	5,78		5,68	0,
Cuba	0,03	1,53		1,45	0,
Dominique	18,42	10,53	18,42	10,53	
République dominicaine	14,23	76,14	10,00	73,68	4,
El Salvador	0,45	18,38		17,05	0,
Grenade	11,59	0,86	11,59	0,62	
Guatemala	14,64	22,47	14,60	21,18	0,
Haïti	79,45	71,44	72,52	69,73	6,
Honduras	9,89	30,18	9,00	28,47	0,
Jamaïque	58,27	34,92	58,24	34,90	0,
Mexique	6,33	7,96	6,27	7,89	0,
Montserrat	6,57	2,60	6,57	2,60	
Nicaragua	26,12	64,17	19,30	56,83	6,
Panama	0,01	2,16		2,07	0,
Saint-Christophe-et-Nevis	13,06	0,68	13,06	0,68	
Sainte-Lucie	8,16	3,23	8,16	3,23	
Saint-Vincent-et-les-Grenadines	15,53	10,33	15,53	10,33	
Trinité-et-Tobago	6,30	9,01	6,30	9,01	0,
Îles Turks et Caïques	4,00	8,91	4,00	8,52	
Antilles, régionale	1,55	18,45	1,55	18,45	
Amérique du N. & C., régionale	68,13	44,41	67,24	43,25	0,
Total Sud	333,69	274,59	294,47	240,41	39,
Argentine	12,91	4,46	12,70	4,18	0,
Bolivie	45,47	32,04	41,38	29,75	4,
Brésil	2,10	18,76	2,00	18,63	0,
Chili	25,45	9,14	25,42	9,12	0,
Colombie	29,15	53,89	10,40	36,79	18,
Équateur	20,45	25,50	18,90	24,31	1,
Guyane	64,28	12,72	63,92	12,34	0,
Paraguay	1,71	16,80	0,03	15,45	1,
Pérou	28,57	47,63	17,00	38,68	11,
Suriname	8,75	16,11	8,55	15,94	0,
Uruguay	20,03	6,74	20,00	6,71	0,
Venezuela	8,78	13,49	8,14	13,02	0,

Amérique du Sud, régionale	66,05	17,32	66,05	15,50	
Amérique, régionale	100,00	47,13	100,00	47,08	
Total Asie	1.727,55	1.495,93	1.478,61	1.249,14	248,37
Total Moyen-Orient	743,37	573,98	619,32	466,92	124,05
Bahreïn					
Iran	7,14	7,33		0,64	7,11
Irak	21,80	17,87	14,00	14,65	7,15
Jordanie	90,88	49,19	88,68	47,63	2,57
Liban	74,96	56,30	47,08	32,23	27,65
Oman					
Zones admin. palestiniennes	467,70	389,95	394,76	323,68	72,07
Arabie saoudite		0,01			
Syrie	34,03	34,71	29,00	31,57	5,14
Yémen	21,50	12,96	20,50	10,84	1,16
Moyen-Orient, régionale	25,36	5,67	25,30	5,67	0,00
Total Asie du Sud & centrale	739,09	603,96	630,25	518,68	108,36
Afghanistan	195,84	224,60	180,30	211,37	15,23
Arménie	31,55	14,98	31,29	14,90	0,00
Azerbaïdjan	20,35	6,60	19,00	5,38	1,00
Bangladesh	89,16	74,11	70,50	65,76	18,35
Bhoutan	0,06	2,62		2,62	0,00
Géorgie	29,86	20,49	27,09	17,92	2,00
Inde	144,94	65,47	129,50	56,07	15,47
Kazakhstan	19,09	6,89	19,00	6,70	0,00
Rép. kirghize	13,60	14,52	13,60	13,42	0,00
Maldives		5,36		5,30	0,00
Myanmar (Birmanie)	45,60	14,36	26,02	8,42	19,86
Népal	40,69	18,05	29,00	6,92	11,72
Pakistan	33,18	49,57	25,67	38,14	7,77
Sri Lanka	18,43	39,34	4,00	24,55	14,89
Tadjikistan	23,02	11,65	23,01	7,61	0,00
Turkménistan	6,00	1,80	6,00	1,52	0,00
Ouzbékistan	0,10	7,57	0,10	6,98	0,00
Asie centrale, régionale	20,03	21,88	18,90	21,88	1,13
Asie du Sud, régionale	7,60	0,00	7,29		0,00
Asie du Sud et centrale, régionale		4,08		3,23	
Total Extrême Orient	163,65	263,14	147,59	214,88	16,06
Cambodge	23,88	32,76	23,85	31,17	0,00
Chine	8,33	40,91	7,50	40,50	0,00
Indonésie	13,84	40,85	12,00	34,42	1,84
R. D. de Corée	10,00	12,13	8,00	1,49	2,00
Laos	10,42	6,51	10,40	5,91	0,00
Malaisie	0,01	0,28		0,27	0,00
Mongolie	10,00	1,63	10,00	1,28	0,00
Philippines	15,21	25,12	13,00	20,61	2,21
Thaïlande	14,88	22,08	11,50	7,10	3,28
Timor-Leste	21,34	28,91	18,34	23,46	3,25
Vietnam	35,09	49,46	33,00	46,18	2,09
Extrême Orient, régionale	0,65	2,49		2,49	0,00
Asie, régionale	81,45	54,86	81,45	48,67	0,00
Total Océanie	141,49	52,24	140,78	51,42	0,00
Îles Cook	1,00	0,27	1,00	0,27	0,00
Fidji	2,77	7,87	2,75	7,78	0,00

Kiribati	2,20	2,81	2,20	2,61	
Îles Marshall	1,80	1,03	1,80	1,03	
Féd. États de Micronésie	2,12	0,50	2,12	0,50	
Nauru	0,77	0,18	0,77	0,18	
Niué		0,35		0,35	
Palau	0,90	0,24	0,90	0,24	
Papousie-Nouvelle-Guinée	49,74	17,62	49,71	17,62	0,
Samoa	2,24	1,83	2,24	1,83	
Îles Salomon	13,94	2,35	13,38	1,91	0,
Tokelau					
Tonga	3,42	0,19	3,42	0,19	
Tuvalu	0,70	1,03	0,70	1,03	
Vanuatu	5,16	3,71	5,05	3,63	0,
Wallis et Futuna	16,32	0,08	16,32	0,08	
Océanie, régionale	38,42	12,16	38,42	12,16	0,
PMA non spécifié	1.574,83	855,94	1.342,14	616,58	232,
Part I (APD) Aide bilatérale, Total	9.517,01	8.020,75	7.327,01	6.131,53	2.190,
Partenariats public-privé		1,54		1,54	
Nations unies	174,49	229,21	150,08	200,17	24,
UNRWA	66,00	65,92	66,00	65,92	
UNDP	37,00	25,00	35,00	25,00	2,
WFP		85,51		85,51	
OMS		2,78		2,78	
FAO	14,61	6,83	14,58	6,79	0,
Groupe de la Banque mondiale	98,00	114,72	98,00	114,72	
Banques régionales de développement	10,00	18,98	10,00	18,98	
Autres institutions multilatérales	146,26	106,04	145,00	104,75	1,
GFTAM	100,00	62,00	100,00	62,00	
Autres	1,50	1,49			1,
Partie I (APD) Aide multilatérale, Total	430,24	471,97	403,08	440,16	27,
Partie I (APD), Total	9.947,25	8.492,72	7.730,08	6.571,69	2.217,
Partie II: Pays et territoires en transition					
– Aide publique (AP)					
Pays en développement les plus avancés	61,03	28,14	60,66	20,67	0,
Aruba	1,43	3,94	1,43	3,94	
Bahamas	1,87	0,14	1,69		0,
Bermudes					
Brunéi					
Îles Caïmans	3,30		3,30		
Taïpei chinois (Taïwan)	0,03	0,04			0,
Chypre		0,25			
Îles Falkland	1,50	1,51	1,50	1,51	
Polynésie française		2,29		2,29	
Gibraltar					
Hong Kong, Chine		0,02			
Israël	2,01	0,93	2,00	0,87	0,
Corée	0,06	0,03			0,
Koweït					
Macao					

Malte		1,73			
Antilles néerlandaises	43,61	1,70	43,61	1,70	
Nouvelle Calédonie		5,23		5,23	
Mariannes du Nord					
Qatar					
Singapour	0,09	0,09			0,09
Slovénie		5,11			
Émirats arabes unis					
Îles vierges (RU)	1,00		1,00		
PDPA non alloués	6,13	5,13	6,13	5,13	
PECO/NEI	82,69	1.410,20	64,27	126,47	18,72
Bulgarie		238,61		0,05	
République tchèque		15,08			
Estonie		6,12			
Hongrie		53,30			
Letonie		20,68			
Lituanie		25,41			
Pologne		226,81		0,04	
Roumanie		579,85			
Russie	80,92	126,82	62,74	102,89	18,72
Slovaquie		5,63		0,01	
PECO non alloués	1,77	82,92	1,53	1,51	0,09
NEI non alloués		20,97		20,97	
PECO/NEI non alloués		8,00		1,00	
Partie II (AP) Aide bilatérale, Total	143,72	1.438,34	124,93	147,14	18,81
BERD		3,04			
Partie II (AP) Aide multilatérale, Total		3,04			
Partie II (AP), Total	143,72	1.441,38	124,93	147,14	18,81
Total général Partie I & Partie II (APD+AP)	10.090,97	9.934,10	7.855,02	6.718,83	2.235,15

Ventilation par pays/région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2007.

Flux APD/AP bilatéraux et multilatéraux.

Fig.6.10. Ventilation par secteur d'APD gérée par la CE en 2007

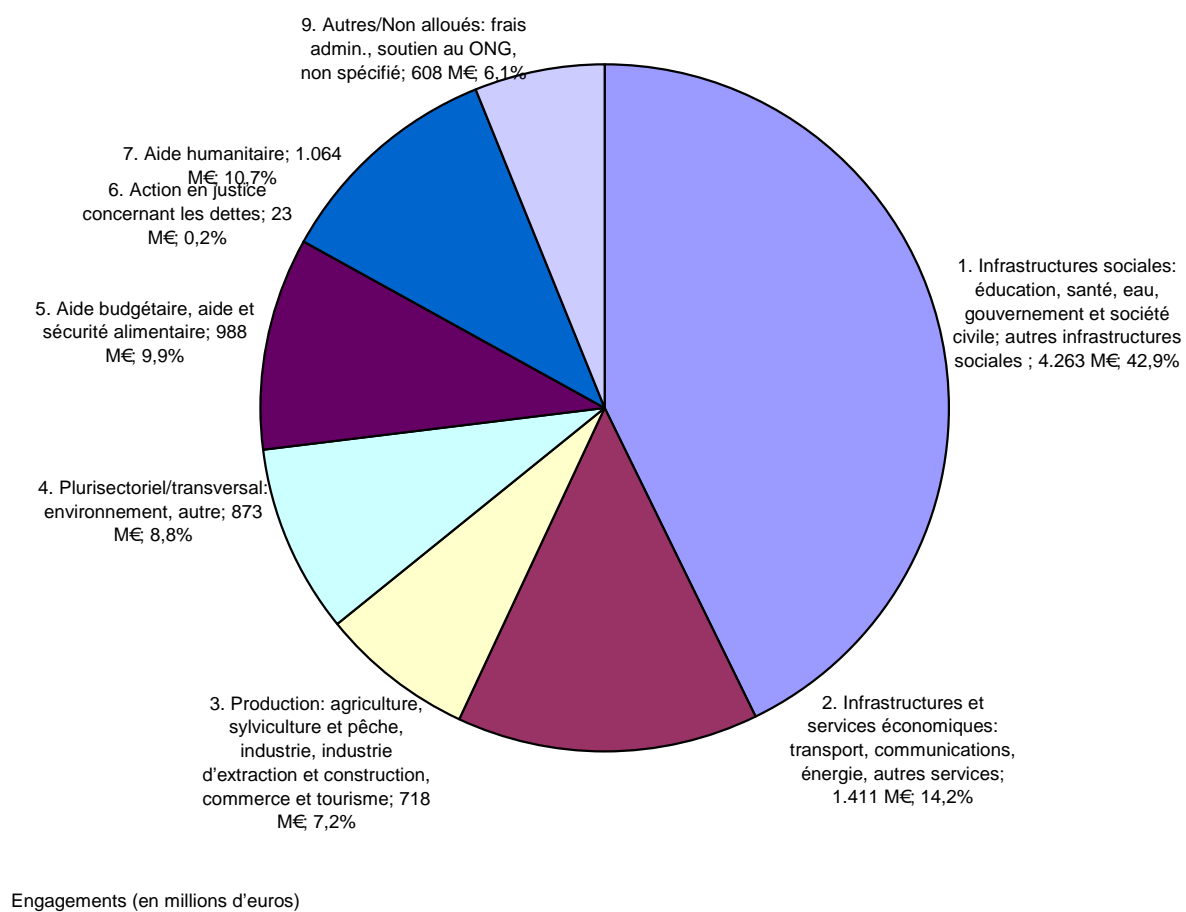


Fig.6.11. Description détaillée de l'APD par secteur en 2007 - Engagements

Engagements (en millions d'euros)

Secteur de destination	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	4.262,58	3.561,95	700,64
Éducation	595,63	496,62	99,01
Éducation, niveau non spécifié		209,21	41,40
Éducation de base	102,03	97,27	4,76
Éducation secondaire	66,42	52,42	14,00
Éducation postsecondaire	176,57	137,72	38,85
Santé	430,42	422,62	7,80
Santé, en général	73,17	65,37	7,80
Santé de base	357,25	357,25	
Politiques/program. démographiques et santé génésique	65,42	63,04	2,38
Approvisionnement en eau et hygiène	337,65	308,15	29,50
Gouvernement et société civile	1.952,71	1.497,01	455,70
Autres infrastructures sociales	880,76	774,50	106,26
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	1.410,96	1.124,92	286,04
Transport et stockage	706,95	575,35	131,60
Communications	55,83	50,50	5,33
Production et fourniture d'énergie	393,75	334,46	59,29
Services bancaires et financiers	35,05	28,00	7,05
Services commerciaux et autres	219,39	136,62	82,77
SECTEURS DE PRODUCTION	717,86	661,18	56,68
Agriculture, sylviculture et pêche	340,87	309,31	31,56
Agriculture	279,81	256,70	23,11
Sylviculture	16,00	16,00	
Pêche	45,07	36,61	8,46
Industrie, industrie d'extraction et construction	167,01	150,53	16,49
Industrie	167,01	150,53	16,49
Ressources minérales et extraction			
Construction			
Commerce et tourisme	209,97	201,34	8,63
Politique et réglementation commerciale	194,67	187,04	7,63
Tourisme	15,30	14,30	1,00
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	873,36	674,05	199,31
Protection générale de l'environnement	263,26	149,01	114,25
Autre plurisectoriel	610,11	525,04	85,07
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	987,52	906,02	81,50
Aide budgétaire générale	715,97	658,47	57,50
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	271,56	247,56	24,00
Produits de base, autre aide			
ACTION EN JUSTICE CONCERNANT LES DETTES	22,82	22,82	
Action en justice concernant les dettes	22,82	22,82	
AIDE HUMANITAIRE	1.064,22	356,58	707,64
Réaction d'urgence	832,59	144,77	687,82
Aide à la reconstruction et réhabilitation	160,35	159,85	0,50
Préparation et prévention des catastrophes	71,28	51,96	19,32
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	607,92	422,56	185,35
Frais admin. des donateurs	501,54	365,73	135,81
Soutien aux organisations non gouvernementales	0,75	0,75	
Non alloué/non spécifié	105,63	56,09	49,54
TOTAL GÉNÉRAL	9.947,25	7.730,08	2.217,17

Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2007.
Flux APD bilatéraux et multilatéraux.

Fig.6.12. Description détaillée de l'APD par secteur en 2007 - Paiements

Paiements (en millions d'euros)

Secteur de destination	Total	Géré par EuropeAid	Géré par d'autres DG
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	3.439,82	2.712,83	726,99
Éducation	546,31	440,53	105,78
Éducation, niveau non spécifié	116,12	95,74	20,37
Éducation de base	157,17	112,19	44,98
Éducation secondaire	100,61	77,94	22,66
Éducation postsecondaire	172,41	154,65	17,76
Santé	446,83	377,28	69,55
Santé, en général	49,90	48,44	1,46
Santé de base	396,93	328,84	68,09
Politiques/program. démographiques et santé génésique	101,60	87,36	14,24
Approvisionnement en eau et hygiène	266,62	256,77	9,85
Gouvernement et société civile	1.321,59	831,38	490,21
Autres infrastructures sociales	756,88	719,51	37,37
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	1.209,49	1.092,96	116,53
Transport et stockage	805,65	788,85	16,80
Communications	32,76	28,15	4,61
Production et fourniture d'énergie	202,98	142,81	60,17
Services bancaires et financiers	54,52	54,02	0,50
Services commerciaux et autres	113,58	79,13	34,45
SECTEURS DE PRODUCTION	635,35	597,89	37,47
Agriculture, sylviculture et pêche	289,08	273,04	16,04
Agriculture	230,51	219,70	10,81
Sylviculture	40,21	40,21	
Pêche	18,36	13,13	5,24
Industrie, industrie d'extraction et construction	177,08	171,59	5,49
Industrie	134,82	129,40	5,42
Ressources minérales et extraction	42,17	42,17	
Construction	0,09	0,02	0,07
Commerce et tourisme	169,20	153,26	15,94
Politique et réglementation commerciale	158,39	143,27	15,12
Tourisme	10,80	9,99	0,82
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	620,42	457,54	162,88
Protection générale de l'environnement	165,57	142,57	23,00
Autre plurisectoriel	454,85	314,97	139,89
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	962,39	929,24	33,15
Aide budgétaire générale	689,66	669,53	20,13
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	272,73	259,71	13,02
Produits de base, autre aide			
ACTION EN JUSTICE CONCERNANT LES DETTES			
Action en justice concernant les dettes			
AIDE HUMANITAIRE	1.080,48	379,70	700,78
Réaction d'urgence	848,25	166,23	682,02
Aide à la reconstruction et réhabilitation	214,79	213,34	1,46
Préparation et prévention des catastrophes	17,44	0,13	17,30
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	544,76	401,53	143,24
Frais admin. des donateurs	481,56	359,96	121,60
Soutien aux organisations non gouvernementales	0,37	0,33	0,04
Non alloué/non spécifié	62,84	41,24	21,60
TOTAL GÉNÉRAL	8.492,72	6.571,69	1.921,04

Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED) en 2007.
Flux APD bilatéraux et multilatéraux.

Fig.6.13. EuropeAid en 2007: Précisions. Ventilation sectorielle par région

Engagements (en millions d'euros)

Secteur de destination	Est IEVP	Sud IEVP	Asie	Amérique latine	ACP	Multi régions	Total
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	187	978	489	181	1.427	340	3.603
Éducation	55	169	105	70	88	22	508
Éducation, niveau non spécifié		120	48	11	30		209
Éducation de base		17	35	16	7	22	97
Éducation secondaire	16		5	12	19		52
Éducation postsecondaire	39	32	16	31	31		149
Santé		40	167	0	154	62	423
Santé, en général		40	5		21		65
Santé de base			162	0	133	62	357
Politiques/program. démographiques et santé génésique		2		7	54		63
Approvisionnement en eau et hygiène				7	319	2	328
Gouvernement et société civile	111	252	193	96	600	255	1.507
Autres infrastructures sociales	21	515	25	1	212		775
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	208	76	39	57	751	32	1.162
Transport et stockage	16		24		545		584
Communications			12	7	32		51
Production et fourniture d'énergie	192				138	32	363
Services bancaires et financiers		15			13		28
Services commerciaux et autres		61	3	50	23		137
SECTEURS DE PRODUCTION	6	55	67	22	513		664
Agriculture, sylviculture et pêche	6		12	10	282		309
Agriculture			12	10	235		257
Sylviculture	6				10		16
Pêche					37		37
Industrie, industrie d'extraction et construction		40	25	6	80		151
Industrie		40	25	6	80		151
Ressources minérales et extraction							
Construction							
Commerce et tourisme		15	30	6	152		204
Politique et réglementation commerciale		15	30	6	137		189
Tourisme					15		15
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	82	81	33	110	333	73	713
Protection générale de l'environnement	1	43	5	1	55	46	150
Autre plurisectoriel	82	38	28	109	279	27	562
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)	6	10	248	0	532	110	906
Aide budgétaire générale			173		486		658
Aide alimentaire/sécurité alimentaire	6	10	76	0	46	110	248
Produits de base, autre aide							
ACTION EN JUSTICE CONCERNANT LES DETTES					23		23
Action en justice concernant les dettes					23		23
AIDE HUMANITAIRE	4	26	68		261		360
Réaction d'urgence		4	37		104		145
Aide à la reconstruction et réhabilitation	4	18	31		110		163
Préparation et prévention des catastrophes		4			48		52
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	38	12	6	2	51	315	424
Frais admin. des donateurs	2	0	0	0	51	315	367
Soutien aux organisations non gouvernementales			1				1
Non alloué/non spécifié	37	12	5	2	0	1	56
TOTAL GÉNÉRAL	532	1.239	950	373	3.891	871	7.855

Ventilation par secteur et région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission géré par EuropeAid et le Fonds européen de développement (FED).

Flux APD/AP bilatéraux et multilatéraux.

Du côté budgétaire, la région est identifiée en fonction des lignes budgétaires géographiques et des pays bénéficiaires pour les lignes budgétaires thématiques.

Est IEVP: Europe + Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Russie.

Sud IEVP: Nord du Sahara + Jordanie, Liban, Libye, zones admin. palestiniennes, Syrie, Israël.

Asie: Iran, Irak, Oman, Arabie saoudite, Yémen, Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Kazakhstan, Rép. kirghize, Maldives, Myanmar (Birmanie), Népal, Pakistan, Sri Lanka, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan, Cambodge, Chine, Indonésie, R. D. de Corée, Laos, Malaisie, Mongolie, Philippines, Thaïlande, Timor-Leste, Vietnam.

Amérique latine: Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paname, Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Paraguay, Pérou, Uruguay, Venezuela.

ACP: Sud du Sahara + Océanie + Anguilla, Antigua & Barbuda, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinité-et-Tobago, îles Turques-et-Caïque, Antilles, régionale, Guyane, Suriname.

Multi régions: plusieurs régions couvertes ou localisation non spécifiée.

Fig.6.14. EuropeAid en 2007: Précisions. Ventilation sectorielle par instrument

Engagements (en millions d'euros)

Secteur de destination	IEVP	FED	ICD - Géo (1)	ICD - Théma (2)	IEDDH	IFS	INS	Autre	Total
INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX	1.161	1.247	720	322	133	9		10	3.603
Éducation	224	88	171	22				4	508
Éducation, niveau non spécifié	120	30	59						209
Éducation de base	17	7	51	22					97
Éducation secondaire	16	19	17						52
Éducation postsecondaire	71	31	44					4	149
Santé	40	154	167	62					423
Santé, en général	40	21	5	0					65
Santé de base		133	162	62					357
Politiques/program. démographiques et santé génésique	2	54	7						63
Approvisionnement en eau et hygiène		209	112	0				6	328
Gouvernement et société civile	359	546	226	238	133	4		0	1.507
Autres infrastructures sociales	536	196	37			5			775
INFRASTRUCTURES ET SERVICES ÉCONOMIQUES	207	751	93	32			77	3	1.162
Transport et stockage	16	545	24						584
Communications		32	19						51
Production et fourniture d'énergie	115	138		32			77		363
Services bancaires et financiers	15	13							28
Services commerciaux et autres	61	23	50					3	137
SECTEURS DE PRODUCTION	61	372	112	90				29	664
Agriculture, sylviculture et pêche	6	181	22	83				17	309
Agriculture		135	22	83				17	257
Sylviculture	6	10							16
Pêche		37							37
Industrie, industrie d'extraction et construction	40	43	61	7					151
Industrie	40	43	61	7					151
Ressources minérales et extraction									
Construction									
Commerce et tourisme	15	148	30					12	204
Politique et réglementation commerciale	15	137	30					7	189
Tourisme		11						5	15
PLURISECTORIEL/TRANSVERSAL	150	323	143	53		15		28	713
Protection générale de l'environnement	43	55	6	47					150
Autre plurisectoriel	107	269	137	6		15		28	562
AIDE (PRODUITS DE BASE ET PROGRAMMES GÉNÉRAUX)		462	173	271				0	906
Aide budgétaire générale		416	173	70					658
Aide alimentaire/sécurité alimentaire		46		201				0	248
Produits de base, autre aide									
ACTION EN JUSTICE CONCERNANT LES DETTES		23							23
Action en justice concernant les dettes		23							23
AIDE HUMANITAIRE	30	261	68						360
Réaction d'urgence	4	104	37						145
Aide à la reconstruction et réhabilitation	22	110	31						163
Préparation et prévention des catastrophes	4	48							52
AUTRE/NON ALLOUÉ/NON SPÉCIFIÉ	57	50	53	64	9	3	1	186	424
Frais admin. des donateurs	38	50	47	33	9	3	1	186	367
Soutien aux organisations non gouvernementales				1					1
Non alloué/non spécifié	19		7	30					56
TOTAL GÉNÉRAL	1.666	3.489	1.362	833	142	27	78	257	7.855

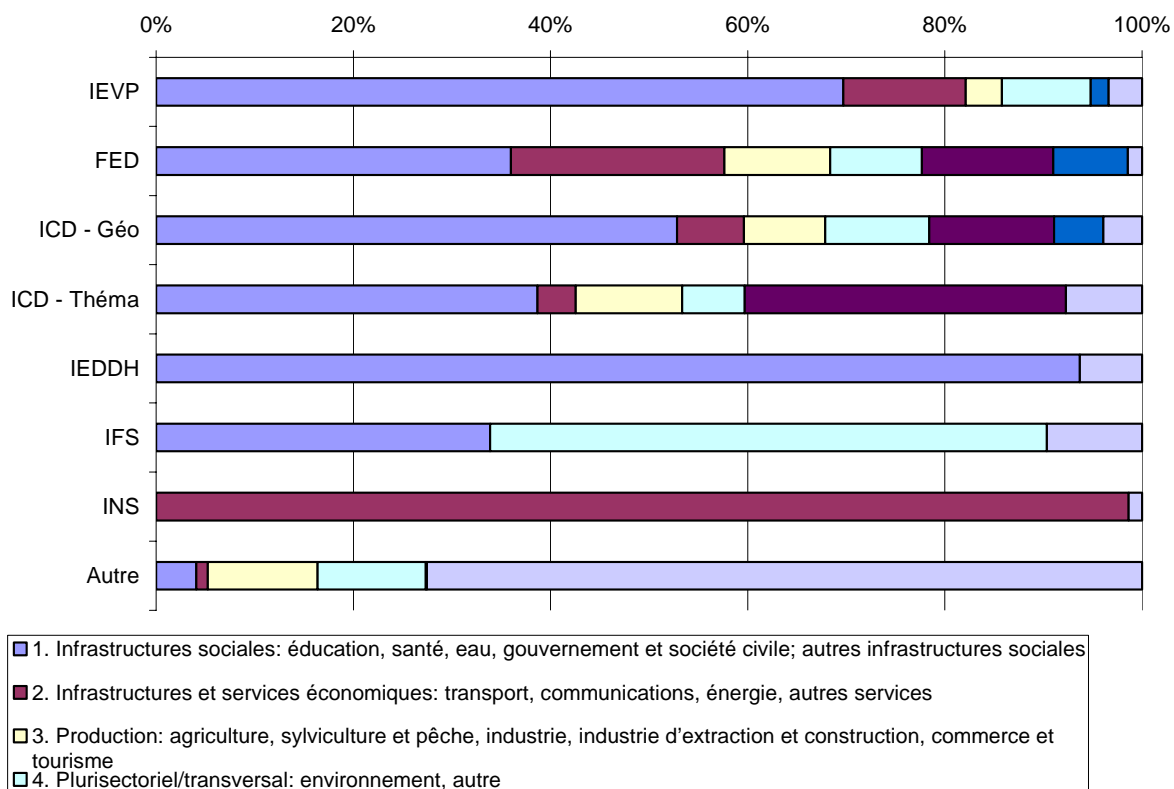
Ventilation par secteur et région de l'aide extérieure financée sur le budget général de la Commission géré par EuropeAid et le Fonds européen de développement (FED).

Flux APD/AP bilatéraux et multilatéraux.

(1) IDC - Géo: Asie, Amérique latine, Afrique du Sud

(2) ICD - Théma: migration, sécurité alimentaire, acteurs non étatiques, environnement, développement humain et social, programmes sucre ACP

Fig.6.15. EuropeAid en 2007: Précisions. Ventilation sectorielle par instrument



Engagements en %

Fig.6.16. Aide extérieure 2001-2007

Engagements (en millions d'euros)

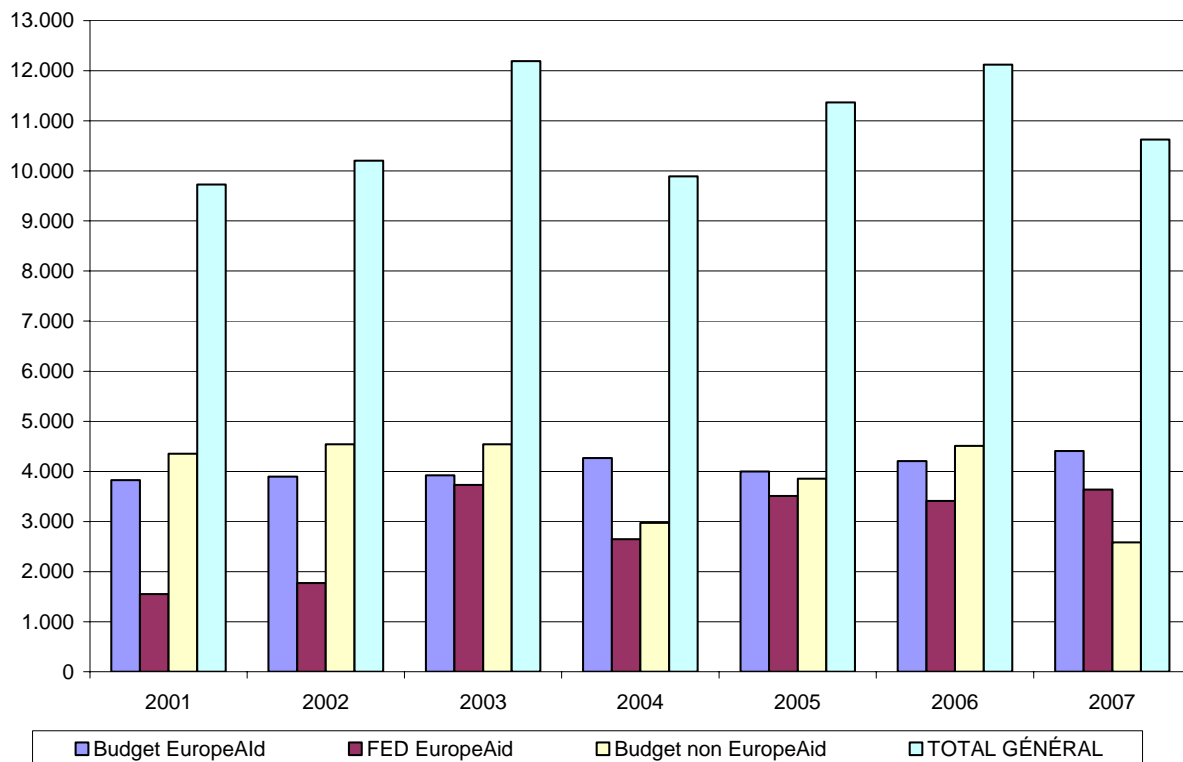
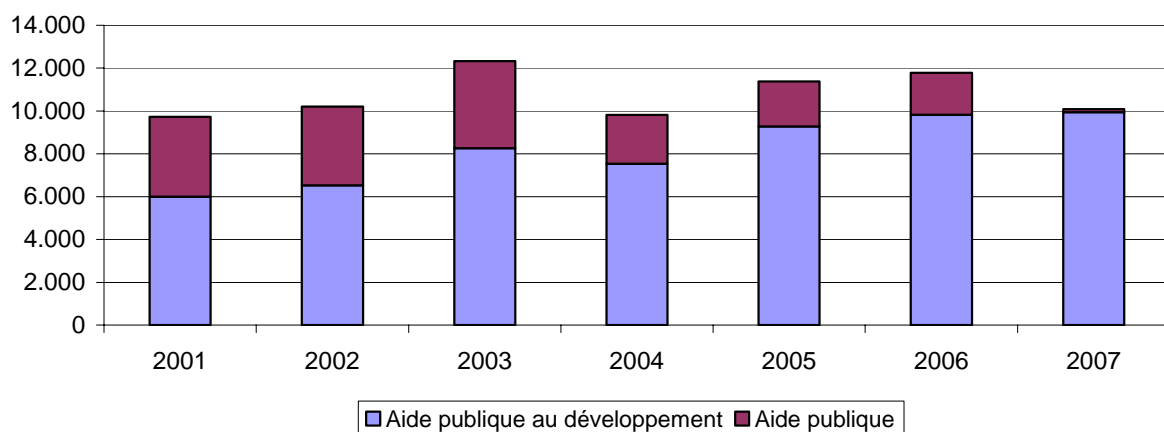
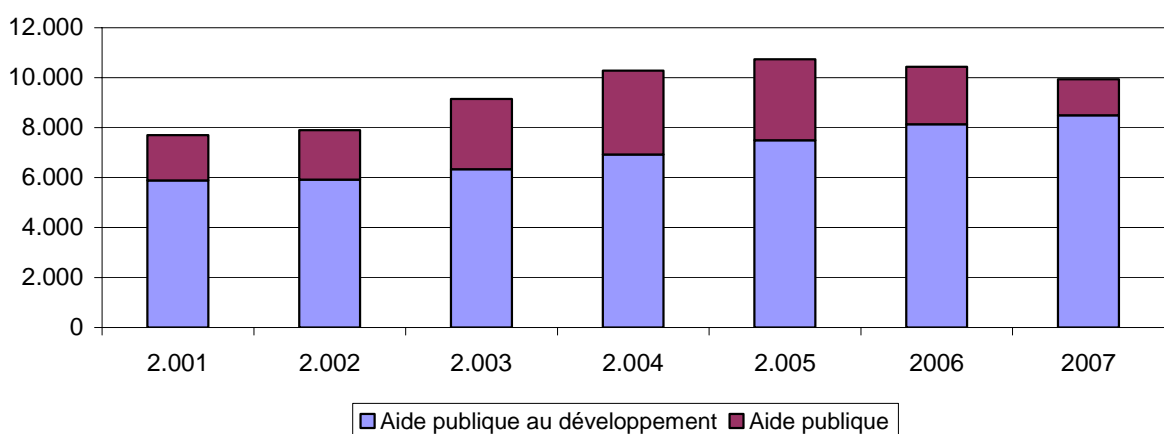


Fig.6.17. Aide publique au développement (APD) et aide publique (AP) par la CE 2001-2007

Engagements (en millions d'euros)



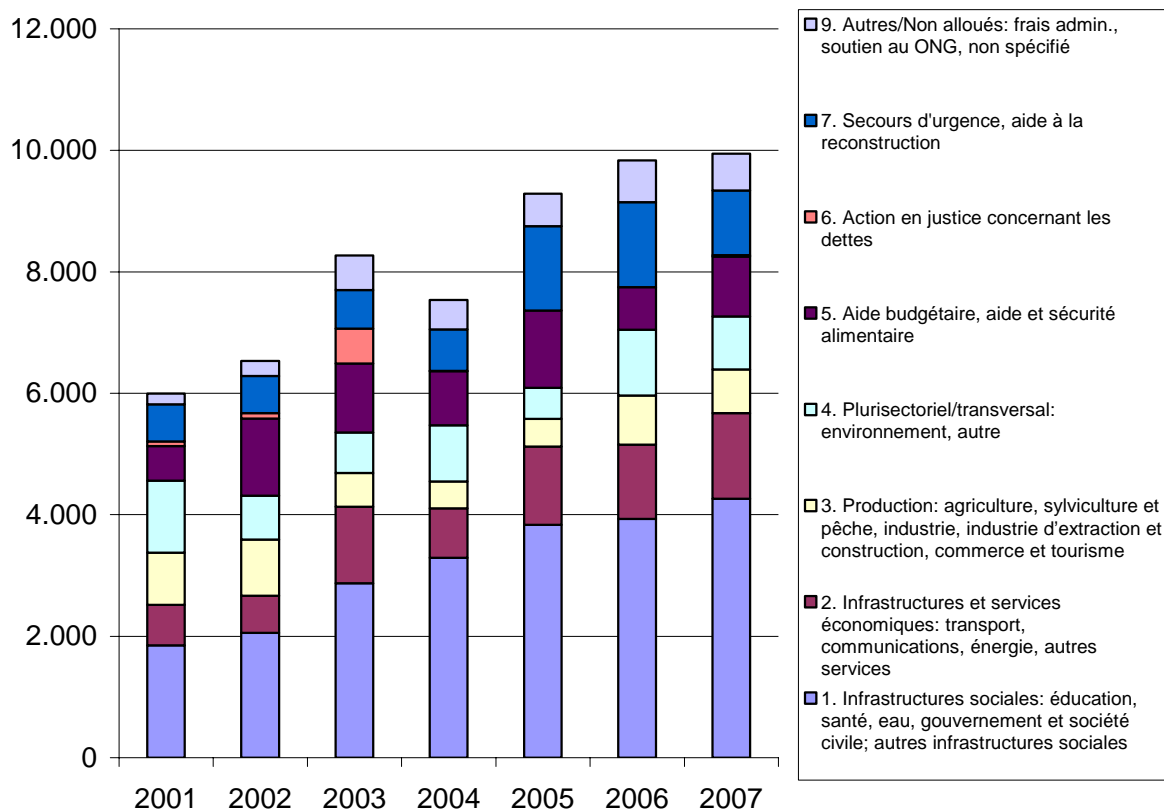
Paiements (en millions d'euros)



Aide extérieure financée sur le budget général de la Commission et le Fonds européen de développement (FED).
 Source: Rapport annuel 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006.
 Flux APD/AP bilatéraux et multilatéraux.

Fig.6.18. Ventilation par secteur de l'aide publique au développement (APD) 2001-2007

Engagements (en millions d'euros)



Flux APD bilatéraux et multilatéraux.